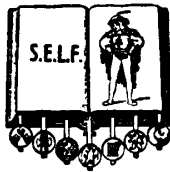


MARCEL NOPPENY

Le Complexe d'Esopé



ÉDITIONS S. E. L. F.
LUXEMBOURG 1959

Prix: 175 francs

Le Complexe d'Esopo

Du même auteur :

Poésie

Le Prince Avril, Messein, 1907.

De Myrrhe, d'Encens et d'Or, Luxembourg, Floréal, 1909.

Signes sur le Sable - Poèmes de la Guerre et du Baigne - Stylogrammes. Luxembourg, Ed. SELF, 1950

Histoire

Luxembourg 1830: La Révolution belge et la Presse Luxembourgeoise, Luxembourg, J. Beffort, 1934.

Des Lions de Rémont aux Lions de Trémont, Histoire d'un Hôtel de Ville, Luxembourg, J. Beffort, 1932.

... à *Luxembourg, autrefois*, 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} volume, Luxembourg, Editions SELF, 1936-1958.

La Pentapole de Laurentvillers, Luxembourg, Editions SELF, 1953.

L'Aigle de Dalheim, Luxembourg, Editions SELF, 1954.

Contre eux, 1^{er} et 2^{me} volume, Editions du « Rappel », 1953-1956.

France-Luxembourg, Luxembourg, Editions « Information et Presse », 1957.

Tourisme

En Luxembourg, aujourd'hui, Editions SELF, Strasbourg, 1936.

Tourisme bimillénaire, Luxembourg, Ed. du Livre du Cinquantenaire, 1939-1948.

Guide alphabétique et itinéraire (en collaboration avec Bob Calmès), Ed. A.C.L., 1938

Les dix Plaies de la Route, Editions SELF, Luxembourg, 1950.

Biographie et Critique

Fresez paysagiste et son époque, Luxembourg, Editions P. Linden, 1932.

L'Œuvre multiple de Nicolas Liez, Luxembourg, Editions P. Linden, 1934.

Le Musée Pescatore — La Collection Lippmann, Editions SELF, 1950.

Victor Hugo dans le Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, J. Beffort, 1902, P. Linden, 1948.

La Société des Ecrivains Luxembourgeois de Langue Française — Rapports. Editions SELF, 1953, 1955.

Le Complexe d'Esopé: Questions de langue.

Mémoires, Nouvelles, etc.

Les Considérations du baron Pic, Editions SELF, 1955.

Le Legs de la Haine, (nouvelle) Editions du « Rappel », 1952.

Le premier livre de mes mémoires: Traits et Portraits, Editions SELF, 1958.

Si Floréal m'était conté (Tiré à 75 exemplaires hors commerce). Ed. SELF, 1958.

En préparation

... à *Luxembourg, autrefois*, 4^e vol.

Le 2^{me} vol. de mes mémoires: Contes à lire et Comptes à régler.

MARCEL NOPPENY

Le Complexe d'Esopo



ÉDITIONS S. E. L. F.
LUXEMBOURG 1959

Prix: 175 francs

JE DEDIE CE LIVRE
A LA NOBLE MÉMOIRE DE MON AMI PIERRE FRIEDEN,
MINISTRE D'ETAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
PENSEUR, HUMANISTE, ORATEUR ET PARFAIT ÉCRIVAIN
QUI, TRIOMPHANT DE MES HÉSITATIONS
M'ENGAGEA À LE PUBLIER.

Notes préliminaires

Les lecteurs ne s'étonneront pas de rencontrer parfois une même expression fautive, traitée à plusieurs reprises, sinon dans les mêmes termes, du moins de semblable façon. Répétition motivée hélas ! par la persévérance dans l'erreur et par la persistance avec laquelle, malgré mes innombrables articles rectificatifs, nos solécismes nationaux continuent à bien se porter !

* * *

Mais n'ai-je pas pour excuse ces deux adages (de nos jours on prononce « slogan ») dont sept années de thème latin ont orné ma mémoire : Bis repetita placent — et Gutta cavat lapidem non vi sed saepe cadendo.

* * *

Si parmi mes lecteurs, d'aucuns devaient s'estimer désobligés, qu'ils soient assurés de la désolation que j'en éprouverai. Aussi, pourquoi s'y risquèrent-ils ? Quand un dictionnaire coûte si peu, et une grammaire moins encore !

* * *

A ceux qui m'en remontrèrent j'exprime ma gratitude anticipée. Mais qu'ils se méfient, et se renseignent bien avant d'engager le fer. Afin que ne leur advienne point le fâcheux désagrément de qualifier fautive ce qui n'en est pas, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs . . . Là aussi du latin s'impose : Si tacuisses . . .

* * *

L'auteur décline toute responsabilité au sujet, tant de ses propres défaillances, s'il y a lieu, qu'à celui des coquilles et autres erreurs typographiques. En ce qui concerne celles-ci, il tient à déclarer qu'il trouve vraiment admirable que, malgré l'enseignement professionnel où l'allemand, malheureusement et inutilement, prédomine, nos typographes luxembourgeois, et particulièrement nos linotypistes, soient à même de composer des textes français avec un remarquable minimum de fautes.

* * *

A la fin du volume, on trouvera un index alphabétique, tant des expressions fausses, que des expressions exactes qui les rectifient. Cet index renvoie aux différentes pages où ces expressions figurent.

Préface

Il y a un an ou deux, un de nos plus éminents professeurs de français publiait, dans un de nos journaux bilingues les plus répandus, une assertion ahurissante :

Traitant la question du jour, l'enseignement de la langue française, l'auteur s'élevait contre ce qu'il considère être le « purisme », non le purisme intégral, fils de la grammaire et du vain scrupule, ce qui eût été normal, mais le purisme relatif et obligatoire, celui qui consiste, ici comme ailleurs, à condamner les solécismes, les barbarismes, les « localismes » et, en général, toutes les ignorances linguistiques qui déshonorent le parler de France et dont nous sommes malheureusement coutumiers. Par conséquent, ce genre de purisme qui tâche d'épargner à l'expression de notre pensée, l'équivoque et le ridicule.

Pour étayer sa thèse, et faire toucher du doigt la plaisante vanité de ceux qui chez nous militent, comme René GeorGIN en France, « pour un meilleur français » un de nos meilleurs écrivains de langue française déclarait froidement ceci : « En France même, on n'attache aucune importance à ces bagatelles ! »

Ainsi donc, il se trouve, en cette année 1958, à Luxembourg, un « docteur ès lettres » — et non des moindres — qui, du haut de sa chaire de français, proclame que les temps sont révolus, où des questions de vocabulaire, de grammaire, de syntaxe, d'orthographe, de philologie et de style occupaient les esprits et, qu'en France, plus personne ne prend souci de ces arguties d'un autre âge, de ces subtilités, dignes tout au plus — lit-on entre les lignes — de retenir l'attention de quelques « puristes » luxembourgeois, attardés et sans importance.

Et il proclame cette hérésie à un moment où, jamais encore depuis Ménage et Vaugelas, ces questions n'ont été tant d'actualité, n'ont donné lieu à tant de discussions, de controverses et de polémiques, n'ont, à un tel degré, provoqué l'intérêt, à la fois, du monde savant et du populaire. A un moment où il n'y a pas, dans tous les pays où la langue française est en honneur, un seul quotidien, un seul périodique, qui n'ait sa rubrique consacrée aux « querelles de langage » ! Il la proclame, alors qu'on réédite Littré, que les Larousses de tous formats se vendent par

tonnes, que presque tous les huit jours une nouvelle grammaire sort de presse, que les ouvrages spéciaux, dévoilant les défaillances lexicologiques, syntaxiques, orthographiques des meilleurs auteurs, éclosent comme bourgeons en avril, que, par milliers, les répertoires des « Difficultés de la Langue française » trouvent preneur, qu'un besoin d'ordre, de clarté, de propriété des termes, de correction et même d'élégance verbale se généralise, que les « Parcs aux Huitres » et les « Sottisiers » font fureur, que le gouvernement français institue un « Office de la Langue française », qu'une maison d'éditions illustre crée un « Office international du Vocabulaire français » pour nettoyer la plus belle, la plus pure et la plus noble de toutes les langues de ses scories étrangères, et combattre les intrusions contraires à son génie ! Il la proclame, alors que — je cite pêle-mêle les morts et les vivants, et je suis loin de les citer tous ! — en France, Ferdinand Brunot, Charles Bruneau, Louis-Piéchaud, Francis de Miomandre, J. Mazureau, les frères Le Bidois, Jacques et Marcel Boulenger, Albert Dauzat, le Gal, Abel Hermant, André Thérive, André Beaumier, Henri Bauche, P. Stapfer, Pierre Fouché, Adolphe Thomas, Philippe Martinon, René Bailly, Th. Joran, René Georgin, A. Moufflet, Maurice Rat, A. Esnaud et d'autres encore ; en Belgique, le père Deharveng S. J., Desonay, A. Dejean, H. Hagond, A. Herlin, A. Bottequin, J. Hanse, D'Harvé et surtout Maurice Grevisse, de qui le « Bon Usage » fait autorité même en France ; en Suisse, W. von Wartburg ; au Danemark, Nyrop ; en Allemagne, Snyckers, Haas, Lerch, Meyer-Lübke, etc. *) consacrent à la seule langue française et à sa pureté, leur savoir, leur érudition, leur labeur . . . et leur admiration ! Il la proclame, à un moment, ou plutôt à une époque, où ne cessent de naître ou de continuer des revues spécialisées en la matière, comme « Vie et Langage », le « Français moderne », la « Revue de Philologie française », la « Zeitschrift für französische Sprache und Literatur », etc. ; où, à côté du vieux Littré et du Littré réédité, le Dictionnaire Robert est en voie de publication et le Dictionnaire de l'Académie, si stupidement moqué par les infirmes, perpétuellement révisé, refait, tenu à jour, où le Hatzfeld et Darmesteter, instrument de travail indispensable, et même la grammaire de Giraud-Duvivier et le Dictionnaire plus que centenaire de l'abbé Mozin, cher à Dauzat, sont journellement consultés !

*) Il convient encore d'ajouter à cette liste les noms de Sandfeld, Schoene, Fontaine, Henolye, Duvrien, Boisson, Vincent, Block, Frei, Tavernier, Michaut, Schricke et de signaler que A. Bottequin, dans « Difficultés et Finesses de Langage », consacre 27 pages à l'énumération de ses références contemporaines !

Qu'un professeur défende pareille thèse est fâcheux. Couverts par cette approbation préalable d'un maître indulgent jusqu'à la complicité, il serait logique que ses jeunes élèves remisassent tout souci acrobologique ou simplement grammatical, et se livrassent joyeusement, à l'autodafé de leurs « manuels » et à la fantaisie orthographique la plus échevelée ! Puisque négligences de style, impropriété des termes, fautes de sens, emprunts aux langues étrangères, traduction littérale des idiotismes étrangers, ne sont plus que brouilles, et que la France, à en croire leur professeur, donne l'exemple d'une indulgence qui va jusqu'à l'indifférence la plus entière, qu'ils s'en tiennent, avec autorisation universitaire et bénédiction pédagogique, à l'écriture relâchée, incorrecte, approximative et, pour tout dire, barbare, dont leur donent, hélas ! l'exemple quotidien, les primaires qui sévissent dans les journaux, pondent des romans ineptes et se libèrent de mauvais vers dans des revues inexistantes . . .

Produisons donc impunément des professeurs, des avocats, des magistrats, des médecins, des ingénieurs . . . et des hommes de lettres, qui « rangeront dans des catégories », « octroyeront des amendes », « renseigneront des faits », « absolveront des études » et se rendront ridicules resp. (ectivement) grotesques . . . »

Phrase-type du français local non-épuré, de ce français, contre lequel je lutte depuis plus d'un demi-siècle et en faveur duquel, ceux-là mêmes qui devraient m'aider dans une tâche que les événements actuels rendent essentiellement patriotique, s'avisent de venir rompre des lances.

Apparemment, suis-je visé personnellement. J'estime beaucoup, comme écrivain, l'hérésiarque qui voit des arguties et des subtilités là où il n'y a que correction des plus monstrueux localismes, et qui prend pour du figinage au burin, l'équarissage à coups de hache ou de marteau. Je sais fort bien que lui-même ne contrevient point au « bon usage », et se garde soigneusement des erreurs que je vitupère, ce qui rend d'autant plus regrettable une intervention aussi déplacée. Mais si je n'ai pas été et ne suis pas le seul à m'élever contre nos luxembourgeoisismes, j'ai été le premier, et je suis encore sur la brèche. J'étais élève de philo, quand, en 1898, j'écrivis dans l'Indépendance luxembourgeoise mes premiers articles contre l'emploi fautif et ridicule, dans des communiqués officiels, de « ranger », « renseigner » et « resp. ». Résultat nul, effet zéro ! On a continué, on continue encore à l'heure qu'il est, à employer ces termes contrairement à l'usage qu'on en devrait faire. Une personnalité du monde enseignant, à qui je faisais part, dix ans après mes premières et vaines tentatives, de ma désillu-

sion, et que je priais de m'aider dans ma tâche, me dit textuellement : « Tiens ! Tiens ! Tiens ! C'est très intéressant ce que vous me dites là. Pourriez-vous me renseigner un ouvrage renseignant ces fautes ? »

Désillusionné, je ne continuai pas moins ma campagne. Feu le professeur Tresch, mon contemporain, croyant que les circonstances devenaient favorables, publia, vers 1920, un opuscule d'une dizaine de pages : « Liste des principaux luxembourgeoisismes, belgicisimes et germanismes qui ont cours dans notre pays. » L'intention était excellente, la réalisation moins heureuse et le résultat nul. Au lieu de s'en prendre exclusivement aux solécismes locaux, l'auteur consacrait 9 pages sur 10 à des équivalences ou à des traductions de l'allemand d'Allemagne en français de France. Ce n'était pas là ce qu'il fallait. Après la dernière guerre, un instituteur de grand mérite M. Kannivé, mort depuis d'un accident d'automobile, publia une assez forte plaquette sous le titre « Les faux Amis » dont une deuxième édition, revue, corrigée et amendée, serait souhaitable (à condition qu'on s'y conformât !). Cet ouvrage, lui aussi, outrepassa les limites que sa principale raison d'être lui assigne, en s'égarant dans le domaine qui nous est interdit, celui des fautes de français chez nos voisins. Il ne nous appartient pas de corriger celles-ci, si elles ne sont pas en même temps les nôtres, et qu'elles laissent intact le génie de la langue française. Nous devons nous en tenir strictement aux fautes que nous commettons. Cela suffit à notre tâche. Epurons d'abord notre langage avant de vouloir passer à l'épuration de celui d'autrui, et donnons raison, en ce sens, à notre hérésiarque. Éliminons nos incorrections nationales, nos belgicisimes acquis, nos germanismes importés, mais laissons aux Belges, aux Allemands . . . et aux Français, le soin de se corriger eux-mêmes s'il y a lieu ! Ne nous arrêtons pas aux arguties, aux subtilités, aux minuties mettant aux prises les « grammaticistes » de tous pays, mais évitons d'employer « renseigner » à la belge, « ranger » à l'allemande et « resp. » à la luxembourgeoise. Faisons plutôt et sans scrupule de faux accords de participes, — une fois les trois règles primordiales respectées, toutefois — redoublons des consonnes ou négligeons de le faire, omettons les « tirets » ou multiplions les traits d'union, voilà qui n'importe guère. Mais apprenons, je vous en supplie, apprenons à distinguer ce que nous appelions autrefois le « passé défini » (qui est passé simple devenu), de l'imparfait et du « passé composé » (notre ex-passé indéfini). C'est là, chez nous, le péché contre l'esprit, le péché national généralisé, invétéré, tenace ! C'est précisément à l'emploi incorrect des temps du verbe que l'on reconnaît le Luxembourgeois. A telles enseignes que l'on pourrait presque formuler cette règle : « Écrivez

comme vous voulez, puis remplacez simplement vos parfaits par des imparfaits et vos imparfaits par des parfaits, et ce sera parfait ! »

Comme on peut s'en rendre compte, je suis, en cette matière, plutôt porté à l'indulgence, et ne vais pas aussi loin que MM. Tresch et Kannivé, voire Joseph Hansen qui, avec ma collaboration masquée, me relaya à l'Indépendance luxembourgeoise et qui, malgré sa signature Pangloss, laquelle incline à l'optimisme, était bien plus catégorique que moi. J'étais donc certes de bonne volonté, quand je recommandais à mes compatriotes d'éviter les quelque quarante à cinquante solécismes dont ils usent avec exagération et persistance, et d'avoir à portée de la main, sur leur table de travail, le dictionnaire, indispensable à quiconque veut exprimer correctement sa pensée : écolier, lycéen, professeur, journaliste, homme de lettres. Ou quand je m'évertuais à expliquer que le travail littéraire était un travail comme un autre, qui, s'il n'exige pas l'huile de bras du casseur de pierres, demande de la tension d'esprit, et qu'écrire au courant de la plume, si c'est acceptable dans l'intimité épistolaire, devient inadmissible quand, s'exprimant en prose ou en vers, on entend faire profiter le public de ses cogitations !

Mes appels à une — relative — correction verbale et écrite, demeurèrent pendant de longues années lettre morte ou lettre close, et je ne fis que prêcher dans le désert. Mais soudain, une réaction se déclencha. Cependant que partout ailleurs les tentatives d'épuration linguistique étaient accueillies avec faveur, que les « ne dites pas, mais dites », sous toutes leurs formes, enregistraient, en Belgique particulièrement, un succès sans précédent, et qu'on s'y arrachait les répertoires rectificatifs de wallonismes et de flandricismes, la presse luxembourgeoise de langue allemande tomba sur moi avec unanimité. Le ban et l'arrière-ban des manieurs de plume furent convoqués et partirent en guerre. Des personnages qui, de leur vie, n'avaient consulté que leur propre ignorance, entrèrent en lice, me vouant aux dieux infernaux, m'accusant de faire le jeu de l'Allemagne en dégoûtant, par mes admonestations, de l'emploi de la langue française, et espérant ainsi, selon une tactique locale en vogue encore à l'heure qu'il est, me rendre suspect aux éléments français ou francophiles du pays. Procédés d'une élégance douteuse, mais bien nationale . . . comme les solécismes !

Chose étrange ! Parmi mes plus farouches adversaires figuraient plusieurs de mes amis. Par une inconcevable pétition de principes, ils portaient de prétendues dénonciations que j'aurais faites « en clouant au pilori du ridicule, par nom et prénoms ou par allusions transpa-

rentes, les infortunés qui avaient commis quelque faute de français » et m'accusaient d'ainsi détourner de la langue française et de recruter en faveur de la langue allemande. Cette accusation, plus ridicule encore que monstrueuse, fut portée une première fois contre moi à la veille de la première guerre, reprise avec virulence immédiatement après, sporadiquement soulevée dans l'intervalle, et continuée avec véhémence au lendemain de la dernière. Les arguments les plus stupides furent invoqués. C'est ainsi que mon habitude de dire ou d'écrire, avec Voltaire, Victor Hugo, et le Dictionnaire Larousse du XX^e Siècle, et afin d'éviter l'équivoque, plutôt « en Luxembourg » que « au Luxembourg », fut condamnée par un critique de langue allemande « parce qu'elle lui donnait sur les nerfs » (sic !). Qu'un vague quelconque alla jusqu'à me menacer des foudres judiciaires s'il m'arrivait encore une fois de relever — bien que sans désignation d'auteur — ses coquilles; qu'on mit le marché à la main à un directeur de journal, qui avait hospitalisé de ma prose rectificatrice; qu'un journal de langue française paraissant à Luxembourg engagea avec moi une polémique dont il ne se tira guère à son honneur, etc. et, tandis que me venaient, surtout de Belgique et de Lorraine, des encouragements sans nombre, la presse luxembourgeoise m'accablait d'invectives.

*On voit que le métier d'Aristarque — ne parlons pas de Zoïle ! — n'est pas de tout repos en Luxembourg. Ce qui n'est pas fait pour m'impressionner, car j'en ai vu bien d'autres. Je dois toutefois dire que lutter contre tant d'inconscience ou de mauvaise foi n'avait rien de réjouissant, et que c'était, comme me disaient mes amis de France, peine perdue et talent galvaudé, que de vouloir persuader quiconque ne veut pas comprendre. J'ai alors pris le parti, au lieu de généraliser mes observations linguistiques en leur donnant la forme d'articles de journaux, de m'adresser directement, par lettre, à ceux qui devaient endosser la responsabilité des erreurs que d'autres commettaient. Je suis particulièrement enchanté d'avoir, de cette manière, fait éliminer de nos journaux des termes peu heureux *) et, de notre style officiel, des expressions plutôt défectueuses. Cette initiative, au lieu de désobliger les destinataires de mes lettres, trouva auprès de tous un reconnaissant accueil. On comprenait enfin que la science innée ou infuse n'est l'apanage de personne et qu'il n'y a rien de déshonorant à accepter*

**) C'est ainsi que j'ai pu constater avec une satisfaction sans mélange que la forme atonique, germanique et fautive « les fleurs leur envoyées » vient de disparaître des pages publicitaires de nos journaux et est remplacée par l'expression correcte « les fleurs qui leur ont été envoyées ».*

des leçons bénévoles et à admettre qu'un spécialiste en sait, en sa matière, d'ordinaire, plus qu'un esprit universel.

On verra ailleurs comment et de quelle encre je répondis à ces accusations, aussi mensongères que ridicules, et plus « politiques » que littéraires. Si parmi les défenseurs d'auteurs prétendument attaqués et stigmatisés par moi, il y en eut qui étaient de bonne foi, c'était parce qu'ils n'avaient même pas lu les articles qu'ils incriminaient, et qu'ils m'attribuaient, sans plus ample informé, les crimes et délits que d'autres qu'eux inventaient de toutes pièces, dans l'intention de me représenter comme nuisant à une cause que je défendais, par la parole et par écrit, par le fait et par l'exemple, depuis, puis-je dire, mes premiers balbutiements. Au surplus, eussé-je détourné l'un ou l'autre de l'emploi du français pour extérioriser sa pensée, c'eût été tout gain ! Quelles lamentables recrues eussent été, pour cette langue, d'aussi douteux partisans, d'aussi déplorable déserteurs !

D'ailleurs, toutes proportions gardées — mais le cas est identique — je ne vois pas des écoliers se mettre en grève parce que leur professeur use à leur endroit de l'encre rouge ou du crayon bleu !

D'autre part, à appliquer la recette mutatis mutandis, il suffirait, pour démolir à jamais chez nous l'allemand littéraire, de faire venir d'Allemagne quelque « Schaerfer des deutschen Sprachgewissens », qui dénonçât les solécismes, barbarismes et idiotismes de la langue allemande telle qu'en Luxembourg — du moins d'après des critiques allemands, — on la parle et l'écrit !

Je n'ai jamais, intervenant pour la pureté — relative — du français de chez nous, perdu de vue les circonstances particulières où nous trouvons. Il ne s'agit pas de marcher sur les brisées des grammaticistes et des puristes, et de se mêler de corriger le français des gens de France. Il ne s'agit même pas de s'en prendre à des traductions trop littérales de l'allemand ou du luxembourgeois, le moindre dictionnaire s'en chargeant. Mais il s'agit — j'y insiste, — des mots, des expressions, des phrases toutes faites, détournés de leur sens français, et donnant lieu à équivoque. Il s'agit d'empêcher le retour de faits comme le suivant : la distribution officielle et gratuite, à l'Exposition de Paris de 1937, de plusieurs milliers d'exemplaires d'une sorte de guide-express. Le texte, illustré de « photographies », était traduit d'un mauvais allemand en un français tellement épouvantable, que notre ami Paul Siegen, consul du Luxembourg à Paris, prit sur lui de retirer ces innombrables objets de la circulation et de les faire détruire, tant les mètèques les plus authentiques, les gosses des écoles primaires et les sidis, ambulants marchands de tapis, se tordaient à s'envoyer cette

prose ! Il s'agit enfin et somme toute, en ces temps d'euro-péanisation, de changements, de renouveau politique, de fédéralisation, d'étroits contacts avec les autres peuples, de ne pas se montrer inégal à sa tâche, et de ne pas prêter le flanc à des suspensions ou à des malentendus, ni même à des rires, fussent-ils discrets.

En publiant ce petit livre, je n'entends pas vouloir m'attribuer une compétence que je déclare ne pas avoir, car il m'arrive de faire des fautes, comme tout le monde, comme Lamartine, Flaubert ou André Gide . . . Mais cette compétence, si je ne la réclame pas pour moi, je demande qu'on l'accorde aux auteurs derrière lesquels je me retranche.

L'opuscule dont c'est ici la préface, n'est pas un répertoire exclusif de nos erreurs, avec leur rectification juxta-linéaire. C'est plutôt un recueil de quelques-uns des billets ou articles, que depuis plus d'un demi-siècle, j'ai consacré à cette épuration. Je voudrais qu'on y jetât — ou jette — un coup d'œil, et que soient — ou que fussent — éliminés, du français tel qu'on le parle ou l'écrit chez nous, les luxembourgeoisismes les plus usuels, ceux qui prêtent à équivoque, ceux qui nous rendent ridicules, ceux dont l'emploi irréfléchi, peu à peu, influence notre mentalité et fait de nous, par leur répétition inconsciente, des sortes de pantins du langage.

Il faut assainir notre français, l'amputer de ses verrues, l'épurer de ses tares. Il ne faut pas, qu'à nous entendre, qu'à nous lire, on reconnaisse immédiatement, à l'emploi de certains termes, l'homme de culture sinon incomplète du moins étrangère, par conséquent inférieure. Puisque aussi bien nous avons fait du français l'instrument de notre pensée, polissons-le sans cesse pour mieux pouvoir nous en servir.

Tout le monde, en tous pays, en toutes langues, fait des fautes, entasse des erreurs, et je n'ai certes pas la prétention, en en rectifiant quelques-unes, de n'en point commettre d'autres. Je m'en suis pris ici aux plus abominables, aux « horreurs », aux « monstres », aux « idiotismes » — mieux vaudrait dire « idioties » — dont l'usage constant nous déshonore. Si je puis persuader mes lecteurs de les éliminer de leur vocabulaire, je pourrai considérer avec un peu moins de désillusion le résultat de mes longs efforts.

Château de Bofferdange, septembre 1958.

Défense de la Langue Française

Des nombreux articles parus dans la presse luxembourgeoise à l'occasion, en 1957, de la visite du Président de la République, j'ai retenu particulièrement celui que l'un de nos plus distingués professeurs, que j'appellerai Monsieur Ygrec, a publié dans « Perspectives » sous le titre « La Langue française au Luxembourg ».

Or, cet article, bien que je ne le désapprouve pas entièrement, je ne saurais non plus, l'approuver. Car le point de vue de l'auteur n'est pas le mien, ni celui de maints autres, et je dirai même que nous différons du tout au tout quant au principe.

M. Ygrec dit de notre « régime linguistique » bilingue, qu'il est « unique au monde, singulier et anormal », qu'il serait, au dire d'un de ses confrères suisses, son confident occasionnel, « inacceptable partout ailleurs » et à considérer comme « étant contre toutes les règles d'une saine pédagogie ». — « Chez nous », ajoute à ces compétentes déclarations helvétiques, M. Ygrec, « il est éprouvé douloureusement » et « crée des inhibitions et des incertitudes ». Enfin, il le déclare responsable de notre « stérilité intellectuelle ». *)

Il y a là-dedans bien du vrai et bien du faux ! Si notre manière d'enseigner ne vaut pas grand-chose, les résultats qu'elle obtient nonobstant ne sont pas aussi décourageants que M. Ygrec le prétend.

Je veux croire, bien qu'il les fasse siennes ou les puise dans son propre fonds, que ces assertions ne reproduisent pas exactement le sentiment intime de l'auteur, et j'ai même l'impression qu'il ne partage que partiellement la manière de voir, si catégoriquement exprimée par le pédagogue descendu des cimes alpestres pour apporter la bonne parole aux riverains de la Pétrusse ! Mais, en vérité, jamais réquisitoire si accablant n'a été prononcé contre l'enseignement conjoint de deux ou de plusieurs langues, et dans le cas qui nous occupe, contre l'enseignement simultané, dans nos écoles, nos collèges et nos lycées, de la langue française et de la langue allemande.

*) « Stérilité intellectuelle » mise à part, la thèse de M. Ygrec et de l'autorité suisse qu'il invoque serait acceptable, si le mot « régime » était remplacé par « méthode d'enseignement ».

Mais, par une infortune singulière pour la thèse qu'expose M. Ygrec, professeur à l'Athénée, l'emploi conjugué, à tous les degrés, de deux ou plusieurs langues, loin d'être exceptionnel et fâcheusement réservé aux seuls Luxembourgeois, est justement le plus universel et le plus généralisé de tous. Considéré physiologiquement, il est le plus naturel, considéré historiquement il est le plus ancien.

L'enfant, dès ses premières manifestations, a son langage personnel, inné : le geste et l'onomatopée. De quoi l'humanité, longtemps, sans doute, se contenta. A peine sorti de l'âge lacté, le voilà soumis à l'enseignement d'une deuxième langue : celle du « lolo », du « bobo », du « dada » et des mots allusifs que ne comprennent que les seuls initiés. Celle-ci sera, à son tour, édulcorée et complétée par un langage plus riche en mots, déjà compréhensible aux tiers de bonne volonté : c'est la langue familiale et familière, usuelle, et qui met, peu à peu, l'enfant sur le même plan que les gens qui l'entourent. Il s'y perfectionnera par le contact avec l'extérieur, notamment avec ses pairs, et greffera même sur elle — du moins en France — une quatrième langue : l'argot des collégiens.

Cette langue familiale et familière, issue des deux précédentes, est ce que, pour des raisons le plus souvent plus politiques que naturelles, on appelle, tantôt langue « maternelle », tantôt langue « nationale », termes qu'il faudrait se garder de prendre dans un sens exclusif ou même simplement « réel ». C'est ainsi que la « moedertal » n'est pas la langue de la nation belge, ni même de l'unanimité des gens de Flandre; que le bas-breton, l'alsacien, l'occitan, le catalan, le provençal, le basque, etc. sont des parlars régionaux, des langues maternelles, si l'on veut, mais aucun d'eux n'est « langue nationale » ni même, à tout prendre, maternelle selon l'acception coutumière. Certains, la plupart, veulent voir dans le terme : « langue maternelle », en y mettant beaucoup de sentiment, de sentimentalité et même de sentimentalisme, et conformément à l'étymologie — fallacieuse — « la langue qui se transmet par la mère » que « la mère enseigne par l'usage quotidien, à son enfant ». Ils individualisent ainsi ce terme que d'autres généralisent, tel Turgot, pour lequel « une nation est un assemblage d'hommes qui parlent une même langue maternelle », définition inexacte si l'on prend le qualificatif au pied de la lettre. Car elle exclurait de la nationalité française une bonne moitié des Français et y adjoindrait Suisses romans, Belges wallons et Canadiens anglais et aussi nombre de Luxembourgeois . . .

Il y a cent trente ans, le gouverneur Willmar qualifiait le français « langue nationale des Luxembourgeois ». Il est demeuré langue offi-

cielle. Et il est aussi, je le répète, la langue « maternelle » de certains d'entre nous.

Comme il y a, parfois, plusieurs langues nationales par nation, il peut y avoir plusieurs langues maternelles par individu, à quoi je reviendrai plus loin. Pour le moment, tenons-nous-en à la langue familiale du premier âge, j'entends l'âge de raison, vers six ou sept ans. C'est pour l'enfant la langue des besoins matériels, des réflexions essentielles, des soliloques élémentaires, première manifestation de la pensée. Mais elle ne sera que le préliminaire de la quatrième langue enfantine, la seule qui compte, intellectuellement. Autrement dit : le langage acquis, celui par lequel l'enfant pourra apprendre à exprimer l'abstraction, à revêtir sa pensée, à se connaître et se reconnaître soi-même, et qui lui donnera « l'accès aux régions supérieures de l'intelligence », ainsi que s'exprimait, avec emphase, un de mes anciens professeurs !

C'est cette quatrième langue qu'il est du devoir du maître d'enseigner à l'état pur, après élimination des scories laissées par les successives langues antérieures : enfantine, familiale, familière, usuelle, dialectale, argotique, patoisante, etc.

Or, cette quatrième langue, qu'on ne cesse d'apprendre sa vie durant, et qui peut parfaitement n'avoir aucun lien avec la langue usuelle précédante ou concomitante (par exemple : le français avec le bas-breton, l'alsacien ou le luxembourgeois), est la langue de notre pensée, de notre esprit, de notre intelligence, de nos facultés rationnelles. C'est celle qui nous permet de concevoir et de juger, de comprendre et d'interpréter, de nous tirer de l'état d'enfantine infériorité où nous resterions, sans les moyens d'expression qu'elle nous délivre. Voilà la vraie langue maternelle, langue créée, langue créatrice, celle qui fait de l'embryon intellectuel qu'est l'enfant, qu'est encore l'adolescent, un homme ! Cette langue c'est le français pour le petit Parisien ou le petit Tourangeau, comme pour le petit Breton, le petit Picard, le petit Alsacien, le petit Provençal, le petit Basque . . . Comme pour l'enfant d'immigrés italiens, espagnols, polonais. Comme pour le petit Noir de la Côte d'Ivoire, le petit Jaune de l'Annam, le petit Kabyle et le petit Arabe d'Algérie. Pour le petit Liégeois, le petit Genevois . . . Serait-ce donc impossible d'y prétendre pour le petit Luxembourgeois ? Car il faudra bien qu'un jour, nous nous décidions !

Chacun donc, en entrant dans la vie active, dépose au vestiaire son jargon, son idiome, son sabir d'enfance, quitte à le reprendre à la sortie — et doit s'évertuer à s'exprimer, en une langue nouvelle, particulière, inédite, difficile, du moins en apparence, plus ou moins en

rapport avec celle dont il dispose déjà et qui, s'il arrive qu'elle écoeure les moins doués, enchantera les privilégiés.

Sur ce langage acquis, d'autres viendront se greffer, analogues de semblance, parfois identiques, mais qui demeureront hermétiques pour les uns si même il deviennent familiers à d'autres : le langage littéraire, le langage scientifique, le langage professionnel. Et enfin, dépendant des facultés intellectuelles de l'intéressé, de ses dispositions natives, de la méthode enseignante et surtout des circonstances, une ou plusieurs langues mortes et étrangères.

Nous voilà loin du simple bilinguisme franco-allemand, créateur, à en croire M. Ygrec « d'inhibitions et d'incertitudes ».

Evidemment, M. Ygrec, professeur d'Athénée, est plus versé en la matière que moi. Il me permettra toutefois de lui objecter que les « inhibitions et incertitudes » dont il se plaint, ne sont pas réservées à la seule langue française enseignée à Luxembourg. Elles se rencontrent de même dans les autres branches et dans les autres pays. Les petits Français n'en sont pas plus exempts même dans l'étude de leur propre langue, de leur langue d'origine, que les petits Luxembourgeois. C'est une question de méthode, une question d'enseignement, une question de réceptivité. Le grec a été ma terreur tant que j'ai eu comme professeurs MM. Thill et Speck. Il a manqué devenir ma branche favorite grâce au professeur Mailliet !

J'ai dit plus haut que le régime linguistique bilingue était de tous les temps et pour tous les âges, et que Luxembourg n'en a pas le monopole. A Rome, conjointement avec le latin, les rhéteurs enseignaient le grec. Du temps du Christ, les petits Israélites, futurs lévites, s'ils parlaient l'araméen, étudiaient l'hébreu et, sans doute, la langue de Ponce Pilate . . . Jusqu'à une époque toute moderne et actuellement encore, en certains pays et en certaines circonstances, les « escolliers » d'autrefois, les étudiants, ceux de la Sorbonne comme ceux de la Caroline, ceux de Salamanque comme ceux de Padoue, ceux de Coïmbre comme ceux d'Oxford ou Heidelberg, voire les jeunes élèves des Jésuites de Luxembourg, s'ils devaient, respectivement, savoir et écrire selon le mode classique, le français ou l'allemand, l'espagnol ou l'italien, le portugais ou l'anglais, n'en étaient pas moins obligés de s'entretenir, même entre eux, en un latin aussi cicéronien que possible.

Ce qui ne me semble pas avoir « inhibé » outre mesure Descartes, Leibnitz, Pétrarque, Cervantès, Bacon, Shakespeare, Luther, Camoens, Racine et le père Arnaud, ni même les auteurs dramatiques franco-latins du collège S. J. de l'actuelle rue Notre-Dame.

Certes, il s'agissait là d'une élite intellectuelle et non pas de la moyenne des collégiens et écoliers. Il n'importe ! L'enseignement était le même pour tous, et je ne pense pas que nos pères aient eu l'intention de faire de tous leurs enfants des « Aigles de Meaux » et des « Cygnes de Cambrai ». Je veux simplement prouver que l'enseignement d'une seule langue n'a, de fait, jamais existé, et que, s'il y a quelque chose qui soit « singulier » et « anormal », ce serait plutôt l'enseignement exclusif d'une langue unique, chose sans exemple dans tout pays !

Prenons le petit Breton de Plougastel ou de Lokmariaker : sa langue familiale est le bas-breton, sa langue acquise à l'école primaire est le français. Au lycée de Brest, il a, en plus du français classique, dû apprendre, au choix : ou le latin et le grec — ou le latin et une langue vivante — ou les sciences et deux langues vivantes... Ses « inhibitions » et ses « incertitudes » ne l'empêcheront pas de devenir sinon Chateaubriand, Lamennais ou Renan, du moins Brizeux, Le Goffic ou Queffelec ! Ce qui n'est déjà pas si mal !

Nonobstant les « complexes » dont M. Ygrec fait état, il n'y a pas plus chez nous qu'en Basse-Bretagne d'« inhibition » qui tienne. Il en est lui-même la meilleure preuve, lui qui manie souverainement la langue de ses « incertitudes » !

D'ailleurs, il n'est pas le seul. Sans que préjudice soit porté au dialecte local, nous sommes plus nombreux que M. Ygrec ne semble l'admettre, pour qui la langue française est réellement langue « maternelle », langue « familiale », langue intellectuelle, acquise ou non. Il y a quelque 120 ans, la langue des trois quarts des Luxembourgeois n'était rien que le français. Dans la partie dite « germanique », l'élite — et l'élite allait loin, je vous prie de le croire, puisqu'elle englobait tous les fonctionnaires et presque tout le commerce — usait le plus souvent du français dans sa correspondance. Quant à l'allemand, le « hochdeutsch », tout comme actuellement, on ne le parlait jamais dans l'intimité familiale ou mondaine, et il était réservé, comme maintenant encore, à l'instruction religieuse. Je pense que d'ailleurs M. Ygrec tombera d'accord avec moi, si je prétends qu'il est des conversations, même simplement mondaines, qui ne sauraient être soutenues en luxembourgeois.

Quant à la « stérilité intellectuelle », qualifiée en outre de « fameuse » par M. Ygrec, si tant est qu'on nous la reproche (Qui ? Où ?), elle me semble surtout être une assertion nationale, non dénuée d'astuce. Elle est destinée à recouvrir, à expliquer, à excuser, par la fatalité ou des circonstances, ou de l'hérédité, ou de la nature, l'application, chez nous constante et consciente de la « loi du moindre effort ». Car, si,

intellectuellement, nous ne le cédonc en rien aux autres « Européens », nous leur sommes, à tous, infiniment supérieurs en une chose : la paresse mentale, l'inertie cérébrale, filles, me disait récemment un étranger de mes amis, psychologue averti, qui vit parmi nous depuis de longues années, du bien-être généralisé, que les statistiques dénoncent, et de l'aisance matérielle, plus grande chez nous qu'en aucun autre pays d'Europe. De là, la prodigieuse indifférence de la majorité à l'égard des productions de l'esprit et cette « variété curieuse d'Européen » que M. Ygrec nous accuse d'avoir créée.

Cette regrettable spécialité n'est certes pas le résultat des « deux langues maternelles », dualité que M. Ygrec trouve exagérée. « On n'a, dit-il, qu'une langue maternelle : celle qu'on a apprise tout enfant et qui charrie toutes les valeurs affectives de l'enfance ! » Assertion d'un sentimentalisme romantique plutôt désuet, et bien « antieuropéen » à l'heure qu'il est ! C'est faire vraiment trop bon marché de l'intelligence de l'enfant que de le réduire à l'emploi d'une seule langue — en outre incomplète — quand les circonstances se prêtent à leur multiplicité. C'est accorder trop de droits à l'incurie des parents, à leur souci d'une vie sans heurts, à leur insouciance, à leur incompréhension, à leur indifférence et à leur égoïsme, si, possédant la connaissance d'une langue universelle — en l'espèce, le français — ils n'en imposent pas dès les premiers balbutiements, l'usage à leur progéniture.

Cependant, le raisonnement de M. Ygrec est combattu victorieusement par les faits : chez nous, en Belgique, en Suisse, en France, dans les ex-colonies, le nombre est considérable des enfants qui ont comme truchement de leur pensée, à côté de leur langue familiale d'immigrés, celle du pays qui les hospitalise. Ce sont bien là deux langues « maternelles », malgré qu'on en ait ! Voici, en France, les petits Italiens de l'Est et du Midi, les petits Polonais du Nord, les petits Espagnols du Sud-Ouest. Ils passent indifféremment de la langue familiale à la langue écolière et réciproquement. Oserai-je me citer moi-même ? Je n'ai jamais, depuis mes premiers balbutiements jusqu'à ce jour, fait de différence, quant à l'expression coutumière de ma pensée sollicitée par les circonstances (classes, voyages, captivités, relations, etc.) entre le français, l'allemand et le luxembourgeois et je prie M. Ygrec de croire que je ne suis, dans aucune de ces langues « bafouilleur ou embarrassé », comme il accuse ses compatriotes de l'être. A telles enseignes, que j'ai toujours passé, en France, pour un Parisien, et en Allemagne pour un Rhénan !

Ni « bafouilleurs ni embarrassés » non plus, la plupart de mes amis et connaissances, les enfants autour de moi, le forgeron, le

menuisier, le boulanger de mon village, les fournisseurs, quels qu'ils soient, habitant la ville ! J'en citerais cent, j'en citerais mille pour peu que je m'en donnasse la peine ! Personnellement, je ne parle que le français chez moi ou avec mes amis, même luxembourgeois (car malgré mes innombrables morts, il m'en reste encore !). Ni embarras, ni bafouillage ! Mais un français très pur, plus pur même le plus souvent, que celui que l'on entend couramment en Belgique, par exemple !

Pendant M. Ygrec ne s'avise-t-il pas d'écrire textuellement ceci : « C'est une aventure risquée que l'enseignement, chez nous obligatoire, du français ! Nous n'aurons jamais l'aisance des Français, nous hésitons, nous bafouillons, le dialogue nous embarrasse, le français de nos romans, de nos pièces de théâtre est livresque ! »

Ici, je m'insurge : certes, il y a chez nous, en Luxembourg, des écrivains, des avocats, des professeurs, etc., dont le style parlé ou écrit est « livresque », le dialogue embarrassé et l'aisance négative ! Mais, M. Ygrec, n'auriez-vous jamais rencontré en France même des Français coupables des mêmes délits linguistiques ? Pour mon compte, partageant pendant plus d'un demi-siècle mon temps et mes séjours entre la France et le Luxembourg, j'en ai rencontrés partout, à Paris comme en province, en Bourgogne comme en Normandie, en Bretagne comme en Provence, en Auvergne comme en Lorraine, et même parmi les hommes politiques et les écrivains cotés ! J'ai assisté à des examens en Sorbonne et à la Faculté de droit, et j'ai pu constater que, parfois des candidats authentiquement français ne faisaient pas plus preuve d'aisance, d'assurance et de connaissances, que chez nous bien des candidats luxembourgeois. Certes, il y en avait qui étaient remarquables et les meilleurs des nôtres ne seraient pas arrivés à leur cheville ! Mais, comme le remarque judicieusement M. Ygrec, la proportion est de un sur cent cinquante.

Quant au « livresque » du style, que M. Ygrec nous attribue si généreusement, je me contente de sourire. S'agit-il du parler, de l'expression orale ? S'agit-il de l'écrit littéraire ? Du vocabulaire ? De la construction de la phrase ? Du mot rare ? De l'affectation ? De la préciosité ? Ou simplement de l'absence de naturel ? A l'en croire, et d'après un autre article, on adresserait en France aux Luxembourgeois le reproche d'écrire ou de parler, je ne sais plus au juste, « comme un livre ». Ce serait plutôt à notre honneur, et indiquerait un souci de correction qui, à l'accoutumée, ne nous est guère particulier, car nous sommes adonnés plus aux solécismes qu'à l'impeccabilité. Mais nécessairement inspiré par l'étude des maîtres — car où puiser cette

science de l'expression ailleurs que dans les livres ? — le style livresque, bien que déplacé et ridicule, n'est pas l'apanage de l'Étranger et se rencontre en France même à tous les étages ! . . . Seulement, il y a la manière de dire et « celle-là, souvent, vaut mieux que ce qu'on dit ! » Au surplus, je crois que M. Ygrec a plutôt voulu parler de la phrase, péniblement et correctement, traduite de l'allemand, comme on en rencontrera un exemple dans ce livre. Mais c'est là un des nombreux méfaits du thème, cette méthode d'enseignement génératrice d'impuissance, comme notre ignorance du latin, après dix ans de cette méthode, le prouve !

Pour ce qui est du « dialogue » je ne donne pas entièrement tort à M. Ygrec. Hors de rares exceptions, le dialogue — et ceci vaut pour l'allemand comme pour le français et même pour le luxembourgeois — n'a chez nous, ni dans les pièces de théâtre, ni dans les romans, la vigueur, le prime-saut, l'élégance, la légèreté du dialogue étranger, français en l'espèce. Mais celui-ci est-il chez tous exemplaire ? Et quel dialogue M. Ygrec entrevoit-il ? Celui de Feydeau ou de Donnay, de de Flers ou de Capus ou celui peut-être de Claudel ? Ou de Sartre ? Quant au roman ou à la nouvelle, il est vrai que le dialogue, tel que le concevaient, parmi nos auteurs défunts, Nicolas Rles et Mathias Tresch, est encore lourd, diffus, et se traîne. Mais je puis confier à M. Ygrec, qu'aucun des membres du jury du prix de la SELF — trois Français, dont deux académiciens, un Belge, un Suisse — n'ont trouvé dans les sept ou huit ouvrages qui leur ont jusqu'à ce jour été soumis, trace de style intitulé « livresque », trace de dialogue empesé, maladroït, inélégant.

Et enfin, pour ne parler que d'écrivains luxembourgeois de langue française, nés en Luxembourg, élevés en Luxembourg, parlant et pratiquant la langue luxembourgeoise, mais si authentiquement français par l'esprit, par la pensée, par l'accent qu'ils sont, en France, considérés comme Français, citerai-je simplement ces cinq morts : Théophile et Frantz Funck-Brentano, Ernest et Emile Worms, Guillaume Capus ? « Embarrassés et bafouilleurs, gênés dans l'expression, livresques », et que sais-je encore ? Oh ! Monsieur Ygrec ! N'exagérez pas ou, alors, choisissez mieux vos mots . . . ou vos victimes !

Je me demande aussi comment un homme de l'évidente valeur intellectuelle de M. Ygrec, peut attacher la moindre importance à la question qui, dit-il, lui a été posée : « Pourquoi les élèves de l'Athénée n'écrivent-ils pas comme les lauréats du bachot français, dont le „Figaro“ reproduit les copies ? » Question ahurissante, qui aurait tout aussi bien pu être posée à n'importe quel professeur de rhétorique

de n'importe quel établissement de France, sous les forme et teneur : « Pourquoi vos élèves n'écrivent-ils pas tous comme des maîtres ? Pourquoi le dernier de la classe n'est-il pas aussi fort que le premier ? » Mais, fort heureusement, M. Ygrec a répondu à cette ineptie en lui opposant lui-même, comme je viens de le rappeler, la proportion de un sur 150, qui d'ailleurs est encore inférieure à la réalité. « En outre, a-t-il ajouté, il y a toujours eu, chez nous, des élèves écrivant des dissertations fort honorables. » Je l'espère pour eux, pour lui et pour nous !

Aussi suis-je en droit de me demander si cette mortification linguistique, cette mise en évidence, sous une signature qui n'est pas sans autorité, de façons de parler et d'écrire insuffisantes, si ces particularités, gratuitement attribuées à tous nos compatriotes, malgré des repêchages partiels et des constatations élogieuses, si tout cela a été une initiative très heureuse ? Singulier terrain que celui préparé ainsi pour l'édification de nos hôtes. Heureusement que ceux-ci, s'ils s'attendaient à ne rencontrer chez nous que des « bafouilleurs, des hésitants et des livresques, ou de stériles intellectuels bourrés de réflexes » ont-ils, dès l'abord, été détrompés. Ils ont pu se rendre compte que, malgré la thèse contraire de M. Ygrec, malgré « inhibitions et incertitudes » malgré les crimes intellectuels imputables au bilinguisme et . . . malgré l'institution désuète, surannée et délétère du thème, le nombre est considérable de Luxembourgeois des deux sexes qui, s'ils conversent ou écrivent, discutent, raisonnent, prennent la parole, font un article, ne diffèrent guère des gens de Nancy ou de Lille, de Brest ou d'Orléans, voire de Montmartre ou de Montparnasse . . . Même facilité d'élocution, même accent sans accent, même à-propos dans la riposte, même originalité dans la perception, même finesse de la répartie. A un contre 150, contre 1500 ou même 15 000 ? Soit ! Mais, en tout cas, ils sauvent la mise ! . . . Et parmi eux, justement, M. Ygrec . . . paradoxalement, un de nos meilleurs écrivains . . .

Nous avons, en Luxembourg comme ailleurs dans le monde intellectuel, assez de travers humains généraux et l'on y rencontre, comme en tout autre pays, assez de jalousie, d'envie, de prétention, de suffisance, de fausse modestie et de fausse pudeur, pour que, faisant ainsi, même sans le savoir, le jeu de nos adversaires, il soit inutile d'y ajouter gratuitement les travers exceptionnels : timidité, gaucherie, gêne, contrainte, indécision, perplexité, hésitation, enfantillage . . .

M. Ygrec, je crois, a été trop loin. Il n'en a pas moins partiellement, raison. Le bilinguisme, qui a d'énormes avantages en matière intellectuelle, a également, en cette même matière, un désavantage

considérable : Pour peu qu'on le pratique *littérairement*, l'une des langues influant sur l'autre, elles se passent leurs défauts plutôt que leurs qualités. De là la stérilité, en matière créatrice, des traducteurs en général et l'inexistence de grands écrivains bilingues. Victor Hugo qui savait l'espagnol, n'a jamais écrit mot en cette langue, Gérard de Nerval, qui traduisit le Faust de Goethe, se gardait de toute correspondance en langue allemande et Goethe lui-même, le grand Goethe, qui tout enfant avait parlé français et qui suivit à Strasbourg, des cours donnés en langue française, pour s'être essayé en alexandrins raciniens constata son impuissance. Henri Heine, bien que parlant couramment le français, faisait anxieusement revoir les textes qu'il lui arrivait d'écrire dans la même langue, par des amis et confrères parisiens complaisants. Il n'y a pas jusqu'à André Gide, qui s'attaquant, sur ses vieux jours, à l'anglais et à l'allemand, n'ait été influencé par cette tardive étude, et n'ait laissé se glisser dans son « Journal » jusqu'à des luxembourgeoisismes : « Entrez seulement », répond-il au domestique qui, au château de Colpach, frappe à sa porte... « Kommt nēmmen eran ! »

Mais voici bien une autre histoire : une pierre dans mon jardin. J'en suis d'ailleurs enchanté, et me garderai bien d'en vouloir à M. Ygrec, en qui j'estime énormément la lucidité du critique, la profondeur de la pensée et le talent de l'écrivain. Cette « pierre » me permettra une fois de plus de rectifier une opinion et de détruire une légende, sans espoir d'ailleurs d'y réussir. « Il y a », écrit M. Ygrec, « parmi nous des puristes, des fanatiques, armés du Littré, des lecteurs assidus de tous les „Dites-Ne dites pas“ qui vous posent à tout moment des colles sur la correction d'une tournure et *qui essayent de sauver, avec une touchante sollicitude, des subtilités que les Français eux-mêmes ont abandonnées !* »

Nous voilà en plein dans mon travail et dans l'objet de ce livre. J'ai, dans la préface, répondu comme il convient à l'incroyable assertion selon laquelle les Français se désintéresseraient de la correction de leur langue ! Je n'y reviendrai pas. Mais voici la question transférée sur le terrain luxembourgeois ! Ah ! M. Ygrec, je vous vois venir avec vos gros sabots . . . Or, vous seriez bien embarrassé de me nommer un seul Luxembourgeois, encore en vie (ce qui fait que sont exceptés MM. Tresch, Kannivé et Hansen) assidu lecteur des « Ne dites pas, mais dites » à l'usage des ignares, un seul de ces fanatiques du Littré (qui d'ailleurs, pour les satisfaire vient d'être réédité), un seul de ces « poseurs de colles », genre Monsieur Champagne, si nombreux à vous lire en notre Luxembourg national, et si anxieux des subtilités que les

Français, selon vous, dédaignent. Oui, fort embarrassé vous seriez ! Je n'en vois qu'un seul, de ces « Schärfer des französischen Sprachgewissens » comme l'intitula Batty Weber : celui qui a l'honneur d'écrire ces lignes. Depuis soixante années je supplie mes compatriotes d'éviter les germanismes et les belgicismes et de cesser de créer les luxembourgeoisismes : les « octroyer », les « renseigner », les « ranger », les « respectivement », les « récipiendaires », les « poser un acte », les « cassssino », les « carrroussssels », les « ingrès », les « absolver », etc., de se corriger des temps employés à rebours, spécialité de l'endroit, et de remiser les odieux, les abominables : « envois vous faits », « lettres vous adressées », « fleurs leur envoyées ». Seraient-ce là les « subtilités abandonnées par les Français eux-mêmes » ? Non, mon cher M. Ygrec ! Ce sont là des barbarismes locaux, dont le français de France n'a jamais eu à s'inquiéter et il suffirait d'un peu de bonne volonté de notre part, et d'un atome de réflexion, pour ne plus les commettre. Est-ce là besogne de fanatique, œuvre attendrissante de terre-neuve linguistique, sollicitude « touchante » de Gros-Jean voulant en remonter à son curé ? Permettez-moi, en ce cas, de vous demander pourquoi les traits, au crayon bleu ou à l'encre rouge, dont les professeurs émaillent les devoirs de leurs élèves ? Si vous estimez que s'élever contre « absolver » pour « terminer », « ingrès » pour « début », « octroyer » pour « imposer », c'est couper du cheveu en quatre, si vous êtes d'avis que les rectifications dictées par le souci cartésien de la correction du mot et de la pensée, ne sont que chinoiseries, billevesées, exagérations, arguties, si vous jugez ridicules ces « enthousiasmes déplacés, ces caractères sacrés usurpés », si vous condamnez cette constante et courageuse défense de la langue française, prise par d'obscurs volontaires, si vous décrêtez « subtilités abandonnées par les Français eux-mêmes », les inepties dont je n'ai énuméré à l'instant que la cinquantième partie, à plus forte raison devrez-vous négliger ce qui, réellement, n'est que balivernes, par exemple un « après que » suivi d'un subjonctif, un « orgue » féminisé au singulier, un « gens » hybride, un « pas » oublié, un « ne » superflu, un participe passé raté . . . et, puisqu'aussi bien vous repoussez Littré, jusqu'à nouvel ordre seule autorité en la matière, vous interdirez à vos élèves, sous sanction d'un « numéro six » comme on dit à Luxembourg pour une « mauvaise note », l'emploi de tout dictionnaire !

Mon cher Monsieur Ygrec, je vous mets au défi de prouver ce que vous affirmez si audacieusement, et de me citer, avec preuves à l'appui, un seul je le répète, de ces « puristes » luxembourgeois plus catholiques que le pape, un seul de ces sauveteurs locaux d'arguties surannées ?

Il y a soixante ans que j'ai commencé cette longue guerre contre nos solécismes, suivi, à long intervalle, par Mathias Tresch, qui en dressa une liste incomplète et pourtant surchargée (vers 1930 je crois ?), puis par M. Kannivé qui leur consacra, en 1952, une brochure fort intéressante, mais dépassant le cadre strictement local qui est le mien, enfin, il y a deux ans ou trois, par M. Gaston Knaff, dans un petit livre, charmant et spirituel, paru aux éditions SELF. Dans l'intervalle Joseph Hansen avait publié dans l'« Ind. lux. », sous le titre « Fleurs du Terroir », un certain nombre d'articles de la même veine, mais il les avait interrompus constatant que dans le journal même où ils paraissaient, il n'en était pas tenu compte !

Chose étrange, mon cher M. Ygrec ! Chose étrange ! Tandis qu'aucun de ceux que je viens de citer n'encourut les « foudres de la critique », il y eut contre moi, à trois reprises, une levée de boucliers générale. Cela, qui a son importance, je le raconte d'autre part.

Qui se sent morveux, se mouche ! Cette unanimité me fit comprendre combien il y avait péril en la demeure, combien les « puristes », même les plus intransigeants, sont nécessaires et les « poseurs de colles » les plus fanatiques, indispensables. Des encouragements de toute nature me venant d'autre part, je me suis décidé à publier ce livre. Ceux-là mêmes qui y trouveront à redire seront les premiers à s'en inspirer !

LES MÉFAITS DU PURISME

M'étant, dès sa publication, procuré la plaquette que feu M. Kannivé, instituteur à Esch-sur-Alzette, avait consacrée à nos « fautes de langage », je m'étais empressé d'envoyer à l'auteur des « Faux amis » un mot de félicitations, à quoi j'avais joint quelques observations. Soit qu'il n'ait pas reçu ma lettre, soit qu'une mort soudaine et imprévue — il fut victime d'un accident d'auto — l'en ait empêché, il ne me répondit point, mais je reçus en revanche, un peu plus tard une lettre anonyme, prétendant que « j'avais dicté l'ouvrage à M. Kannivé » et que j'étais responsable de cet « étalage de purisme » qui, à ma suite (?) ne pourrait que détourner les Luxembourgeois de l'emploi de la langue française et ne faire de moi, dénonciateur des contrevenants, que le fourrier de la langue allemande. »

Ce n'était pas la première fois, et ce ne devait pas être la dernière, que, anonymement ou à visage découvert (mais ceci plus rarement),

on me débitait ces sornettes. Vingt fois j'y avais répondu, et on trouvera ici même la quintessence, pour ainsi dire, et de ces attaques et de ma défense. Car je n'entends pas que persiste, après moi, l'odieuse et absurde légende, due à l'incompétence des uns, à l'animosité des autres, à la jalousie stupide de troisièmes, le tout se combinant à la sottise du plus grand nombre, et tendant à me représenter à la fois, comme responsable d'un état de chose, que les faits se sont d'ailleurs chargés de démentir, et comme prenant plaisir à désigner en toutes lettres l'auteur responsable, alors que je n'ai jamais fait que signaler la faute sans même, le plus souvent, la situer.

Quant à avoir, de quelle manière que ce fût, influencé Monsieur Kannivé, homme de grande valeur intellectuelle et qui n'avait besoin de personne pour exprimer congrûment d'excellentes idées, je n'avais même pas — et je le regrette — eu l'honneur de le connaître. Nous avons, lui et moi, chassé le même gibier, moi depuis 1898, lui bien plus récemment, mais c'est à quoi s'arrêta notre collaboration.

Peut-être, toutefois, M. Kannivé allait-il plus loin que moi et était-il plus exigeant. Sans être « puriste » lui non plus, il lui arrivait de condamner maintes expressions que j'accepte et de ne pas s'en tenir aux seules erreurs de ce que j'appelle le « franco-luxembourgeois ». Mais, pas plus que moi, il n'était acribologue et coupeur de cheveux en quatre. Nous n'avons pas besoin d'académiciens sans académie et de grammairiens de grammaire incertaine. Ce qu'il faut aux Luxembourgeois, désireux de s'exprimer par la parole ou par l'écrit à l'aide du langage des « honnêtes gens » (comme on disait au grand siècle sans en rien suspecter l'intégrité de quiconque parlait ou écrivait mal), ce n'est pas un traité de style, un dictionnaire des arguties, un répertoire des difficultés. Mais ce qui s'impose, c'est un conseiller, un guide, qui les prenne par la main et attire leur attention sur les germanismes, les belgicis-mes, les luxembourgeoisismes, les solécismes locaux, et enseigne à les éviter.

Il ne s'agit pas de faire de chacun de nous un écrivain ! Point même un fervent du style simplement correct. Il ne nous conviendrait pas d'être plus catholique que le pape et d'exiger de nos compatriotes une connaissance de la langue française que le pédant le plus invétéré de France ne demanderait pas à la généralité de ses compatriotes. Nous pouvons parfaitement nous contenter de la langue, telle que la parlent et l'écrivent 30 millions de Français sur 43 — sans compter ceux des ex-colonies et de l'Etranger — laissant à notre élite intellectuelle, dans la même proportion, le souci d'une relative perfection. On voit donc qu'en matière de purisme je ne suis guère exclusif.

J'abandonne à ceux qui soutiennent le contraire et veulent voir en moi l'auteur indirect d'une prétendue régression — il y en a une, mais elle est d'un autre genre et je n'y suis pour rien — le douteux plaisir de continuer à le déclarer, en donnant pas là les preuves de leur infirmité cérébrale et d'une incapacité regrettable. « Nous ne pouvons y parvenir, vengeons-nous par en médire », dit Montaigne.

En revanche, il est indispensable que quiconque veut se révéler au public sous les espèces d'un « écrivain », que quiconque entend persuader autrui par la plume et se poser en exégète et en modèle, le fasse avec un minimum de correction littéraire ou verbale. Si vous avez quelque chose à dire, dites-le. Mais entourez-vous de toutes les garanties possibles pour le dire convenablement. Vous n'êtes pas un petit élève à qui il est permis de faire des fautes, en attendant qu'il se corrige, ni le correspondant occasionnel d'un parent ou d'un ami, qui, en lisant votre lettre n'y regarderont pas de si près. Ayez par conséquent un dictionnaire sous la main et éventuellement, une grammaire, et n'écrivez pas une ligne, pas un mot, si vous n'êtes pas sûr, de leur irréprochabilité. Même ces précautions prises, vous ferez encore des fautes, mais au moins saurez-vous éviter les plus scandaleuses. Vous en ferez comme j'en fais, comme en font, exactement, dans leur langue, tous les écrivains du monde entier, depuis le plus humble des journaliers jusqu'au plus notable académicien. Quand vous les aurez reconnues — avec l'aide, parfois, d'un camarade complaisant ou anonyme — contentez-vous de battre votre coulpe et « de faire mieux la prochaine fois »...

Mais de grâce, si vous ne « sentez pas du ciel l'influence secrète », abstenez-vous d'écrire pour le public. Tout bien intentionné que vous soyez, tout homme — ou femme — « de bonne volonté » qu'il vous soit donné d'être, plutôt que d'écrire les insondables stupidités que trop de journaux hospitalisent, stupidités dont la lecture découragerait — s'il les lisait, mais, heureusement, il ne les lit pas — le plus optimiste des étrangers de langue française, n'abusez pas de votre encre et de l'indifférence des lecteurs.

Je suis épouvanté quand je tombe, traduites d'un mauvais allemand, sur certaines correspondances de tels de nos journaux. Une naïveté énorme et une prétention sans bornes y disputent la palme à une ignorance sans limite. Ce qui est le plus affligeant, c'est de devoir se dire, que ceux qui commettent ces inepties ne s'en rendent pas compte et sont intimement persuadés qu'ils font œuvre littéraire et qu'ils en administrent la preuve. Je demeure encore écœuré de la lecture

récente d'articles de polémique entre deux de nos journaux bilingues. Je me demande avec effroi comment le secrétaire de rédaction de l'un de ces journaux a pu autoriser l'insertion de la chose innommable dont à la lire, une sorte d'échappé de Charenton sollicitait la publication. Il devrait y avoir des limites dans l'expression du gâtisme précoce !

Que ceux que cette mouche pique, non pas s'abstiennent, mais qu'ils apprennent. Au fond, rien n'est facile comme une langue vivante. Un être humain, d'intelligence moyenne, mettra trois mois à la comprendre, trois mois à la parler, trois mois à suffisamment l'écrire. Le principal est de ne pas être rebuté par l'entassement des difficultés suscitées à plaisir par les grammairiens, et les subtilités distillées par les pédants. Car ici intervient désastreusement ce que mon correspondant anonyme et tant d'autres s'avisent de mettre à ma charge : l'influence nocive de l'acribologie sur l'étude d'une langue. D'intelligence trop courte pour comprendre qu'il y a une différence entre les barbarismes que je ne cesse de combattre depuis plus de cinquante ans, et qui rendent parfois notre français inintelligible (octroyer, ranger, renseigner, resp., etc.) et les finesses syntaxiques et lexicologiques au sujet desquelles « grammatici certant », qu'il y a une différence également, entre le public littéraire auquel mes observations s'adressent et celui qui n'en a que faire, soit qu'il n'en ait pas besoin, soit qu'il n'en ait cure, mes antagonistes n'en ont pas moins parfois raison. C'est quand il s'agit de l'enseignement même du français dans nos écoles et dans nos collèges. J'ignore de quelle façon et selon quelles méthodes actuellement on y procède et j'ai tout lieu de croire que notre actuel ministre de l'Éducation nationale, qui est un homme de la plus grande finesse d'esprit, un éducateur hors ligne et un écrivain remarquable qui trouve audience bien au delà de nos frontières, triomphera de la routine et n'autorisera plus l'application des règles selon lesquelles le français s'enseignait chez nous encore avant la guerre de 14-18. C'était à pleurer ! Les menues difficultés, les subtilités, les chicanes — relatives il est vrai — étaient accumulées comme à plaisir, non seulement dans les grammaires imposées dans l'enseignement secondaire, mais également dans les manuels en usage dans l'enseignement primaire. Cela suffisait à dégoûter définitivement du français les écoliers parfois les moins rétifs, et à rebuter ceux que, par un euphémisme (soit dit entre parenthèses, assez ridicule), nous qualifions d'« étudiants » autrement dit nos collégiens. Comment apprendre, comment aimer, comment pratiquer une langue qui nous éceüre !

(Écrit en 1958.)

L'EMPLOI DES TEMPS ET LA RÉFORME NÉCESSAIRE

Je ne me permettrai pas ici de chercher à établir les règles concernant l'emploi des temps. D'abord, il n'y en a pas et ensuite, s'il y en avait, il ne conviendrait pas, à qui n'est qu'un amateur plus ou moins averti, de jouer au grammairien. En cette matière, tout est intuition, raisonnement instinctif, affaire d'habitude, adaptation à l'exemple. Je crois même que trop de réflexion ne pourrait que nuire, car j'ai remarqué, qu'à vouloir appliquer les quelques indications données au collègue, ceux qui tentaient s'y conformer étaient perdus.

Je vais peut-être me faire écharper, mais je n'en écrirai pas moins ceci, n'ignorant d'ailleurs point qu'en le faisant, j'encourrai la colère des uns, le blâme des autres et l'animosité de beaucoup : l'emploi judicieux et exact des temps du verbe est singulièrement négligé chez nous, particulièrement par nos lettrés, qui semblent peu se soucier de différencier convenablement ce que nous appelions, de mon temps, le passé défini, de l'imparfait et tous les deux du passé indéfini. On n'ignore rien de l'obligation du subjonctif, les participes passés sont irréprochables, l'orthographe parfaite, la pureté verbale enviable, le tour de phrase exemplaire, le vocabulaire copieux . . . mais, en matière d'emploi des temps, on commet des fautes, si régulièrement et si singulièrement répétées, qu'appelé un jour à revoir un texte que m'avait soumis un de nos esprits les plus distingués, un de nos « meilleurs manieurs de la langue française » et mon cadet de nombreuses années, je dus me contenter de résumer mon appréciation en ce seul conseil : « Écrivez comme vous l'entendez, et quand vous aurez terminé, vous remplacerez simplement TOUS vos imparfaits par des parfaits, TOUS vos parfaits par des imparfaits, et votre travail sera parfait. »

En revanche, donnant tort au fameux adage, proféré surtout par ceux qui ont quelque intérêt à prétendre que, chez nous « les gens » (?) ne comprennent pas le français (t' Leit verstinn ké franzéisch), je me suis toujours entretenu coutumièrement en français avec mon menuisier, mon serrurier, ma boulangère, mon voisin le fermier, mon chauffeur, la femme de chambre, etc., et j'ai pu constater que mes interlocuteurs, pour peu qu'ils eussent passé quelque temps en France, n'avaient aucune difficulté à situer exactement les temps du verbe . . . J'ai essayé de m'expliquer ce phénomène et me suis arrêté aux conclusions suivantes :

J'en demande pardon aux autorités pédagogiques, mais tant que le français sera enseigné à l'école primaire, et dans les 4 classes inférieures des lycées, par le truchement de l'allemand, tant qu'on

continuera à appliquer la méthode du thème, l'enfant et l'adolescent ne parviendront pas à acquérir la finesse et la souplesse d'esprit nécessaires pour un emploi judicieux et presque inconscient des temps du verbe. Au contraire. C'est l'épouvantail du thème qui crée en eux cette « inhibition », dont on attribue parfois la cause au français en général, cependant que c'est son genre d'enseignement seul qui en est responsable. Le thème, voilà l'ennemi ! C'est à lui qu'il faut imputer les phrases que voici, dues à un élève moyen de la 5^{me} année d'une école primaire de la campagne. Traduites au préalable d'un texte français en allemand, j'avais invité l'enfant à les retraduire en français. Résultat : « Quand je fus petit garçon — Napoléon mourait à Sainte-Hélène — La bataille de Waterloo avait lieu en 1815 — Maître Corbeau tint dans son bec un fromage — A la septième fois les murailles tombaient (V. H.) — Notre Grande-Duchesse fut née en 1895 — Le cheval a été mené chez le maréchal-ferrant, alors le maréchal-ferrant ferrait le cheval. »

Or, ces phrases-là, c'est le thème, la pratique du thème, qui y oblige nos compatriotes. N'ayant pas « fréquenté l'école primaire » et ayant, de par l'intervention de ma mère auprès de M. Jules Keiffer, mon professeur de français en septième et sixième, été dispensé d'apprendre à l'allemande la grammaire française, qu'au surplus je possédais déjà, grâce à l'excellent « Larive et Fleury » de mes années enfantines, je n'ai jamais eu aucune peine à employer normalement les temps non plus que les modes du verbe. C'était inconscient, je le répète, et je ne m'en fais pas gloire. De même, mes jeunes contemporaines d'avant le lycée, avaient, dans les pensionnats et couvents de France et de Belgique, eu tout le temps d'oublier les mauvais principes de nos écoles primaires, et d'acquérir les notions d'un langage meilleur que celui dont usaient leurs frères et cousins, restés à Luxembourg.

Il est vraiment étrange qu'on ne se soit pas encore rendu compte, à l'heure qu'il est, de l'inefficacité d'une méthode qu'on applique depuis 140 ans et dont les résultats sont pis que douteux : négatifs. Dix années de thème n'ont jamais habilité un Luxembourgeois moyen — ni tout autre, d'ailleurs — prêtre ou professeur, à écrire couramment le latin. Et l'on prétend, nonobstant, que sept années de thème français doivent suffire pour permettre un manement passable de la langue française !

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS, TEL QUE, CHEZ NOUS, IL SE PRATIQUE, A FAIT FAILLITE. Il est indispensable qu'on le reconnaisse. « Vous n'avez aucune compétence en la matière ! s'exclamera-t-on. Vous n'êtes pas professeur ! Vous n'êtes pas pédagogue ! » Non,

mais je suis de l'autre côté de la barricade, du côté où l'on voit les choses comme elles sont. Le français est l'épouvantail de nos écoliers. Qu'on s'arrange pour en faire l'attrait !

Ne pas obliger l'enfant à ne penser qu'en allemand et, surtout, ne pas l'obliger, par la traduction, par le thème, à formuler sa pensée d'abord en allemand pour péniblement, mot à mot, lui donner une forme étrangère qui se ressentira toujours de son origine. Car apprendre une langue toute en nuances par l'intermédiaire d'une langue qui ne les connaît pas, est une absurdité.

On devrait, au contraire, éviter toute traduction mentale, empêcher l'enfant de composer au préalable sa phrase en allemand, et le laisser faire, en français, des fautes « françaises ». Il ne s'agit pas toutefois de la « Méthode Berlitz » proprement dite. Il s'agit plutôt d'offrir aux petits Luxembourgeois le moyen d'acquérir, à six ans, tout naturellement, le français, un français incorrect, si l'on veut, mais du français tout de même, comme ils ont fait, quatre ans plus tôt, pour le luxembourgeois. Qu'un peu de grammaire viennoise plus tard s'y ajoute et un peu d'orthographe — pas plus, je vous en prie, qu'en France même et avec des manuels uniquement français — mais, pour l'amour de Dieu, plus d'examen d'entrée à nos établissements secondaires ; ou, du moins, un examen d'où soit écartée toute difficulté grammaticale et dont soit absent tout texte allemand. Par exemple, une lente dictée pour contrôler l'orthographe, puis la remise, à chaque petit candidat, d'une feuille dactylographiée, contenant un certain nombre de phrases, où le terme à compléter ou les temps et modes du verbe à situer, seraient laissés en blanc (avec la place nécessaire pour les ratures), voilà qui vaudrait mieux que ces phrases absurdes et compliquées par quoi des pédants d'Allemagne, depuis un siècle, prétendent enseigner le français . . . même aux petits Luxembourgeois !

On ferait bien aussi, dès la deuxième année d'école primaire, de faire copier aux élèves des textes français, sans s'inquiéter s'ils les comprennent. Mais l'orthographe se fixera dans leur rétine, inconsciemment, la correction de la phrase s'imposera ; la curiosité s'éveillera et le maître aura entre les mains le meilleur moyen, d'une part d'assurer le calme et le silence, de l'autre, de se rendre compte du degré d'attention dont chaque élève est capable.

Dans le « Courrier littéraire » du journal « Le Temps » — il y a de cela plus d'un quart de siècle —, Emile Henriot, qui fut plus tard de l'Académie française, écrivait, à l'adresse du célèbre critique, Paul Souday, reprochant à Marcel Proust « son mépris de l'accord des temps » (mépris, au surplus, très relatif) :

« Sans aller aussi loin que Flaubert, qui disait : "Les modes, les temps des verbes tout cela ce sont des blagues ! On peut écrire ce qu'on veut du moment que c'est bien", ne peut-on pas rappeler à Monsieur Souday que c'est précisément Proust qui a montré que Flaubert, en violant les lois de concordance, a produit ses plus beaux effets, non de littéraire correction, mais de beauté grammaticale. »

Flaubert avait en effet, rappelle Emile Henriot, écrit cette phrase :

« Ils habitaient maintenant en Bretagne un jardin et montaient tous les jours sur une colline d'où l'on découvre la mer. » — « Comment, continue Henriot, le présent de l'indicatif n'éclaire-t-il pas d'un rayon de pérennité cette colline d'où l'on "découvre la mer", en contraste avec la fugitive existence de ceux qui la gravissaient ? »

Bien que, pour mon compte, j'estime que la pérennité d'une colline n'est pas en jeu, et que, même sans elle, ce « découvrir » au présent de l'indicatif est parfaitement motivé, je me permettrai de partir de cette phrase pour essayer d'expliquer, par l'exemple, les nuances de l'emploi des temps :

« Ils montaient tous les jours sur une colline d'où l'on découvre la mer. » Selon moi, Flaubert, malgré son mépris des modes et temps des verbes, a eu raison d'ainsi écrire, et Souday tort de suspecter la correction littéraire de la phrase. Fille du bon sens, la grammaire elle-même exige ce présent, ce persistant présent, destiné à situer, géographiquement et topographiquement, la colline en question.

« *d'où l'on découvrait la mer* » : indiquerait que les promeneurs quotidiens se rendaient intentionnellement sur cette colline pour voir la mer.

« *d'où l'on découvrit la mer* ». Oui, à condition que « colline » fût précédée de l'article « la », et que la phrase rappelât le fait historique de la découverte, en ce lieu, de la mer. Ainsi, Robinson Crusoé monta sur une colline d'où il découvrit que la mer l'entourait de toutes parts, constatant ainsi qu'il n'avait pas été jeté sur une côte continentale, mais bien sur une île, probablement déserte, ce qui diminuait notablement les chances de s'en tirer. « Découvrit » est ici aussi exact qu'il serait déplacé pour les promeneurs de Flaubert.

« *D'où l'on a découvert la mer* ». Parfaitement ! Cette colline, en ce cas, eût été l'endroit d'où les premiers humains qui foulèrent ce sol, constatèrent la proximité de la mer.

« *D'où on avait découvert la mer* », dirait le narrateur, l'historien, relatant, à l'usage de tiers, la découverte, du haut de ce lieu, de la plage océane . . .

« *D'où on aurait découvert la mer.* » Supposition : c'est de ce lieu, dit la légende, que les premiers hommes qui s'égarèrent en cette région, virent, pour la première fois, l'océan.

« *D'où l'on découvrirait la mer.* » Ainsi s'exprimerait le « Guide bleu » ou tout autre, qui conseillerait au touriste de prendre, à travers le bois, le chemin qui le mènera sur cette colline, du haut de laquelle il pourra voir la mer.

* * *

Le texte ci-dessous, que j'extrait du remarquable roman de Paul Adam « Les Lions », présente en peu de lignes, les différents temps « narratifs ».

(Il s'agit d'une tentative de grève, quelque part, dans le département du Nord.)

« En un instant, les ouvriers se massèrent par couples et par trios de copains. Le petit Quimpo laissa deux charbonniers, passer, chacun, le bras sous l'un des siens; braillard, efflanqué, immense. Beaudru trouait l'air de son chant.

Derrière Livrot, qui conseillait de prendre le pas militaire, tous envahirent la place de la Haute-Rive. Les rideaux s'écartèrent sur les vitres mornes pour découvrir les mines anxieuses de quelques douairières . . . Blêmes et hagardes sous leurs bandeaux gris, elles regardèrent passer le monstre à cent têtes noirâtres, dont les lourds brodequins frappaient en mesure le pavage herbu, dont les pantalons de velours flottaient sur les genoux maigres.

— A bas Dompuis ! . . . hurla Joseph, qui reconnut le jeune homme, attiré sur le parvis du Bar américain.

— A mort Dompuis ! . . . renchérit Beaudru; et sa gueule large ouverte répéta l'anathème que cent voix confirmèrent.

Charles crut pâlir, bien qu'il fut entre le vigoureux Speed et le vicomte de Labry. Celui-ci, redoutant la colère du prolétariat pour son automobile, s'élança, tourna lui-même la manivelle de la mise en marche. La machine hoqueta, tressaillit, vibra. Le chauffeur s'empresait. Dompuis pensa que ses jambes tremblaient. Il les roidit de son mieux. Il eût voulu rentrer dans le bar et s'y cacher. Ces brutes n'allaient-elles pas le battre ? Il prit cependant la posture de serrer les poings, puis de sourire, narquois et impudent. Il haussait les épaules en gelant de peur. Une pierre n'allait-elle pas l'atteindre ? Mais Speed eût mal jugé la retraite. Enfin l'automobile démarra dans une pétarade, un tintamarre de ferraille frémissante. Double et blanc, le tonneau emporta le vicomte furieux, sous les huées énormes de la foule

en marche, que suivaient, au trot de leurs petites jambes, les deux agents de police, Dombres et Verly. Tout effarés, silencieux, conscients de leur ridicule le long de cette force terrible, à peine osaient-ils interdire de la canne l'accès du trottoir et maintenir le cortège sur la chaussée. Les basques de leurs tuniques avec les poches pareilles à des besaces pleines, s'envolaient derrière leur course. Leurs deux grosses têtes s'ébahissaient sous les képis minuscules à la mode ancienne. Ils protégèrent cependant de leur corps la pâleur arrogante de Charles Dompuis et la stature de M. Speed, plus quelques noceurs inquiets, fiévreux, poussant des ah et des oh, sans répondre aux insultes confuses, lancées par le courroux unanime des manifestants . . .

Déjà la troupe en révolte arrivait devant le Café des Empereurs. Valin se planta sur le trottoir. Emphatique, il salua le peuple quand Livrot eut crié :

Vive la sociale ! Vive Valin . . .

A bas Clermaux ! Sale bourgeois ! Va-t'en trousser la Busio . . .

La Busio ! . . . La Busio ! . . . scanda la foule hargneuse.

C'est le surnom d'une fille que l'avoué jadis défendit et qui purgeait alors une peine de prison pour escroquerie. Ses ennemis politiques affectent de tenir l'avoué pour complice de cette malheureuse. Cette accusation enchante le populaire, qui envie le gros homme, sa fortune foncière et ses mœurs indépendantes sans hypocrisie. Clermaux devient cramoisî. Ses bajoues enflèrent. Il serra les poings et chercha dans le nombre un adversaire précis . . . Mais ceux que son regard atteignit, se reculaient au centre de la masse. Ils l'insultaient à l'abri des camarades . . . »

On voit ici Paul Adam employer tous les temps du verbe et les employer à bon escient chacun à sa place, chacun disant ce qu'il veut dire, et aucun ne pouvant, sans dommage pour l'idée qu'il exprime, être remplacé par un autre . . .

* * *

Il paraît qu'actuellement (fin 1958) on a réformé, réforme ou va réformer. Je n'en sais rien. Mais je sais ceci : c'est que l'on pourrait, en ce moment encore, reprendre sans en changer un mot, la plupart des propositions faites en 1912 — il y a près d'un demi-siècle — au sujet, tant de l'enseignement du français à l'école primaire et au collège qu'en matière d'examens. Il ne semble point qu'un seul pas ait été fait en avant : mêmes discussions byzantines, mêmes hésitations, mêmes rapports se contrariant, mêmes appréhensions plus ou moins

avouées, mêmes prétextes qu'on invoque, même crainte de la concurrence . . . Et plus on se prétend « Europe », plus on se recroqueville sur soi-même.

Officiellement, je n'ai pas voix au chapitre et d'ailleurs je ne tiendrais pas à en avoir. Mais tant que l'on ne jettera pas par-dessus bord l'enseignement du français tel qu'il se pratique chez nous, et à l'école primaire, et dans tous les autres établissements d'enseignement, tant qu'on ne changera pas radicalement de méthode, la langue française, qui devrait devenir pour notre sauvegarde politique celle de notre pensée, restera l'épouvantail qu'elle est plus que jamais pour notre jeunesse écolière.

(Janvier 1959.)

Explications et Expédition

Extraits du Journal *l'Union*, 1953

I.

Dans « Meuse-Luxembourg », un des rédacteurs, qui signe « Expedit », commence un long article à mon adresse par une phrase, catégorique et définitive, affirmant une supériorité intellectuelle, morale et sociale, devant laquelle je devrais, en bonne justice, modestement m'incliner ! Monsieur Expedit n'est pas content de moi et ne me l'envoie pas dire !

Tel Napoléon, s'adressant à ses maréchaux.

« Je trouve », écrit-il, « que Monsieur Marcel Noppeney exagère ! »
Simplement !

Et il continue : « Les braves gens, plutôt que de se faire ramasser pour une brouille linguistique, préféreront s'en tenir à l'allemand qu'ils connaissent mieux. »

Expedit me permettra de lui dire que voilà un raisonnement désarmant à force de puérité et de candeur, et dont je ne sais s'il faut davantage en admirer l'ingénuité ou déplorer qu'il atteste une singulière mentalité.

Etablissons, pour commencer, que je ne « ramasse » personne. Je constate et réprouve des erreurs de langage, des fautes plus ou moins grossières, dont mes compatriotes sont coutumiers. Je n'en indique pas l'auteur ou les auteurs et, à peine, l'endroit où je cueille la chose. Je vitupère le « monstre », non celui qui en est accouché. Et cela ne s'appelle « ramasser » dans aucun pays du monde.

J'en ai le droit et même le devoir. Comme autrefois André Thérive, dans les « Nouvelles littéraires », comme actuellement Fernand Desonay dans « Pourquoi pas », comme M. Jean Sorel sous la rubrique « Parlons français » paraissant de temps à autre dans « Meuse-Luxembourg » elle-même !

Evidemment, je pourrais, poussant jusqu'au bout les conséquences de l'appréciation d'Expedit, prétendre que si, vraiment, les Luxembourgeois de langue française préfèrent abandonner ce truchement de leur

pensée et le remplacer par la langue allemande, plutôt que de risquer une critique, motivée s'il en fut, il serait tout indiqué de susciter à ceux de langue allemande un « Schaerfer des deutschen Sprachgewissens » comme Wasmut dans ses « Allerhand Sprachdummheiten ». La même cause produisant les mêmes effets, nous ne conserverions pas en Luxembourg une demi-douzaine d'écrivains de langue allemande !

Mais laissons cette hypothèse, qui n'est qu'une plaisanterie et que j'évoque uniquement pour prouver la fragilité de la thèse que soutient mon contradicteur.

Contrairement à Expedit, j'ai trop bonne opinion de mes compatriotes pour les croire, à un tel degré, susceptibles, et admettre qu'il suffirait d'attirer leur attention sur leurs fautes anonymes, pour qu'ils jetassent leur plume dans le coin et, la lippe boudeuse, s'exclamaient : « Je ne joue plus ! »

Alors, selon Expedit, il suffit qu'un critique trouve à redire à une œuvre littéraire, artistique, musicale et que sais-je encore, pour arrêter toute initiative, pour tuer, en Luxembourg, toute vie intellectuelle ? Ce peintre, ce compositeur, ce poète cesseront, qui de fixer ses imaginations sur la toile, qui de les noter en musique, qui de les traduire en rythmes, parce que la facture de l'un, la traduction harmonique de l'autre, la formule littéraire du troisième auront déplu à Pierre, Paul, Jean ou Jacques ? Croyez-vous donc vraiment, mon cher Expedit, vous qui n'êtes pas Luxembourgeois, qu'il n'y a chez nous que des infirmes du cerveau, que des débiles de la volonté, que des gens souffrant d'un tel complexe d'infériorité, qu'ils se soumettront à la première injonction et, renonçant à peindre, écrire ou composer, iront grossoyer chez l'avoué ou casser des pierres sur les grandes routes ?

Voyez-vous — pour quitter un instant les intellectuels luxembourgeois que vous mésestimez si singulièrement — Lamartine, Chateaubriand, Sainte-Beuve et Flaubert cessant d'écrire, parce qu'ils se sont vu, tous les quatre, reprocher par des critiques plus acerbes que moi, d'avoir mis « vêtissant » pour « vêtant » ? Delacroix cessant de peindre pour avoir éprouvé un échec au Salon ? Richard Wagner allant dans un orchestre de petite ville jouer du trombone à coulisses plutôt que de devoir supporter l'insuccès, à Paris, de Tannhäuser ?

Reste à voir si les « braves gens » qui, s'adressant au public, leur juge et leur critique librement consenti ou même sollicité, se fâchent quand ce public se permet de les juger et de les critiquer, sont des gens intéressants ? Personnellement — je tiens à le déclarer bien haut — je commets des fautes de français comme tout le monde (peut-être un peu moins tout de même !) et je serais, pour mon compte, enchanté

s'il se trouvait, à Luxembourg ou ailleurs, quelqu'un pour me les faire toucher du doigt. Je ne pâllirais ni ne blémirais, comme déclare l'avoir fait Expedit, s'imaginant avoir employé à tort le mot « quarteron », qui était parfaitement juste, et « indaguer », qui est en effet un regrettable belgicisme. Non ! Je serais reconnaissant à mon censeur et n'irais pas, puérilement vexé et froissé, trouver que ce n'est pas de jeu et, pour punir le correcteur, écrire en allemand !

Expedit croit-il vraiment que l'article vénimeux, gonflé de fiel et débordant d'incompétence, paru anonymement dans les colonnes de ce même journal le lendemain même de cette révélation qu'a été pour nous tous l'admirable livre de M. Joseph Leydenbach (dont je ne pourrais pas assez dire combien j'admire et l'œuvre et l'auteur) incitera celui-ci — comme au surplus l'article en question s'en flatte — à cesser d'écrire ? Ou que la froide méchanceté avec laquelle tel ou tel périodique passa sous silence le dernier roman de M. Willy Gilson, qui fait le plus grand honneur à nos lettres, ait décidé celui-ci à ne plus rien publier ? Ou que vous, mon cher Expedit, vous remisiez votre plume, parce que nous ne sommes pas d'accord et que je le dis ? Ou que moi-même j'aïlle maintenant, en me camouflant en écrivain boche, cacher ma honte d'avoir subi votre déplaisir ? Mais peut-être, me souffle le démon de la vanité, Expedit fait-il à M. Marcel Noppeney l'honneur de l'élire pape de la correction verbale, et d'estimer que, quand il a parlé, la cause est entendue ? Et que, découragés par la décision émanant d'une autorité aussi universelle, les tenants de la langue française, reniant leurs dieux, vont se mettre à adorer des divinités nouvelles ? Expedit, ce n'est pas moi qui exagère, c'est vous ! Qui m'attribueriez là une influence que non seulement je n'ai pas, mais que je trouverais suprêmement ridicule d'avoir. En me reprochant mon intransigeance linguistique, en prenant sous votre protection les in-només, les anonymes, les collaborateurs, dont je ne révèle pas le nom, de journaux que je ne cite qu'à peine, et qui ont commis ou commettent les fautes, toujours les mêmes, que nous devons au venin germanique déposé en nous, vous avez doublement tort : Au point de vue de la langue comme au point de vue des faits. Car, de deux choses l'une : ou les auteurs en question lisent mes articles et profitent de la leçon gratuite que je leur donne, pour se corriger et corriger leur copie, ou ils ne les lisent pas, et n'ont pas alors l'occasion de se fâcher, d'abord, et de jeter leur plume au rancart ensuite.

Et voulez-vous la preuve la plus immédiate, la plus personnelle, de ce que j'avance ? Vous n'avez pas, après avoir lu le « Corrigeons-le » du père Deharveng, changé « Meuse-Luxembourg » en « Maas-Luxem-

burg » mais vous avez au contraire fait disparaître de votre journal l'une des fautes contre lesquelles je me suis plus particulièrement élevé, la faute atonique, en remplaçant, de propos délibéré, par « la somme qui lui avait été adressée », le texte fautif « la somme lui adressée », lequel vous avait été envoyé aux fins d'insertion.

D'ailleurs les innombrables lecteurs, surtout les jeunes gens de nos établissements d'enseignement, qui m'écrivent pour me demander conseil et me dire leur reconnaissance et même — mais la jeunesse exagère toujours — leur admiration pour la campagne d'épuration linguistique que je mène, me consoleraient, s'il en était besoin, de la mauvaise humeur de ceux qui sont assez enfants pour boudier et renoncer à continuer le jeu.

Car Expedit insiste sur ce point, qu'il estime capital, « que tous mes amis doivent amèrement constater que je réserve mes courroux et indignations à des causes indignes, cependant que je ne m'en prends que très accessoirement à d'autres plus importantes. »

Mon Dieu ! mon cher Expedit, mes « amis » n'ont-ils pas autre chose à faire à longueur de journée qu'à s'occuper de moi et à me donner des conseils ? Et tout amis qu'ils se prétendent ou s'imaginent être, ne me connaissent-ils pas encore assez pour pouvoir se rendre compte, que donner un conseil à Marcel Noppeney et rien du tout, c'est exactement la même chose ?

Je déplore qu'ils s'attristent aussi inconsidérément à mon sujet. Qu'ils rassurent leur émoi et leur vigilante amitié et qu'ils soient persuadés que je me passe des manifestations d'un zèle déplacé et les en dispense généreusement.

Nous ne sommes pas au Monomotapa !

Quant à me laisser influencer par l'opinion des mécontents ? Ah ! mon cher Expedit, me connaissez-vous si mal ? Ce serait bien la première fois dans une existence déjà bien longue. Plus que jamais je continuerai l'œuvre, entreprise voilà plus de cinquante ans déjà et qui ne fut pas aussi vaine que vous vous plaisez à l'imaginer, ni surtout aussi nocive, puisque malgré les « ukases du tsar de l'acribologie » nous comptons à l'heure qu'il est plus d'une quarantaine de bons auteurs luxembourgeois de langue française, contre cinq ou six il y a 50 ans.

Voilà qui réduit plutôt à néant les « amères constatations de mes amis » !

Et puis je l'ai toujours dit et me tue à le répéter : Du mauvais français vaut mieux pour nous que le meilleur allemand ! »

* * *

Voici donc deux thèses en présence, tendant à un même but mais différant de méthodes.

C'est du moins Expedit qui le déclare.

Car pour moi, j'avoue sans fard que je ne comprends guère, ou même pas du tout, les arguments qui me sont opposés.

La thèse d'Expedit consiste à prétendre que je fais fausse route quand j'invite mes lecteurs, qui se trouvent — en langue française — en rapport avec le public, à s'exprimer avec un maximum de pureté verbale.

Malheureusement pour lui, il se fait que cette thèse est également celle de mes correspondants, soigneusement anonymes, et celle des germanophiles astucieusement camouflés, qui ont juré qu'ils auraient — théoriquement — ma peau.

L'autre, la mienne, est, au contraire, qu'en attirant l'attention de ceux que la chose intéresse sur les fautes de français qu'ils commettent ou pourraient être tentés de commettre et en leur recommandant la correction du langage, je fais du bon, de l'excellent travail.

Cette thèse est soutenue par la majeure partie des intéressés, notamment par de nombreux écrivains luxembourgeois, par la jeunesse des écoles, plusieurs de nos administrations, et de très éminentes personnalités. Elle est celle également de M. Fernand Desonay, professeur à l'Université de Liège, qui mène dans « Pourquoi pas », revue hebdomadaire bruxelloise, exactement le même combat que celui que mène, tous les jeudis, dans l'« Union », le Payen de Pencrom, autrement dit, par anagramme, moi-même !

Donc, Expedit cherche à établir qu'en disant et répétant que « renseigner, ranger, octroyer, couvert, ingrès, décor, respectivement, etc., etc. », employés dans l'acception que leur donnent nombre de mes compatriotes et certains qui ne le sont pas, sont de grossières fautes de français, je les détourne de la langue française, et les aiguille vers l'allemand. Que je fais de la propagande à rebours et que je travaille pour l'extension de la langue allemande. J'ai déjà entendu cela quelque part.

C'est en effet là, depuis un demi-siècle, la thèse de certains de mes compatriotes de langue allemande écrivant dans des journaux allemands et qui allèrent jusqu'à demander contre moi (1920) l'intervention des autorités françaises, diplomatiques et militaires ! (On lira bientôt dans mes « Mémoires » cette histoire invraisemblable.)

De plus Expedit ajoute qu'il n'y a pas à se dissimuler « qu'au beau pays de Luxembourg le français n'est vraiment familier qu'à une minorité d'habitants » ?

Cher Monsieur, on ne peut vraiment rien vous cacher ! Mais aurais-je jamais prétendu le contraire ? Permettez-moi par conséquent de ne pas saisir la portée de cet argument.

Je ne me suis en effet jamais imaginé que j'écrivais pour les petits élèves de l'école primaire, ni pour ceux qui ont autre chose à faire dans l'existence qu'à manier la plume ou qu'à taper sur le clavier. Ni même pour ceux qui n'ont recours aux moyens d'expression oraux ou écrits que pour leur correspondance ou leurs conversations personnelles. Qu'importe, quand l'amoureux écrit à sa petite amie, qu'il entasse les fautes d'orthographe et accumule les erreurs de style, s'il y met son cœur ? Et à Expedit, qui « avoue qu'il a toujours préféré le plus modeste des artisans au plus brillant des polémistes », je déclarerai sans ambages que, pour mon compte, les lettres maladroites, candides et pleines de fautes et de provincialismes que j'ai reçues et reçois encore de domestiques, d'artisans ou d'ouvriers, m'attendrissent et me plaisent davantage que ses effets de style.

Nous voilà donc tout à fait d'accord. Mais que diable cela vient-il faire dans l'affaire qui nous occupe ?

Je saisis de moins en moins !

Je ne suis pas dans l'enseignement. C'est aux instituteurs et aux professeurs d'enseigner le français dans les écoles et dans les collèges. Pour moi, je m'adresse à ceux qui déjà le savent ou s'imaginent le savoir suffisamment pour l'extérioriser. Soit qu'ils s'adressent directement au public en écrivant dans des journaux, des revues, des périodiques généralement quelconques ou en publiant des livres, soit qu'ils se trouvent professionnellement en contact avec le public et emploient, dans ces relations, la langue française.

Autrement dit : les écrivains et orateurs d'une part, certains fonctionnaires de l'autre.

Or, je le dis et je le répète : l'écrivain, livrant à l'impression le fruit de sa pensée et s'adressant au public, par cela seul qu'il le fait, reconnaît en lui son critique et lui accorde un libre droit d'appréciation. Et contrairement à ce qui se passe dans le journal d'Expedit, où l'œuvre la plus remarquable de l'année a été récemment traînée dans la boue, je me garde soigneusement de dire un seul mot désobligeant à l'endroit de qui que ce soit, de nommer le désigner, et je m'en tiens uniquement aux généralités. Au lieu de décourager, j'encourage. J'encourage en criant casse-cou, en faisant comprendre qu'il n'appartient pas à un auteur d'imposer à ses lecteurs ses ignorances et que son devoir se couvre avec son intérêt, qui est de ne formuler sa pensée que selon les convenances du langage. Je n'attaque ni un

homme ni une œuvre, mais uniquement des fautes, des erreurs, des étourderies, des inadvertances. Je rends par là un service inappréciable à nombre de mes confrères et Expedit serait probablement sidéré, s'il savait combien il y en a parmi ceux-ci qui ont tenu à me remercier pour les services que je leur avais rendus...

Il en est de même en ce qui concerne les employés d'administration. Et ici je dirai tout d'abord à Expedit, que son argumentation, qui a souci de représenter mes «victimes» comme lâchant le français pour épouser le boche, ne tient pas debout. Il ne s'agit pas en effet pour ceux-ci de faire un choix entre les langues autorisées par la Constitution, l'une ou l'autre de celles-ci, leur étant imposée par les conditions ou les circonstances. Je ne m'occupe que du cas où le français est ou devient obligatoire. Expedit peut donc, en toute hypothèse, être rassuré. En eussent-ils même le désir, comme il se l'imagine, en présence de mon «souci de purisme», ils ne pourraient s'y soustraire. Administrations petites et grandes, milieux officiels, industrie, grand et moyen commerce, partout le français s'impose, car il faut tout de même être compris des milieux français ou belges avec lesquels nous nous trouvons en relations obligées et je ne vois pas nos Luxembourgeois se mettant à potasser le flamand pour se faire comprendre à Anvers ! Tenons-nous-en donc au français, la langue universelle.

Cependant comme on a de tout temps négligé de donner à l'extirpation des germanismes l'importance que l'on devrait, et cela tant à l'école primaire qu'au collège ou à l'école normale, nous avons été quelques-uns à essayer de remédier à cette carence. MM. Tresch et Hansen avant-guerre, moi-même déjà avant l'autre guerre, M. Willy Gilson dans ses excellents cours de français, d'autres encore, nous avons lutté et continué la lutte. Le résultat, contrairement à l'attente d'Expedit, a été, outre nombre d'initiatives individuelles fort intéressantes et fécondes, l'attention prêtée à nos efforts dans le sein de certaines administrations. J'ai récemment reçu de deux chefs d'administrations de l'Etat, des lettres de remerciements pour la campagne entreprise. Quant au succès tous les jours grandissant des cours des auteurs français de M. Willy Gilson, quant aux lettres parfois enthousiastes de jeunes collégiens ou de jeunes lycéennes, voilà les meilleures preuves de la défaite d'Expedit à ce point de vue. Il ne reste donc, et j'y reviens, que le monde — qui d'ailleurs me semble être visé particulièrement —, de ceux qui écrivent ou tentent d'écrire: correspondants de journaux, romanciers en herbe, poètes en expectative, tous ceux enfin qui éprouvent le besoin de communiquer au public un peu ou beaucoup de leur pensée ou de leur savoir.

Ici, Expedit me permettra une fois de plus de m'étonner. Cependant qu'il admet que l'on peut et sans doute doit décourager, non pas ceux qui veulent devenir romanciers ou poètes mais ceux qui réellement le sont déjà, et qu'il ouvre son journal à ceux qui font métier de débinage littéraire, il soutient qu'il faut « s'appliquer aussi discrètement, aussi gentiment, aussi doucement que possible, à remettre dans la bonne voie linguistique ceux dont le français a des gaucheries d'enfant bien intentionné » et qui, à l'en croire, délaissent le français parce que « M. Marcel Noppeney, avec fiel et sarcasme, s'élève contre l'emploi fautif et essentiellement local de tel mot, de telle expression, de telle tournure ! »

Ici vraiment je ne sais plus du tout !

Mon Dieu, que je traite des sujets, somme toute légers, sur le mode ironique et sur le ton de la plaisanterie, je le concède avec satisfaction. J'ai pour moi le slogan de la Comédie et l'opinion de Molière et de Beaumarchais. A mes yeux, une faute de français, même généralisée, comme chez nous la « faute atonique » par exemple, n'est pas chose assez sérieuse pour valoir la trompette épique ou les accents du drame, mais l'est trop pour qu'on la néglige ou passe l'éponge : Je me contente de dire ou d'écrire, dans le style qui m'est particulier, c'est-à-dire celui de l'ironie (qui m'a sauvé deux fois des Boches) ce que je trouve être de mon devoir de dire ou d'écrire. Que ce soit « crispant » comme le constate Expedit, mais je l'espère bien ! D'avoir raison contre eux semble toujours « crispant » à ceux qui ont tort. Plus l'adversaire se « crispe », plus je constate que j'ai raison. Au cours de mes démêlés avec l'Allemagne impériale et celle d'Hitler, l'auditeur militaire Mettgenberg, l'agent de la Gestapo Lorentz, en ont su quelque chose, eux qui ne parvinrent pas à me désarçonner et que mon ironie polie exaspérait jusqu'au délire. Mais Expedit mettrait-il sur la même ligne que ces tortionnaires, les candidats-écrivains qu'il prend sous sa protection ? Serait-il possible qu'il y en eût parmi eux d'assez incertains, pour qu'une simple observation, pût suffire, à leur faire changer leur fusil d'épaule ? Qu'Expedit me permette de lui faire observer, que voilà un « amour de la langue française » bien peu chevillé au corps ! Je ne crois pas que celle-ci puisse perdre grand-chose par la défection de pareils adeptes. Mieux vaut un franc ennemi qu'un auxiliaire changeant à tout vent, qu'un Saxon linguistique. Cela me rappelle ce déplorable Tony Kellen qui, à l'en croire, commença en français sa carrière « littéraire », mais qui, découragé sans doute par son impuissance — car à l'époque je n'avais guère que 10 ou 11 ans et n'y étais pour rien ! — changea de camp et devint ce que vous savez : un traître aussi à son pays !

Mais ce n'est pas tout. Expedit voudrait-il m'indiquer un seul reproche adressé par moi à un seul de ces écrivains que prétendent je décourage ? Me rappeler une seule personne que j'eusse désignée ? Et s'élèvera-t-il du sein de tous ceux, que, à l'en croire, j'ai réduit à l'obligation désespérée et désespérante de lâcher le français pour l'allemand, une seule voix pour m'accuser ? Il y aurait-il un seul de ceux qui ont abandonné comme dit Expedit « la langue de Racine » pour celle de Schiller, pour me dire ou m'écrire, en signant sa lettre et mettant son adresse pour la réponse, que c'est moi qui suis responsable de cette regrettable décision ? Un seul, mon cher Expedit, un seul !

Je vais plus loin : Je mets au défi Expedit de me fournir une seule indication précise illustrant sa thèse, un seul exemple à l'appui de ce qu'il avance. En revanche, je lui dirai et lui répéterai, que j'ai intensifié ma campagne d'épuration linguistique en 1910, alors que nous étions deux ou trois écrivains de langue française dans le pays, et que la veille de la dernière guerre en 1939, nous étions plus de quarante, et actuellement, sans doute, davantage.

Mais peut-être me rétorquerait-il que, sans mon ingérence, nous serions trois ou quatre cents ? Et que sans mon intransigeance, tous nos auteurs de langue allemande écriraient en français ?

Donc, je m'adresse à ceux d'entre les Luxembourgeois qui commettent des germanismes, comme M. Desonay de l'Université de Liège s'adresse à ses compatriotes belges, Wallons et Flamands, qui commettent des belgicisms et M. André Thérive aux Français qui commettent des provincialismes. Je n'ai pas entendu jusqu'à ce jour, que M. Desonay ait fait ou fasse le jeu des Boches, et si M. Thérive a, me dit-on, incliné vers l'Allemagne, ce n'est certes pas en publiant dans les Nouvelles Littéraires ses « Querelles de langage ». Je n'ai pas entendu non plus que, là-dessus, pleins de courroux et « crispés » Flamands et Wallons aient représenté M. Desonay comme s'engageant dans une impasse ou chevauchant entre deux ornières, ni que les autres Français aient accusé les Auvergnats de parler boche, comme un simple Pierre Laval !

Je ne suis pas la science infuse. J'ai appris le français comme tous les autres petits Français, au nombre desquels j'ai le droit de me compter, leur langue étant la mienne au même degré qu'elle est la leur. J'ai essayé de m'y perfectionner par l'étude et la lecture. Je n'en ai jamais voulu, au contraire, à ceux qui ont attiré mon attention sur les erreurs qu'il m'arrivait de commettre, et, jusqu'à ce jour, personne ne s'était avisé de me déclarer responsable, par mon souci acribologique, de son « découragement ».

Encore une chose. Quant à « fustiger et accabler » qui ne connaît et n'emploie que l'allemand » non, n'est-ce pas ! Je puis le déplorer mais non le condamner, car je suis trop individualiste pour ne pas laisser chacun agir à sa guise. En revanche, je réclame pour ma langue les mêmes droits, et pour moi celui de ne connaître qu'elle. A la moindre atteinte je me dresse, et, n'en déplaît à la thèse d'Expedit je l'ai prouvé récemment d'une façon assez retentissante !

(« *Union* », 25 mars 1948.)

Voué aux dieux infernaux par Expedit, me voilà porté aux nues par Jérôme Coignard. De part et d'autre, avec une égale incompétence et un même souci de persister à côté de la question.

Non plus qu'Expedit, au pseudonyme hiéronymien, Jérôme Coignard, au prénom de même, et anatolien pour le surplus, ne comprend à quoi tend et comment s'affirme ma campagne d'épuration linguistique. Je ne critique ni n'entends critiquer personne, ni un homme, ni une œuvre, ni en bien, ni en mal. Expedit, quand il soutient qu'en dévoilant les fautes de « braves gens » bourrés de bonnes intentions, je les décourage d'écrire, Jérôme Coignard, quand il m'invite, après maintes louanges, à passer au crible le « Bulletin analytique de la Chambre des Députés », se mettent l'un et l'autre, comme on dit vulgairement, le doigt dans l'œil.

Non, je ne suis ni un Barbacole à férule, ni un Zoïle impénitent. On n'est que trop, chez nous, donneur de conseils intéressés ou censeur à qui l'envie seule dicte sa prose. Pour moi, je ne désire que faire œuvre d'assainissement, en contribuant à expulser du parler et du style franco-luxembourgeois, les germanismes et les flamingantismes qui le déshonorent. Comme le faisait André Thérive dans les « Nouvelles Littéraires », comme le font Fernand Desonay dans « Pourquoi Pas », Bruneau dans « Le Figaro », Piéchaux dans « Le Monde ».

Je le répète : je voudrais arriver à l'élimination d'expressions détournées de leur sens français, pouvant, par conséquent, donner lieu à des confusions et à des malentendus, et que leur persistance, leur répétition et leur généralisation a converties en un véritable fléau. Elles signalent, stigmatisent et flétrissent le Luxembourgeois, même lettré, à l'encontre de ce qui se passe en Belgique, où l'illettré, tout au moins relatif, use seul de belgicisms. Elles ne sont que quelques-unes. Il suffirait d'un atome de bonne volonté, d'un soupçon d'attention, d'un rien de travail pour se débarrasser de cette tare qui nous ridiculise.

Je m'adresse à nos intellectuels à toutes les étapes. Cela n'a rien à voir avec la langue coutumière, avec le parler populaire de nos arti-

sans, de nos ouvriers, de nos paysans, dont un nombre, beaucoup plus élevé qu'on n'a tendance à se l'imaginer, connaissent et même pratiquent la langue française, mais pour lesquels le parler correct serait un luxe bien inutile. Mais c'est à l'intention de nos professeurs, de nos avocats, de nos fonctionnaires, de nos écrivains eux-mêmes que j'écris. A l'intention de ceux qui se trouvent dans l'obligation, ou professionnelle ou librement consentie, de s'exprimer en français. Je voudrais voir ceux-là se corriger de certaines fautes qu'ils ignorent eux-mêmes être des fautes, et qui sont devenues partie intégrante du patrimoine linguistique franco-luxembourgeois. A telles enseignes, que la plupart d'entre les plus distingués de nos détenteurs de diplômes, qui parlent très couramment et écrivent élégamment, qui soignent leur accent, qui arrondissent leurs phrases, qui s'expriment avec une enviable facilité, vous sortent tout-à-coup un de ces « monstres », dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils rendent tout pantois l'interlocuteur ou l'auditeur voire le lecteur étranger de langue française.

Je vous assure que c'est pour un Français sympathisant une véritable souffrance, que d'entendre son interlocuteur luxembourgeois, au milieu d'une phrase correctement et même littérairement développée, donner à « octroyer » le sens d'« imposer », l'entretenir de « documents lui parvenus » et déclarer « ranger dans telle ou telle catégorie » cependant que l'annuaire, dit-il, « renseigne telle ou telle chose ».

Voilà ce que je vitupère, poursuis et persécute et non point, comme Expedit se l' imagine, avec le résultat de décourager l'innomé, ni comme Jérôme Coignard le propose, avec l'intention de faire concurrence à la censure.

Pour le reste, je suis d'avis que l'accord des participes, l'orthographe des mots compliqués, le genre de certains substantifs, toutes les grandes et petites subtilités de la grammaire, tous ses pièges, toutes ses exigences, parfois grotesques, sont, au fond, chose bien accessoire. La correction d'une langue consiste dans l'emploi des mots exacts et judicieusement pesés, dans la connaissance suffisante, qui n'a pas besoin d'être parfaite, de la façon de les écrire, dans la non-confusion de leur signification. Il serait impardonnable, que ceux qui appartiennent à l'élite intellectuelle, soit qu'ils écrivent le français, soit qu'ils le parlent, continuassent à donner l'exemple des incorrections que je relève. Quand « renseigner », « ranger », « octroyer » et « respectivement », dans leur acception locale, auront disparu du vocabulaire luxembourgeois, j'aurai rendu à mes compatriotes le plus signalé des services.

Mais disparaîtront-ils jamais ? Vu l'opposition imprévue des uns et le zèle inopportun des autres, j'ai tout lieu d'en douter.

Les Fautes majeures

OCTROYER

(Extrait de l'Indépendance luxembourgeoise, septembre 1919.)

Notre excellent confrère du « Journal d'Esch », constata récemment qu'il fallait parfois que surgît un Vaugelas, voire un sous-Vaugelas, et il approuve fort qu'un directeur de journal, en villégiature — en l'espèce, moi — ait, par carte postale, recommandé à ses rédacteurs de surveiller l'emploi du temps, mais, plus soigneusement encore, l'emploi des temps.

Recommandation indispensable et qu'on ne répétera jamais assez en Luxembourg, où l'on jongle avec le passé défini, l'imparfait et le passé indéfini, d'une façon vraiment excessive.

Mais il ne suffit pas de surveiller l'emploi des temps, il faut aussi surveiller celui des termes. Et je ne pourrais décrire mon épouvante, en constatant que mon journal lui-même profita de l'absence de son grammairien attitré — toujours moi! — pour tomber dans une erreur linguistique, qui est comme la signature locale.

Car, si l'octroi a été supprimé à Luxembourg, on n'a, hélas ! pas supprimé en même temps, l'emploi, à contresens, du verbe « octroyer »!

Pas un avocat à la barre, pas un parlementaire à la tribune, pas un professeur en sa chaire, pas un journaliste dans ses colonnes (pardon ! il y a des exceptions !), pas un homme du monde dans sa conversation (idem), qui ne donne, chez nous, à « octroyer » le sens de « imposer » !

« Je ne veux pas m'octroyer à votre société ! . . . Tu ne nous octroyeras pas ta façon de voir . . . Il ou elle désirerait nous octroyer sa volonté . . . Les juges lui ont octroyé 100 francs d'amende . . . » « Octroyer », m'expliquait un jour un homme d'esprit, signifie « imposer », puisque l'octroi est un impôt ! A cela près, que l'« octroi » était un droit, accordé par les rois de France aux communes affranchies, de prélever des impôts, la remarque est exacte !

Mais ouvrons Littré :

« Octroyer : concéder, accorder. »

« Que cette âme de roche une grâce m'octroie », dit Malherbe. « Je ferais une faute indigne de pardon — Si je vous octroyais un si funeste don », dit Mairet dans *Sophonisbe*. Et La Fontaine : « Jean amoureux de la jeune Perrette — Sans que jamais rien lui fût octroyé. »

Et Littré ajoute : « octroyer » vient du latin populaire « auctorisare » qui veut dire : « autoriser ».

Consultons Hatzfeld et Darmesteter :

« Octroyer : du lat. pop. "autorisare" : accorder quelque chose à titre de grâce, de faveur. »

« Octroyer un privilège, une permission... « Le roi lui octroya des lettres de noblesse... « La Charte, octroyée par Louis XVIII, c'est-à-dire "accordée" par lui au peuple français. »

Voici le « Dictionnaire des Dictionnaires ».

« Octroyer, du latin auctorare. Concéder, accorder. »

Voulez-vous l'opinion de l'Académie, selon la dernière édition de son dictionnaire ? « Octroyer » verbe actif : Concéder, Accorder. Il n'est guère d'usage qu'en style de chancellerie : Octroyer une grâce, une demande. »

Larousse vous plaît-il davantage ? Voici : Octroyer : lat. pop. auctorizare. Concéder, accorder comme une faveur. « Louis XVIII octroya une charte à la France. »

Ou avez vous une préférence secrète pour Larive et Fleury ? « Octroyer » (L. auctorisare) Concéder, accorder. »

Mais comme je vous connais, vous en tenez pour les autorités allemandes ? Consultez Sachs et Villatte. Vous y trouverez ceci :

« Octroyer : bewilligen, gewähren, verleihen, oktroyieren, Syn. von : concéder. »

Alors quoi ? « Ech oktroyiéeren mèch nett », qu'on entend si souvent à Luxembourg, accompagnant la lippe de dégoût de la supériorité en toutes matières, serait donc purement d'invention luxembourgeoise et la faute n'en serait pas imputable à l'allemand ? C'est nous, nous seuls, qui l'aurions détourné de son sens primitif, et qui lui aurions infligé (ici on dirait « octroyé » !) la signification d'imposer, d'obliger ? Initiative peu louable et dont il n'y aurait pas lieu d'être fier.

Saisissez donc d'une main agile le dictionnaire de Kürschner. Là vous trouverez au mot « oktroyieren » la signification allemande de « aufdrängen ». C'est ce sens absolument abusif, prêté par l'ignorance allemande à un mot emprunté à la langue française, que les Luxembourgeois ont soigneusement recueilli, et dont ils font un usage vraiment indécent, tellement il est répandu. Disons, en manière de plaisanterie, que le tribunal a « octroyé » six mois de prison à un délin-

quant, mais, même plaisamment, ne le disons pas en matière d'amende . . . Evitons de blesser à la fois le bon sens et le bon langage, en infligeant (et non pas en « octroyant ») à un mot, une signification absolument contraire à celle qui lui appartient par droit d'origine.

* * *

(*Union*, 1949.)

« Comment ? Encore ? » — Hélas ! oui. Voilà cinquante et un an, exactement que je m'insurge contre la signification que les Luxembourgeois et, depuis la désannexion quelques journalistes français, donnent au verbe « octroyer ». (Prononcer « oc-tro-ier » recommande Littré.)

Or, « octroyer » ne veut dire autre chose que : accorder, concéder, attribuer, donner, gratifier de, etc., et il faut être absolument abandonné de Dieu et des hommes, ou alors avoir appris le français à Treuenbrietzen chez un maître d'école silésien, né d'une mère iroquoise et d'un père cochinchinois, pour en avoir fait le synonyme de « imposer », « obliger », « forcer » et, employé pronominalement, de « s'imposer à ».

Ce qui est curieux, c'est que j'ai vainement cherché dans Sachs et Villatte, dans le vieux Mozin et dans des dictionnaires allemands exclusifs, la signification d'imposer ... imposée au verbe boche «*oktroyieren*»: *verleihen, zugestehen, schenken, bewilligen* . . . L'acception de « imposer » = *aufzwingen* etc., qui est devenue la seule signification en français de Luxembourg, semble être le monopole de ces journalistes allemands, genre Tony Kellen, qui ignorent tout, et particulièrement leur langue.

Ce n'est évidemment pas une raison pour déshonorer la langue française d'un apport qui pue son germanisme à plein nez.

Quant à ceux — et il en est — qui voudraient défendre cette signification impossible, disons-leur tout de suite, que le juge peut par l'intermédiaire d'un journaliste, s'estimant spirituel, « octroyer » six mois de prison au cambrioleur, mais que c'est là de l'ironie, et même de l'ironie à bon marché, et que l'on peut aussi bien dire que le juge a gratifié le cambrioleur de six mois de prison, qu'il lui en a fait cadeau ou qu'il les lui a consentis, accordés, concédés . . .

Ajoutons que « l'octroi », tout en étant un « impôt », procéda de la générosité plus ou moins intéressée d'un roi de France, qui concéda à certaines municipalités le droit de prélever un impôt sur le ravitaillement de leur cité . . . et que « charte octroyée » ne veut pas dire « charte imposée » par le roi, mais bien « accordée » par lui, ce qui n'est pas la même chose . . . mais revient au même !

* * *

(Union, 1948.)

Il faut que j'y revienne ! Pour la centième fois ! Un jeune lycéen, que la question intéresse — que ne sont-ils plus nombreux, ceux que la question intéresse ! — m'écrit une lettre très gentiment trousseée, pour me confier que « la plupart de ses professeurs autorisent l'emploi de ce mot dans le sens d'imposer » et, comme il s'en étonnait, l'un deux lui aurait répondu « en haussant les épaules, que les meilleurs auteurs en faisaient autant ».

Je ne puis que renvoyer mon jeune correspondant aux innombrables articles que j'ai déjà consacrés à ce « monstre » franco-bocho-luxembourgeois. Pour cette fois, je me contenterai de copier intégralement ce que René Bailly en dit dans son « Dictionnaire des Synonymes de la langue française » qui vient de paraître chez Larousse :

« *Octroyer* voir *concéder*. — *Concéder*, c'est faire octroi surtout « de droits, de faveurs : Terrain qui est concédé pour cinq années. — « *Octroyer* est plutôt du style de chancellerie : On octroie des lettres « de noblesse; — *Accorder* c'est concéder, octroyer, par suite de de- « mandes, de prières, et qu'il s'agisse de choses importantes ou non : « On accorde une grande permission qui nous est demandée. — A « noter que dans le langage courant on emploie aujourd'hui ces trois « termes indifféremment. »

Je le répète : *Octroyer* a pris le sens luxembourgeois d'imposer, en passant par l'allemand « *oktroyieren* », que seuls les mauvais auteurs — il faut dire qu'ils sont légion — emploient. Si bien qu'en en faisant usage chez nous, on prouve qu'on ignore à la fois le français, l'allemand, le latin, l'économie sociale et l'histoire.

Au reste, je sollicite de tout contradicteur éventuel l'indication d'un seul auteur français qui compte, ayant, autrement que par ironie, employé « *octroyer* » dans le sens d'« *imposer* ».

* * *

(« *Luxembourg* », 1936.)

Octroyer, dans le sens de « *imposer* », sens qu'on lui « *octroie* » à Luxembourg, est un bien regrettable germanisme. Sachs et Villatte le traduisant par « *zugestehen*, *schenken*, *bewilligen*, *verleihen* » et lui donnent, comme synonyme, « *concéder* ». Il s'ensuit que la signification que nous lui « *imposons* » de « *aufzwingen* » « *imposer* » n'est même pas universellement reconnue en Allemagne.

Remarquons que sous l'influence, sans doute, d'écrivains allemands de vingtième zone, le verbe « *octroyer* » = « *imposer* » avait connu, vers 1900, une certaine vogue dans le journalisme de langue française en Alsace et en Lorraine. Ce qui n'est ni une excuse, ni une recommandation.

Et remarquons encore qu'il peut arriver qu'on le rencontre, dans le même sens, sous la plume de quelque journaliste de France ou de Belgique, autodidacte, et ne possédant point même son certificat primaire !

Il serait intéressant de savoir quelle acception notre dictionnaire luxembourgeois, actuellement sous presse, donnera au mot luxembourgeois « oktroyliëren » (orthographe sous toutes réserves !)

RANGER

Viennent de paraître dans le « Bulletin analytique » de nos travaux parlementaires ces textes officiels et même gouvernementaux : « Le président et les conseillers de la Chambre des Comptes *rangeront*, « le premier au groupe 19, et les autres au groupe 12 . . . Aucun fonctionnaire ou employé ne pourra, par l'effet de la présente *ranger* « dans un groupe inférieur à celui qu'il occupait au moment de la « promulgation » . . .

C'est avec une inquiétude bien légitime, que je me suis demandé ce que dorénavant les président et conseillers de cette importante administration qu'est la Chambre des Comptes, seraient, de par la loi, appelés à ranger, les textes évoqués restant, à ce sujet, implacablement muets : Des documents secrets ? Les archives de l'Etat ? Les comptes du Trésor ? Les discours des députés ? Le cabinet du ministre ? Et quels étaient ces « groupes numérotés », auxquels et dans lesquels ces hauts fonctionnaires procéderaient à ces arrangements mystérieux ?

Quand un mari dit à sa femme : « Que faites-vous, mon amie ? » et que l'ange du foyer répond : « Je range », sans en dire davantage, le reste de la phrase est sous-entendu. Selon le lieu où la dame s'affaire, cela veut dire : « Je range ma chambre, mes tiroirs, ma correspondance amoureuse, tes cravates, les jouets des enfants . . . » Nos deux conjoints n'ignorent pas que le verbe actif ou transitif « ranger », exige nécessairement un complément, ou, si vous voulez, un régime, voire un objet. On range quelque chose ou quelqu'un, le verbe « ranger », n'étant pas neutre, et, contrairement au Grand-Duché de Luxembourg, ne l'ayant jamais été.

Il s'ensuit, qu'au sujet des occupations auxquelles Messieurs les Président et Conseillers de la Chambre des Comptes vont avoir à se livrer, les hypothèses les plus audacieuses sont autorisées . . . En effet : ma cuisinière range la vaisselle dans le buffet, autrement dit, elle met en place plats, assiettes, tasses, soucoupes, saucières, que sais-je encore ? Votre domestique range une pièce, c'est-à-dire qu'il met de l'ordre dans une chambre. La critique littéraire n'hésite pas à ranger

Voltaire parmi les classiques. Nous rangeons notre auto place du Théâtre, si nous y trouvons place, d'abord parce que c'est obligatoire et, ensuite, parce que cela revient à dire que nous la garons en cet endroit. Napoléon, ce bon Européen d'avant la lettre, a rangé une bonne partie du continent sous ses lois. Les «bootleggers» rangeaient, ou si vous préférez, longeaient nocturnement la côte américaine du côté de Long-Island. Je range ma collection de timbres, tu ranges tes soldats de plomb, il ou elle range ses livres de classe, nous rangeons le bord du trottoir, vous rangez, Madame, les hommes sous l'empire de votre beauté, ils ou elles rangent l'iroquois parmi les langues européennes... Voilà autant de compléments de multiple sorte, régis par le verbe ranger et pris dans de diverses significations. Que diable peuvent donc « ranger » au sein des groupes 19 et 12, les hauts fonctionnaires qui constituent l'œil de la Chambre et surveillent l'emploi des deniers publics ?

Rassurez votre émoi... Le jargon administratif et parlementaire franco-luxembourgeois fait fi de la grammaire, de l'usage, des règles, de la logique et surtout du génie de la langue française. Il donne à certains mots une signification uniquement locale, qui, Dieu merci, ne passe pas la frontière. A lui, la douteuse gloire d'avoir donné au verbe « ranger » une valeur neutre, intransitive, absolue... M. le Président « range au groupe 19 », cela se traduit en français par « Le président de la Chambre des Comptes sera rangé, se rangera, prendra rang, figurera, sera placé, etc. etc. dans le groupe 19 des fonctionnaires. »

Influence germanique et déplorable ! Ayant emprunté au français le verbe « rangieren », la langue allemande, non contente de la signification d'origine (qu'elle emploie surtout en matière ferroviaire Rangierbahnhof) lui en accola une deuxième, que Sachs et Villatte rendent par « avoir tel ou tel rang dans la hiérarchie » et « prendre rang parmi ». Ceci est d'ailleurs l'expression employée dans les textes législatifs français.

Par sa répétition constante, par son universalité luxembourgeoise, administrative, judiciaire et municipale, ce germanisme incongru est crispant au dernier degré. Il fait sourire jusqu'aux Allemands, qui, s'ils en usent dans leur langue, se gardent bien, grâce à Sachs et Villatte rappelés ci-dessus, de s'en servir en français...

Il serait grand temps, pour l'honneur de notre enseignement, que nous fassions de même !

« Union », juin 1954.

* * *

« Dans quelle classe, Monsieur et cher fonctionnaire luxembourgeois, rangez-vous ? »

Cela ne veut pas dire, ainsi qu'un Français né naïf pourrait se l'imaginer, que le Monsieur et cher fonctionnaire en question est chargé de mettre de l'ordre dans quelque salle de classe, en alignant bancs et pupitres ou en rangeant des documents dans un tiroir ou des livres dans une bibliothèque. Non ! Cela veut dire, en jargon administratif et officiel de chez nous : « Dans quelle catégorie de fonctionnaires êtes-vous rangé, prenez-vous rang, êtes-vous placé, à quelle catégorie appartenez-vous » ?

Aussi, *proprio motu* et sans que l'Académie ou feu Littré, ou même l'usage le plus familier, le plus populaire l'y autorisent, Luxembourg a mis le verbe transitif ou actif « ranger » au rang des verbes intransitifs ou neutres, et lui a donné à peu près la signification du verbe pronominal « se ranger ».

On ne pourrait agir avec plus de désinvolture !

Même Sachs et Villatte, dictionnaire allemand-français, se garde bien de traduire par « ranger » le verbe allemand « rangieren », pour lequel il emploie la périphrase : « Avoir tel ou tel rang dans la hiérarchie ».

Mais soyez persuadés que vous sidérez nos officiels, si vous leur disiez qu'ils commettent là une faute de français dont aurait honte un « gymnasiaste » berlinois s'éténuant sur le rudiment !

* * *

Dans de récents textes législatifs luxembourgeois, *ranger* figure de nouveau et à plusieurs reprises comme verbe intransitif : Ranger dans, ranger parmi, ranger avec...

Or, ranger, de par son essence, ne peut être employé qu'avec un complément direct, exprimé ou sous-entendu.

— Que fais-tu ? demande la mère ; — Je range ! répond l'enfant. Il sous-entend : mes livres, ma chambre, mon armoire etc.

Et un fonctionnaire est rangé dans telle ou telle catégorie, ou on l'y range.

Mais il ne « range » pas dans une catégorie, il ne « range » pas parmi les fonctionnaires de telle ou telle classe, il ne « range » pas avec eux ! Jamais !

Nulle part !

Excepté à Luxembourg, dans le jargon officiel et administratif, juridique et judiciaire...

Et cela est navrant.

* * *

Félicitons M. le Directeur des Postes et Télégraphes, félicitons-le sans cesse et le refélicitons, car il a osé une réforme d'une témérité inouïe et d'une portée incalculable : celle du français germano-belgo-luxembourgeois, qui sévit à tous les degrés de notre échelle administrative . . .

Pour la première fois depuis les 33 ans que je lis, avec un sombre écœurement, nos textes officiels, j'ai vu, au-dessus d'une signature qui ne l'est pas moins, le « ranger » rangé à sa place . . .

Gloire au grand maître des PTT, d'avoir, rompant avec les précédents aussi illustres qu'invétérés, eu le courage d'écrire, dans la proposition de la loi soumise à la Chambre « le perceuteur prend rang dans telle classe; les employés des postes sont rangés dans tel groupe».

Et espérons, sans trop y compter — car les bons exemples ne sont pas contagieux — que nos autres administrations, Gouvernement en tête, cesseront de prétendre à l'avenir, que tel ou tel fonctionnaire « range » dans telle ou telle catégorie.

A moins qu'il n'y range, alphabétiquement, dans un classeur, les fautes de français officielles !
(Luxembourg, 1937.)

* * *

RENSEIGNER

« Renseigner » disent les dictionnaires, veut dire « enseigner de nouveau » et « donner des renseignements ».

Ce verbe n'a une troisième signification, celle d'« indiquer », qu'en marollien et en franco-luxembourgeois.

Ce ne sont pas des titres de noblesse !

La première acception est plutôt rare. Je la vois dans une phrase comme celle-ci : « On vous a enseigné le français. Vous l'avez oublié. Qu'on vous le renseigne ! »

La deuxième acception, la seule d'usage courant, est la seule exacte : donner des renseignements. On « renseigne » quelqu'un quand il vous pose des questions qui exigent des renseignements. On ne renseigne JAMAIS une chose, un fait.

Non ! L'indicateur des chemins de fer ne « renseigne » aucunement les trains, ni l'Annuaire de l'Automobile le numéro matricule des autos. Ils renseignent, à leur sujet, le voyageur ou l'automobiliste ou le simple curieux. Ils *signalent* les heures de départ et d'arrivée des trains, les numéros des voitures ou des camions, ils les *font connaître*, les *donnent*, les *citent*, les *énumèrent*, mais ne les renseignent pas.

La table d'un livre *indique* la division et la place des matières, elle ne les renseigne pas, mais elle renseigne celui qui la consulte. Un

agent de police vous *indiquera* votre direction. Il peut aussi vous la *montrer*, la *désigner*. Le thermomètre ne renseigne pas les degrés de température, il les *marque*, comme, sur le cadran, l'aiguille marque les heures et ne les renseigne pas. Une carte nous *indique* ou nous *fait voir* la route que nous devons suivre, elle ne la renseigne pas, et le visage *indique* le caractère ou le *révèle*, mais il ne le renseigne point. Votre conduite *dénote*, *accuse*, *prouve* un homme bien élevé, mais ne le renseigne en aucune façon.

Cela n'empêchera pas M. X. d'écrire doctement demain, dans une communication officielle : « les comptes qui renseignent les relevés dressés par nous... »

Quand nos différentes administrations se décideront-elles à proscrire l'emploi de ce terme, qui non seulement est faux et ridicule, mais qui, en outre, peut, si on en use dans un sens qui n'est le sien qu'en Belgique et Luxembourg, susciter, dans nos relations avec d'autres pays, des erreurs et des malentendus ?

* * *

M. Desonay, professeur de littérature française à l'Université de Liège, et auteur d'ouvrages sur le « bien écrire et bien parler » sans compter de nombreux romans, critiques, essais, impressions etc., déplore, dans « Pourquoi pas ? » notre franco-luxembourgeois officiel, judiciaire et administratif, qui, tout comme le belgo-belge administratif, judiciaire et officiel, persiste dans l'emploi de termes qui ne sont que des fautes grossières et tendent à détourner de leur sens français, des mots qui appartiennent à la langue française. Il va jusqu'à s'inquiéter — et non sans raison — d'une invasion en Belgique, par Petit-Bettange et Trois-Vierges, de mots comme « couvert, ranger, et famille, octroyer, etc. », auxquels nous avons infligé leur acception allemande, et il estime que le parler belge est déjà trop riche en contresens verbaux, pour devoir, en outre, éprouver le besoin d'un afflux nouveau. Il serait pourtant facile chez nous comme chez nos voisins de Belgique, de supprimer d'un trait de plume l'emploi fautif de ces mots et de ces termes. Il suffirait d'une circulaire ministérielle, adressée aux différentes administrations et d'un tableau « Ne dites pas, mais dites » apposé dans chaque bureau et bien mis en évidence. J'ai le sentiment que, du jour au lendemain, « ranger » et « renseigner », ces deux horreurs, inlassablement répétées, disparaîtraient de la circulation.

Et ce serait bien nécessaire : aujourd'hui même, j'ai reçu communication d'une lettre officielle dans laquelle le verbe « renseigner » était trois fois employé à contre-sens !

* * *

Dans le journal « La Meuse-Luxembourg » le seul qui sauve la mise, en continuant la tradition d'une presse luxembourgeoise de langue française, cette louable rubrique : « Parlons français correctement » et, en regard, côte à côte typographiquement, dans la colonne immédiatement voisine et à la même hauteur, exactement, que ce titre, cette phrase (il s'agit d'un concours littéraire !) : « L'identité et le domicile complets accompagnant le manuscrit devront être renseignés sur une feuille distincte. »

Un manuscrit, qu'une identité et un domicile accompagnent dans ses déplacements, voilà qui n'est pas ordinaire ! Mais du moment que cette identité et ce domicile sont « renseignés » !

Malgré les efforts, en Belgique, de M. Desonay et combien d'autres, et, en Luxembourg, de celui qui signe ces lignes, on n'arrivera sans doute jamais ni à enseigner ni à « renseigner » (dans l'acception de « enseigner de nouveau » — voir Littré) l'exacte signification du verbe « renseigner » . . .

On ferait bien, à ce sujet, d'aller se renseigner chez l'autre voisin !

(*Union, passim.*)

* * *

(*Juin 59.*)

L'« *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* » revue française, malheureusement disparue, dans son numéro du 20-30 mai 1926, écrivait au sujet du « renseigner » belgo-luxembourgeois : « C'est un affreux barbarisme, né aux confins de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, dans ces régions douanières où le français se corrompt avec une facilité déconcertante. »

Par conséquent, selon l'*Intermédiaire*, cette acception serait géographiquement arlonaise ? Ni plus ni moins que liégeoise ou bruxelloise ! Elle est généralisée en Belgique et n'a fait que gagner depuis peu le Grand-Duché. En mon enfance, on ne l'entendait jamais, du moins dans les milieux cultivés tant de Belgique que du Luxembourg. Actuellement, hélas ! tout le monde, en Belgique, l'emploi, et tous les Luxembourgeois qui ont fait leurs études supérieures en Belgique font de même ! C'est désolant.

Et c'est inguérissable, semble-t-il. Le Père Deharveng, Bottequin, Boisson, Dumestre, Leruïtte, Tavernier, Grévisse, Hanse etc., professeurs d'université, professeurs d'athénée belges, écrivains de valeur en vain s'insurgent. Impavide, le Belge moyen, suivie de l'élite des Luxembourgeois (la voilà bien, l'union économique !) continue de préférer « renseigner quelque chose » avec une délectation gourmande. Je rappelle dans ma préface la réponse du professeur de mes amis à qui

j'avais longuement exposé la chose. Réponse typique et bien dans la note. Depuis, les « renseigner quelque chose » pleuvent plus que jamais! Cependant qu'en Belgique la « bonne bourgeoisie » cherche à s'en abstenir et que les milieux de l'enseignement, du barreau, de la magistrature et surtout les milieux littéraires tâchent d'éviter le « monstre », il est chez nous plus que jamais à l'ordre du jour dans ces mêmes milieux. Récemment encore, le rencontrant deux fois de suite sur les deux premières pages d'une brochure que m'avait envoyée, avec dédicace, l'un de nos meilleurs « manieurs de plume », j'ai écrit à l'auteur que découragé dès la deuxième page par un barbarisme contre lequel je luttai depuis 60 ans, je n'avais pas pu lire plus avant. J'espère, car il m'est très sympathique et écrit avec une incontestable élégance, qu'il comprendra ma désillusion . . .

* * *

« L'Indicateur des chemins de fer RENSEIGNE l'horaire des trains ». Phrase essentiellement belgo-luxembourgeoise, illogique, inapte, stupide, ridicule et contraire au génie de la langue en laquelle on prétend l'exprimer.

1^{er} sens : *renseigner une chose* : l'enseigner de nouveau : « L'enfant, ayant oublié sa langue maternelle, il a fallu la lui renseigner. » Emploi rare, mais justifié.

2^{me} sens : *Donner des renseignements*. Considéré comme un néologisme il y a moins d'un siècle, et non accepté, à l'époque, par l'Académie. Adopté depuis.

On ne *renseigne*, que QUELQU'UN, c'est-à-dire un être susceptible de recevoir un renseignement, un être vivant, réceptif. On ne « donne pas de renseignements » à une chose. « Renseigner les trains », c'est leur attribuer des yeux ou des oreilles. Dans ce sens, on peut évidemment dire d'un bavard incorrigible « qu'il renseigne les murs ».

« Renseigner » ne s'emploie pas « absolument », ni uniquement avec un complément indirect. On ne peut pas dire : « L'indicateur renseigne sur l'horaire » ou « au sujet de l'horaire ». Il faut dire : « l'indicateur renseigne ses lecteurs » ou « nous renseigne » sur ou au sujet de l'horaire.

Joseph Hanse, professeur à l'Université de Louvain dit dans ses « Difficultés grammaticales et lexicologiques » que « renseigner » quel que chose, « est un affreux belgicisme ».

« Renseigner » peut être remplacé par : indiquer, signaler, mentionner, énumérer, publier, annoncer, faire connaître, faire voir, montrer, donner connaissance de, mettre au courant de, communiquer, énoncer, présenter, révéler, spécifier, informer de, citer, faire part de,

détailler, exposer, préciser, insérer, avertir de, instruire de, dresser la liste de, dévoiler, marquer, prouver, dénombrer, dénoter, accuser, produire, rappeler, désigner et sans doute quelques autres verbes encore, dont le nom, pour le moment, m'échappe . . . En présence d'un tel choix, on se demande avec inquiétude quelle doit être la capacité cérébrale de ceux qui persistent dans le seul « renseigner » ?

* * *

Un de mes amis, Luxembourgeois, comme moi de langue française, vit retiré à la campagne où il cultive, modestement, les quelques fleurs de son jardin et récolta, voilà six semaines, l'unique pomme qui lui laissèrent nos frimas nationaux. Comme il est âgé, veuf sans enfant et souffre de rhumatismes gagnés — sans compensation — au service de son pays, il a dû avoir recours aux bons soins, largement rétribués, d'un domestique. Ce qui lui vaut une correspondance suivie avec nos Assurances maladie, vieillesse, infirmités, accidents, industrielles, forestières etc. Or, récemment, une de ces sections (industrielle ? forestière ? Vu l'abondance de l'objet, ça ne se retient pas facilement !) lui fit savoir — ô prodige ! ô miracle !— en langue française, « que son ménage était rangé dans le tarif tel et tel ».

Bien « qu'un ménage rangé dans un tarif » lui parût étrange (le terme « application du tarif tel et tel au ménage » eût été normal), il ne s'en félicita pas moins, de voir que dans une au moins des sections de l'administration la plus rétive qui soit à notre langue officielle, le français était venu remplacer l'allemand, bizarre et hétéroclite, dont elle est coutumière, quand, tournant la page, il apprit « que cette décision renseignait les données indispensables à l'expédition des déclarations d'accidents ! » . . .

Des « données » qui éprouvent le besoin d'être « renseignées » !! —
Du coup, mon ami resta bouche bée.

RESP

Quel est ce mot mystérieux et, à première vue, incompréhensible ? Un sigle ? Un fragment de mot croisé ? Une formule cabalistique ? Un signe graphique hermétique ? Un mot de passe ? Un poème lettriste ou une poésie intestinale ? Une onomatopée digestive ? Le nom de tel héros de Courteline ? Une coquille typographique ? Un matricule d'auto ? Un nom de ville tchèque où une voyelle s'égara ? Une série d'initiales résumant la longue énumération des titres d'une puissante société industrielle, ou les patronymes d'associés commerciaux ? Démunie de points de suspension, serait-ce, dissimulant sa profession, l'abréviation du nom de l'héroïne au cher Sartre ? Une salutation épistolaire en abrégé ? Un aveu de responsabilité, arrêté en cours de

route ? Ou peut-être, pieusement recueillies sur quelque milliaire, les premières lettres de l'inscription latine : *Res publica romana* !!!!!

Réponse en vitesse, s'il vous plaît (R. e. s. p.)

Non ! Ce n'est rien du tout cela ! Frère germain de l'allemand « Bzw. » (Beziehungweise), « resp. » est simplement le mot franco-luxembourgeois par définition et par excellence, le mot-type, le mot-refuge, le mot-secours, celui que l'on met à toutes les sauces, sans que ces sauces ne s'accordent à quoi que ce soit, le mot, enfin, qui veut tout dire en ne disant exactement rien ! Le mot de l'attente, le mot du remplissage, permettant par sa longueur de préparer celui qui devrait venir, et parfois ne vient pas. C'est « resp », quoi ! « resp » qu'on écrit « resp » et qu'on prononce, longuement, savamment, doctement : « respectivement » !

Ah ! Ce qu'on s'en régale ! Ce qu'on le déguste ! Ce qu'on le prononce, les yeux au ciel, la bouche en cœur ! Ça se suce comme un bonbon, se gobe comme une huître, s'avale comme une liqueur pour dames, comble le palais et parfume l'haleine . . . RES-PEC-TI-VE-MENT ! Avec l'accent sur l'antépénultième, un rien prolongée . . .

Si vous l'écrivez, que ce soit en abrégé. Où que le mot s'insère. Quel que soit le texte. Prose ou vers. Théâtre, oraison funèbre, essai critique, pièces officielles . . . Si vous lisez le morceau à haute voix ou le récitez, n'abrégez pas et détaillez les cinq syllabes. Vous pouvez aussi, toutefois, sauf en vers, éructer discrètement le monosyllabe !

En franco-luxembourgeois, langage courant, « Moi et mon frère » se dit : « Mon frère, respectivement moi. » Si vous apprenez qu'un objet « coûte 100, respectivement 200 francs » sachez qu'il s'agit de deux objets, coûtant l'un 100 francs l'autre 200, ou coûtant respectivement 100 et 200 francs, ou encore, que le même objet se vend chez Pierre 100 francs et chez Jacques 200 (ce qui, au surplus, vu l'incertitude de l'heure présente, peut parfaitement se produire !). De même, là où l'on dirait en français : « Pierre et Jacques sont rentrés chacun chez soi », ou, dans une langue moins correcte et qu'eût certes abominée Voltaire : « Pierre et Jacques sont respectivement rentrés chez eux » ou encore « Pierre et Jacques sont rentrés dans leurs maisons respectives » on dira en franco-luxembourgeois « Pierre respectivement Jacques sont rentrés chez eux ».

On voit donc que l'idée de réciprocité, de relation, de rapport, l'idée d'une action personnelle à chacun, qui est incluse dans le mot français « respectif » et l'adverbe « respectivement », disparaît en franco-luxembourgeois, et que « resp. » (respectivement : respectivement !) placé là où il ne devrait pas l'être, n'a aucune utilité et n'est que lamentable remplissage.

Il nous est venu en droite ligne d'Allemagne, sous la forme «latine» de « respectivé » qui, abrégé en « resp. », illustre, concurremment avec « bzw. », tout particulièrement les textes de lois, les jugements et les écrits des pédants.

Gardez-vous-en comme de la peste !

*

Dans le sens que nous lui donnons, cet adverbe peu euphonique est également conjonction et préposition. Il veut dire : et, ou, cependant, alternativement, or, mais, toutefois, aussi, également, réciproquement, par rapport à et, sans doute, un tas d'autres choses encore, car, on n'entend que lui à longueur de journée !

En français, « respectivement » veut dire : d'une manière respectueuse, « c'est-à-dire » concernant chaque personne, chaque chose, individuellement par rapport aux autres » ou « qui concerne réciproquement les personnes intéressées, les choses correspondantes » : « Ils seront respectivement maintenus dans leurs droits », dit Littré. Ainsi : « chacun dans ses droits à soi ». Or, quand on veut, en franco-luxembourgeois, lui attribuer cette acception, on s'avise de l'insérer dans la phrase de telle façon qu'il perd toute signification.

Il est tellement courant, tellement entré dans la langue, qu'on ne peut guère rencontrer un texte officiel ou généralement « public », où il ne se soit glissé. Il arrive même qu'on le prononce en abrégé, et rien n'est comique comme d'entendre parfois la lecture d'une pièce où il figure, quand celui qui la fait prononce comme il voit . . .

Ce phénomène verbal est peut-être un phénomène mental, soit que la quantité des syllabes qui le constituent donnent le temps de la réflexion pour pouvoir continuer sa phrase, soit que, par sa longueur, il semble plus riche, plus imposant, et satisfasse ce goût du pédantisme qu'on rencontre parfois chez le demi-lettré, soit enfin qu'on le profère par fatigue d'esprit, presque sans y penser.

Il faut donc, autant que possible, s'abstenir de l'employer ou, si son emploi s'impose, ne le faire qu'à bon escient et en bonne place : On ne dira donc pas, comme on a l'habitude de s'exprimer chez nous : « Mon frère, respectivement moi, nous avons 23 et 26 ans » mais : « Mon frère et moi, nous avons respectivement 23 et 26 ans. »

Si vous vous avisez d'écrire ce mot en abrégé « resp. », vous ajoutez, au ridicule de son emploi, l'absurdité de son abréviation, et affirmez une méconnaissance, ou plutôt une ignorance regrettable de la langue française, trop logique pour ne pas répugner aux abréviations, lesquelles depuis Philippe le Bel sont interdites dans les minutes et expéditions officielles, et dont les seules autorisées sont réunies en une liste qui figure en tête des dictionnaires.

Perles locales, année 1959

Ike s'est rendu à Bonn resp. à Londres (pour : et à Londres).

J'ai passé toute la journée resp. la nuit à vous attendre (pour : et même).

Je rentre de Paris resp. de Bruxelles (pour : « en passant par Bruxelles »).

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu hier en audience M. l'Ambassadeur de France resp. d'Allemagne (pour : MM. les Ambassadeurs (respectifs) de France et d'Allemagne).

L'empereur d'Allemagne resp. d'Autriche s'étaient rencontrés à . . . (Entrevue des deux empereurs en 1914.)

Brrr ! Il fait froid, resp. glacial ! (pour : « et même »).

La France resp. l'Allemagne sont entrées en guerre au commencement du mois d'août 14.

La polémique entre l'*Indépendant de Pointe-à-Pitre* resp. le *Phare des Caraïbes* a pris des proportions extrêmement violentes (pour : d'un côté — de l'autre).

J'ai faim resp. soif !

La Chine resp. l'Inde sont des pays charmants (pour : « L'Inde autant que la Chine est un pays charmant ! »)

etc. *in infinitum* !

J'avais, lors de ma première année de barreau, recommandé à un confrère qui m'y avait précédé de deux ou trois ans, et qui, en plaidant, s'exprimait avec une certaine aisance, de se garder à l'avenir des « respectivement » qui émaillaient ses plaidoyers. Disposé à se conformer à mon conseil, il commença sa plaidoirie avec plus d'hésitation que d'habitude et bientôt manifesta un évident malaise. Il bégaya, bafouilla, des gouttes de sueur perlèrent sur son front et soudain, me lançant un regard à la fois de reproche et de défi, il proféra son premier « respectivement ». Ce fut une délivrance. Les respectivement se succédèrent à une cadence accélérée et Maître X, soudain à son aise, devint prolix, aisé, éloquent, persuasif et gagna sa cause.

LA BOMBE ATONIQUE

Non ! Ce n'est pas une coquille ! Ne me corrigez pas, Monsieur le linotypiste, et ne remplacez pas l'« N » par la lettre qui, dans l'alphabet, immédiatement la précède . . .

Cette bombe, chez nous, éclate quotidiennement. Là, où il faudrait la forme tonique du pronom personnel, c'est la forme atone qui, trop souvent, l'emporte. Et c'est ainsi que dans un billet de vingt lignes d'un journal de langue française, publié, sinon imprimé à Luxembourg,

je trouve, dû à une plume luxembourgeoise, les trois « monstres » que voici : « Le volume leur confié — Le livre de cuisine me laissé en héritage par ma grand-mère — Les "délicatesses (sic) me promises". »

— Tout cela dans un seul billet ?

— Oui, Madame !

— Mais ce n'est pas Dieu possible ! On a dû le faire exprès !

— Ce serait, Madame, la seule excuse de l'auteur.

— Les « délicatesses me promises » ! « Die mir versprochenen Delikatessen » ! C'est à mourir !

— Ne mourez pas, Madame ! Mourez d'autant moins que l'auteur, je me plais à le reconnaître, fautes en moins, n'écrit pas mal. Mais, comme nombre de ses confrères — ou consœurs — d'ici et d'ailleurs, il souffre de suffisance à la fois et d'insuffisance. Certes, qu'on commette des germanismes de cette force, surtout après ces quatre années de « culture » intensive boche, c'est, à la rigueur, compréhensible. Même après mes objurgations, depuis un demi-siècle répétées ! Même après que le journal où ces horreurs s'épanouissent, a ouvert une rubrique des « fautes du langage ». Qu'on persévère diaboliquement dans l'erreur, soit encore. Il y a des élèves qui ne se corrigent jamais, et, contrairement au proverbe allemand, des ânes qui trébuchent à chaque pas . . . Mais ce qui est inadmissible c'est qu'on publie de telles sottises. Qu'on les fasse insérer dans un journal. Qu'on pousse la candeur jusqu'à s'imaginer que c'est du français de France, cependant que c'est tout juste du boche de Bochie. Qu'on vienne, comme cela, de but en blanc, imposer ses produits, se gérer en écrivain, s'installer poète, clamer : « Peuples, oyez ces merveilles ! » Qu'on se hisse sur un piédestal, s'y pose en exemple et, du haut de cette tribune, assassine ses infortunés lecteurs de fautes, toujours les mêmes, ridiculisant ainsi tout un pays ! Non, non et non ! On ne peut pas passer à qui se met ainsi, de son chef, en évidence, ce qu'on ne passerait pas au moindre des grimauds.

Que n'a-t-il, l'auteur de ces inepties, avant d'en écrire, lu « le volume qui lui a été confié », feuilleté le « livre de cuisine que lui laissa, en héritage, sa grand-mère ». Il y aurait appris, peut-être, tout au moins le français de cuisine, ce qui vaut encore mieux que ce boche d'antichambre, et, en veine de « délicatesses », au lieu de nous en servir, sous forme de « Pets de nonnes », titre carnavalesque du billet incriminé, il aurait eu celle de ne pas nous en offrir du tout ! Ou alors, que n'a-t-il échangé, au préalable, son bréviaire culinaire contre un dictionnaire et une grammaire, et remplacé, par une nourriture intellectuelle, ses indigestes produits de mi-carême !

Comme je viens de le dire, voici cinquante ans que je proteste, que je me gendarme, que je m'insurge contre le remplacement, si essentiellement luxembourgeois de la périphrase avec « qui » ou « que », par le participe passé suivant un pronom personnel, son complément indirect. Que Jean-Jacques Rousseau écrive : « le port du paquet à elle adressé », que Pierre Loti nous entretienne « des ruines à lui signalées » et Georges Duhamel « des choses à lui destinées » ne me persuade pas de l'élégance de leur style, mais, au moins, ce n'est pas là une faute de français. Puis, ces maîtres de la langue n'abusent pas de cette déplorable tournure où la forme tonique du pronom personnel — le datif, si vous voulez — est respectée. Mais que, traduisant simplement de l'allemand, on supprime à Luxembourg, couramment le « à » et, sous prétexte qu'on peut dire et dit en effet : « Je lui envoie une lettre » — « je vous remets un paquet » on pourrait dire « la lettre lui envoyée » — « le paquet vous remis » c'est vraiment abusif! . . .

De jeunes fiancés, de jeunes mariés, remerciant, par voie des journaux, « pour les fleurs leurs adressées » à l'occasion de leur mariage, de leurs fiançailles, commencent bien mal la vie conjugale . . . D'honneur ! Je viendrais, après ma mort, tirer par les pieds mes héritiers qui, dans ce jargon, remercieraient pour d'éventuels envois de fleurs à l'occasion de mes obsèques . . .

Union, 1952.

* * *

Cette abomination de la désolation est typiquement luxembourgeoise. Traduction littérale du pire allemand, c'est aussi invétéré, aussi induré, aussi généralisé que « Resp. ». Malgré mes démarches personnelles auprès des journaux, afin que, d'office, la faute fût corrigée dans les « Remerciements » pour envois de fleurs à l'occasion d'un décès, etc., ce « monstre germanique » persiste. Encore si, logiquement, on mettait la proposition « à », indispensable lorsque le participe est employé sans auxiliaire : « Les fleurs à eux "envoyées", les "lettres à eux adressées" ». C'est laid comme tout, mais ce serait correct. « Il faut reconnaître que cette forme est étrange », dit J. Hanse, en ajoutant que « les fleurs qui leur ont été envoyées » est la seule bonne formule à employer.

On se demande comment il est possible que l'attention de nos écoliers, puis de nos collégiens, n'ait pas été attirée, d'office également, sur ce germanisme ridicule, dont il suffirait, de la part de nos instituteurs et de nos professeurs, d'un peu de réflexion pour assurer l'élimination ! (Notons toutefois dans les derniers temps, une amélioration considérable. 1958)

(idem, 1954.)

Schibboleth

Schibboleth : Mot hébreu que les gens de Galaad prononçaient autrement que ceux d'Ephraïm, ce qui permettait à ceux-là de reconnaître ceux-ci et de proprement les égorger « au passage du Jourdain », ainsi qu'il est dit au Livre des Juges, chap. XII, 5 et 6.

Le pronom personnel, complément indirect placé devant un participe passé pris adjectivement est, de la manière dont il est employé chez nous, le signe distinctif du français luxembourgeois. Du haut en bas des échelles administrative, officielle, judiciaire, parlementaire, commerciale, éducative, mondaine, etc., on traduit littéralement, du « Kanzleistol » allemand, des expressions dont les Allemands eux-mêmes n'usent qu'avec modération en leur langue. Et cela nous donne :

Les observations me faites;
Les reproches t'adressés;
Les lettres lui envoyées;
Les livres nous donnés;
Les sommes vous remises;
L'argent leur restitué.

Cette façon de s'exprimer est de style, en Luxembourg, et tout récemment encore, un fonctionnaire, qui manie d'ailleurs fort bien la plume, s'étonnait de me la voir condamner.

Voici ma récolte de la semaine dernière :

Une banque m'informe : « Frais nous débités, tant ... ». La recette municipale m'écrit : « Malgré les avertissements vous adressés ... » Un jugement du Tribunal décide : « ... que les sommes leur payées etc. ... » Un avocat me fait savoir que « les lettres m'envoyées et les pièces me remises etc. ... » Les parents d'un défunt remercient sur bristol « pour les belles fleurs leur envoyées à l'occasion du décès ... » et un fournisseur maintient « les propositions me faites ... »

Cette incorrection, que l'on rencontre aussi parfois en Belgique, mais qui est entièrement inconnue en France — sauf exceptions éventuelles ? — est si facilement évitable, qu'on ne peut supposer qu'une chose : qu'elle n'est, par personne, reconnue comme telle.

On pourrait évidemment remplacer la forme dite « atone » par la forme tonique, qui serait grammaticalement exacte, et dire :

Les observations à moi faites;
Les reproches à toi adressés;
Les lettres à lui, ou à elle, envoyées;
Les livres à nous donnés;
Les sommes à vous remises;
L'argent à eux, ou à elles, restitué

et quelques auteurs en donnent, de temps à autre, l'exemple. Je trouve dans l'« Essai sur P. L. Courier par Armand Carrel : « Courier se vendait de posséder un grand nombre de lettres à lui écrites par les maréchaux de l'Empire ». Mais nul ne prétendra que cette tournure, d'ailleurs embarrassée, soit euphonique et conforme au génie de la langue française. Aussi convient-il de s'exprimer comme suit :

Les observations qui m'ont été faites;
Les reproches qui t'ont été adressés;
Les lettres qui lui ont été envoyées;
Les livres qui nous ont été donnés;
Les sommes qui vous ont été remises;
L'argent qui leur a été restitué.

Ces germanismes, traductions littérales de l'allemand, constituent un véritable fléau en Luxembourg et menacent également la Belgique. On ne les trouve guère en Suisse si on les rencontre, mais rarement encore en Alsace et Lorraine, détritiques linguistiques du temps de l'occupation allemande.

* * *

Grévisse dit (page 347) « Le pronom personnel objet indirect placé devant un participe passé pris adjectivement, doit toujours revêtir la forme tonique et être précédé de "à" ».

Ces ruines à moi signalées (P. Loti). Les choses à lui destinées (G. Duhamel). Des maux extraordinaires à nous depuis longtemps annoncés (L. Daudet).

N. B. Il serait incorrect de supprimer « à » et d'employer la forme atone du pronom personnel, objet indirect. Les documents nous envoyés — leur envoyés, la lettre vous transmise, la somme me due, etc. »

Or, même la forme avec « à » est d'une correction douteuse, bien qu'employée par Loti, Duhamel et Léon Daudet. Elle se rencontre d'ailleurs rarement en matière littéraire et même les auteurs les moins « soigneux » l'évitent. En bon français on dit : Ces ruines qui m'avaient été signalées — Les choses qui lui étaient destinées — Des maux extraordinaires (qui nous avaient été) annoncés depuis longtemps.

Quant à la forme atonique tellement en faveur en Luxembourg, qu'on n'en rencontre pour ainsi dire pas d'autres (voyez dans les journaux les « remerciements pour envoi de fleurs et couronnes » !), ce n'est pas seulement une incorrection, comme dit Grévisse, c'est une faute grossière contre le génie même de la langue française et qui atteste non seulement l'ignorance de quiconque l'emploie, mais prouve également qu'il est incapable d'un raisonnement logique et réfractaire au rythme de la phrase.

PS. Depuis quelque temps les journaux ont remplacé la forme fautive par la forme exacte ! Y aurais-je été pour quelque chose ?

Les Méfaits du Thème

Le germanisme, voilà l'ennemi !

UN SCANDALE : ABSOLVER (STUDIEN ABSOLVIEREN).

Dans un journal belgo-grand-ducal de langue française, j'ai trouvé cette phrase, que je qualifierai de « monumentale » : « Monsieur X. après avoir absolvé son professorat eut le référéat de droit à l'Université de Liège. »

C'était, certes, de la meilleure foi du monde que l'auteur employait ces termes. Sans doute y comprenait-il quelque chose et était-il persuadé qu'il écrivait avec correction et élégance.

De même, dans un numéro récent d'un journal bilingue, partie publicitaire, ceci, que je garantis textuel :

« Jeune homme ayant absolvé école de commerce avec distinction, cherche place comme employé de bureau. Ecrire sous le n° 8391. »

Dans le même journal, il y a peu, figurait en chronique locale un « communiqué » portant à la connaissance des lecteurs les noms des jeunes gens « venant d'absolver leurs études à l'Ecole de Commerce d'Anvers ».

Récemment, dans un troisième journal, vaguement bilingue, dans un article fort bien fait, d'un style pour le surplus correct et élégant, le verbe « absolver » figurait deux fois à neuf lignes d'intervalle, dans l'acception de « terminer », « achever », « finir » . . .

On se demande comment il est possible, qu'après six années d'école primaire avec français obligatoire, sept années de collège et trois années universitaires, on en soit encore à un germanisme de cette taille !

Et voilà cinquante-quatre ans, à ma connaissance du moins, que nos « puristes » (vous savez bien : ceux qui font le jeu de l'Allemagne, en « détournant du français ») s'élèvent contre cette faute — impardonnable — de grammaire, aggravée d'un non-sens et compliquée d'une idiotie.

Le franco-luxembourgeois a donc créé de toutes pièces un verbe français « absolver » et lui a donné, en outre, une signification qui interdit d'admettre que ceux qui l'emploient aient gardé un quelconque souvenir de leurs études primaires et moyennes.

Absoudre n'a absolument rien à voir avec l'idée de terminalison. On absout quelqu'un et non quelque chose, on absout un pénitent ou un accusé, mais ni les péchés, ni le crime ! A plus forte raison on ne les « absolve » pas.

Plutôt que de faire peiner les petits élèves de nos établissements divers sur les verbes irréguliers et défectifs d'un emploi rare en France même, ne ferait-on pas mieux de les mettre en défiance à l'endroit de l'allemand, de commencer par supprimer entièrement le thème et de laisser de côté absolument, radicalement, tant à l'école primaire que dans toutes les classes inférieures des collèges jusqu'en troisième au moins, les arguties, finesses et subtilités de la langue et de la grammaire françaises ?

Et de considérer, enfin, que les petits Luxembourgeois pourraient se contenter d'en savoir autant, mais ni plus, ni moins que leurs petits camarades de France !

S'ABONNER

Félicitons notre confrère « Die Neue Zeit » d'avoir, sur nos instances, consenti à adopter le sous-titre : « Les Temps nouveaux », mais félicitons-le moins, beaucoup moins, considérablement moins, infiniment moins, de se recommander à l'attention bienveillante du public par un vol de papillons roses et d'affiches blanches, où s'épanouit cette invite : Abonnez la « Neue Zeit » !

Non ! Nous n'en ferons rien ! Nous n'« abonnerons pas » la « Neue Zeit », ni même « Les Temps nouveaux » ! Non par manque de magnanimité ou de pécune, mais, tout simplement, parce qu'on ne précise pas à quel autre journal ou périodique, à quelle revue, à quel magazine, à quel théâtre, à quelle table d'hôte, il conviendrait que nous l'abonnassions ?

Que si toutefois le « Larousse du XX^me siècle » en cours de publication, et où on peut trouver, tome premier, fascicule 2, page 17, la signification en français du verbe « abonner » faisait l'affaire, on pourrait peut-être s'entendre avec notre munificence !

Car nous tenons grandement à la propagation de notre langue maternelle. Et c'est dans cet esprit, que nous recommandons à nos lecteurs, de bien vouloir « s'abonner » à la « Neue Zeit » alias « Temps nouveaux », qui réunit ou réunissent, y est-il tout particulièrement souligné, « l'élite de nos écrivains luxembourgeois de langue française ».

En effet !

(*Ind. Lux.*, 1912.)

ACADÉMICIEN

Nous lisons dans un quotidien luxembourgeois la communication, en langue française, suivante : « Retraite pour académiciens. La Maison St-François d'Arlon organisera une retraite pour les Académiciens. Elle sera donnée en langue française par les RR. PP. etc. »

Encore que nous ignorons s'il s'agit des quarante sous la Coupole, des membres de l'académie Goncourt, des immortels de création récente et d'expression belge desquels M. Destrée est le Richelieu, ou encore de l'Académie luxembourgeoise d'Arlon qui se réjouit de notre ami Nothomb, nous n'en éprouvons pas moins une légitime fierté à constater la part que par l'intermédiaire d'un journal luxembourgeois, nous prenons au salut éternel, ou de M. Anatole France, ou de M. Lucien Descaves, ou de M. Maurice Wilmotte, ou de M. le docteur Hollenfeltz !

Mais dès à présent nous vouons au mépris de nos contemporains la méchanceté perverse de ceux qui vont prétendant que notre confrère n'aurait fait que traduire candidement par « académicien » le « Akademiker » teuton, alias « étudiant ».

(*Ind. Lux.*, 30-9-21.)

* * *

« Vous qui êtes académicien », m'a dit il n'y a guère un professeur, voulant par là faire allusion à mes études « universitaires ». « Akademisch gebildet. »

« Vous qui êtes académicien », m'a dit un de mes confrères du barreau, voulant par là exprimer que j'avais, en mon jeune temps, été décoré des Palmes académiques.

« Pourquoi n'êtes vous pas académicien ? », m'a demandé récemment un de mes confrères ès lettres, membre de l'Académie arlonaise dite luxembourgeoise, dont le président est M. Nothomb.

Je suppose que les deux dernières acceptions ne sont que plaisanteries sans saveur, mais la première est un germanisme de taille extrêmement répandu. Sans doute doit-il cette diffusion à la société d'étudiants catholiques luxembourgeois A.E.C.L., qui ne porta longtemps que le sigle AV (prononcez a faou) : Akademischer Verein. En ce qui me concerne, je me contente d'être docteur (!) en droit, officier d'Académie et membre de la SELF ! Mais je ne suis pas académicien !

(1938.)

AULA . . .

Naturellement, cela ne pouvait pas rater ! Il nous fallait un mot savant, pédant, imposant, pour l'allemand « Festsaal » ou le français « salle des fêtes ». Ce qui fit que notre collègue emprunta, vers 1830,

aux universités allemandes le mot latin de « aula » pour désigner la salle de l'Athénée, logée à l'étage, et dont le meilleur usage qu'on pourrait en faire, serait de la démolir avec tout le corps de bâtiment où elle est située. Car cela ressemble autant à une « aula » universitaire que l'Athénée à une université . . . Mais là n'est pas la question : celle-ci est dans l'emploi, absolument déplacé en français, de ce terme, d'autant plus qu'on le prononce à l'Allemande « aoula » et le plus souvent, sans l'élision de l'« a » final de l'article : « la aoula » ! Récemment encore, je l'ai rencontré dans des communiqués officiels, pour le reste rédigés en langue française.

« Grande salle » suffirait amplement, car déjà le nom de « salle des fêtes » est une exagération. (Inutile de rappeler la signification historique, latine et romano-germanique de « aula », qui n'a rien à voir ici.)

. . . ET PRÉSIDIUM

Dans le journal « La Meuse — Grand-Duché de Luxembourg » — du jeudi, 6 août 1959, je trouve un reportage au sujet de « L'inauguration de la nouvelle session de la Faculté internationale de droit comparé », qui a son siège à Luxembourg. Comme il convient quatre clichés en illustrent le texte. Sous l'une de ces illustrations ceci : « Vue sur l'assistance. La vaste aula de l'Athénée est comble de monde », sous une autre, ce titre « La table du présidium ».

Je veux bien que la salle soit « comble de monde », encore que je ne voie pas de quoi d'autre elle pourrait l'être ? Mais « aula » est inadmissible en français, vu que ce terme désigne, de nos jours, uniquement la salle des fêtes des universités allemandes et demeure incompris, dans cette acception, par les Français. Prétentieux débris qui nous est resté de l'époque « Friedmann », où fut tentée l'élimination de l'enseignement de la langue française, cette « aula » est déplacée, chez nous, même en langue allemande.

Quant à « table du présidium », c'est vraiment exagéré comme germanisme, malgré l'accent aigu dont le mot est avangagé. N'importons pas notre français d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, surtout s'il s'agit de recevoir et d'hospitaliser des étrangers ! Il ne manquerait vraiment plus que : « Kulör — Kommers » — et « Steig in die Kanne »...

SE DISTANCER

La plus récente trouvaille en francolux est le verbe « se distancer de » pour « se tenir à distance de, mettre de la distance, marquer ses distances, les observer, s'isoler » venu en droite ligne du mauvais allemand : « sich distanzieren », qui a emprunté à l'adjectif « distant » -- que Littré ne connaît pas encore dans son acception figurée — ce

qu'il comporte de vaguement dédaigneux. Ce terme a trouvé chez nous un accueil d'autant plus empressé, qu'il semble donner à qui en use un air de supériorité qui est le fin du fin en matière de polémique locale. Il s'accompagne d'un air avantageux et d'une lippe méprisante. Il dit : « nous ne voulons rien avoir à faire avec vous ! Nous vous tenons à distance ! Il n'y a rien de commun entre vous et nous, nous nous distançons, distançons, distançons, et déjà vous disparaîsez à nos yeux, vous n'êtes plus qu'un point dans l'espace . . . » !

J'ai lu récemment, à ce sujet, cette phrase, à tous les points de vue, énorme : *« il s'agit là d'une extrême gauche, qui par snobisme se croit obligée d'adhérer à tout ce qui paraît exceptionnel, rien que pour prouver qu'elle soit (sic) à la mode et pour documenter (!) qu'elle ait (sic) bien su dénicher la soi-disant réaction à laquelle le peuple, que les snobs méprisent, et duquel ILS SE DISTANCENT, ne cesse de prêter appui. »*

Evidemment, je n'y ai rien compris, d'autant plus que l'idée ne m'est pas venue de me « documenter » (encore un de ces mots passe-partout locaux !) en la matière. Mais l'emploi intempestif du subjonctif, le « dénicher la soi-disant réaction » et le germanisme du « se distancer du peuple » suffisent à mon bonheur . . .

Non ! On « ne se distance pas de quelqu'un ou de quelque chose ! » Un cheval en distance un autre, à Lonchamps ou à Chantilly, un coureur en distance un autre quand il le rejoint, puis le dépasse, enfin un bon élève distance tous les autres de sa classe, mais on ne « se distance » pas plus de son adversaire que celui-ci ne le fait de vous !

On ne « se distance pas de quelqu'un », on s'écarte de lui, on s'en éloigne, on le tient à distance avec une nuance voulue de mépris ou de répugnance, que l'Allemand met dans « sich distanzieren », mais je le répète, « on ne s'en distance pas ». C'est là un de ces germanismes ridicules, qui font sourire, non pas à cause de l'ignorance qu'ils dévoilent — tout le monde commet des erreurs de langage — mais à cause de la prétention de s'exprimer élégamment qu'ils révèlent. L'auteur de la phrase monumentale que je cite accuse son adversaire ou contradicteur de snobisme, mais il donne lui-même le plus admirable exemple de snobisme verbal qui puisse se trouver.

Maintenant il n'est pas dit que, vu l'ignorance actuellement généralisée du bon français en France même, on ne voie quelque jour « se distancer de quelqu'un » avoir droit de cité pour « s'isoler » ! Il y a une centaine d'années, les journalistes français venus à Luxembourg (voir « . . . à Luxembourg autrefois . . . », II, p. 143 ss.) lors de l'inauguration des chemins de fer, s'amusaient du terme de « festivité », lui attribuant une origine locale luxembourgeoise. Actuellement ce

mot, au surplus peu euphonique et d'ailleurs inutile, est d'emploi courant dans la presse française et déjà « octroyer » pour « imposer » se rencontre sous la plume de trop nombreux primaires, en Lorraine particulièrement.

HERR DOKTOR

Monsieur le Docteur ! Je n'entends pas, évidemment, parler ici des docteurs en médecine, chirurgie et accouchements, qui ont plus que n'importe qui droit à ce titre, conformément à l'usage, un usage immémorial, même dans tous les pays de langue française. Je n'ai rien à redire non plus quant au titre de docteur en droit, en science, ès lettres, etc. etc. et l'indication presque professionnelle qui en découle. Mais au nom du bon ton et du bon usage, c'est aux appellations directes que je trouve à redire, quand elles s'adressent à tout autre qu'au médecin. Qu'un Luxembourgeois, quand il s'exprime en français, écrit en français, fasse précéder son nom ou celui de son interlocuteur ou de son correspondant ou du tiers de qui il parle du titre de « docteur », et que cela n'ait rien à voir avec Esculape ou Hippocrate, voire Gallien, voilà qui est souverainement ridicule. C'est ainsi qu'un de mes contemporains — je ne vous parle pas d'hier — étant rentré d'Allemagne avec un quelconque titre de « doktor » en je ne sais quelle branche — mais pas en médecine — n'avait rien trouvé de plus intelligent et de plus pressé que de faire apposer à sa porte une rutilante plaque de cuivre, cette mention, en français, y précédant son nom. Cela lui valut, de la part de ses bons caramades, outre maints brocards, la blague nocturne d'innombrables coups de sonnette, par quoi des femmes en couche, des accidentés de la route, des apoplectiques demandaient son immédiate intervention, leurs envoyés engageant avec le prétendu médecin, de rue à étage, d'homériques conversations ! . . . Il élimina enfin le « docteur » d'un ciseau habile et récupéra son sommeil.

Si l'on voit chez nous certains s'affubler de ce titre — en dehors des médecins, bien entendu — et en faire précéder leur patronyme c'est que sans doute leur complexe d'infériorité les y incite. C'est prendre du galon sans y avoir droit. La carte de visite d'un « Doktor » — à fortiori d'un « docteur » — n'impressionne même plus les Allemands.

En revanche il semble que ce titre doctoral fasse encore impression sur les gens de France. Et c'est d'un ridicule achevé, cette manie des journalistes français de traduire par des « Monsieur le Docteur » longs comme le bras, la désignation allemande de « Herr Doktor ». Dans les procès intentés aux criminels de guerre allemands, et, plus récemment, dans l'affaire de la Sarre, rien n'était comique comme les

« Le docteur Abetz, le docteur Diehl, le docteur Unger, le docteur Ney, le docteur usw. ! Vraiment ! Il semblait que la Faculté tout entière du Reich se fût donné rendez-vous à Paris. Je ne sais si l'accusation et la défense employaient également ce terme à l'endroit des accusés, mais quant au populaire il était persuadé qu'il s'agissait bien de « confrères à Schilling ». On voit où mènent l'ignorance... et l'enseignement, par le thème, d'une langue vivante !

Même guitare

Le Luxembourgeois est un être bizarre, ondoyant et divers ! Autant que Belges et Français, il a la manie des décorations, mais, contrairement à eux, il ne les arbore qu'aux grandes occasions, se contentant de les ranger dans un tiroir et d'en recommander à ses héritiers une énumération complète au billet mortuaire.

Sauf toutefois celles qu'il estime inférieures à ses mérites . . .

Les titres l'impressionnent moins encore. Abstraction faite des « docteurs en médecine », nous disposons d'un nombre considérable de « docteurs » : en droit, en philosophie et lettres, en sciences naturelles ou économiques ou politiques, mais nous n'en faisons guère l'étalage. Car nous ne nous dissimulons pas que nos examens dits « de doctorat » en ont l'étiquette sans en avoir la teneur, et qu'ils équivalent tout juste à une licence française.

Aussi l'idée ne nous vient pas d'employer ce titre à l'égard de nos « docteurs », hors bien entendu, nos docteurs en médecine, tandis qu'en Allemagne on s'en délecte, s'en gargarise, s'en remplit, s'en gonfle et s'en boursoufle.

Ces titres ne valent d'ailleurs pas beaucoup plus que les nôtres, vu la facilité avec laquelle ils s'accordent, peut-être moins.

LEGS NAZIS

Je reçois une demi-douzaine de fois par mois, en moyenne, des rappels divers, émanant des organismes à prétention sociale, renouvelés de l'Inquisition, que la Bochie nous a légués et que nous avons si pieusement recueillis.

Malgré la campagne que nous sommes plusieurs à mener contre le jargon qu'on cultive dans nos milieux administratifs, Messieurs les Ronds-de-cuir ne veulent rien savoir, et continuent de s'exprimer, tantôt en boche intégral, tantôt en persistant dans l'erreur grammaticale : « la formule vous adressée » — « la pièce vous envoyée » !

Mon domestique, — un Français — trouve cela « marrant » ! Moi non ! Au contraire ! C'est attristant au possible ! Faut-il donc en conclure que notre intelligence nationale est de plusieurs degrés inférieure à celle des nationaux des autres pays ?

Ajoutez à cela que, quand un mot comporte une lettre redoutable, c'est, à l'allemande, un trait horizontal au-dessus de la première qui remplace la deuxième !

Et enfin, comme politesse, il y a mieux. Ces gens-là, dans leurs communications au « cochon de contribuable » usent d'un style que je ne conseillerais pas à l'un ou l'autre de mes fournisseurs d'employer en m'écrivant, s'il tient à conserver ma clientèle. C'est du boche nazi mal traduit, et rien de plus. Le ministre afférent — puisque afférent il y a — ferait bien de donner un peu sur les doigts à ses sous-ordre !
(1948).

NOTARIAT

En langue allemande, le terme « savant » en « at » — du latin « atum » — est très répandu. En français il est plus rare, mais s'implante peu à peu. Déjà on rencontre (empruntés à l'allemand) « Fabricat », « surrogat », etc., que nul dictionnaire, jusqu'à présent, n'a recueillis.

« Notariat » est français, incontestablement, et se rencontre déjà en droit féodal (Droit de notariat « droit qu'avaient les seigneurs châtelains d'instituer des notaires dans l'étendue de leur juridiction ») et plus tard, ou dès lors peut-être, « notariat » désignait et désigne toujours la charge, les fonctions d'un notaire, et aussi l'ensemble des notaires et la carrière même.

On se destine au « notariat ». La loi de ventôse règle encore actuellement le régime, l'organisation du notariat chez nous, en France et en Belgique. En Allemagne « notariat » c'est aussi l'étude, le local où le « Herr Notar » reçoit ses clients. De là en Rhénanie, puis en Alsace et Lorraine, le remplacement des panonceaux français par une plaque portant cette indication.

Cela persista encore quelque temps en Alsace et Lorraine après le retour de ces provinces à la mère-patrie et s'insinua même chez nous, où j'ai vu un jour, avec épouvante, une étude d'un notaire de mes amis ainsi qualifiée. Hâtons-nous de dire que cette plaque a disparu. Mais je ne jurerais pas qu'on n'en rencontre encore l'une ou l'autre quelque part, en Luxembourg...

STADE — STADIUM — STADION.

Nous avons l'illustrissisme et indéracinable « octroyer » pour « imposer » ; nous avons « ranger » pour « prendre rang », nous avons des tas d'autres mots encore, dans notre jargon franco-officiel, qui sont tout aussi peu français malgré l'apparence, parce que, les empruntant à l'allemand, nous les avons détournés de leur sens. Nous sommes sur le point d'en avoir un de plus . . .

Déjà les PTT nous ont avisés « que le "STADION" était rrellé à la centrale téléphonique ».

Vous verrez que cela ne ratera pas : Bientôt on dira pour « stade » « stadion » comme on dit « gymnase » pour « lycée » et « plan d'heures » (traduction littérale de « Stundenplan ») pour « horaire ».

Le mot est grec, par conséquent réputé pédant. En France, il arrive que l'un ou l'autre ait recours au mot latin « stadium », lequel a, normalement et conformément au génie de la langue, fait « stade » ! (n'en profitez pas pour faire croire que vous parlez anglais et pour prononcer « stèd » d'un air pincé, ainsi que j'entendis s'exprimer récemment un important fonctionnaire municipal — honneur à nos études ! — qui, pour ne pas savoir le grec, n'en ignorait pas moins l'anglais !).

C'est à genoux, en chemise et la corde au cou, que nous nous traînons aux pieds de la Municipalité (si l'on ose dire !) et que nous conjurons Monsieur le Conseiller ou Echevin plus particulièrement préposé aux sports, de ne pas autoriser, au fronton du Stade Municipal l'inscription d'un terme si germaniquement renouvelé du grec !

Indépendance Luxembourgeoise 1925.

Huit jours après « Stadion » étant remplacé par « Stade », mais à Dudelange on n'en a pas encore fait autant à l'heure qu'il est.

* * *

AUTRES GERMANISMES

Annecter est de la même veine que « réfléchir : « annectieren ». Le lendemain de la dernière guerre, un parti se forma, ou plutôt se reconstitua, réclamant, non sans raison, la restitution des territoires luxembourgeois dont la Prusse s'était emparée en 1814-15. L'allemand hostile à la formule française de « désannexion », n'ayant pas adopté ce terme ni le verbe qui en découle, on trouve, sous la même plume luxembourgeoise « annecter » et « désannexer ». Rien ne prouve plus péremptoirement, la néfaste influence de ce qu'on appelle « les faux amis », influence encouragée et propagée par la méthode du thème.

Avec, sous-entendant l'objet, la chose, l'être auquel il se rapporte : « Venez-vous avec ? » est un germanisme naturalisé non seulement en Luxembourg et en Belgique, mais aussi parfois en France.

Mieux vaut s'en abstenir. « Gehst de mat ! » En français ajoutez : « moi ». « Viens-tu avec moi » ?

Blâmage - se blâmer. — Germanisme à l'état pur. Très en vogue, à Luxembourg : « Tu t'es blâmé ! » *id est* : « Tu as commis un impair, fait une gaffe, une bourde qui te rend ridicule. » Peut-être y a-t-il là

l'idée du blâme que l'ont encourt quand on s'est rendu coupable d'une maladresse ?

Chasser. — « Se chasser une balle par la tête » (sic!) On dirait d'une gageure! ? Que non! J'ai, au sujet d'un suicide, entendu cette expression, exclusivement germanique, à plusieurs reprises.

Componiste — Civiliste — Athéiste. — Un critique musical — la musique n'adoucit guère les mœurs — avait, il y a de cela quelque 30 ou 40 ans, employé le terme de « componiste » pour compositeur dans un article occasionnellement rédigé en langue française. Je m'en étonnai, sans indication d'auteur, bien entendu. Sur quoi, j'appris que je n'y avais eu aucun droit, vu que « j'ignorais — et c'était et c'est encore exact — tout de la musique ». (sic!)

Ce sont là des procédés de polémique locale !

A la même époque, relatant d'une rixe entre civils et militaires, le correspondant d'un journal bilingue s'éleva contre certains « civilistes » qui, que, dont etc. Je crus bien faire de lui demander, par voie du journal, pour quelles raisons il en voulait à des « jurisconsultes spécialisés en droit civil » ? Il ne m'a jamais répondu mais, de ce jour, il s'en prit aux « bourgeois » et non aux « civilistes » !

Quant à « athéiste », l'ayant un jour employé moi-même, j'aurais d'autant plus mauvaise grâce à condamner cet adjectif substantivé que je l'avais rencontré dans un article de Paul Souday, où Anatole France était intitulé « un pieux athéiste ». Mais c'était emprunté à un article d'une revue allemande « Eln frommer Atheist ».

Consum — Cet aveu dénué d'artifice est bien allemand. Ne l'employez pas, je vous en prie et dite « coopérative, économat, maison d'alimentation, cantine, produits alimentaires, denrées, approvisionnement, etc. . . . ou familistère » comme en Lorraine !

Convalescence. — Non, Monsieur ! Je vous jure, qu'on ne dit pas « reconvalence » ni « reconvalent ». En vain me soutiendrez-vous que vous avez trouvé ces mots dans un dictionnaire. Je vous répondrai qu'il en a menti, votre dictionnaire ! Laissez ce préfixe aux Allemands. Ils ont la manie de l'exagération verbale, de l'inutile et du remplissage. Ne les imitons pas plus en cela que dans le reste !

Culture, Culturel, etc. — Encore absolument honni avant 1900, le mot « culture » de l'allemand « Kultur » (voyez « Kulturkampf ») s'est généralisé jusqu'à l'exagération depuis la dernière guerre. Antérieurement, on ne connaissait guère que la culture de la carotte, du navet et du rutabagas, seule acception logique, normale et conforme à l'origine du mot. Pour « culturel » on avait, et on a encore « cultural ». L'adjectif « cultivé » (un homme cultivé, un esprit cultivé) n'a absolument rien à voir avec l'actuelle acception du mot « culture ».

Directement. — Sous l'influence du « direkt » allemand, l'adverbe « directement » est en franco-luxembourgeois devenu l'équivalent de « tout de suite », « sans plus tarder », « de ce pas ». Chez nous, « j'y vais directement » ne veut pas dire « tout droit, sans faire de détour, par le plus court chemin », mais « J'y vais immédiatement ». Germanisme !

Douceur. — Pour l'amour de Dieu, ne vous avisez pas d'emprunter aux Allemands, en le retraduisant en français, « Ein Douceur », terme distingué pour « pourboire, petit cadeau », et qu'on trouve surtout dans les actes notariés en langue allemande pour le « Dahler », qu'en cas de vente d'un immeuble, l'acquéreur offrait à la femme du vendeur.

Encore toujours. — « Nach emmer » ou « emmer nach ». En français, c'est l'un ou c'est l'autre, selon la nuance que vous y voulez mettre. Ne dites donc pas « Il est encore toujours là », mais ou bien « Il est toujours là » ou « Il est encore là », mais jamais les deux ensemble. Mais vous pouvez dire : « Encore et toujours. »

Eminent. — « Eminent » veut dire « supérieur » surtout intellectuellement. « Proéminent sur » : ce qui est en saillie sur ce qui l'environne. Ceux qui ont rapporté de Dachau le terme « les prominents » (die Prominenten), auraient mieux fait de le laisser là-bas.

Fabricat. — Je vous assure que ce n'est pas du français. Pas plus que « notariat » pour étude de notaire, que « référat » pour rapport, que « surrogat » pour . . . ersatz . . .

Gagner. — « Je suis gagné » (ech sin gewonn) s'écria sur la plage de Knokke ce petit Luxembourgeois, qui passa le premier le poteau (100 mètres en 17 secondes). — Non, mon petit ami, vous « n'êtes pas gagné », mais vous « avez gagné ».

Comme, une heure après, il luttait à main plate avec un petit camarade, qui lui fit toucher des deux épaules : « Je me donne » (ech gi[n] mech) cria-t-il. — C'est : « Je me rends », qu'il fallait dire, mon petit ami !

Ça goûte ? — Non, Monsieur ! Cela me dégoûte, au contraire, de vous entendre parler boche en français. Laissez le « schmeckt's » aux amateurs d'huitres en laitance de hareng et de « Knödel mit Himbertunke », et s'il vous importe de connaître les réactions de la papille chatouilleuse de votre hôte, demandez-lui « si ce plat lui plaît, si ce mets lui convient, s'il le trouve bon, agréable au goût, digne d'un reweeney », mais gardez-vous de l'éccœurer en lui servant un belgo-germanisme de cette taille.

Et profitez de l'occasion pour abandonner en même temps, si un mets ou son évocation vous semblent particulièrement délectables, ces onomatopées : mmm ! — par quoi vous prétendez exprimer, la main

caressant la région stomacale et les yeux au ciel, l'excellence de ce que vous dégustez ou dégustâtes . . .

Gymnase. — S'il y a encore, à Luxembourg, des arriérés qui intitulent « gymnase » nos lycées, classiques ou autres, c'est qu'ils n'ont aucune notion du ridicule. Assez longtemps nos « professeurs au gymnase » de Diekirch, voir au progymnase d'Echternach, ont passé, en France, pour des maîtres de gymnastique ! Etymologiquement, d'ailleurs et historiquement « gymnase » est un camp de nudistes.

Idylle. — Que deux bœufs tirent une charrue, ou deux chevaux un tombereau, qu'un petit vacher mène paître son troupeau ou que la fille de ferme promène ses oies, et qu'un amateur-photographe, là-dessus, survienne et fixe la scène, s'il est allemand ou hélas ! luxembourgeois, il qualifiera « Idylle » le résultat de son artistique labeur :

C'est une idylle et voilà tout

C'est une idylle dans le goût

De Théocrite ou de Virgile . . .

Mais non, justement : deux chevaux de labour ou deux bœufs sous le joug, avec un aimable rustique aux mancherons ou tenant les guides, ne constituent pas une idylle. Celle-ci est un sujet non pas simplement paysan ou campagnard, mais, en outre, bucolique, pastoral et amoureux. Un paysage d'idylle n'est pas à lui seul une « idylle ». Il faut les amoureux : berger, bergère ou assimilés, une atmosphère de calme et de paix, de la pureté et de l'innocence . . .

Même « Les foins » de Bastien-Lepage ne représentent pas nécessairement une idylle et ni « L'Angélus » de Millet ni ses « Glaneuses » n'en sont une à proprement parler.

Je me souviens d'une exposition de peinture à Stuttgart, à la fin du siècle dernier : Sur près de 400 tableaux exposés, une cinquantaine au moins étaient intitulés « Ein Idyll ! » qui n'en avaient aucune semblance !

Import — Export. — Vient en droite ligne d'Allemagne, mais se prononce à la française. C'est une atténuation ! Mais que dire de « import » signifiant « montant » : « Une facture d'un import de 538 francs » ? — Triste !

S'intéresser pour, rarement employé en français, a le sens presque, de « intéresser en faveur de ». L'allemand « sich für etwas interessieren » se traduit par : « s'intéresser à quelque chose ».

Instances. — Les Allemands ont donné au mot « instance » dans son acception judiciaire française de : « tribunal de première instance » : « Juger en dernière instance » (dernier ressort), la signification d'« autorité supérieure », ce qui est, somme toute, fondé. Mais on a été plus

loin et on en a fait, en mettant le mot au pluriel, en lui adjoignant le qualificatif « hautes » et en l'employant à tout propos et hors de propos, un terme, dont on ne sait pas exactement ce qu'il veut dire !

Ce qui, d'ailleurs, ne tire pas à conséquence !

Laiç — Laique. — « Laique » s'oppose uniquement à religieux. Le « Laïc » allemand veut dire également novice, profane, dilettante, amateur. Ne dites donc pas, avec la nuance de mépris obligatoire, que je suis un « laïque » en matière d'enseignement (même du français), mais appelez-moi tant que vous voudrez dilettante ou amateur. Pour ce qui est de novice et de profane, je fais mes restrictions . . .

Libre. — M. L. M. à E. — J'ai déjà répondu, anticipativement, Monsieur, à deux des « colles » que vous voulez bien me poser. Sauf erreur, dans le journal du 15 mai. En revanche, je me permettrai de relever un germanisme ou plutôt, je crois, un luxembourgeoisisme, que vous avez commis sans vous en douter : « Jeudi prochain, quand nous aurons libre » m'écrivez-vous avec une ingénuité que vos quinze ans excusent. J'eusse, à la rigueur, compris « quand nous serons libres », le collège n'étant, somme toute, que l'antichambre de la prison . . . Mais « avoir libre » ! Je vous en prie ! Dites plutôt : « quand nous aurons congé » ou « quand nous serons en congé ».

Et cela est d'autant plus extraordinaire de votre part, que votre lettre est tout à fait bien, sans autre faute que celle-là.

J'en viens à croire que vous l'avez fait exprès pour me tâter le pouls !

Vivent les vacances — Vive les vacances. — Dans le même ordre d'idées je me permets de mettre en garde la jeunesse des écoles contre cette faute de français, assez coutumière : « Quand nous aurons vacances ! ». Si l'on peut dire : « Quand nous aurons congé », on n'emploie pas la même tournure quand il s'agit de vacances, mais on dit : « Quand nous serons en vacances » ou « Quand les vacances seront là ! »

On dit « Vivent les vacances ! » plutôt que « vive les vacances ! » En Luxembourg on crie « Vive ! » tout court, quand on acclame. Cela vaut toujours mieux que de crier « Hoch ! ».

Naissance. — Dans un journal luxembourgeois, occasionnellement bilingue, mais qui faisait campagne en faveur de l'allemand judiciaire et juridique intégral, (oui ! c'est là où nous en étions au mois de mars 1948, trois ans après l'occupation !) ceci : « Robert Graham, le speaker allemand bien connu de la B.B.C. fut né aux Indes le 16 août 1916. »

Est-ce exact ? Certes non ! Est-ce français ? Moins encore ! Il s'agit du verbe naître conjugué passivement, mais dont le présent déjà consti-

tue un passé. En bon français, il fallait ou il faudrait : « Graham est né le 16 août » ou « Graham naquit le 16 août ». Mais « fut né » n'est que la traduction de « wurde geboren », et je ne l'ai jamais lu nulle part, sinon sous de rares plumes luxembourgeoises.

Il me semble qu'on ne peut employer ce temps qu'après « quand » ou « après que », « dès que », etc. « Dès que l'enfant fut né, les fées accoururent à son berceau ! » Mais avez-vous déjà rencontré quelque part : « Le Christ fut né à Bethléem » ?

Offre — Offerte. — Non, Monsieur ! Une « offre » : action d'offrir — chose offerte — n'est pas une « offerte », sinon en allemand. L'offerte, si tant est que ce vieux mot soit encore employé, est une offrande faite au prêtre par les fidèles au moment de l'offertoire, cependant que « offre » est une proposition d'ordre commercial et, éventuellement, d'ordre juridique, économique, politique, mondain, etc.

Omineux. — « Omineux n'est plus jamais employé en français. L'acception que l'allemand donne à « ominös » = fatal, de mauvais augure, est aussi celle que le grand Littré en 5 volumes lui attribue (avec un exemple unique) en le faisant précéder de la croix, indiquant que l'Académie ne reconnaît pas le mot ainsi stigmatisé. On ne le trouve d'ailleurs dans aucun dictionnaire usuel, tout au plus dans le Larousse en 18 volumes, mais non pas dans le Larousse du XX^e siècle. Abstenons-nous-en comme d'un odieux germanisme et comme d'un terme prétentieux, dont l'emploi prête à sourire.

Organiser : Qu'en langue allemande hitlérienne, le verbe « organiser » ait pris la valeur de « voler avec astuce », n'a rien qui puisse nous étonner. Toute la fameuse « organisation » allemande s'inspire de cette origine. Mais n'en faites pas, dans ce sens, un mot français.

Prémices — Prémises. — « Prémices » Premiers produits de la terre ou du bétail. Premières productions de l'esprit. Début, commencement. Les prémices des champs, les prémices d'une amitié, les prémices d'un règne.

« Prémises » : Les deux premières propositions d'un syllogisme.

« Primizfeier » = la première messe solennelle d'un prêtre. Ne dites pas : « Prémices ».

Protocole - Procès-verbal. — « Protocole » est, à Luxembourg, pour certains l'équivalent de procès-verbal. De l'allemand « zu Protokoll nehmen », « dresser procès-verbal de », nous avons fait « faire un protocole ». — Relevons à ce sujet que, comme « sentinelle » et « recrue », « police » chez nous, s'emploie au féminin, mais n'en désigne, pas moins un agent. J'ai souvent, en ma petite enfance, entendu menacer des enfants pas sages d'un « protocole de la grosse police », l'agent visé ayant à l'obésité une tendance indiscutable.

Reconvalescence. — Germanisme généralisé en Luxembourg. Je l'ai entendu employer par des hommes maniant au surplus fort bien la langue française. J'étonnai grandement un de ceux-ci en lui révélant que c'était une faute grossière. Il consulta trois dictionnaires avant d'en être persuadé !

Réflécter. — L'expression allemande « auf etwas reflektieren » est, par la force des choses, devenue « réfléchir sur quelque chose ». Signification approximative : « avoir quelque chose en vue » — « avoir l'intention de se procurer quelque chose » — et même « désirer ardemment quelque chose ». Terme très employé en basse polémique, le fin du fin consistant, dans l'esprit de certains, à accuser l'adversaire de « réfléchir sur des décorations ».

De retour. — Ne dites pas, à l'allemande et surtout à la luxembourgeoise — bien que certains, même puristes, l'admettent — : « M^{me} X, modiste, retour de Paris », mais bien : « M^{me} X rentrée de Paris ». Mais personne, en France, n'admet « Voici votre livre de retour » — « Ne craignez rien, vous aurez votre argent de retour ». Dites : « Je vous rends votre livre (avec mes remerciements !) — « N'ayez crainte ! Je vous rendrai votre argent ».

Sergent. — Et n'écrivez pas, comme vous le faites trop souvent, à l'allemande « sergeant ».

Spéditeur. — Vous avez le choix : expéditeur, mais plutôt « Commissionnaire de transports — Entrepreneur de transports — agent de messageries, etc. » Mais, empruntant toute la longueur des tapisseries, fourgons, voitures de déménagement et camions de livraison, ce « spéditeur » avec son accent aigu était un « luxembourgeoisisme de première » qui épouvanta des générations !

« **Garçon ! Un thé de menthe !** » — Il était réservé au pays de l'ersatz et de la sophistication en matière alimentaire d'infliger indistinctement le nom du produit principal à tous ses succédanés. Et toutes les tisanes, toutes les infusions, tous les bouillons de simples, depuis la feuille de noyer jusqu'à la fleur de verveine, toutes les décoctions, toutes les macérations furent, en Allemagne, « thé » appelés . . .

Et c'est ainsi que l'on n'entend que trop souvent des Luxembourgeois, usant à l'accoutumée d'un français parfaitement correct, demander en France au garçon sidéré : « Un thé de camomille, de menthe ou de tilleul ! »

Non ! Laissons à l'arbrisseau de la Chine et au produit qu'on en retire le nom qui leur appartient et réclamons : « Une infusion de camomille, de menthe ou de tilleul. » Le garçon comprendra parfaitement et vous n'aurez pas l'ennui de l'entendre vous faire la leçon en

répétant : « Ah ! Monsieur désire une infusion ? Avec de la fleur d'oranger ? »

« **Laissez-le tirer !** » — Quoi ? dira le même garçon. Le thé ? Et il ne comprendra pas. Appeler « tirer » l'action progressive d'une infusion ? Ce verbe a-t-il quoi que ce soit de commun avec cette opération, quels que soient le sens qu'on lui prête et l'emploi qu'on lui attribue ?

On dit en français : « Ne le faites pas infuser trop longtemps » ou « Ne le laissez pas prendre couleur » ou « Pas trop fort » ou « Topaze brûlée, tout au plus ! » ou « Très fort, n'est-ce pas ! » ou « Léger, léger ! », etc. Bref il y a mille façons de s'en tirer . . . sans tirer !

D'ailleurs tout cela ne sera pas nécessaire, car vous commanderez évidemment un demi . . .

NE DITES PAS

Ambiance pour entrain — blâme pour gaffe — calendrier pour almanach — carrou(s)el pour manège — compresser pour comprimer — contacter pour prendre contact — courbe pour courbe ou virage — crolles pour boucles — correctures pour corrections — coupé pour compartiment — couvert pour enveloppe — déclination pour déclinaison — denture pour dentition — fidèle pour joyeux — instances pour autorités — laxer pour relâché — lotterie pour loterie — manuscrit pour manuscrit — marier pour épouser — notoire pour notable — numéro pour note — perron pour quai — protocole pour procès-verbal — quartette pour quatuor — quartier pour appartement — rang pour ordre (hôtel de I^{er}) — rentrer pour entrer — strapasses pour fatigues — tablette pour comprimé — tapisserie pour tenture, etc.

N'EMPLOYEZ-PAS À TOUT BOUT DE CHAMP

Alors — donc — par exemple — comme ça — respectivement.

* * *

PETITS CONSEILS

Parlez sans chanter, n'insistez pas sur l'avant-dernière syllabe ou sur l'antépénultième, ne prononcez pas l'« E » muet comme « eu », faites attention aux nasales (« an, en, in, ain, on, un ») et aux « S » entre deux voyelles et surtout ne dites pas : « Idépodosse luxembourgeoisse » pour « Indépendance luxembourgeoise ».

(*Indépendance luxembourgeoise*, 1922.)

Les Fautes mineures

ACCEPTION — ACCEPTION

C'était — c'est peut-être encore — une véritable maladie, une épidémie contagieuse ! Je vous défie de me faire voir un seul texte imprimé luxembourgeois, d'avant, approximativement, la veille de la grande guerre, où le mot « acception » ne soit pas devenu « acception ». Je me suis vu dans l'obligation d'écrire chaque fois en tête de mes manuscrits devant passer à l'imprimerie, que MM. les typographes étaient priés de ne pas intercaler les deux lettres « T et A » entre la cinquième et la sixième lettre du mot « acception ». Malgré cet avis en lettres moulées, il arrivait que la première épreuve, et parfois la deuxième, m'obligeassent au « deleatur ».

D'ACCORD

Si vous vous imaginez que c'est distingué et bien français que de remplacer « oui » et les nombreux adverbes similaires (comme : parfaitement, exactement, certainement, évidemment, en effet, etc.) par « d'accord » ou, pis, par « dac », vous êtes rudement dans l'erreur ! Vous pourriez vous assimiler, parmi celles qui vous manquent, des expressions plus françaises et plus élégantes ! Si encore vous disiez « J'en tombe d'accord avec vous » ou si vous employiez « d'accord » de temps à autre, rarement, comme par hasard, je n'y verrais pas d'inconvénient. Mais ce « dac », polonais d'ailleurs, est risible et le « d'accord » rappelle Schiller dans « Wallensteins Lager » : « Wie er sich räuspert und wie er spuckt — Habt ihr ihm glücklich abgeguckt. » On pourrait s'inspirer de choses et de mots plus intéressants !

ACHALANDÉ

« Achalandé » vient de « chaland », qui veut dire acquéreur, acheteur, client. Une boutique bien « achalandée » n'est donc pas une boutique bien montée, pourvue de marchandises copieuses et variées, mais une boutique très fréquentée, disposant d'une nombreuse clientèle.

Il arrive que cela revienne au même. C'est heureux, pour les deux parties !

ADRESSES

Si l'adresse de votre correspondant vous est connue, qu'elle est entière et n'offre pas de possibilité d'équivoque, ne mettez sur l'en-

veloppe rien que ses nom et prénom, la rue, le numéro, le lieu de destination. Sans plus ! Vu que l'homme doit honorer la fonction plus que la fonction n'honore l'homme, il est inutile de rappeler à votre correspondant sa profession, son métier, ses titres. La politesse moderne n'aime pas les pertes de temps.

AGIR

« Il s'agit de . . . » « Il s'est agi de . . . » D'où il arriva, que, quel qu'un, un jour, créa le verbe « agir » et le participe « agi ». Cela se disait si couramment à Luxembourg, il y a une quarantaine d'années, que cet audacieux participe déteignit même sur nos hôtes du lendemain de la guerre et que j'entendis un officier français, très répandu dans la société luxembourgeoise, l'employer sans s'en rendre compte. — Pendant au « Entrez seulement » de Gide.

PAR AILLEURS

S'emploie beaucoup, mais à tort, pour « D'ailleurs », « du reste », « au reste », « en outre », « de plus », « d'autre part », « d'un autre côté », etc. Mieux vaut le réserver pour localiser une chose, un fait, et laisser à « d'ailleurs » le soin d'exprimer une restriction, une nuance, une opposition . . .

AJOUTE

Comme nous étions un jour réunis à six « docteurs », deux en philosophie et lettres, deux en droit, un en médecine et un sixième — c'était moi qui ne l'étais encore qu'à moitié, pour n'avoir passé que le premier « doctorat en droit » — et que je m'avisais de soutenir que le mot « ajoute » n'était pas français, la tablée tout entière protesta avec énergie, me conspua avec véhémence et me hua avec entrain. Tous prétendirent, les uns en ricanant, les autres en riant aux éclats, qu'on me ferait voir, dictionnaire en main, ma prétention et mon erreur.

Sur quoi, et vu mon « entêtement », on fit venir un dictionnaire, deux dictionnaires, trois dictionnaires, Larousse, Gazier, Larive et Fleury. L'un de nous se rendit d'un pas léger à la Bibliothèque nationale, consulter le Littré en 5 volumes. Il revint bredouille, comme demeurèrent, le bec dans l'eau, les quatre autres . . . Ici il y avait un accent de trop : « un ajouté » ; là manquait une lettre « un ajout ». Je répandis toutefois du baume sur les blessures que j'avais causées en accordant finalement, que le Grand Larousse en 18 tomes connaissait « une ajoute » ! Mais qu'il s'agissait là d'un terme de marine pour un instrument en métal, destiné à maintenir je ne sais plus quelle pièce de la voilure . . .

« Ajoute » est un belgicisme, dûment naturalisé luxembourgeois. On pourrait d'ailleurs regretter que ce terme et son augmentatif « rajoute » ne soient pas naturalisés également français, son sens n'ayant pas de représentant suffisamment nuancé parmi les « supplément, complément, appendice, ajouté, rallonge, prolongement, addition, augmentation, postscriptum, adjonction, additif, etc., qu'il remplace en belgo-luxembourgeois.

Mais que voulez-vous ? Il n'existe pas en français et il n'y a provisoirement rien à faire ! En attendant que la France l'adopte, laissez-le à l'écart.

AMBIANCE

« Ambiant » du latin « ambiens », part. prés. du verbe « ambire » : qui entoure, enveloppe de tous côtés : température ambiante. De là : Ambiance : Ce qui enveloppe quelqu'un ou quelque chose. Ce qui constitue un milieu, matériel, intellectuel ou moral : vivre dans une ambiance dangereuse.

On voit que « ambiance » est à peu près l'équivalent de « atmosphère » considéré, non scientifiquement, comme « milieu dans lequel on vit ».

Ambiance est un néologisme qui ne se trouve ni dans Littré ni dans le Grand Larousse. Il y a une soixantaine d'années, comme il y avait déjà alors des journalistes ignorant leur langue, un de ceux-ci ayant pris l'adjectif « ambiant », le plus souvent copulé à « température », comme l'équivalent de « chaud », avait écrit, à la veille de la canicule, que « la température devenait de plus en plus ambiante ». On s'amusa à renchérir et on fit, sous le soleil torride, « les pavés s'échauffer jusqu'à la constipation ». Ce n'est peut-être pas très spirituel, mais c'est moins ridicule que l'acception donnée actuellement à « ambiance » surtout à Luxembourg, où je cueille dans un journal ce titre : (il s'agit d'une de nos nombreuses fêtes mosellanes du vin) « Du soleil, du vin et de l'ambiance ! » et dans un autre journal : « Il y a de l'ambiance ! »

Je suppose qu'on a voulu dire par là qu'il « régnait une gaieté générale, une franche cordialité » selon la non moins banale formule ?

Ainsi, tandis que l'ambiance peut tout aussi bien s'accorder avec tristesse qu'avec gaieté, avec amitié qu'avec hostilité, avec suspicion qu'avec franchise, que le terme « créer une ambiance » tout comme « créer l'atmosphère » exprime le travail préliminaire auquel on se livre pour intéresser quelqu'un dans un certain sens, l'ignorance encyclopédique des mi-lettrés a fait de ce mot le synonyme de « joie collective », de « bruyante et expansive allégresse »...

AMIDONNER

Enduire d'amidon. Du temps où l'on portait encore des cols durs, vous recommandiez à votre blanchisseuse de les « bien amidonner ». Vous auriez dit « empeser » que vous eussiez parlé avec correction. Ou encore « apprêter ».

APPRENDRE — ENSEIGNER

« Apprendre » c'est acquérir des connaissances, c'est étudier. « Enseigner » c'est faire apprendre. Le maître enseigne, l'élève apprend . . . Mais a-t-on jamais fini d'apprendre ? De là sans doute l'identification des deux termes, pourtant si opposés en apparence.

Apprendre le français ? Voilà 80 ans que je le parle et 76 ans que je l'écris ! Mais le saurai-je jamais ? Moins que Fontenelle, qui, centenaire, regrettait de ne plus avoir le temps de l'apprendre !

Mais, il n'est pas du tout nécessaire de le savoir à fond. Un peu moins de belgicisms, beaucoup moins de germanisms et vous en saurez assez !

ATHENAEUM SIT LUCEMBURGI DECOR

Dans un de nos journaux j'ai lu dernièrement la traduction en français de ce slogan latin, inscrit au-dessus de la grande porte de cet estimable établissement et récemment enlevé : « Que l'Athénée soit le décor de Luxembourg ».

Si je me souviens bien de mon rudiment « decor » et « decus » en latin, sont synonymes et veulent dire l'un et l'autre : l'ornement, la parure, la grâce et la beauté. L'un est masculin, l'autre est neutre. Je me souviens également, qu'ayant un jour traduit — j'étais en sixième — « Zierde » par « decor » il m'en coûta trois points. C'est vainement que je tentai me retrancher derrière le fronton de l'Athénée, lieu de mes exploits. Le professeur tenait pour « decus, decoris » fort de la décision de Ellent-Seyffert, grammaire latine et cauchemar de mes jeunes ans. Et malgré Horace, Quintillien, Ovide et le fronton, j'eus tort . . . Ah ! que Villon a raison . . . avec ses « régents du temps jadis ! »

Quant à la traduction en français parue dans « Meuse-Luxembourg », sans me permettre de la condamner, je ne l'approuverai pas. En réalité, je veux bien être persuadé que l'Athénée de Luxembourg est son ornement essentiel, constitue sa parure, sa grâce et sa beauté (J'entends d'ici les ricanements de nos potaches !) mais je ne crois pas qu'il en soit « le décor », comme le papier, les glaces, les lambris et la peinture sont le décor d'un appartement, ou comme une toile de fond et autres trompe-l'œil, plantés sur le plateau, constituent un décor de théâtre.

Et je n'ai trouvé nulle part à « décor » français la signification de « decor » latin.

En tout cas, si l'Athénée est un décor, c'est un décor dans lequel je n'éprouve à aucun point de vue le désir de « rentrer ... » comme, en matière d'accident d'auto, on dit fautivement pour « entrer ».

RENDRE ATTENTIF

Cette expression, que l'on rencontre à chaque instant dans notre pays, est un pur germanisme, n'en déplaise à certains. Récemment M. Marcel Josserand, exposant devant l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, les efforts de l'« Office du Vocabulaire français » pour un assainissement de la langue, montra l'intérêt qu'offre l'étude parallèle du français de France et du français de Suisse romande. Parmi les germanismes les plus usuels en Suisse romande, il cita : « Le public est rendu attentif » = « ist aufmerksam gemacht ». Comme j'employais moi-même avec candeur ce terme, inconsciemment mais malencontreusement appris à Luxembourg par le fait du thème, c'est Oscar Thiry, alors rédacteur en chef (vers 1912), de l'« Indépendance luxembourgeoise », journal dont j'assumais la direction, qui « attira mon attention » sur cette faute de langage. Ce dont je pris bonne note, remerciant de tout cœur mon censeur et contrairement à ce que font paraît-il, les « infortunés dont je cloue les erreurs au pilori » je ne pris pas la résolution de ne plus, dorénavant, écrire qu'en allemand . . . Toutefois ai-je depuis rencontré souvent cette tournure que la presse lorraine semble avoir introduite en France après la désannexion. Inutile de dire qu'on ne la trouve sous la plume d'aucun bon écrivain, sinon, il y a plus d'un siècle, et une fois seulement, dans Balzac.

Ce n'est pas une excuse.

AVATAR

Je demande une fois de plus, et humblement, aux innombrables manieurs de plume ou de clavier qui usent de ce mot, sans en connaître le sens, de s'acheter un dictionnaire et de le consulter. Ils apprendront que « avatar » n'a rien à voir avec « aventure », mais que, à la rigueur, et vu qu'il veut dire, en sanscrit, où on l'emprunta : « Métamorphose, transformation, nouvelle incarnation de la divinité, particulièrement de Vichnou », on peut l'appliquer figurativement là où il s'agit de conversions, d'opinions dont on change, de convictions qu'on abandonne pour s'en forger d'autres, d'inconstance dans la conduite, etc. Les avatars d'un homme politique !

Mais parler d'« avatars », comme le font les correspondants de journaux à fort tirage et à scandale quand ils s'en vont repérer les

déplacements d'une star de Hollywood à son 69^e divorce, c'est vraiment exagéré !

Baigner — Se baigner

Je suis persuadé que vous dites : « Nous nous baignons — Je me baigne ». — Alors pourquoi dites-vous : « Nous irons baigner cet après-midi ? » (haut de mettech gi mer bueden). Une mère baigne son enfant. — On baigne dans le sang (par exemple à Oradour). — Cher ami, vous baignez dans l'erreur ! — Mais on se baigne. Nous irons nous baigner.

Balleteuse — Ballerine — Danseuse de ballet

« Et s'il me plaît, à moi, de dire et d'écrire balleteuse », m'a répondu un jour — il n'y a pas si longtemps — un de nos bas-bleus à qui — privilège de l'âge et intérêt littéraire — je faisais remarquer ce fâcheux germanisme.

« Remarqué surtout une délicieuse petite balleteuse », écrivait, il y a quelque 30 ans déjà, un de nos professeurs de langue française, relatant d'un bal d'enfants au « Casino bourgeois ».

(Ind. lux., mars 27.)

« Ces balleteuses sont remarquables », me confia, il y a deux ou trois ans, un fin connaisseur en matière « ratière », comme il rentrait d'Echternach, où il avait assisté aux évolutions des jeunes danseuses du marquis de Cuevas.

Ça je veux croire !

« Ça je veux croire » ou « Ça, je veux le croire » est belge. « Cela je veux croire » est allemand. En français on dit : « Je crois bien » ou « Je le crois bien. »

On dit aussi « Parfaitement, exactement, en effet, vous l'avez dit, mais certainement, comment donc, et même : On ne peut rien vous cacher ! » Plus encore une douzaine ou deux d'expressions analogues. Alors pourquoi choisir celles qui sont fautives ?

Carnet mondain

A propos des dispensés de visites de Nouvel an (qui, d'ailleurs, n'en sont pas estimés dispensés du tout !), une singulière manie s'est emparée de nos compatriotes depuis le lendemain de la guerre de 14-18. Inspirés par la formule française : « le colonel et Madame Untel » surgirent soudain : L'avocat-avoué et Madame X — Le conseiller et Madame Y — Le chef de bureau et Madame Z. Ce qui s'explique quand il s'agit de quelque profession limitée, de quelque situation sociale ou mondaine, d'une personnalité remarquable, illustre autant par sa

valeur personnelle que par la position qu'elle occupe, est franchement ridicule quand la qualité mise en évidence ne présente aucun de ces caractères, à moins qu'un usage déjà ancien et universellement admis n'y autorise (comme « le docteur et Madame X »). Il est évident que « Le marchand de cacaouettes et Madame Machin-Chouette » ou « Le vidangeur-chef et Madame Truc d'Oseille » sont inscriptions souverainement déplacées sur ces listes. Un coup d'œil, aussi, dans certains registres « où l'on s'inscrit » et qui, de mondains à l'origine sont devenus essentiellement commerciaux, révèle des prétentions bien savoureuses . . .

CATASTROPHIQUE — CATASTROPHAL

Oui, catastrophal ! Encore un méfait en francolux de l'allemand. L'Allemand, être encore enfantin et qui ne sait qu'exagérer, est incapable de tact et de mesure. Tout est chez lui inachevé et, démuné d'idées, il n'a que des mots. (Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Gœthe.) Des mots à l'emporte-pièce, des mots coup de poing : Colossal ! Pyramidal ! Himalaya ! — « Catastrophal » s'imposait . . . surtout en présence de la catastrophe . . . En français on dit, à la rigueur, « catastrophique », bien que l'Académie ne fasse pas figurer cet adjectif dans son dictionnaire. Mais « catastrophal » ! Ce n'est même pas du boche, c'est de l'hitlérien !

CE QUE MES YEUX ONT LU

dans des journaux locaux et dans le courant des huit derniers mois de l'année 1959 : Il s'enfuya — ils rièrent — il ria — qu'il pleuvât — ils conclurent — ils correspondèrent — « Usé » détérioré par l'usage, au lieu de « usagé », « qui n'est plus neuf », qui a déjà servi, mais est encore employable. Le terme s'imposait, vu qu'il s'agissait d'occasions. — « Si l'honneur m'échouerait » (deux fautes en un mot) et plusieurs fois, « se distancer de » . . .

Si j'en crois mes antagonistes, Lamartine n'a jamais dû savoir qu'un critique ou qu'un journaliste avait mis en évidence un certain « ils démentissent », pluriel du présent de l'indicatif du verbe irrégulier « démentir », dont il s'était rendu coupable. Sinon, il n'eût évidemment pas manqué, selon la formule d'Expédit et consorts, d'écrire en allemand son « Histoire des Girondins ! »

Cela n'empêche pas que :

1° Depuis ma campagne d'épuration, cette campagne qui devait aiguiller vers l'expression allemande tous nos écrivains de langue française, ceux-ci, de cinq en 1907, étaient devenus soixante en 1957.

2° Que nos barbarismes les plus énormes ont tout de même une tendance à disparaître, et que, notamment, trois ministères ont fait

circuler dans leurs bureaux une liste mettant à l'index ceux que j'avais plus particulièrement désignés.

3° Qu'un jeune écrivain luxembourgeois de langue française, d'entre les meilleurs des nôtres, vient de m'écrire ceci :

« Votre critique du français des Luxembourgeois dépasse en utilité publique TOUT ce qui se fait chez nous dans le domaine intellectuel. Je sais que d'autres pensent comme moi. Ceux qui ne le font pas me paraissent frappés d'aveuglement.

« Permettez-moi de vous prier de continuer à nous rendre ce service ce que vous êtes seul à avoir le courage de faire. »

CHEZ — A — DANS — EN

« Chez l'Association des Parents » dit un titre de « Meuse-Luxembourg » !

Mon oreille renacle.

« Chez » dit Littré « ne prend pour complément que des noms de personnes ou d'êtres personnifiés. »

« Chez » dit Larousse XX « ne s'emploie pas avec des noms de choses. »

— Eh bien, me direz-vous, on peut donc dire « chez l'Association » puisqu'il s'agit de personnes ! »

Oui dà ! Essayez donc de dire « Chez Paris », qui est pourtant bien une association de Parisiens.

Vous direz : « Chez les avocats », mais vous direz « au barreau ».

Vous dites : « A l'Académie française ». Direz-vous : « Chez l'Académie », quoique qu'il s'agisse bien de personnes, et même de personnes prétendument immortelles ?

Vous habitez « dans votre famille » ou « chez vos parents ». Vous allez chercher de l'argent « à la banque » ou « chez le notaire ».

Nous nous donnions autrefois à Paris rendez-vous « chez Pousset » ou à la taverne de ce nom.

Il est vrai qu'à Luxembourg, à l'époque glorieuse de « Floréal », nous disions : « Si on allait chez Commerce ? »

Inutile de dire que c'était par plaisanterie.

CHIFFRES

Bien que l'arithmétique et les mathématiques soient, dès la première année de l'enseignement secondaire, enseignées par le truchement de la langue française, je crois que le nombre de jeunes et vieux Luxembourgeois, calculant mentalement en dialecte local, est considérable. Je l'ai constaté à maintes reprises et, chose extraordinaire, même chez des personnages s'exprimant en français avec la plus

grande facilité. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que dans la conversation — par exemple à l'énoncé d'une date — les termes français leur viennent tout naturellement et fort bien, cependant qu'à la lecture à haute voix d'un texte, où un nombre surgit soudain, ils s'arrêtent un moment et finalement, très souvent, se décident à l'énoncer en luxembourgeois.

Un de mes confrères du barreau, excellent avocat, écrivant bien, parlant avec une certaine élégance et sans accent, avait la plus grande difficulté à éviter cette anomalie.

A LA FIN DU COMPTE

Pour M. J. H. à L. — Non, cher ami, non, on ne dit pas « à la fin du compte », on dit « en fin de compte ». A la fin du compte, le total, si vous voulez vraiment considérer la fin, comme il convient de le faire en toutes choses.

Mais s'il s'agit d'une locution adverbiale, d'un équivalent approximatif de « bref », de « finalement », de « somme toute », de « pour tout dire », etc., c'est « en fin de compte » qu'il faut dire.

S'il s'agit d'exprimer l'idée de mettre un point final à une série de considérations et que vous ne vouliez pas dire : « Tout compte fait » ou « Tout bien considéré », etc., mettez « Au bout du compte », mais non « à la fin du compte » !

Mais, me direz-vous, pourquoi l'un et pas l'autre ? Pourquoi « au bout » et pas « à la fin » ? C'est bien la même chose après tout ! Oui, mais que voulez-vous ? C'est comme cela et nous n'y pouvons rien.

Il y a d'ailleurs en français tant de termes, de mots, d'expressions rendant à peu près, avec d'imperceptibles nuances, l'idée que vous voulez exprimer, qu'il est vraiment inutile d'y ajouter une faute de langage.

CONNAITRE — SAVOIR

— Connais-tu ton devoir ? — Sais-tu ta leçon ? — Connais-tu les signes du zodiaque ? Les sais-tu ? — Connais-toi toi-même ? — Sais-tu ce que tu es ? Un paresseux ! — Connais-tu le chemin ? ou « Sais-tu le chemin ». L'un et l'autre se disent, mais il y a la nuance !

Le R. P. Deharveng dit, de l'emploi de « connaître » pour « savoir », que c'est un belgicisme « qui jaillit (surtout) dans les collèges, les instituts, les athénées, à jet continu et qui y circule à plein débit. »

Savoir, c'est « avoir dans sa mémoire, connaître, c'est ne pas ignorer ».

On « sait » sa leçon quand on l'a bien apprise et est à même de la réciter sans trop de fautes, d'erreurs et d'oublis. On « connaît » sa

leçon, quand on est au courant de son titre, de son texte, de son existence, pour tout dire.

Je lis dans un journal belge au sujet d'inondations : « Les terrains sont tellement détremés que l'eau ne sait plus s'écouler. Voilà près de quinze jours que cette situation perdure... »

PAR CONTRE — DANS LE BUT DE...

A M. X. à L. — Pour avoir sans doute lu le délicieux volume que l'abbé Maillot, directeur de la Manécanterie, consacra aux « Petits Chanteurs à la Croix de Bois », nos récents hôtes, un jeune élève de l'Athénée de Luxembourg prétend me « coller », en me demandant ce que je pense des deux expressions « par contre » et « dans le but de ».

En effet, l'auteur de ce livre réproûve avec horreur ces expressions du parler populaire, et en fait comme le schibboleth du bon français.

Il n'est pas le seul, et Littré l'a fait avant lui. Mais voilà qui semble difficile à extirper, et il est peu d'expressions plus tenaces, surtout chez nous.

Mais ce ne sont pas des luxembourgismes (ou -geoisismes) et, comme tels, je les laisserais bien passer. Seuls, ceux qui veulent s'efforcer au beau langage les éviteront à l'avenir, malgré l'exemple de Saint-Simon, de Jean-Jacques, d'A. France, de H. de Régnier, de Marcel Prévost et de René Boylesve, pour « dans le but de », et de Rousseau, Chateaubriand, Flaubert, Villiers de l'Isle-Adam et Jules Renard pour « par contre », et ils diront ou écriront : « dans l'intention », « dans le dessein », « à l'effet de » pour l'un de ces pseudo-monstres et « en revanche » ou « cependant » ou « toutefois » ou maintes autres expressions encore pour l'autre.

Ce qui importe, c'est la correction, non le purisme. (*Union*, 46.)

COUPON — TICKET — BILLET

En réalité, ces termes peuvent s'employer l'un pour l'autre. En matière de théâtre « billet » me semble tout indiqué. Ne dit-on pas, en effet, familièrement, pour « tomber » « ramasser un billet de parler » ? On dit aussi, plus exactement, « un billet de chemin de fer », qu'un coupon ou qu'un ticket.

Toutefois « coupon », feuille détachée d'un registre à souche, donne droit, au théâtre, à plusieurs places (coupon de loge) et, en chemin de fer, à une couchette.

Quant à « ticket » (ne prononcez pas « tiquette » je vous prie !), mot anglais venu du français « étiquette », ce terme devrait, d'après l'Office du Langage français, plutôt s'appliquer aux « billets de quai, de métro, d'autobus, de tramway », vu leur moindre valeur.

COUVERT

Un de mes correspondants veut bien attirer mon attention sur l'expression, qu'il estime fautive, de « couvert » pour « enveloppe », et me soumet le texte d'un communiqué officiel, où les intéressés sont priés d'envoyer leur « soumission sous double couvert ».

En effet « couvert », qui a de nombreuses significations, n'a pas celle que le communiqué officiel en question semble lui attribuer et qui procède directement de l'allemand, le mot « Umschlag » ayant comme homonyme distingué (!) le mot « Kuvert ». Si je comprends bien, il s'agit d'une adjudication de fournitures par voie de « soumission » cachetée ? De là, l'emploi de deux enveloppes. Il est vrai toutefois que « couvert » peut aussi signifier en français « enveloppe dont on entoure un paquet ou une dépêche », comme le dit le Larousse du XX^e siècle. Mais il s'agit alors d'une première enveloppe, porteuse d'une adresse intermédiaire (de l'adresse d'un tiers, dit Littré) et on l'emploie alors avec l'article : « Sous le couvert de... »

Ce n'est pas tout à fait de cela qu'il s'agit dans le texte incriminé, qui pourtant reste défendable. En tout cas, on ferait bien, en Luxembourg, de s'abstenir de l'emploi du mot « couvert » pour désigner une enveloppe. Il n'arrivera plus alors ce qui est arrivé à un de mes amis, étudiant à Nancy, qui, installé à une table de café et écrivant à sa famille — sans doute réclamait-il de l'argent — demanda un « couvert » au garçon, lequel s'empressa de lui apporter une cuiller et une fourchette.

CRITÈRE ET CRITÉRIUM

Le français, langue logique, ne connaît en réalité pas de synonymes. Pour exprimer telle idée, claire, nuancée, précise, il y a tel mot, et pas un autre, soit que le sens de deux ou plusieurs synonymes, varie de façon imperceptible parfois, soit que l'emploi de celui-ci plutôt que de celui-là soit dicté par des circonstances accessoires de temps ou de lieu. Car il y a, dit à peu près Pascal, des lieux où il faut appeler Paris, Paris, et d'autres où il faut dire : capitale du royaume . . .

Cependant « critère » et « critérium » ont une signification identique et peuvent parfaitement être employés l'un pour l'autre. La nuance, ici, gît dans l'euphonie et dans le génie propre de la langue française qui assimile le vocable étranger. « Critérium », malgré son accent aigu sur l'é, a quelque chose de lourd et de pédant, tandis que « critère », forgé d'ailleurs savamment sur le modèle des formations populaires (voyez « monasterium » du latin ecclésiastique, devenu « monastère ») est plus euphonique, plus français, plus léger, si tant est qu'on puisse, en matière de jargon philosophique, parler de légèreté . . .

Contrairement à ce que croit mon jeune correspondant, « critérium » dont font usage, entre autres, Descartes et J.-J. Rousseau, vient bien du latin, mais du latin d'église, et non du latin classique (je ne crois pas qu'il figure dans Lebaigue ou dans Quicherat !). On rencontre dans la scolastique moyenâgeuse « criterium », bien entendu sans accent, venant du grec « kriterion » tout comme « monasterium » ci-dessus. Quant à « critère », il a dû apparaître dans la langue vers 1860 approximativement. Si je devais user du vocabulaire philosophique, j'emploierais « critère » (que le Larousse du XX^me siècle a défini « Forme française de criterium) de préférence à critérium.

N'oublions pas, toutefois, que « critérium » a encore une autre signification, non point philosophique et pédante, mais sportive et populaire. La langue du turf l'employa dès 1878 pour désigner l'épreuve destinée à établir quel est le meilleur cheval d'une génération. Actuellement, cette signification existe toujours, mais le nom de « critérium » est également donné à toute « compétition de grande envergure qui cependant n'est pas un championnat "Critérium des jeunes", "Critérium des as" ».

Mais voilà évidemment ce que nos jeunes sportifs savent mieux que moi, encore que j'eusse été, en mon temps, un sportif à tous crins.

DIRECTEUR

En français de France, on est « directeur » de quelque chose : d'entreprises commerciales ou industrielles, d'une usine, d'un théâtre, d'un journal, d'une société, d'une administration, du personnel, d'académie, de conscience . . .

A Luxembourg, on est « directeur ». Simplement ! Ni plus ni moins ! « kat'exochen » ! C'est une profession ! On est « directeur » comme on est médecin, avocat, ingénieur, professeur . . . Directeur de quoi ! Il n'importe ! On est directeur, que dibale ! et si cela ne vous suffit pas, allez le dire à Dache ! Celui qui dirige une puissante association industrielle, financière, sociale, est directeur, et celui qui surveille la vieille rosse poussive qui fait tourner les « bons chevaux de bois » l'est également. Cartes de visite innombrables, adresses de l'Annuaire des Téléphones, liste des dispensés des visites de Nouvel an, directeur, directeur, directeur . . . De quoi ? On ne le saura jamais !

SE DISTANCER

Ce — provisoirement — dernier-né du franco-luxembourgeois a eu, dès son apparition, une vogue inouïe. Persuasion naïve d'un parler distingué, vaguement méprisant. « Nous nous distançons de ces gens-là . . . », s'emploie particulièrement en matière de polémique, où il

est de bon ton de représenter l'adversaire comme un être absolument inférieur à tous les points de vue.

La valeur réelle du mot qui veut dire : dépasser, surpasser et surtout devancer, est complètement abandonnée. « Se distancer » veut dire, chez nous « s'éloigner avec dégoût de quelque chose, de quelqu'un, s'en écarter avec horreur, mettre entre vous et la personne visée, une congrue distance... » Plus rarement et plus simplement : « différer d'opinion ». C'est encore plus ridicule qu'incorrect !

ENTRECHATS

Dans le compte rendu que la grave *Indépendance Luxembourgeoise* publie de la Fête — travestie — de Charité due à la généreuse initiative de l'*Union des Femmes de France*, je lis que « le premier prix du concours a été remporté ex-aequo par un délicieux petit bouquet de violettes et par une adorable balletteuse » . . .

Sans avoir jamais été un habitué du foyer de la danse, je connais le corps de ballet de l'Opéra, et sans avoir eu l'occasion de m'accouder aux portants des coulisses ou de me promener le long des praticables, j'ai vu exécuter de nombreux entrechats et d'impressionnantes évolutions sur les pointes. J'ai vu des danseuses en chaussons et des danseuses pieds-nus; j'en ai vues en tutu, en travesti, en robe longue, en jupe courte, sous des voiles, sans voiles, à pied, à cheval, Tanagra, vase étrusque; j'ai vu danser la belle Otero, la Loie Fuller, Zambelli, le Dieu bleu et les enfants de Dalcroze, des danseurs arabes et des danseurs russes, des danseurs nègres et des danseuses cambodgiennes, Zadda Yakko, Charlotte Wiehe et même notre compatriote « Rayon d'Or ».

Je n'ai jamais, jamais, jamais vu de « balletteuse ».

Surtout pas dans les dictionnaires français ! (Février 1927.)

ENTRER — RENTRER

Ne confondons pas, je vous prie. « Rentrer » fait supposer une sortie antérieure. On « entre » au collège quand on vient d'y être admis ; on y « rentre » l'année d'après et les années suivantes. Les cours de l'Athénée « rentreront » en activité le 15 septembre. Les Cours de l'Université Internationale sont « entrés en activité » l'année dernière.

Les automobilistes imprudents entrent dans le décor. Il est rare qu'ils aient l'occasion d'y rentrer.

On rentre les moissons, et les impôts rentrent bien. Justement ! C'est annuel et répété.

ESCH-SUR-ALZETTE

Il y a plus d'un demi-siècle — le temps passe ! — une lutte épique bien que courtoise, s'engagea entre le Conseil communal de la ville

d'Esch-sur-Alzette et M. Victor Sturm, professeur, auteur d'une grammaire française savante et complète, mais un peu compliquée . . . à mon sens.

Le professeur Sturm soutenait que la suppression de l'article, dans la dénomination de la localité, était une faute de français, vu qu'il ne s'agissait pas d'une ville française, mais d'une ville située en dehors de la France. Que si on disait « Boulogne-sur-Seine » et « Châlons-sur-Marne », on disait aussi « Francfort-sur-le-Main » et « Francfort-sur-l'Oder » et que, par conséquent, il fallait dire : « Esch-sur-l'Alzette ».

A quoi on lui répondait, non sans raison, que le Grand-Duché de Luxembourg n'était pas un pays de langue étrangère, puisque le français y était aussi langue officielle, que « Esch-sur-Alzette » était aussi normal et indiqué qu'en Belgique, Jemeppe-sur-Meuse ou Han-sur-Lesse et qu'il n'y avait aucune raison de traduire en mauvais français un allemand douteux.

On s'en tenait donc au très correct, très français et très luxembourgeois Esch-sur-Alzette quand, vers 1910, à peu près, on vit paraître, timidement d'abord, puis s'imposer, la très allemande graphie : « Esch/Alzette » que je crus bien faire de combattre.

« Monsieur » m'objecta alors un de ces génies universels comme on en rencontre dès qu'il y a une cause mauvaise à défendre, je vous ferai voir, quand vous voudrez, un « Boulogne/Seine » tout ce qu'il y a de plus officiel qui vous permettra de reconnaître qu'Esch/Alzette est aussi français que « Esch-sur-Alzette ».

« Monsieur, lui répondis-je, je consens au Boulogne (Seine) officiel, à condition que le nom du département soit entre parenthèses, mais quant au nom du fleuve, permettez-moi de vous dire que vous vous trompez de porte. Esch/Alzette est administratif, mais allemand, je le répète. »

Et je profitai de l'occasion pour donner tort également, quant à l'article, à feu Monsieur le professeur Sturm, en évoquant, avec Pétrarque, « Isle-sur-la-Sorgue », et avec Nodier, « Isle-sur-le-Doubs » !

ÉTUDIANT, UNIVERSITAIRE, ACADEMIEN

A Luxembourg, un collégien est un « étudiant » (austrocisme), un « étudiant », un « académicien » (germanisme) ou un « universitaire » (gallicisme). Félicitons-nous qu'un potache ne soit plus un « gymnasiaste » et que nous avons échappé au mot « réaliste », pour désigner les élèves de l'ex-école industrielle et commerciale (Realschüler).

« Etudiant » (studiosus et student) des collèges marie-thérésiens persista à Luxembourg et en Autriche pour désigner le collégien, le lycéen, l'élève, somme toute, de la « secondaire ».

Traduit de l'allemand d'« Akademiker » qui fait ou a fait des études supérieures avec prise en considération du latin, « académicien » est heureusement d'un emploi très rare, et provient plutôt de l'inadvertance de celui qui l'emploie que de son ignorance. « Vous qui êtes académicien », m'a un jour dit un de mes confrères du barreau, voulant dire par là, très aimablement, que j'avais fait « avec fruit » des études supérieures . . .

Quant à « universitaire », il est également trop en usage en France pour qu'on puisse s'en tenir à la définition qu'en donne, dans les « Nouvelles littéraires » du 23-7-59, Marcel Galliot, qui réserve ce terme au « corps professoral, aux maîtres » et le refuse aux étudiants.

Je profite de l'occasion pour m'élever non pas contre le sigle A. V. (bien que celui-ci soit allemand et veuille dire « Akademischer Verein » (société d'étudiants ou, à la rigueur, estudiantine) mais contre sa prononciation quand on parle en français : « a faou ». On le prendrait pour du bas breton (cf. « le Faou », Finistère). Je ne puis me faire à cette manie luxembourgeoise d'entremêler de mots allemands le discours français, manie d'autant plus ridicule que le sigle français (A.E.C.L.) Association des étudiants catholiques luxembourgeois existe. C'est ainsi que vous entendez dire, très sérieusement, « J'ai lu tel article (français) dans « La Warte », cependant que le sous-titre de cet hebdomadaire est « Perspectives ». Quant au journal de langue française la « Meuse-Luxembourg », il a la spécialité d'infliger à nos localités trilingues leur désignation allemande, par exemple « Sept-Fontaines », « Siebenbrunnen » ! Triste.

PAR EXEMPLE — COMME ÇA

On n'emploie nulle part plus qu'en Luxembourg ces locutions, destinées, je crois, à masquer un embarras verbal ou linguistique, à préparer le mot qui va venir et qu'on n'a pas sur le bout de la langue, à dissimuler une hésitation ou une ignorance. On arrive à les préférer tout machinalement, sans se rendre compte qu'il n'y a aucune nécessité à le faire, que nul exemple n'en doit être la suite, que celui qu'on annonce brillera par son absence et que nulle analogie ne résultera des mots qui la font présumer.

Pour quelques-uns, « par exemple » est une entrée en matière, pour d'autres une interruption. Cela ne marque pas, comme le « Par exemple ! » français un étonnement plus ou moins admiratif ou scandalisé, ni, comme le « comme cela » qu'un geste souligné, une consta-

tation, mais c'est un relais, une attente, un tremplin. J'ai un ami qui commence à peu près toutes ses phrases par « par exemple » et un autre pour qui « comme ça » est la grande ressource, l'explication définitive.

Je voudrais qu'ils se surveillassent un peu à ce sujet !

PAR EXPRES

S'inspirant de l'allemand « ein Expreßbrief » et du féminin de l'adjectif « exprès » qui veut dire précis, formel, net, positif, nous avons à Luxembourg combiné la « lettre expresse » par quoi nous entendons désigner la « lettre par exprès », c'est-à-dire la lettre portée au domicile du destinataire par un agent des postes à ce désigné, en dehors des heures de distribution normale.

Cela n'a rien à voir avec les « express », trains de voyageurs à vitesse accélérée, unissant entre elles les gares les plus importantes, et brûlant les gares intermédiaires d'intérêt plus local.

Toutefois appelle-t-on « colis-express » un colis transporté très vite par le service du chemin de fer.

Profitions de l'occasion pour rappeler que les « rapides » l'emportent encore en vitesse sur les « express ».

FESTIVITÉS

Ce mot local, actuellement et assez fâcheusement partout adopté, ne figurait encore dans aucun dictionnaire avant, approximativement, 1900. Emile de la Bédollière, chroniqueur de talent, mort en 1883, et qui avait représenté le journal parisien « Le Siècle » lors de l'inauguration de nos chemins de fer il y a exactement 100 ans (voir : Marcel Noppeney « ... à Luxembourg autrefois ... », Vol. II, p. 143 et ss.) s'était beaucoup amusé de ce mot, cher à nos journalistes, et en lequel il voyait un « terme local » ! Pourtant on le trouve déjà dans la « Physiologie du Goût » de Brillat-Savarin et aussi en vieux français. Remarquer qu'il ne s'emploie guère qu'au pluriel et qu'il vaut mieux se dispenser de l'employer !

FRIVOLE

Les « faux amis » s'en donnent à cœur joie, creusant sous nos pas des pièges où les innocents tombent avec régularité. Que vous accordez à la jeunesse le droit d'être un peu « frivole », vous serez, par certains, accusé de la vouloir corrompre ! Pourquoi ? parce que l'allemand donne à cet adjectif, prononcé « friföl », une acception d'inconvenance, d'indécence, voire d'impudeur, qu'il est seul à y mettre. Dire d'une femme qu'elle est « friföl », c'est l'accuser des pires méfaits d'ordre sexuel, cependant qu'en français de France, la frivolité n'est

que l'apanage de la jeunesse, qui est parfaitement excusable de ne pas pratiquer le sérieux de l'âge mûr et de lui préférer la légèreté, presque encore enfantine.

« Ce qui est frivole, disent les dictionnaires, manque d'importance, roule sur des bagatelles, peut amuser un instant, mais ne mérite pas d'attention sérieuse. Cependant que son presque synonyme « futile », implique absence de sens, voire ineptie ou extravagance, est vite ridicule et ne peut servir à rien, pas même à récréer un moment. »

Il est presque indispensable qu'une jeune fille ait quelque frivolité, sinon, la voilà pédante et insupportable. Ne le fût-elle pas, qu'il lui manquerait ce qui la distingue à la fois de l'enfant qu'elle était hier et de la femme qu'elle sera demain. Qualifier une jeune fille de frivole, est sinon une amabilité, une gentillesse, du moins une excuse. Gardons-nous d'y voir une accusation.

GENS

Je suis le premier à reconnaître que les arguties grammaticales dont on persécute à l'école primaire nos petits écoliers et dont on empoisonne nos lycéennes, devraient être enseignées avec toute l'indulgence possible. C'est affaire à celui qui déjà sait manier la langue d'en apprendre les finesses ... et surtout les excentricités. Mais quiconque s'érige en censeur et s'adresse au public par voie de l'imprimé, devrait, au moins dans le cas douteux, consulter sa grammaire ...

Voici, relevée dans un bilingue littéraire local, cette phrase :

« Des gens méchants qui sont seuls à se prendre pour de grands artistes, tombent de leur piédestal de papier mâché, dès qu'elles ont l'occasion de faire preuve de leur talent. »

On dirait que celui qui écrivit cette phrase, prit plaisir à méconnaître une règle pourtant facile.

« Gens » — pluriel — désignant un nombre indéterminé de personnes, est du masculin : « Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtons », dit La Fontaine.

Se mettent toutefois au féminin l'adjectif qui précède immédiatement le mot « gens », quand ce féminin diffère du masculin : « Les vieilles gens », et les pronoms qui s'y rapportent et qui précèdent « Quelles bonnes gens ».

Quand l'adjectif ou le pronom suivent le mot « gens », ils se mettent au masculin, sans égard pour l'éventuel féminin qui précède.

« Plus telles gens sont pleins, moins ils sont importuns », dit le même La Fontaine (dont on a tort de ne pas faire, à Luxembourg, la source même du bon langage).

Si bien que, même en écrivant : « De méchantes gens », il aurait fallu « qu'ils » et non qu'elles ».

INDEX — INDICE

Dans le sens que vous intitulez, Monsieur, « le sens financier ou économique », « index » est allemand. De là, sans doute, la faveur dont il jouit dans notre langage administratif, qui fourmille de germanismes ! Et votre professeur a parfaitement raison, Monsieur, « qui trouve index tout à fait faux ». « Index » — ne parlons pas du doigt indicateur, porteur de ce nom —, est la table alphabétique placée à la fin d'un ouvrage et donnant le plus souvent la liste des noms propres qui figurent dans l'ouvrage en question, avec indication de la page ou des pages où ils se trouvent. C'est dans un sens analogue que le catalogue des livres interdits par, je crois, une commission spéciale siégeant au Vatican et intitulée la Congrégation de l'Index, s'appelle « Index ».

Quant à « indice », à côté de sa signification chère à Sherlock Holmes, il en a encore maintes autres, dont celle en mathématiques est évidemment connue de vous. Pour l'acception qui nous occupe et que le Larousse universel dont vous invoquez le silence, ne nous révèle pas, vous la trouverez dans le Larousse du XX^m siècle : « En matière d'économie politique "indice" est le nombre qui exprime le rapport entre deux valeurs ou deux qualités, dont l'une est prise pour base et figurée par le chiffre 1 : l'indice du prix de la vie entre 1914 et 1930 a passé de 1 à 6 ». Quant à l'indice actuel . . . et celui de demain . . .

« Indice » voulant, par conséquent, par soi-même déjà dire « nombre », l'alliance « nombre-indice » que l'on rencontre souvent et que vous préconisez, ne serait que tautologie ou pléonasme. Abandonnons donc « index » qui est boche, laissons « nombre » qui est superflu, et disons « indice » tout simplement.

INDUSTRIEL

On a une tendance à qualifier d'« industriel », à Luxembourg, toute personne, qui, de loin ou de près, touche à une branche quelconque de l'industrie, dût celle-ci n'avoir avec l'industrie proprement dite qu'une parenté des plus discutables.

Les dictionnaires appellent « industrie », « l'ensemble d'opérations qui concourent à la transformation des matières premières et à la production des richesses ». Il faut entendre, toutefois, qu'il s'agit là d'industries produisant en grand : fabriques, manufactures, usines, ateliers etc., occupant un certain nombre d'employés et d'ouvriers, et qu'on ne peut pas confondre avec le petit artisanat.

Mais de là à qualifier d'industriel tout représentant de commerce, tout commis-voyageur, tout intermédiaire entre le producteur et le

consommateur de produits industriels, il y a une marge, que la propriété des termes devrait respecter, mais qu'on ne respecte pas à Luxembourg.

KEKSEKÇA ET OUSKE

« Qu'est que c'est que ça pour un livre ? » pour « Quel est ce livre ? Quel genre de livre est-ce ? » et « Où est-ce qu'on ira demain ? », prononcé « ouskon ira demain ? » pour « où ira-t-on demain ? » est, chez nous, plutôt du répertoire des femmes et des enfants. Mais c'est encore mille fois mieux que « Was ist das für ein Buch ? » ou « Wo geht's morgen hin ? » par quoi, il y a quelque cinquante ou soixante ans, un attristant snobisme politique avait essayé de remplacer dans une demi-douzaine de familles bourgeoises, le français, même incorrect, des parents et grands-parents.

LAVOIR — CUVETTE

Je vous préviens qu'il vous sera très difficile de ne pas dire « lavoir » pour cuvette, le mot étant le même en luxembourgeois. Sachez toutefois, que le « lavoir » est le lieu public municipal, le plus souvent couvert, où, autrefois, particulièrement aux Sept-Fontaines, des blanchisseuses fortes en gueule lavaient de compagnie et à grands coups de battoir et de langue, le linge de leur clientèle (Waeschbour). Nos lessiveuses électriques ont changé tout cela. On nomme aussi « lavoir » le lieu ou la cuve ou le bassin où, dans les cuisines ou offices bien montées, on lave la vaisselle. Mais le récipient désuet, domestique, circulaire et concave, qui se rencontre encore en de lointaines provinces, et que, chez nous, on intitulait « lavoir », s'appelle en réalité « cuvette » et non autrement. « Sera-t-il dieu, table ou cuvette ? » se demande, d'un bloc de marbre, le statuaire de La Fontaine. Cette cuvette, à l'ordinaire, hospitalisait non une « cruche » comme vous étiez déjà sur le point de dire, ni un « broc », mais un « pot à eau ». — Ne dites pas pour celui-ci, plus précieusement, « une aiguière », car ce n'est pas tout à fait la même chose : l'aiguière a un bec !

LIVRAISONS — FASCICULES

Recommandant, avec raison, à ses « lecteurs juristes » de s'abonner à la « Pasicrisie luxembourgeoise », l'excellent Dalloz local, dont la sixième livraison, depuis l'hiatus de l'occupation, vient de paraître, notre confrère « Meuse-Luxembourg » déclare que le terme « livraison » qui figure sur la couverture, appartient à un « jargon qui ne lui plait guère ». (sic !)

Si je comprends bien, l'auteur estime que le mot « livraison » employé en l'espèce, est d'une correction douteuse ?

Nous formons des vœux pour que conformément aux appréhensions exprimées par le même journal (voir ci-dessus) le barreau luxembourgeois tout entier, indigné de s'être fait « ramasser pour une brouille linguistique » ne passe pas avec armes et bagages, ensemble la magistrature au grand complet, dans le camp ennemi, et ne fasse pas de la langue allemande, la langue judiciaire exclusive.

Seulement voilà : « Livraison » est le terme qui s'impose de préférence à fascicule, et cela pour plusieurs raisons, dont la plus essentielle est que le mot « fascicule » peut parfaitement s'appliquer à des cahiers manuscrits et que le mot « livraison » ne peut désigner que des publications imprimées.

C'est ainsi qu'à l'époque lointaine où nous suivions des cours à la Faculté de droit, et prenions — cela arrivait à quelques-uns d'entre nous — des notes, nous intitullons nos cahiers successifs : premier, deuxième, troisième fascicule » et l'idée ne nous serait pas venue de les qualifier « livraisons ».

On peut aussi se présenter un ouvrage publié par fascicules paraissant tous ensemble, cependant que « livraisons » implique des intervalles.

Enfin, Littré définit « livraison » : Partie d'un livre, d'un ouvrage publié par fascicules qui paraissent successivement à des termes plus ou moins rapprochés, et « fascicule » : « Nom qu'on donne quelquefois aux parties d'un ouvrage publié par livraisons. » (*Union*, 1953.)

LOQUE

A Madame E. F. — Non, madame, je sais bien que vous ne dites pas « sujet » pour « domestique », ni « posture » pour statue, et que vous laissez cela aux Marolles. Mais vous tenez sinon à la « loque à reloqueter », qui fait les délices du Pêcheur de Perles de « Pourquoi Pas », du moins à la « loque à poussière », voire à la « loque à épousseter ». Je crois que c'est là du luxembourgeois pur. Dites donc, je vous en prie, à votre femme de ménage (et pas « d'ouvrage » n'est-ce pas !) de passer le torchon partout où cette opération s'impose. Ce n'est pas nécessairement et uniquement l'espèce de serviette en grosse toile qui accompagne le seau et la brosse à parquet ... et à manche, mais c'est tout tissu servant au nettoyage, enlèvement de la poussière compris (même si vous êtes l'heureux possesseur d'un aspirateur).

Vous pouvez aussi dire « serpillière » ce qui est du bon français de France.

« Garçon, un coup de torchon », dit-on au garçon quand il s'apprête à déposer sur un marbre, portant encore les traces de la consumma-

tion précédente, celle que l'on vient de commander. Et d'y aller de sa serviette ! Plus raffinés, nous disions « Un coup de cachemire ! »

Laissons donc loques, guenilles, haillons, lambeaux d'étoffe et oripeaux à leur acception originairement vestimentaire, et disons « torchon » comme tout le monde en France.

LOQUE A RELOQUETER

Belgicisme exclusif, jamais entendu à Luxembourg. En revanche, en partie empruntée au belge, en partie traduite du luxembourgeois, nous avons la « loque à poussière » ou la « loque à épousseter » (Steps-lomp). En français « torchon, serviette, serpillière ». Du temps où j'étais étudiant, avant d'occuper une table, au café, nous demandions poliment au garçon « Un coup de cachemire » ! Somme toute, une « loque », « morceau de tissu déchiré », peut servir au même usage qu'un torchon, mais ce n'est pas une raison pour faire une faute de français...

Que dire de *notre* « hochdeutsch » ? « Eine Stipslump », entendu maintes fois... ?

MAITRE — MAESTRO

Parlant d'un avocat, d'un notaire, d'un huissier, vous dites « Maître Untel ». En Normandie et ailleurs, tout propriétaire soit d'une considérable ferme, soit d'un humble lopin de terre, est de « Maître tel et tel » qualifié.

La Fontaine nous a fait connaître « Maître Renard » et « Maître Corbeau ».

Mieux vaut appeler « Maître » un écrivain arrivé, un grand peintre, un sculpteur réputé, que de lui frapper familièrement sur le ventre et de lui dire « mon vieux ».

Donc, en parlant d'eux vous direz « J'ai rencontré Maître Henri Robert, Maître Martin, le fermier, etc. » mais vous ne direz pas « que vous avez rencontré Maître Maurice Barrès ou Maître Rodin ou Maître Picasso... »

Et vous ne direz pas non plus « le maître Untel ».

Mais s'il s'agit d'un compositeur, d'un grand musicien, d'un grand chef d'orchestre, du « maestro » italien, dire, à la rigueur, j'ai rencontré « le maître tel et tel », mais certes non « maître tel et tel ». Vous voyez la nuance ?

Aussi nos journaux, les programmes, les comptes rendus relatant d'un concert dirigé par l'excellent chef d'orchestre de Radio-Luxembourg dont nous déplorons encore la perte, commettaient-ils une grosse faute, et de français, et de tact, en s'exprimant, avec un ensemble touchant, comme suit : « L'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la

direction de Maître Pensis . . . » C'est du maître (maestro) Pensis qu'il fallait dire.

Tels de mes amis de France s'étonnèrent, et me demandèrent si le distingué et si hautement apprécié « maestro » était de son métier, avocat ou notaire ?

NUMÉRO

— Et ce bulletin (trimestriel) mon petit ? — Rien que de bons numéros, papa ! — Tant mieux ! Mais en français on dit « de bonnes notes ».

Numéro : chiffre indiquant la place d'un objet parmi d'autres et accordant à l'objet numéroté une sorte d'individualité : Numéro d'une maison, d'une voiture, d'un journal. On tire un bon numéro à la Loterie Nationale de M. Molitor, à la conscription (autrefois), mais dire d'une affaire qu'elle est « numéro un » est un germanisme tout comme « extra » ou ce « prima » qu'on entendait à tout bout de champ au lendemain de la dernière guerre. Or, les « numéros », (surtout les « numéros insuffisants, angoisse de l'élève), sont, même suffisants, une faute de français.

En français on dit « note ». Bonnes notes, mauvaises notes, notes trimestrielles. C'est l'observation chiffrée d'un professeur sur le travail d'un élève. Qui dit « numéro », « mérite un six » ! « Nummer sechs ! »

OCTROYER

L'équivoque : *L'Echo de l'Industrie*, organe, comme son nom l'indique, des intérêts industriels luxembourgeois, ayant un jour relevé « la gratification assez importante octroyée par l'Arbed à ses ouvriers », ce qui était un beau geste rappelé en bon français, un journal d'extrême gauche, la *Arbeiter-Zeitung*, prit cette puissante société métallurgique à partie, lui déniait « le droit d'imposer (aufzwingen) une gratification à ses ouvriers » . . .

Pourrait-il y avoir plus congrue condamnation de ce germanisme ?

PARLER — CAUSER

On « parle » à quelqu'un, on « cause » avec quelqu'un. « Il faudra que je lui parle. » « J'en ai causé avec mon père. » « C'est à vous, mon esprit, que je veux parler » (Boileau rectifié). On peut aussi « parler avec quelqu'un ». Mais il y a une nuance. « Parler à quelqu'un » = lui adresser la parole. Parler ou causer avec quelqu'un : converser, avoir un entretien avec quelqu'un.

Pour « causer » il faut être au moins deux, de là « avec ». Pour parler, il suffit parfois qu'un seul prenne la parole . . . De là « à ».

PARTERRE

A Monsieur le Bourgmestre de la ville de Luxembourg
Monsieur le Bourgmestre,

Vous qui maniez avec tant d'aisance, je dirais même de supériorité plusieurs langues, dont particulièrement la langue française, tolérerez-vous plus longtemps, dans le péristyle de votre hôtel de ville, ces panneaux indicateurs des salles et des chambres où s'épanouit, d'une façon provocante, ce sous-titre : « Parterre » pour désigner le rez-de-chaussée ?

Ah ! Monsieur le Bourgmestre, hâtez-vous, je vous prie, de faire disparaître cette tare, avant que, la saison touristique étant à nos portes, nos hôtes français, belges, suisses et canadiens ne s'en aperçoivent.

N'allez toutefois pas, je vous en conjure, faire comme les « braves gens » selon le cœur d'Expédit, et remplacer incontinent, en châtiement de mon ingérence, la langue française par l'allemand gustafsimonien.

Car, à tout prendre, j'aimerais encore mieux « Bel-étage » que « Erstes Stockwerk » !

Union, 25 mars 1948.

LA PARTICULE

La question de la particule « de » est très controversée en ce qui concerne son emploi ou son exclusion au « génitif et au datif », voire au nominatif (signature). On dit « les œuvres de Musset » ou « d'Alfred de Musset », mais on ne dit pas « les œuvres de de Musset » ni « de de Vigny » ou « de de Lamartine » etc. Le patronyme est-il monosyllabique — et il convient de considérer comme tels également les noms de deux syllabes, mais dont la deuxième est « muette » (comme en matière de rimes féminines) — le « de » s'impose, ou le prénom, ou le titre, voire la profession : « L'Histoire de mon Temps » par de Thou — les écrits de de Pradt ou de l'abbé de Pradt — les œuvres de Paul de Kock, les réformes de de Gaulle ou du général de Gaulle, etc.

La particule s'impose aussi s'il y a équivoque : la duchesse d'Uzès signait « Mortemart », pas de confusion possible ! Mais si la particule constitue la seule différence entre deux noms, elle est indispensable. La question se pose pour nous relativement au Parc de Gerlache à Differdange, ancien parc de la famille de Gerlache. Or il existe aussi chez nous des porteurs du nom « Gerlache » et du nom « Gerlach » sans particule. La dénomination de « Parc Gerlache » et surtout de

« Parc Gerlach » (Annuaire des Téléphones de 1951) est, par conséquent, inexacte. Il faut « Parc de Gerlache ». (*Journal*, 1952.)

* * *

La particule « de » des patronymes s'impose, non seulement par souci d'euphonie, quand le nom est monosyllabique (de Thou, de Prat, de Gaulle, etc.), mais aussi, quand il pourrait y avoir équivoque. On dit bien, avec raison : « les œuvres de Musset » et non pas « de de Musset », mais s'il existait un autre poète du nom plébéien de « Musset » tout court, il faudrait, pour le différencier de son homonyme, en toute hypothèse, employer pour celui-ci la particule, soit avec, soit sans prénom.

Un cas analogue se présente chez nous, à Differdange, dont le joli parc municipal a été pris sur une partie de l'ancien parc du château des de Gerlache. Comme il existe dans notre pays également une famille Gerlache sans particule et une famille du nom de Gerlach (voyez Sartre), il faut, pour éviter l'équivoque, intituler cette promenade publique « Parc de Gerlache ». L'Annuaire du Téléphone a, depuis 58, dans ce sens, corrigé ses éditions antérieures qui portaient « parc Gerlach ».

(*Journal*, 1958.)

LE GENDRE DE MONSIEUR POIRIER

« Le marquis de Presle, Monsieur, a, me dites-vous, marié Mademoiselle Poirier. »

Je n'en crois rien !

C'est Monsieur Poirier père qui a marié sa fille au marquis de Presles, et le marquis de Presles qui, de son côté, a épousé Mademoiselle Poirier.

L'intrigue est déjà assez compliquée par elle-même. Ne la compliquez pas davantage en y faisant intervenir l'inceste et la grammaire.

POUR AUTANT QUE

M^{lle} Z. à L. — Dites plutôt : « qu'autant que » dit Grevisse. « L'homme n'est responsable que pour autant qu'il est libre » — « L'homme n'est responsable qu'autant qu'il est libre » ou « autant » : « Ce livre est bon pour autant que j'en puisse juger » — « ce livre est bon autant que j'en puis juger » (Dictionnaire général). Mais Benda, qui n'est pas le premier venu, Duhamel, qui est un maître, et Madame Germaine Beaumont, qui vient d'obtenir un bien joli prix, emploient « pour autant » avec ensemble.

Mais ne dites pas « pour tant » au lieu de « pour autant », non plus que vous ne direz « autant » pour « tant », dans l'expression « cela coûte tant... ». « Cela coûte autant » est du belgo-luxembourgeois.

SE RAPPELER

Dire « Je m'en rappelle », est signe de vulgarité plutôt que d'ignorance. « Ce n'est pas », disait un professeur du lycée Sévigné, « une différence de sens, mais c'est une différence d'éducation, qui fait qu'on dit « je m'en rappelle » pour « je me le rappelle ». Darmesteter l'écrit dans la « Vie des Mots ». On disait autrefois : « il me souvient ». Le peuple a dit : « je me souviens » et la langue littéraire l'a répété après lui. Aujourd'hui la langue littéraire « se rappelle le passé », la langue populaire « se rappelle du passé ». Que ceux qui écrivent, chez nous comme ailleurs, et qui, par conséquent, se posent en modèle, s'en tiennent à la langue littéraire !

Ce qui, bien entendu, ne doit pas les empêcher de répondre comme suit à la question : « Vous rappelez-vous l'Art poétique de Boileau ? » — « Oui, je m'en rappelle le premier chant. » et à cette autre : « Vous rappelez-vous votre enfance ? » — « Oui, je m'en rappelle que j'étais un enfant insupportable. »

RÉALISER

J'extraits du « Journal » d'André Gide :

« Léautaud . . . se montre particulièrement intraitable au sujet des questions de langage, n'admettant pas les incorrections. Une jeune fille est venue l'an passé dans son bureau (c'est lui qui raconte) désireuse de consulter les anciennes collections du « Mercure ». Celles-ci sont rangées sur des rayons. Et quand elles les a vues : « Je ne réalisais pas, s'est-elle écriée, que cela prenait tant de place ! » Alors Léautaud : « Mademoiselle, nous avons l'habitude de ne recevoir ici que des gens qui parlent français. » Et il continue avec un rire énorme et de sa belle voix bien timbrée :

« Non, mais voyez-vous cette péronnelle qui ne "réalise" pas !... »

RELACHE, SCOLIE, OFFICE.

Monsieur A. B. d'E., étudiant en droit à Paris. — Que vous ayez cru, Monsieur, en parcourant la 1^{re} fois la liste des « Théâtres et Concerts parisiens » que « Relâche » était une pièce jouée simultanément et avec persistance, sur des planches diverses, cela n'est, je vous assure, nullement « déshonorant », et il n'y a vraiment pas là de quoi s'en « souvenir en rougissant ». Mais que vous ayez attribué à cette suspension de représentations théâtrales le genre féminin, voilà qui est plus grave ! La relâche est terme de marine ou plutôt de navigation, et s'applique à la fois au lieu, au port où le vaisseau s'arrête et au temps que cet arrêt dure. Quant au relâche, au masculin, il indique non seulement l'arrêt provisoire de représentations, mais aussi une détente produite, par l'interruption d'une impression pénible.

Pour scolie (et non pas « scholie »), si votre professeur le féminisa, il eut tort. Au masculin, scolie est un terme de mathématiques, au féminin, c'est une « note de commentateur ancien ». . . . Mais, au fond . . .

Quant à « office », au masculin, c'est bien un emploi, une charge, un de ces organismes administratifs surtout, dont nous sommes si largement pourvus, depuis celui des Changes jusqu'à celui de la Reconstruction, en passant par celui des Dommages de guerre et en attendant celui de la « Correction du langage » . . . C'est aussi le service divin, la messe, pour tout dire.

Mais si vous voulez désigner le lieu, l'endroit, la salle, où les domestiques préparent le service de la table ou se réunissent pour débâter contre les maîtres, c'est « une » office qu'il faut dire.

SAVOIR ET POUVOIR.

« Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait. » Toute la règle en ce court proverbe ! Venue en droite ligne de Belgique, la fausse acception de « savoir » pour « pouvoir » est en train de se répandre en Luxembourg. Or, il n'est pas de belgicisme plus pénible, plus vulgaire et, tranchons le mot, plus sot.

« Savoir » dépend d'une volonté, d'un cerveau, de l'esprit, « pouvoir » plutôt des forces physiques. Savoir c'est être habile à quelque chose, être à même de faire une chose, posséder des connaissances suffisantes pour faire une chose : Savoir s'habiller, savoir combattre, savoir faire . . .

« Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire. »

Savoir ne peut donc pas être le propre d'une chose ou dépendre d'elle. Une auto en panne ne « peut » plus avancer et non « ne sait » plus avancer. « Il faisait nuit noire. Nous ne savions pas voir à dix pas ! » — Non : nous ne pouvions pas voir à dix pas. Mais « nous ne savions plus où nous nous trouvions ».

Toutefois, au conditionnel et au plus-que-parfait du subjonctif employés négativement, savoir remplace élégamment pouvoir « On ne saurait assez y penser » — « La plus jolie fille qu'on eût su voir ».

« J'ai mal au doigt; je ne sais pas écrire », serait l'aveu d'une ignorance regrettable. Dites ou « je ne peux pas écrire » ou « je ne saurais écrire ».

S'IL VOUS PLAÎT

Le Luxembourg a emprunté à la Belgique le « s'il vous plaît », formule dont on accompagne, dans le commerce, au café, au restaurant, voire dans les relations coutumières même familiales, la remise de la main à la main d'un objet. « S'il vous plaît », dit la demoiselle de ma-

gasin en vous remettant, bien emballé dans du papier de soie, l'objet que vous venez d'acquérir : livre, paire de gants, gâteau, etc.

« Mais je n'ai rien dit ! » pourrait répondre le client, s'il est Belge ou Luxembourgeois, et logique.

Car, autre erreur, « s'il vous plaît » remplace en Belgique et chez nous le terme interrogatif « Plaît-il » !

En français, « s'il vous plaît » n'est pas interrogatif, mais plutôt au contraire affirmatif. C'est une façon polie d'exiger quelque chose. Au guichet postal : « Deux timbres de 10, s'il vous plaît » et comme on écrit par abréviation — regrettable — parfois s v p la malignité en a fait « sans vous presser ».

Ce « s'il vous plaît »-là renforce un ordre.

Mais quand pour une raison ou pour une autre on n'a pas compris ce que vient de dire un interlocuteur, on ne dit pas « s'il vous plaît », mais « plaît-il ».

En revanche « Dites donc : s'il vous plaît », fait dire Fragonard à la maman d'un jeune homme de 2 ou 3 ans, assez court vêtu, qui voudrait une tartine . . .

En France, la demoiselle de magasin ou le garçon de café disent, en servant le client, très simplement « Voilà Monsieur » ou « Voici Madame » . . .

Et les petits enfants, même grandelets et même s'ils tutoient à l'ordinaire leur maman, n'en disent pas moins le plus souvent « si you plaît maman ».

A en croire certains dépisteurs de belgicisms, entre autres le R. P. Deharveng S. J., le « S'il vous plaît », dont Belges et de nombreux Luxembourgeois accompagnent la remise ou la présentation de la main à la main d'un objet, « amuserait beaucoup les Français ».

En ce cas, j'estime que les Français ont tort !

Pour une fois (pardon !) que les Belges et Luxembourgeois font échec au manque de civilité qu'on leur attribue, d'ailleurs à tort, en exagérant peut être le contraire, il n'y a, en réalité, aucune raison d'y trouver matière à « amusement ».

Certes, l'idée de préférer ce « s'il vous plaît » estimé si repréhensible, ne me vient pas, s'il m'arrive de remettre quelque chose à quelqu'un (comme de lui passer la salière à table ou un livre de ma bibliothèque). Mais ces quelques mots, gentiment ou aimablement dits, ne sont pas plus déplacés et pas plus ridicules que le « voici » ou « voilà », de France, même accompagnés, pour sembler moins secs, de « Monsieur » ou de « Madame ».

Peut-être même, en jouant sur les mots et en exagérant le purisme verbal, pourrait-on se sentir désobligé par cet impératif à la deuxième

personne du singulier. De quel droit me tutoyez-vous et me donnez-vous des ordres, Monsieur ou Mademoiselle ? Vois-ci ! Vois-là . . .

Or, ce « s'il vous plaît » s'explique fort bien : Je vous remets, Monsieur, l'objet que vous venez d'acquérir ou de demander, si toutefois il vous plaît d'en prendre livraison . . .

Question de civilité plus que question de langage.

Mais s'il vous plaît est aussi l'équivalent belgo-luxembourgeois de « plaît-il », locution française et de « comment », moins raffiné. Malgré l'autorité du père Deharveng et d'Adolphe Retté, du « Correspondant » et de la « Revue catholique », tous invoqués par lui je prétends qu'il n'y a pas là-dedans de « faute de langage », ni même, à proprement parler de belgicisme ou de luxembourgeoisisme. Ce « s'il vous plaît » là est toujours prononcé « interrogativement » l'oreille tendue et, de ce fait, il dit ce qu'il veut dire avec une nuance de politesse que le « comment », le « hein », coutumièrement employés par les gens sans urbanité, ne sauraient avoir . . . non plus que le « quoi » et surtout le « de quoi », qui sont preuve ou d'un manque d'éducation regrettable ou d'une grossièreté de sentiments qui ne l'est pas moins.

En outre, si « plaît-il » veut dire : je n'ai pas bien entendu ! Vous plaît-il de recommencer, de me redire ce que vous venez de me dire, etc., « s'il vous plaît » veut dire exactement la même chose, avec, en outre un soupçon de raffinement.

Laissez donc les grincheux s'« amuser », s'il leur plaît de le faire, quand il vous plaît de l'employer, de ce « s'il vous plaît » tant honni. (À condition, toutefois, de ne pas insister, en le prononçant, sur la première syllabe.) Ce n'est pas moi qui vous en voudrait, ni un Français de France, enchanté au contraire, de retrouver à l'Etranger les premiers mots ou presque, qui lui furent inculqués. « Comment dit-on quand on demande quelque chose ? » . . .

Cela vaudra certes mieux que « Bitte schön ».

SPÉCIALISER

« Spécialiser » et en particulier « se spécialiser », est un néologisme . . . relatif tout au moins. « Se spécialiser » veut dire « adopter une spécialité », et est surtout employé en matière médicale. On se spécialise « en » ou « dans » une matière, surtout quand cette matière est partie d'un tout. Mais on ne se spécialise pas « particulièrement », ni « spécialement » — ce qui serait un pléonasme, — ni « bien » ni « mal ». Et surtout ne dites pas : se spécialiser « pour » et moins encore, malgré l'exemple que vous citez (mais ce journal a précisément la spécialité de ces spécialités !) « se spécialiser à ».

VAILLE — VALE

« et tu n'es qu'un rien qui vaille », dit la chanson du « Pou et de l'Araignée ». « Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille. » (La Fontaine, Livre IV, Fable 18.) « Vaille » est donc bien la 3^e personne singulier du subjonctif présent du verbe « valoir », mais « vale » n'est pas une faute, bien qu'archaïque. Le sévère critique local qui, avec une jolie immodérée, me reprocha un jour d'avoir — intentionnellement d'ailleurs — employé cette forme en fut pour sa courte honte. Je ne suis pas impeccable et ma prose n'est pas irréprochable. Mais quand on use de la fêrule à mon endroit, que ce soit au moins en connaissance de cause !

LA VOIE ÉTROITE

(écrit en 1948)

On va remplacer nos tortillards, en partie du moins, par des autobus. Malheureusement la mesure ne sera pas générale et quelques-uns de ces bizarres véhicules, dont le plus récent remonte au déluge, continueront à sévir sur route. Car ceux qui vont disparaître sont précisément ceux qui n'empruntent la voie charretière que tout à fait occasionnellement . . . Consolons-nous en songeant que l'invraisemblable tramway rouge à trolley qui déshonore la route nous reliant à Paris, va également faire un plongeon définitif dans le néant d'où il n'aurait jamais dû sortir et qu'on en profitera sans doute pour combler les ornières et nids de poules dont la théorie commence à Bascharage sans finir à Longlaville . . .

Mais ce n'est pas tout ça et voici bien autre chose :

« Trains de la voie étroite », c'est ainsi que les panneaux horaires intitulent actuellement ce que l'on appelait autrefois, traduit du suisse, « chemins de fer secondaires » et qui, en France, s'appelle encore le vicinal, et en Belgique le tram. « A voie étroite » se dit par opposition à « voie normale » en parler d'ingénieurs. Mais « de la voie étroite » ? Ce n'est pas que ce ne soit pas joli : « chemin de fer de la voie étroite » ! C'est poétique et me rappelle je ne sais plus quoi. Chemin de la voie étroite ! Quel joli titre pour un livre de méditations religieuses.

Mais je ne crois pas, vraiment non — mais je puis me tromper — que le terme soit ferroviaire !

VOIRE — VOIR

Ne pas confondre, s'il vous plaît, le verbe avec l'adverbe, ainsi qu'il arrive. Quant à « voire » sa signification primitive était « vraiment », sans à-côté ironique. Actuellement, « voire » est synonyme, à peu près, de « même » ; son sens voisine avec celui de la locution « et qui plus est ». Il indique aussi une sorte de défi ironique, un peu comme

le « chiche » des potaches et équivaut alors au « vraiment », avec point d'interrogation ou d'exclamation, ou à « Oui dà ! » « Ni oui, ni non, ni veire » dit-on en Normandie et « Voire » dit Panurge.

On le trouve dans Rabelais, dans Scarron, dans La Fontaine : « Chapitres non de rats mais chapitres de moines. Voire chapitres de chanoines », est-il dit dans la fable 2 du deuxième livre.

Malgré l'exemple de l'Académie, qui le joint parfois au mot « même », il faut l'employer seul pour éviter le pléonasmе. Ne dites donc pas « voire même » à moins que vous n'attribuiez à « voire » le sens de « véritablement », ce dont je doute.

PÉCHÉS VÉNIELS ET AUTRES

Accordéon — Harmonica. — J'ose espérer que personne n'intitule plus « harmonica » l'accordéon des bals-musette et que tout le monde en Luxembourg, sait que le véritable (masculin et non féminin) « harmonica » est un instrument à lames de verre de longueur inégale. Il y a aussi l'harmonica de bouche. J'ai trouvé dans *l'Indépendance luxembourgeoise* de 1930, je crois, une défense assez bien motivée, mais vaine, d'harmonica = accordéon.

Acompte (avec un seul « c » je vous prie!) : Paiement partiel, s'écrit en un mot : payer par acomptes. — « à compte », en deux mots et sans trait d'union, est un adverbe : Payer cent francs à compte sur les mille francs qui sont dus. — Payer un acompte de cent francs.

Affaire : Avoir affaire à quelqu'un : lui parler, traiter avec lui. (Mais peut aussi être considéré comme une menace.) — Avoir affaire avec quelqu'un : avoir des relations d'affaires avec lui. — Evidemment vous pouvez aussi écrire « à faire » en deux mots.

Agronome. — Mathieu de Dombasle, de qui la statue, un peu hydrocéphale, s'érigeait — s'érige-t-elle encore depuis le passage des barbares ? — sur une petite place nancéienne, était un agronome distingué. L'école d'agriculture de Grignon, Seine-et-Oise, France, et celle de Gembloux en Belgique, délivrent des diplômes d'agronome, « technicien versé dans la théorie de l'agriculture en vue d'en perfectionner la pratique ».

Je ne sais toutefois si tous ceux qui, en Luxembourg, s'intitulent « agronomes » sont des théoriciens en la matière, même sans diplômes.

Après. — « Attendre après quelqu'un ». Mieux vaut ne pas s'exprimer ainsi. Mettez « attendre un ami », « attendre le train ». « Attendre après quelqu'un » indique une nuance due à l'impatience de celui qui attend ou à la longue durée de l'attente.

« Chercher après quelqu'un » est un luxembourgeoisisme.

Assez bien. — « Comment allez-vous ? » « Assez bien, merci. » — C'est du français. — « Lisez-vous beaucoup ? » « Assez bien. » — C'est du belge. « Assez » suffit en français.

Attraire en justice. — S'emploie en Belgique et en Luxembourg. En français « citer ou traduire en justice ».

Aubette. — Aubette, qui est belge, désigne particulièrement un kiosque où l'on vend des journaux ou un refuge couvert où attendre à l'abri le tramway ou l'autobus. Nous avons connu l'aubette du tram, place du Puits-Rouge, au temps des tramways à chevaux. Toutefois ce belgicisme, d'ailleurs charmant, n'en est pas un, mais bien un vieux terme militaire français, « le bureau en dehors du bâtiment de la caserne, où les gradés allaient recevoir les ordres ».

Aussi : *Aussi* marque une comparaison, *si* marque l'intensité. Ne pas les prendre l'un pour l'autre.

Autant - tant — Ne dites pas : « Ce meuble-ci vaut autant, ce meuble-là vaut autant. » Mais dites : « Ce meuble-ci vaut tant, ce meuble-là vaut tant. »

De même : « Vous êtes payé tant la ligne. » « Vous me devez tant. » (par exemple 100 fr.) Mais : « Vous gagnez autant l'un que l'autre. »

Traduction littérale du luxembourgeois « esou fil » qui s'emploie dans les deux cas, « autant » pour « tant » est à la fois un germanisme et un belgicisme.

Avérer : Employez ce verbe comme vous l'entendez, même avec « vrai » et « faux », et leurs synonymes. N'exagérons rien !

Aveux : « Entrer en aveux » est une des nombreuses expressions juridiques belges qu'il nous est parfaitement loisible d'employer, mais qui sont inconnues en France.

Avoir facile. — « Et licht hun ». Il a facile « En huet et licht » . . . Ce belgicisme est un germanisme. Dites : « Il est facile de . . . Il n'y a aucune difficulté à . . . Ou encore : Vous avez beau dire ! » ou « Vous m'en direz tant ! » ou « Voilà qui est facile à dire » ou exprimez-vous de mille et une autres façons encore, selon la nuance que vous prétendez y mettre. Mais ne traduisez pas de l'allemand, du flamand ou du luxembourgeois !

Baser, se baser, baser sur : Employez ce verbe comme son synonyme « fonder » si cela vous chante et laissez les puristes s'indigner.

De bon (ze gutt). — Ne dites pas « J'ai 20 francs de bon », mais « Il me revient encore 20 francs ».

Brique de savon. — Non ! Malgré Hanse et d'autres, ce n'est pas du français. On dit « Un pain de savon ». Une « savonnette ».

Ça, je sais. — Dites « je le sais » ou, si vous voulez préciser ou insister « cela (ou ça) je le sais ».

Ne dites pas non plus « ça est beau », mais bien « c'est beau ».

Capable - Susceptible (Littré) : On est susceptible de recevoir et capable de donner. Mais on peut sans crainte les employer l'un pour l'autre, vu les exemples que nous donnent les meilleurs auteurs.

Carte-vue. — Belgicisme germanique ! En français : « carte postale illustrée ».

Casino. — « Société close » . . . On a beaucoup brocardé cette expression, adoptée par feu notre « Casino bourgeois ». « Cercle » aurait convenu, qui est par extension le local où se réunissent les membres d'une société, tenant à se rencontrer ailleurs qu'au café, dont la promiscuité obligatoire leur déplait.

« Casino » en réalité est un lieu de réunion, de plaisir et de jeu, spécialement dans les villes d'eau et sur les plages mondaines ou désireuses d'être considérées comme telles. Chez nous ce nom avait été emprunté au Casino militaire du temps de la garnison prussienne. On le prononçait — et sans doute le prononce-t-on encore — Cassino.

Cette désignation, au fronton de la façade principale, a parfois donné lieu de la part d'étrangers, surtout de touristes, à d'amusants quiproquos.

Chaque son tour. — Expression qui rendit — pour quelque temps — immortel, le membre de la Chambre des Représentants de Belgique qui l'avait prononcée en séance — cela se passait avant 1900 — et fit rire toute notre génération. Mais cela ne corrigea pas ceux qui confondent « chaque » et « chacun ».

Se rappeler que « chaque » est un adjectif et « chacun » un pronom. Exemple : Ces cravates coûtent 100 francs chacune. — Chaque cravate coûte 100 francs. (Occasion à saisir !)

Chercher — rechercher. — « Rechercher » c'est chercher avec soin, on « cherche » un domestique, un employé, une dactylo, etc. On « recherche » un criminel.

Clenche. — Clanche ou clanchette, bouton de porte, espagnolette, poignée, crémone, bec-de-cane, etc. ? Quand il s'agit d'ouvrir une porte ou une fenêtre, cherchez vous-même le mot juste et ne confondez pas, car vous avez un dictionnaire, je présume ? Mais ne dites pas « cliche » qui est un wallonisme.

Climatiser : Néologisme à la mode « maintenir une température constante ». « Le Vatican, disent les journaux, est climatisé. »

Mais que penser des « biscottes climatisées » qui se vendent en Benelux ?

Comme ça. — Ne répétez pas trois cent mille fois de suite « Comme ça » quand vous donnez une explication. Même avec un geste approprié des deux mains...

Compendieusement. — De « compendium » = « abrégé ». Or il arrive que l'on emploie cet adverbe, peu euphonique, sous l'influence, sans doute de « dispendieux », dans un sens qui n'est pas le sien, et qu'on en fait l'équivalent de « abondamment, largement, à souhait, à discrétion, à gogo... ». Ce que c'est que de ne pas savoir le latin !

Conjugaison. — J'étais, en sixième, le voisin de classe d'un jeune Français. Il parlait, bien entendu, fort bien sa langue. Mais s'il devait conjuguer, à voix haute, le verbe « faire », il disait régulièrement : « Nous faisons — Vous faites — Ils font ».

Dans le même ordre d'idée, un de mes condisciples luxembourgeois, quand il devait conjuguer le verbe « aller » prononçait l'impératif de la façon suivante : « Va-t-en — Allons-nous-en — Allez vous-é ».

Voici une récolte faite par moi dans un journal local de langue française, dans le seul courant du mois de juin 59 : Ils fuirent. — Ils s'enfuirent. — Ils rièrent. — Il ria. — Qu'il pleuvât. — Ils conclurent. — Il conclua.

Conséquent. — « Une affaire conséquente. » — « Un homme conséquent. » — « C'est conséquent ! ». — Ainsi, à Paris et ailleurs, s'exprime le populaire, pour « de conséquence, — considérable — important ». Un « homme conséquent » est un homme qui raisonne dans sa conduite, qui a l'esprit logique. Une chose, une affaire ne sont jamais « conséquentes » mais peuvent être « de conséquence ».

Contre. — « Je n'ai rien là contre » ou même « je n'ai rien contre ». Eh ! bien, ce n'est pas contraire au bon usage, souverain en la matière. N'en déplaie aux puristes chercheurs de la petite bête. Mais je préfère : « Je n'y vois pas d'inconvénient. »

Contrôle. — Contrôle est du genre masculin : le contrôle. Laissez aux Allemands, qui ont emprunté ce terme à la langue française, l'incorrection de l'avoir féminisé et de lui avoir ajouté une « l » : die Kontrolle.

Coquille - écaille. — « La Cour vous donne à chacun une écaille », dit, après avoir « grugé l'huitre », Perrin Dandin aux deux plaideurs, dans une fable de La Fontaine. Mais vous pouvez dire coquille d'huitre, de moule etc., et devez dire coquille d'escargot... et d'œuf.

Couper - découper. — On coupe un livre avec un coupe-papier. On découpe un lièvre avec un hachoir.

Que si vous deviez vous mettre à découper un livre, vous auriez affaire à moi !

Crucial. — Employer un peu moins « point crucial », « point névralgique » serait tout gain ! La manie du mot rare, du mot inédit, à tout bout de champ répété, est particulière aux infirmes intellectuels.

Dater. — « Elémir Bourges n'est plus un jeune, puisqu'il date de 1852 », écrivait, il y a quelque 30 ans, un de nos meilleurs critiques. Phrase que je ne signerais pas ! On peut dire d'un état de faits qu'il date de . . . telle date . . . Mais dire d'un auteur qu'il date de telle année est plutôt péjoratif. Ce serait dire que ses idées, son style, son état d'esprit etc., remontent à cette époque. Il fallait dire « puisqu'il est né en 1852 » ce qui eût été exact, chronologiquement, et n'aurait pas permis, à qui ignore l'évolution littéraire et l'âge des écrivains, d'admettre que l'admirable auteur, vers 1874, du « Crépuscule des Dieux », écrivit dans le style d'Octave Feuillet . . .

Décommander. — Se dit parfaitement, tant pour décommander un repas chez le traiteur » que pour décommander les personnes qui y ont été invitées. « Contremander des invités », malgré quelques puristes, ne se dit guère ou ne se dit plus. C'est insolite et obsolète !

Déjeuner de ou avec. — Ce matin, j'ai déjeuné d'un œuf à la coque. — Ne parlez donc pas si prétentieusement ! Dites « déjeuner avec » comme tout le monde. Et à midi ? — J'ai déjeuné avec des truites au bleu et mon oncle Gaspard ! — Vous êtes idiot ! Dites « j'ai eu à déjeuner » . . . Et le soir ? — J'ai eu à dîner une dinde aux marrons et la famille Durand ! — Ah ! Vous m'en direz tant !

Délicat ! — Exclamation luxembourgeoise (avec accentuation du « t » final) destinée à approuver une anecdote, un bon mot, une appréciation plus ou moins spirituellement exprimée. En français, c'est tout autre chose ! Consultez votre dictionnaire pour vous en rendre compte.

Digestible — Digeste — Digestif. — Digestible : qui peut être facilement digéré : « Un aliment digestible ». Digestif : qui accélère la digestion ou qui y sert : « Organes digestifs ». Digeste : Indigeste recueil de jurisprudence romaine. Chez nous parfois, par opposition à digeste, considéré comme un adjectif équivalent à digestible.

Drache. — Terme uniquement belge (pour averse), incompris en France.

Je me sens tout drôle. — Même si vous ne prononcez pas « drolle », cette expression, pour dire que vous ne vous sentez pas dans votre assiette, est incomprise en France.

Echauffourée. — Feu mon ami Alphonse disait régulièrement « échauffourée ». Il n'était pas le seul !

Eh bien. — « Eh ! bien » et non « et bien » — Sit venia !

Embêtant. — Est préférable à un autre hononyme d'ennuyant, mais s'emploie moins . . .

En haut — En bas. — Ne « montez pas en haut », ne « descendez pas en bas » ! Prenez l'ascenseur ou l'escalier, et montez ou descendez sans adverbe ou adjectif pris adverbialement !

Mais rien ne vous empêche « d'aller » en haut ou en bas, si le cœur vous en dit.

Emprunter - prêter. — « Où prendre l'argent », demanda en 1930 notre ministre des finances au sujet d'une demande de crédit qu'il estimait légitime, mais exagérée. « Allez le prêter » ! (git et léinen) s'écria un avocat-député, que je ne nommerai pas.

Entrecôte. — Masculin ou féminin ? L'un et l'autre. Je préfère « un entrecôte », avec Littré et l'Académie et contre Hatzfeld et Darmesteter qui s'en tiennent à « une entrecôte ». La raison de cette préférence est moins d'ordre culinaire que littéraire, pour avoir un jour, d'un « relais de gueule » réputé, où je me trouvais en honneste compagnie, envoyé à un ami ce « stylogramme » :

L'entrée était à la crème,
L'entrecôte était saignant,
L'entremets était suprême,
L'entretien à l'avenant.

Essuie-main. — J'ai vu, il y a quelques années, à l'occasion d'une « semaine de blanc » en montre « essuie-mains pour la figure ».

Extra. — Comme préfixe « extra », marque, ou le fait d'être en dehors de quelque chose : « extra-légal », ou un superlatif : « extralucide ». Comme adjectif, il peut s'ajouter à un substantif pour le qualifier : « un vin extra ». Mais il n'est pas employable seul : « C'est extra », « c'est quelque chose d'extra ». Il peut aussi être considéré comme un substantif, par exemple : un « extra » (garçon de café occasionnel ou plat hors menu).

Se faire est un pur luxembourgeoisisme. « Ne vous faites donc pas comme ça. » « Il ou elle se fait. » Cela veut dire, à peu près « Faire semblant, faire des embarras, vouloir se rendre intéressant, simuler ».

Famille. — « Attendre famille », en belge, = être enceinte. « Monsieur et Madame Durand et famille » pour « et leurs enfants ». « Famille Durand », adresse coutumière des lettres adressées à toute la maisonnée est une faute, et de goût et de français. « Etre famille avec quelqu'un » : être apparenté à quelqu'un, être de sa parenté, est un luxembourgeoisisme.

Autant d'expressions, autant de fautes !

Femme d'ouvrage — femme de journée — femme au beurre, au lait, aux œufs, en français : « femme de ménage, femme à la journée, marchande de beurre, de lait, d'œufs » se rendant à domicile.

Formulaire — formule. — *Formule* : feuille de papier avec indications imprimées, mises à la disposition des intéressés par diverses administrations à des fins désignées : télégrammes, lettres de voiture, déclarations d'impôts, etc.

Formulaire : recueil ou répertoire, relié ou broché, de ces formules. Demandez au guichet des postes une « formule » et non un « formulaire ».

Fruitier. — 1° Arbre qui porte des fruits. 2° Jardin où se trouvent réunis plusieurs de ces arbres ou arbustes. 3° Chambre, lieu sec et frais, où l'on conserve des fruits. 4° Etagère à claire-voie, sur lesquels sont déposés les fruits dans le local en question. 5° Dans le Jura et en Franche-Comté, nom du « fromagier » qui fabrique les fromages. 6° Marchand de fruits ! — « Hoche, le neveu de la fruitière ! »

Fût-ce. — Ceux qui emploient savamment cette forme classique (troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif du verbe « être ») ont tort de l'écrire « fusse » . . .

Fuir. — Ne prononcez pas « fouir » s'il vous plaît !

Galoche. — Nom donné en Belgique et en Luxembourg à la chaussure qu'on appelle en France « caoutchouc ». En France, les galoches sont des sortes de souliers non lacés, à semelle de bois, pour garantir les pieds de l'humidité et que portent surtout les petits écoliers.

Geôle, géôlier. — J'ai entendu prononcer « gé-olle » et « gé-ollier » non seulement en Belgique, mais également chez nous. N'oubliez pas que cet « e » (comme dans « gageure » prononcez « gajure ») n'est là que pour adoucir le « g » qui est dur devant « a », « o », « u ».

Prononcez donc : « jaule, jaulier ».

Grand. — Plus d'apostrophe après « grand » dans les composés du genre « grand-mère, grand-messe, grand-rue » etc., mais un trait d'union. « Grand » est aussi féminin en vieux français.

Gratter - Griffer. — Le chat griffe ou égratigne. Les cops grattent le fumier. La dactylo gratte une faute de son texte. Il est des vins qui grattent le gosier. Grattez-vous, si ça vous démange. . . !

Hein ? — On dit trop « hein » à Luxembourg pour « plaît-il ? » ou « n'est-ce pas ? ». Ou encore, comme d'ailleurs en Belgique, pour terminer une recommandation, un vœu, une formule de politesse. « Dormez bien, hein ! » — « Au revoir, hein ! » A demain, hein ! » s'explique comme posant une question. Un petit Français dirait : « Pas ? »

Idiotisme - Idiotie. — Idiotisme vient d'idiome et non d'idiot, et veut dire « manière de parler propre à un idiome ». Il arrive toutefois, que certains idiotismes, quant ils sont d'incurables solécismes, sont aussi des idioties . . .

Ignorer (sans) : « Vous n'êtes pas sans ignorer », disent ou l'écrivent certains, s'imaginant ainsi parler avec distinction et élégance, et croyant dire « vous savez » . . . Ce sont d'incurables ignorants !

Le hasard malin a voulu que, fortement attaqué par un journal belgo-luxembourgeois pour mon « purisme inutile, sans raison d'être et nocif », je n'eus qu'à passer à la colonne suivante pour y trouver l'invitation trimestrielle à l'abonnement, commençant par ces mots : « Vous n'êtes pas sans ignorer », pour : « vous savez parfaitement ».

Il brûle — ça pleut. — J'ai vu l'expression dans un illustré luxembourgeois, soulignant l'incendie d'une maison. J'ai entendu un avocat dire « ça pleut ». Traduction du luxembourgeois, éminemment regrettable.

Livret — Guide. — On a longtemps qualifié, chez nous, de « livret » l'Annuaire des Téléphones. Nous avons vu en Belgique le « guide des chemins de fer » pour l'indicateur des mêmes. On a changé tout cela, mais il y a encore des retardataires.

Marier - épouser. — Au cours d'une conversation récente que j'eus avec un abbé luxembourgeois habitant la Belgique, mon interlocuteur, au sujet de relations de famille, employa avec persistance le mot « marier » pour « épouser » : « Jean a marié Louise, Marie avait marié en premières noces Pierre, en deuxièmes, elle a marié Emile, dont le frère aîné avait marié Elise. » — « Et vous, Monsieur l'abbé, laquelle de ces jeunes femmes avez-vous mariée ? » Il demeura un instant pantois. Puis, se mettant à rire. « Toutes, dit-il ! Mais que voulez-vous ! On ne dit pas autrement en Belgique ! » — Ni au Grand-Duché aurait-il pu ajouter.

N'oubliez donc pas qu'un père marie sa fille, que le curé marie sa paroissienne et que le bourgmestre marie ses administrés, mais que Mademoiselle Dupuis vient d'épouser Monsieur Durand.

Malgré que. — Si m'en croyez, vous laisserez tomber ce quadruplet inutile de « quoique, bien que, encore que ». On ne vous reprochera pas alors de l'employer dans une autre combinaison que la seule autorisée « Malgré qu'il en ait ».

Manicure. — Non, Madame : « Manucure » !

Médical — Médicinal. — « Médical », ce qui est du ressort du médecin comme tel : « Soins médicaux ». « Médicinal », ce qui concerne les remèdes : « Plantes médicinales ».

Mettez-vous. — Je dois dire que je n'ai jamais entendu ce belgicisme, assez pittoresque, en Luxembourg pour « Prenez place » ou « Asseyez-vous ». En français, on dit parfaitement « mettez-vous là ».

Minerval. — Je ne sais si ce mot, qui désigne « la rétribution payée par les élèves pour avoir le droit de participer aux bienfaits de l'instruction » (style 1815), existe toujours chez nous ? Il existe cependant en Belgique. En France, cela s'appelle, plus simplement, « droits d'inscription », et Pallas Athéné n'a qu'y faire !

Moi bien — moi pas. — « Tu n'aimes pas le chocolat ! Moi bien ! » — « Moi pas ! » Belgicisms. En français « Moi, si — Moi, non ! »

Ouate. — « Ouate » vient de « oie » (« oue » autrefois). Vous pouvez prononcer « la ouate » avec l'Académie, ou « l'ouate », comme il est normal. Mais ne dites pas « la watte » comme on n'entend que trop souvent.

Panacée universelle. — « Panacée » suffit et veut dire remède universel. Pas de tautologie, je vous prie.

Paraphe. — Paraphe, qu'on peut aussi écrire « parafe », est du genre masculin.

Par ailleurs : Vous avez « d'ailleurs, du reste, au reste, en outre, d'autre part, de plus, d'un autre côté », etc. Pourquoi y ajouter « par ailleurs », qui a sa signification particulière ?

Parking — Living-Room — O. K. — Ne faites donc pas semblant de savoir l'anglais « fifty-fifty », comme dirait Marie-Chantal. Ni même l'américain. Dites « Parcage — Salle de Séjour — Bien ». Et sachez que « parking » ne se dit pas plus en Angleterre ou en Amérique pour un endroit réservé au parcage des autos, que « dancing » pour une salle de bal. Ne nous exposons pas, bien que prononçant moins mal qu'eux, aux observations sarcastiques que nos amis et alliés de langue anglaise ne ménagent pas à nos amis et alliés de langue française s'évertuant à angliser.

Particulier - privé. — Nous avons longtemps intitulé « demeure privée » ce qu'on appelle en français « domicile particulier ». C'était la traduction littérale de l'allemand « Privatwohnung ». On dit « hôtel particulier » pour une maison de maître dans une ville, « cabinet particulier » (en allemand « jammber zébaré ») pour une chambre réservée dans les restaurants mondains, aux clients ne tenant pas à manger dans la salle commune.

Le « Privé » que l'on rencontre dans certains hôtels pour indiquer qu'il s'agit des appartements réservés à l'hôtelier et à sa famille, n'est pas recommandable, car il pourrait donner lieu à confusion, vu qu'on appelait ainsi les « buen retiro » vers la fin du siècle dernier. Quant

au « Private » que l'on voit parfois et qui est anglais, c'est du snobisme.

Parution. — Parution est un néologisme, dont je n'ai jamais compris l'utilité. L'action de paraître en librairie, ou d'être mis en vente d'autre façon, est suffisamment désignée par « publication », « mise en vente », « apparition » ou la mention « vient de paraître ».

Périple, d'un mot grec qui veut dire « navigation autour d'une mer, d'une contrée, d'une partie de monde » : « Le périple d'Hannon. »

Un « périple » étant nécessairement circulaire, du moins en ce sens qu'il ramène au point de départ, on l'emploie par analogie, mais toujours avec une pointe d'humour, voire d'ironie, pour désigner un voyage circulaire terrestre. C'est ainsi qu'on peut parfaitement qualifier de « Périple des Ardennes », un itinéraire qui, partant de Diekirch ferait passer par Vianden, Clervaux, Wiltz, Redange-sur-Attert, Ettelbruck, et bouclerait la boucle au point de départ.

Aussi ne saurais-je comprendre cette levée de boucliers des puristes contre l'emploi d'un terme, imagé mais anodin.

Personnalité — Personnification. — On dit « obtenir, demander la personnification civile », et non pas « la personnalité ».

Place - pièce. — Pour l'amour de Dieu, Messieurs les propriétaires d'immeubles de rapport, loueurs ou vendeurs d'étages, agents de publicité, ne dites pas que « ce quartier a quatre places » mais dites que « cet appartement est composé de quatre pièces » : S'il n'y a place que pour quatre, comme au théâtre, où voulez-vous que puisse se loger une famille de cinq personnes ?

Plat pays, Bon pays, Oesling. — Nous intitulos encore, souvenir de l'époque de la forteresse, « plat pays » tout ce qui n'est pas ville de Luxembourg. Nous disons aussi « le bon pays » pour caractériser la partie méridionale du Grand-Duché de Luxembourg. Mais que, parlant français, nous disions « Guttländ » est absolument idiot, aussi idiot que « Oesling » en français pour l'Ardenne luxembourgeoise.

Poireau. — Dites même « poreau », si cela vous convient, mais prononcez « poireauter » et ne dites pas « une porette » !

Pommes de terre. — Le Grand Larousse dit : « Pommes de terre en robe de chambre ou pommes de terre en chemise » et nulle part, avant 1900 — et encore ! — je n'ai trouvé « pommes de terre en robe des champs », innovation disgracieuse et pédante de l'emploi de laquelle je vous recommande fortement de vous abstenir !

Le pour et le contre. — « Donnez-moi un remède pour la toux s'il vous plaît » — Singulière sollicitude ! Achetez plutôt un remède *pour*

vous qui souffrez et *contre* la toux, qui vous fait souffrir. Car il y a bien les remèdes à mes maux, et les remèdes de mes maux, et les remèdes contre mes maux et les remèdes pour vaincre mes maux, mais des remèdes *pour* mes maux, il n'y en a heureusement pas. Ils sont tous *contre*. — Toutefois Littré autorise le « pour ».

Pristin. — Quel pédant helvétique pondit ce terme, que vous ne trouverez nulle part au monde sinon sous la plume ou sur les lèvres de la basoche neufchâteloise et, bien entendu, luxembourgeoise. Forgé du latin, il veut dire « antérieur ». Personne ne sait par quelle voie détournée il traversa les monts du Jura et les Vosges, pour aboutir ténébreusement chez nous et y faire la pâture du barreau et de la magistrature, qui s'en délectent avec componction !

Promouvoir (à l'infinif) est actuellement beaucoup employé, surtout en Belgique et chez nous, plus rarement en France; et cela dans une acception qu'aucun dictionnaire ne lui accorde.

Quartette. — On dit : un solo, un duo, un trio, un QUATUOR, un quintette. Et on a un dictionnaire qui vous le dira si vous ne le savez pas et que vous vous apprêtez à commettre ce fâcheux germanisme de « quartette ».

Quartier - appartement. — « Quartier » pour « appartement » tend à disparaître chez nous, mais persiste plus que jamais en Belgique. Toutefois, même pour un « deux pièces » dont une cuisine, on ne dit pas chez nous comme à Paris « logement ». Ça ne fait pas assez riche...

Mais n'ai-je pas trouvé dans Diderot le mot « quartier » employé dans le sens belgo-luxembourgeois ?

Quel - qui. — On ne dit pas « En quel honneur, ces drapeaux ? », mais on dit « En honneur de qui ou de quoi . . . »

Se rappeler. — « Se rappeler de » n'est pas spécifiquement belgo-luxembourgeois, c'est français tout autant. Et du mauvais français. Alors, donnons, tel Gros-Jean, cette leçon aux Français et conseillons leur s'il leur arrive de commencer par « je m'en », de bifurquer à temps et de dire « souviens ». Et faisons-en autant !

Ce qui d'ailleurs ne serait pas beaucoup plus exact, vu qu'il faudrait la forme impersonnelle : il m'en « souvient ».

Mais, contentons-nous de peu !

Rauque — Rogue. — Ne dites pas à quelqu'un qui aurait la gorge prise, qu'il est « rogue », ce qui d'ailleurs ne s'applique guère qu'à la mine et au ton, et veut dire « fier, arrogant ». Ne lui dites pas non plus qu'il est « rauque », cela ne s'appliquant qu'à la voix. Mais vous pouvez dire qu'il a la « voix rauque », ou que lui-même est « enroué ».

Ravissant - Formidable. — J'ai, sous la plume d'une même amazone de lettres, rencontré : Un ravissant chapeau de Caroline Reboux — Victor Hugo a écrit des poèmes ravissants — L'actrice qui jouait le rôle de Marguerite (dans Faust) avait une voix ravissante — Les paysages alpestres sont ravissants — Shakespeare, cet auteur ravissant — Les ravissantes fables de La Fontaine — Les ravissants poèmes d'Homère — Les ravissantes chansons de Paul Delmet.

« *Formidable* » se dit pour : beau, laid, grand, petit, utile, inutile, et tout ce qu'on voudra, du moment que cela dépasse le degré de compréhension de celui qui emploie ce qualificatif passe-partout. Autrefois on disait « prodigieux ». Les Allemands disent encore « kolossal ! »

Rebattre les oreilles. — « Rebattre les oreilles » et non les « rabattre ». Même si l'interlocuteur les dresse...

Réceptacle. — Je veux bien croire que « réceptacle » a été étymologiquement et à son origine « un lieu de rassemblement pour plusieurs choses de divers endroits » selon Littré. « La veine cave est le principal réceptacle du sang » dit Descartes, lequel n'ignorait certes pas la langue française. Mais depuis, « réceptacle » a pris, figurativement, une acception franchement péjorative et ironique. « Cette maison, dit Littré, est le réceptacle de tout ce qu'il y a de joueurs et de libertins dans la ville » — « La cour de Philippe de Macédoine était le réceptacle de ce qu'il avait pu ramasser de plus vil chez les Grecs et chez les barbares » dit-il encore. On dira de quelqu'un « qu'il est le réceptacle de tous les vices » et d'un autre, de qui on entend se moquer, « qu'il est le réceptacle de toutes les vertus ». Et si Montaigne prétend que « la mémoire est le réceptacle de la science », Rabelais soutient que « les forêts sont le réceptacle des brigands et des meurtriers »...

Alors, si vous voulez bien, ne dites pas qu'une « revue est le réceptacle d'écrivains » à moins que vous ne teniez essentiellement à en désobliger les collaborateurs.

Recette. — Laissez, je vous prie, ce terme à votre cuisinière et remettez à votre pharmacien « l'ordonnance » de votre docteur.

Remercier de, remercier pour : En règle générale, on peut dire indifféremment les deux. Toutefois, si votre remerciement est négatif, c'est-à-dire s'il équivaut à un refus poli, il faut dire « de ». Il faut dire « de » également devant un infinitif : « Je vous remercie d'avoir pensé à moi. » (Exemple donné par l'Office du Langage français.) Celui qui s'avisa de me reprocher ce « pour » aurait bien fait de se payer au préalable, un petit Larousse ! (Dernière édition, page 896, col. 2, al. 14.)

Saint : Voulez-vous désigner le bienheureux lui-même, écrivez « saint » avec petit « s » et ne mettez pas de trait d'union. Dans tous

les autres cas : noms de ville, de rue, de fête, patronymes, etc. : S majuscule et trait d'union. Ainsi : « le grand saint Nicolas », mais la « Saint-Nicolas », la rue Saint-Nicolas . . . Que si vous abrégiez « Saint », pas de point après le « t » non plus qu'après l'« e » de « Ste » pour « sainte », mais toujours la majuscule.

Scripteur s'emploie en graphologie pour désigner celui qui a écrit ou écrit un document soumis au graphologue. Il s'emploie aussi avec une pointe de dédain, pour un correspondant indésirable ou un écrivain pis que médiocre se couvrant ici avec « skribent » allemand que Sachs et Villatte traduisent par « gratte-papier ». De là sans doute le « scribant », qu'on rencontre parfois sous une plume luxembourgeoise, frère du « rendant » et parent du « spéditeur ».

Scolie (vous pouvez écrire : scholie) au masculin : le scolie est un terme de mathématiques et veut dire « remarque faisant suite à un théorème ou à un problème démontré ». (Accessoirement c'est aussi une chanson à boire, mais cela ne vous intéresse pas, n'est-ce pas ?)

La scolie est une note ou remarque grammaticale, mais aussi un insecte du genre guêpe dont la piqûre est plutôt désagréable . . .

Serviette : d'étudiant. — Cartable ou sac d'écolier. — Portefeuille de ministre. — Et surtout, ne dites pas « mappe, mallette », voire « tornistre ». (sic !)

70 - 90. — Septante, nonante . . . Non ! Mille fois non ! Voyez-vous le roman de Victor Hugo avoir pour titre « Nonante-trois » et Barbier, dans ses « Poèmes » écrire :

Sombre nonante-trois, épouvantable année,
De lauriers et de sang grande ombre couronnée
Du fond des temps passés ne te relève pas !

vers qu'à Luxembourg, d'ailleurs, on cite souvent, pour les attribuer imperturbablement, à Victor Hugo !

Quant à la guerre de septante - septante et un, non, n'est-ce pas !

Et que diriez-vous des immortels principes d'octante-neuf ?

Seulement. — Comme un domestique frappait à sa porte, à Colpach, « Entrez seulement », dit André Gide, influencé sans doute par le milieu. (Voir Journal « édition de la Pléiade ».) Germanisme évident ou plutôt luxembourgeoisisme incontestable : « Kommt nemmen eran. » Il aurait dû dire : « Entrez donc », si un « Entrez » tout sec ne suffisait pas à l'âme bienveillante de l'oncle de Corydon.

« Seulement » veut dire « uniquement ». « Dites seulement une parole, et mon âme sera guérie », est-il dit dans l'Évangile.

En tête de la proposition, « seulement » veut aussi dire « mais » ou « toutefois ». Exemple de l'Académie : « Vous pouvez aller le voir,

seulement ne restez pas trop longtemps ! » Veut aussi dire « à l'instant » : « Le courrier vient seulement d'arriver ». Mais « Entrez seulement » est absurde !

Sinon — si pas. — Ne dites pas : « J'aime telle chose, mais telle autre, je l'aime autant, si pas plus ! » Dites « sinon davantage ».

Soi-disant permet de varier « prétendu » ou « prétendument ». Il n'y a vraiment aucune raison pour faire sienne l'exclusive des puristes qui entendent ne pas l'appliquer aux choses, celles-ci ne pouvant pas « dire de soi ». Mais le mot est si bien d'usage courant, qu'il n'y a pas de faute à l'employer. Mais ne pas écrire, comme quelques-uns « soit disant » et ne pas le mettre au féminin ou au pluriel. « Soi-disant » est un adverbe, par conséquent, toujours invariable.

Stupéfait - stupéfié. — Ne confondez pas « stupéfait » avec « stupéfié ». Ne me demandez pas de vous expliquer pourquoi ! Sinon, stupéfié par votre ignorance, je demeurerais stupéfait. Il faut bien que votre dictionnaire vous serve à quelque chose.

Sur — sûr. — Ne dites pas « La clef ne va pas sur cette serrure » (op dem Schlass), mais « dans cette serrure » ou « à cette serrure ».

Ne dites pas « Trouver à redire sur tout », mais « à tout ».

Ne dites pas « Lire sur un journal », mais « dans un journal ».

Ne dites pas « Crier sur quelqu'un », mais « gronder quelqu'un », voire « engueuler quelqu'un ».

Ne dites pas « Il viendra sûr me voir », mais « Il viendra me voir à coup sûr ».

Mais oui, bien sûr. — N'exagérez pas ce « bien sûr », à l'instar de « Chérubin » du « Figaro littéraire » qui, dans quinze « Echos » de 7 à 10 lignes chacun, logea un beau jour, 12 « bien sûr », et 7 « et hop » !

Talent. — Chez nous on dira du premier de la classe « qu'il a du talent ». En français, on dirait que l'enfant « a des moyens », des « dispositions », « des facilités ». Le « talent » ne court pas les rues ni même dans le préau des écoles ou la cour du collège ! — Germanisme !

Tant (voir « autant »). « Vous me devez tant » et non pas « autant ». Mais « vous nous devez autant à l'un qu'à l'autre ».

Tantôt. — Laissez « ce tantôt » pour « cet après-midi » au langage populaire.

Taper. — Laissez les puristes déclarer qu'on dit « frapper à la machine » et dites sans hésitation « taper une lettre à la machine », et « une lettre tapée à la machine ». Ou même, qualifiez votre machine à écrire, si le cœur vous en dit, de « machine à taper dessus » !

Et à taper, le cas échéant, sur les puristes quand ils exagèrent !

Thé — Infusion. — Barbarisme essentiellement luxembourgeois ! Le thé est une boisson aromatique, obtenue par l'infusion des feuilles de la plante de même nom. Il est évident que l'on peut, par analogie, désigner de ce nom toute infusion. Mais c'est à la fois pénurie de langage et pénurie de matière. Puisque le terme de « infusion » existe, employons-le, et ne mélangeons pas le thé, produit d'importation asiatique, avec la menthe, la verveine ou la camomille locales !

Et n'ajoutons pas, à notre finale confusion, si, passée la frontière, nous commandons un « thé de tilleul », la recommandation de « ne pas le laisser tirer trop longtemps ». Si le garçon vous reprend, vous n'aurez que ce que vous méritez !

Tirette : « Sac, etc. à tirette ». — Non, Madame ! « à glissière » ou à « fermeture-éclair », si vous voulez qu'on vous comprenne en France.

Tomber faible. — « Schwäch fâlen » : luxembourgeoisisme ! On peut dire « tomber en syncope, en faiblesse », mais mieux vaut « s'évanouir ».

Tomber dans les pommes. — M. J. Hanse, dans son Dictionnaire des Difficultés de la langue française, dit que « tomber dans les pommes » n'est pas français ! — Expression vulgaire à éviter !

M. Kannivé, dans ses « Faux Amis » prétend qu'il faut dire « tomber dans les paumes » ou « les pâmes » !

Je vois d'ici l'étonnement d'un petit Parisien apprenant par un Belge qu'il ne parle pas français et par un Luxembourgeois comment il faut prononcer ! Il est vrai que M. Thomas dit « pâmes ».

Trafic. — C'est le mot en faveur à Luxembourg pour « circulation ». Evidemment, on l'emploie également en France, mais avec moins de prodigalité. Jusqu'à ce jour, les dictionnaires l'ignoraient dans le sens de circulation. Il a quelque chose de péjoratif, d'autant plus qu'il a donné naissance à « trafiquer » et à « trafiqueur » (« personne qui fait un trafic peu honnête », disent les dictionnaires) et que nul commerçant ou négociant n'accepterait d'être appelé « trafiquant ». La Belgique la première fit du mot « trafic » l'équivalent de « transport de marchandises par chemin de fer » et on parle beaucoup du « trafic » des ports... Mais j'éprouve comme un vague sentiment de malaise, quand je lis dans les communications de notre commissariat de police, ce sous-titre « L'enfant dans le trafic ».

Trublion, mot qui aurait été créé par Anatole France et que l'Académie a admis. Prononcé « trublion », autrement dit « fauteur de troubles », il devint l'épithète favorite de laquelle notre ami Nothomb gratifia en 1919-1920 les Luxembourgeois partisans d'une union économique avec la France. N'employez, si m'en croyez, ni l'un ni l'autre.

Termes officiels impropres

La rentrée parlementaire et celle des classes, la période des examens et celle de l'élaboration des textes législatifs, nous apportent la coutumière floraison automnale des termes impropres que les générations administratives se passent l'une à l'autre, depuis un siècle et plus, avec une constance digne d'un autre objet.

Il semble cependant que nos relations, de jour en jour plus étroites, avec des peuples de langue non-germanique et, spécialement, avec nos voisins de langue française, devraient nous imposer l'obligation de rectifier notre langage officiel et d'abandonner une bonne fois l'usage d'incorrections qui suscitent l'étonnement et l'hilarité.

Voici toute une série de ces bévues linguistiques, contre lesquelles je lutte si vainement depuis plus d'un demi-siècle. Oserai-je espérer que, cette fois, mes réclamations seront couronnées d'un succès un peu moins négatif ?
(*Journal*, 1957.)

Ajournement

L'« ajournement » est le renvoi, à une date ultérieure, aux fins de le soumettre à une épreuve nouvelle, d'un candidat qui n'a été ni admis, ni refusé à une épreuve précédente. Celle-là, comme celle-ci, sont des « épreuves d'admission ». Or, l'épreuve d'admission étant destinée à établir si le candidat est digne d'être admis, il faudrait logiquement en conclure qu'une « épreuve d'ajournement » est destinée à établir si le candidat est digne d'être ajourné . . . Ce n'est peut-être pas tout à fait inexact, mais ne vaudrait-il pas mieux s'exprimer plus clairement, par exemple en faisant savoir aux intéressés que « les candidats ajournés lors de la session précédente auront à se présenter, en vue d'une nouvelle épreuve, le etc. »
(*Ind. lux.*, 1922.)

* * *

M. J. W. à L. — Vous me soumettez, Monsieur, un communiqué officiel, fixant à une date déterminée les « épreuves d'ajournement pour différents brevets » et estimez que l'expression « épreuves d'ajournement » est incorrecte.

Je ne crois pas que vous ayez tout à fait raison ni tout à fait tort. L'ajournement est le renvoi à une date ultérieure et aux fins de le soumettre à une nouvelle épreuve, d'un candidat malheureux une première fois. Il s'agit donc d'une épreuve en vertu de cette décision, en suite de cette décision, provenant de cette décision. A première vue, ce génitif choque. On dit en effet « épreuve d'admission », c'est-à-dire épreuve destinée à établir si le candidat est digne d'être admis. Il en faudrait conclure qu'épreuve d'ajournement veut dire « épreuve devant

établir si le candidat est digne d'être ajourné » . . . ce qui n'est certes pas le cas. Avouez toutefois que l'idée ne vient à personne d'attribuer cette acception à cette alliance de mots, au premier moment assez étrange. Mais évidemment « les épreuves en suite de l'ajournement des candidats de la session d'automne auront lieu, etc. », ce serait plus exact. Mais est-ce bien indispensable ?

Et combien nous pouvons nous féliciter que ce communiqué ne soit pas en langue allemande !
(*Union*, 52.)

Endéans

« Endéans les huit jours » comme s'expriment d'un ton comminatoire certains papiers fiscaux, certains communiqués officiels. « Inusité en France; s'emploie en Belgique » disent les dictionnaires « à la page ». Les autres ignorent ce mot.

C'est, tout bien considéré, un mot du même genre que « perdurer » : Un renforcement de « dans » en plus pompeux, en plus pompier. Il serait entièrement inutile, s'il ne renfermait un je ne sais quel de catégorique, d'insolent, de satisfait, d'intentionnellement exaspérant, de destiné surtout à faire voir et sentir la supériorité du rond-de-cuir sur le cochon de contribuable. « Vous êtes invité à vous mettre en règle endéans les huit jours » a évidemment une toute autre allure que « dans les huit jours » ou même « en dedans » les huit jours !

Littéré ne l'hospitalisa que dans son supplément, et en fait une abréviation de « en dedans ». « Ancienne locution », dit-il.

Examens

« Ont passé avec satisfaction : MM., etc. ». Or « satisfaction » n'est pas un grade. Et il serait trop facile d'épiloguer sur l'emploi de ce terme impropre. Car, même la satisfaction éprouvée par un candidat qui a réussi à passer et qui n'en demandait pas plus, ne doit pas se rencontrer chez le candidat qui espérait mieux et escomptait toutes boules blanches . . .

* * *

Au vrai, il s'agit simplement du « satisfecit » accordé par le jury, autrement dit de la mention que le candidat a satisfait aux exigences de ses examinateurs. Il a donc « passé » purement et simplement, ou, si vous voulez arrondir la phrase, « il a passé son examen avec succès ». Mais faire de « satisfaction » un degré inférieur de « distinction », me semble aussi insoutenable en français qu'en allemand.

Fréquenter des cours

« Les élèves qui voudront fréquenter les cours supérieurs . . . » Passons sur les « cours supérieurs » en nous étonnant, toutefois, que ce qualificatif universitaire soit appliqué chez nous à la dernière classe

de l'enseignement secondaire . . . Mais que penser de « fréquenter » ?

Ce n'est peut-être pas une faute de français, mais c'est une faute de goût. Etymologiquement « fréquenter » veut dire : « aller souvent en un lieu » et « se rendre souvent auprès de quelqu'un ».

En langage d'ecclésiastique, « fréquenter les sacrements » équivaut à : « faire souvent usage des sacrements ». C'est peut-être la seule expression où « fréquenter » ne laisse pas percer une pointe plus ou moins péjorative. On dira d'un dévot qu'il « fréquente les églises », on ne le dira pas d'un homme pieux. Il y a là une nuance dont il convient de se rendre compte.

En revanche on « fréquente les mauvais lieux, les tavernes, les filles ». Dans le peuple, du moins en province, « fréquenter une jeune fille », c'est lui faire la cour avec assiduité et pour le bon motif.

Mais « *on suit des cours, on s'y fait inscrire, on s'inscrit pour un cours* ». Si on les « fréquente » c'est plutôt en amateur et sans obligation . . .

Aussi, un potache de France qui, simplement « fait sa philo », apprendra-t-il avec surprise que son « copain » de Luxembourg, doctement, « fréquente les cours supérieurs ».

Mais, je le répète, ce n'est pas une faute.

Grades

« Grade » se dit « de chacune des étapes, par où l'on passe d'un état inférieur à un état supérieur ». Il y a là une « idée de hiérarchie, d'ordre, de subordination, caractérisée par des titres bien déterminés » (Bailly : Synonymes). Ce terme s'emploie particulièrement dans l'armée, depuis le grade de caporal jusqu'à celui de maréchal. En matière universitaire, il indique le rang : « Prendre ses grades dans l'Université » dit Littré.

A Luxembourg, nous avons : « le grade de notaire, le grade de dentiste, le grade de vétérinaire ». Faut-il en déduire que le docteur en droit monte en grade s'il devient notaire, le docteur en médecine, quand il se voue à la spécialité dentaire, l'étudiant diplômé d'Alfort quand il est habilité à pratiquer ? Cependant, je trouve, en France, le terme de « Grade » appliqué en fait de médecine vétérinaire.

Toutefois on peut admettre qu'il y a « grade », quand il y a hiérarchie dans la profession. Comme autrefois le grade de médecin comparé à celui d'officier de santé », Mais cela n'a, de nos jours, plus aucune raison d'être.

En France et en français, il y a quatre « grades » universitaires : le baccalauréat, la licence, l'agrégation, le doctorat. Les titres universitaires qui en résultent ne présentent aucun caractère professionnel.

Perdurer

C'est l'enfant favori de notre barreau et aussi de la conversation courante. A ce sujet, avez-vous déjà remarqué combien on aime, à Luxembourg, une certaine insistance verbale? On pourrait dire «durer» tout simplement, mais on préfère «perdurer».

Bien qu'il existe, et encore que notre vieux Littré n'en veuille rien savoir et qu'il ne se rencontre guère que dans le Larousse du XX^e Siècle, qui le dit « peu usité », et lui donne la signification de « durer très longtemps », je ne l'ai jamais rencontré, ni dans la bouche ni sous la plume de mes doubles confrères de France. Je m'en tiens par conséquent à « persister », « continuer », et « durer » sans plus.

Mais il est vrai que l'adjectif « perdurable » est parfaitement auto-risé en français de France.

Plan d'heures

Cette traduction littérale de l'allemand « Stundenplan », vous la cherchiez vainement dans Littré ou Larousse, Darmesteter ou l'Académie. Sachs et Villatte traduisent Stundenplan par « emploi du temps » et « tableau des leçons ».

En français « le tableau indiquant la répartition des heures de travail » (définition de Larousse) s'appelle « Horaire », ainsi qu'il est d'usage de s'exprimer dans tous les lycées, collèges et écoles de France et, je crois, de Belgique.

Réципиendaire

Réципиendaire : « celui que l'on reçoit dans une compagnie avec un certain cérémonial ». Définition des dictionnaires, qui exclut, en réalité, toute équivoque et qui rend absolument impossible une identification de sens avec « candidat ». C'est le « cérémonial » qui compte, la réception solennelle, et non l'admission « in nostro docto corpore » ! Un réципиendaire n'a plus d'examen à passer. C'est chose faite. Il est admis et n'a plus qu'à se soumettre à certaines formalités, tout extérieures, auxquelles il n'est même pas tenu. Pour n'avoir jamais été « reçu » à l'Académie française, Clemenceau n'en était pas moins membre de l'Académie, puisqu'il avait été élu. (Luxembourg, 1935.)

* * *

Qualifier de « réципиendaire » jusqu'aux petits garçons et petites filles qui se présentent en tremblant à l'examen d'entrée au collège et, en général, tous les candidats à des grades ou situations quelconques, c'est pis qu'une faute, c'est une sottise.

Et cela a traîné dans nos journaux officiels et autres pendant plus d'un siècle sans qu'on s'en avisât.

Tout candidat à un examen quelconque est qualifié, à Luxembourg, de « récipiendaire ». Depuis le futur collégien en culottes courtes et l'aspirante-lycéenne à queue de cheval, jusqu'à l'étudiant ou l'étudiante en instance de doctorat, tous et toutes sont « récipiendaires ».

Or, « récipiendaire — n'importe quel dictionnaire vous l'apprendra — est *« celui que l'on reçoit dans une compagnie avec une certaine solennité »* (définition de Littré) ou *« avec un certain cérémonial »* (définition de Larousse). Cette définition s'applique plus particulièrement au candidat à l'Académie Française, déjà élu par ses futurs collègues, et que ceux-ci se préparent à recevoir « dans le sein de leur illustre société » avec l'apparat que l'on sait.

On voit donc que l'expression dont il est fait si abusivement usage à Luxembourg, est doublement absurde. (*Journal 1957.*)

Relaisement, Relaisser

Voilà encore un de ces termes du jargon administratif francoluxembourgeois de l'origine duquel je ne parviens pas à me rendre compte. C'est en vain que vous feuilleterez les dictionnaires les plus autorisés, vous ne trouverez rien qui vous mette sur la voie. « Relaisser » veut dire « laisser de nouveau ». Un père, qui enlève un jouet à son enfant parce qu'il n'a pas été sage, lui dira : Je te le relaisserai si tu te conduis bien !

« Se relaisser » est un terme de vénerie qui s'applique au gibier traqué quand il s'arrête de lassitude. « Lièvre relaissé » dit Littré. Cela veut aussi dire, en un français un peu désuet : « S'arrêter en un lieu, y prendre séjour. » — Voyez : relais.

Mais cela me semble n'avoir aucune ressemblance avec l'acception que nos administrations persistent à lui attribuer.

C'est ainsi que notre administration des Chemins de fer procède au « relaisement d'un service d'autobus pour le transport de voyageurs ». Louable initiative à laquelle il ne manque que la possibilité, pour qui serait de langue française exclusive, de s'y intéresser.

Quant à moi, qui ne prétends pas à la science infuse, je crois qu'il s'agit d'une adjudication administrative, d'une attribution au plus offrant ou au moins exigeant, d'une cession ou d'une concession, que sais-je, après dépouillement des « soumissions », d'une entreprise ou d'un service d'autobus ?

Au fond, moi je veux bien. Si nos entrepreneurs et d'autres amateurs comprennent ce que « relaisement » veut dire, c'est le principal. Mais avons-nous le droit d'imposer à une langue, à la fois aussi riche et aussi stricte que la langue française, des mots dont l'utilité ne se fait en aucune façon sentir ?

* * *

Rentrer en activité

L'expression est-elle incorrecte ? Non ! Cela peut parfaitement se dire. C'est beau ! C'est ronflant ! Ça fait riche ! . . . « Les cours rentreront en activité » . . . Il y a de quoi impressionner les potaches ! Pour moi, je dirais plus simplement, comme en France, comme en Belgique, comme en Suisse : « *Les cours reprendront — Les cours recommenceront* » ou « *La date de la rentrée est fixée au . . .* » ou plus brièvement encore « *Reprise des cours, le . . .* »

Véhiculaire

André Thérive, dit à propos de cet adjectif « Je ne sais en quelle cervelle de cuistre est né ce tour risible : « La langue véhiculaire de l'enseignement » (*Querelles de langage, T III P 182*). Le « Larousse du XX^me siècle » définit « véhiculaire » : relatif aux moyens de transport. Le grand Larousse, le Dictionnaire de l'Académie, Hatzfeld et Darmesteter, etc., l'ignorent souverainement. Le fait est qu'il est singulier dans l'acception surtout qu'on lui donne. Bien qu'il soit d'origine latine, et que, depuis mille ans et plus on commette des thèmes latins, ce n'est que tout récemment qu'on s'est avisé d'appeler superfétatoirement « véhiculaire » la « langue de l'enseignement » comme il convient de s'exprimer purement et simplement.

A la rigueur, on pourrait dire « langue auxiliaire » comme aidant à la compréhension. Mais est-ce bien utile ? (*Union, 1949.*)

* * *

Nos « programmes » (Programmes ?) de l'Athénée (Athénée !) intitulaient (et sans doute intitulent-ils encore s'ils existent toujours) « véhiculaire » la langue servant à l'enseignement d'une matière quelconque. C'était l'époque où l'on « était sur le programme » ce qui veut dire en français « figurer au palmarès ». Quant à moi, je dirais plutôt « langue auxiliaire », bien que « véhiculaire » ne soit pas à rejeter. Ce n'est pas, pas encore, du « bon français » et le mot ne figure pas dans Littré, et, dans le Larousse du XX^e Siècle il est réservé uniquement au transport. Mais ces mots inventés, créés, forgés, sont indispensables pour qu'une langue vive. On les puise dans l'argot, dans le langage familier, dans le langage populaire, dans le langage savant, dans le langage étranger. Ils sont excellents dès qu'ils s'expliquent d'eux-mêmes et qu'ils répondent au génie de la langue.

Il est souhaitable que le mot « véhiculaire », bien qu'il soit encore incorrect, persiste plutôt que de devenir inutile par retrait d'emploi. (*Journal, 1957.*)

JARGON JUDICIAIRE

Voici quelques-unes des « perles » trouvées par moi dans un même corps de conclusions dont, en tant que défendeur, j'étais l'heureux destinataire. Je les ai déjà citées dans les « Considérations du baron Piç », telles qu'elles m'étaient parvenues en leur vierge originalité, me contentant de resserrer un peu le texte — d'où leur accumulation — et de changer les noms des intéressés et la désignation de l'objet du litige. Mais je me hâte de dire que ce n'est pas là le français de la grande majorité de nos chers maîtres, lesquels, pour la plupart, usent d'un langage parfaitement correct, quelques-uns même, s'exprimant avec une supériorité remarquable, qui pourrait servir de modèle, selon M^e Maltrejean, même à des avocats de France (voir plus loin). A côté d'avocats dont le style est excellent et la pureté d'accent irréprochable, le barreau luxembourgeois compte aussi des maîtres, jeunes et vieux, qui ne répugnent pas aux solécismes et aux accentuations... pittoresques.

(On pourra constater que ce qui distingue ces « fautes de langage » et les différencie des incorrections proprement dites, voire des barbarismes coutumiers, est d'ordre plutôt psychologique : le désir d'éblouir par l'emploi de termes rares, de mots choisis, uni à une incompétence absolue et à une ignorance vraiment scandaleuse de la langue.)

* * *

Aperceptible. — « Perceptible » ne semblant pas assez savant, et « reconnaissable » étant trop vulgaire, on a emprunté au jargon philosophique le mot plus impressionnant de « aperceptible ».

Calculatoire. — « Une évaluation calculatoire », ainsi s'expriment mes « conclusions-cobayes ». Qu'à voulu dire l'auteur ? Il ne l'a jamais su lui-même, sans doute. Mais ainsi est révélée la puérile intention de se faire valoir. « Calculatoire », signifie : « Servant à calculer, relatif au calcul : Machine calculatoire = machine à calculer », dit le plus récent Larousse.

Documenter. — Ce néologisme (d'après Littré) — il ne date guère que de 1875 — est énormément employé à Luxembourg, où il remplace : renseigner, recevoir ou fournir des éclaircissements, initier, édifier, expliquer, donner des indications, se mettre ou être au courant, étayer une thèse, une démonstration, une déclaration par des pièces, des preuves, des témoignages etc.

En réalité, en BON français, on documente une chose, c'est-à-dire qu'on renforce la valeur probante d'un écrit, d'un dossier etc, par l'adjonction de documents, de pièces etc., on ne documente pas une

personne. A Luxembourg en est documenté, on se documente soi-même ou on documente quelqu'un en fournissant des renseignements !

Pourquoi pas, d'ailleurs ! — Mais je trouve qu'on abuse un peu du terme, même en France où, toutefois, nul bon auteur ne l'admet dans l'acception personnelle.

Entrer en aveux. — Terme judiciaire belge et luxembourgeois. En français « avouer » ou « faire des aveux ».

Farde. — Ce mot vient de l'arabe et a le sens de « balle de café » dit A. Dauzat, qui en fait dériver « fardeau ». Balle de café de 185 kilogrammes, précise le petit Larousse. « Terme de marine » dit aussi Littré en citant Thomas Corneille. Dans le Nord, dit le Larousse du XX^e Siècle, c'est une liasse de papiers, de dossiers. Nous y voilà ! Et admirons nos avocats qui ont parfois une douzaine de « fardes » (en français « chemise ») dans leur serviette. Douze fois 185 kilos ! C'est un record !

Le mot arabe étant « farda » et voulant dire « demi-charge d'une bête de somme » provient vraisemblablement (cette étymologie m'est personnelle et est par conséquent sans valeur aucune !) du mot arabe « far » que nous retrouvons en luxembourgeois et qui désigne, si je ne m'abuse, l'étaalon, le taureau ou plus modestement, le bœuf ? Ce dernier, une bête de somme après tout !

Mais de cela les étymologistes ne soufflent mot.

Mais il y a mieux ! Les journaux belges nous réservent de ces surprises et les importent en Luxembourg. D'après une récente « Meuse-Luxembourg », l'emballage de nos cigarettes s'intitule « farde » !

Indaguer : Mot juridique belge et luxembourgeois que le français ignore. Comme « exouaner », si je ne fais erreur !

Interférence. — Ce terme de physique, actuellement vulgarisé par son emploi en radiotechnique, est dans ces conclusions, confondu ou avec « influence », ou avec « intervention » on ne sait au juste. Mais le mot semble savant et cela suffit dans l'esprit de celui qui tient à le loger quelque part, l'estimant sensationnel.

Itérativement. — Terme exact et correct, mais dont on fait, au Palais, un abus incroyable, qui s'est étendu au public : correspondance, articles de journaux, rapports, textes critiques, conversation même, partout « itérativement » a tendance à remplacer dans le « beau langage » : « une seconde, troisième, quatrième, etc. fois, à plusieurs reprises, de nouveau, etc. » Supportable en « pratique », cet adverbe devient odieux surtout en « littérature » où il est presque à considérer, à l'instar de « respectivement », comme une sorte de signature nationale.

Laique. — L'allemand donne au mot « laïque » (Laie) une acception singulièrement étendue, en en faisant l'antonyme de « profession-

nel ». C'est ainsi que dans les conclusions qui me servent de parc aux hultres, le « laïque » est opposé à l'avocat, et qu'est intitulé dédaigneusement : « un laïque du droit » quiconque n'a pas fait d'études juridiques . . .

Liquidité. — « Etat de ce qui est liquide : l'eau, le sang, le mercure, etc. Fig. « Etat d'un bien, exempt de tout ce qui en pourrait diminuer la valeur ou la rendre incertaine » (Larousse). J'ignore par quel « glissement de sens » on en est venu à en faire, à Luxembourg, l'équivalent de : « argent liquide ». Les conclusions en question disent « un commerçant ayant besoin de ses liquidités ». Je doute fort qu'un Français puisse, à première vue, comprendre ce qu'on a voulu dire.

Luxurieux. — Le « luxuriös » allemand, qui veut dire en français « luxueux », « somptueux » et nullement « luxurieux » (ni de corps ni de consentement !) est malheureusement employé chez nous dans son acception allemande et sans la moindre idée de luxure. C'est ainsi, qu'au cours d'un procès avec un fournisseur aux prétentions exagérées, j'entendis l'avocat de mon adversaire me traiter de « vil chicaneur » et invoquer « mon faste luxurieux de hobereau ».

Inutile de dire que le faste était dans son ignorance sans seconde de ce que c'est, et la luxure dans son imagination dévergondée. Mais on ne pourrait illustrer mieux l'influence néfaste d'une langue sur une autre, quand ceux qui usent des deux sont, par faiblesse d'esprit, incapables de discrimination. Il en est de même pour les termes injurieux, dus à leur incompréhension plutôt qu'à une intention insultante.

Perdurer. — « Gargarisme à la Luxembourgeoise ! » Du moins au Palais, où « perdurer » s'emploie couramment pour « durer ». Sa popularité est due à ce péché mignon de nos compatriotes d'exagérer la note dès le premier coup. Hyperbole et emphase !

Au lieu de « perdurer » (belgicisme) que les dictionnaires français disent « vieux et inusité » et dont l'emploi, en France, fait sourire, dire : durer, persister, continuer.

Prester. — Inspiré sans doute par le substantif « prestation » (prestation en nature = paiement en nature) le verbe « prester », qui ne figure dans aucun dictionnaire, signifie, paraît-il : « payer ». « Attendu que le défendeur X a presté au demandeur Y un acompte de tant . . . » On pouvait mettre : payé, versé, remis, donné, etc., mais, n'est-ce pas, « prester » fait plus riche et impressionne davantage ! Très employé !

Pristin. — Fantaisiste traduction du latin « pristinus » = « antérieur, précédent », pristin est l'enfant gâté de nos chers maîtres. Nul dictionnaire ne le connaît, mais on en fait chez nous un constant usage. « Remettre dans le pristin état » est de style à Luxembourg pour « re-

mettre en l'état primitif ». Est bien entendu beaucoup employé en matière de reconstruction et de dommages de guerre. Il est toutefois vraisemblable, vu sa veine latine, que ce n'est pas nous qui l'avons inventé !

Satisfactoire. — Terme du parler d'église. Veut dire « propre à expier une faute, à la réparer ». En terme de pratique, on appelait dans l'ancien droit, « écrits satisfactoirs » les pièces destinées à répondre aux pièces signifiées après les défenses et répliques. Or, dans les conclusions où je puise, si l'on cherche à se retrouver dans leur invraisemblable fatras, on découvre que leur rédacteur a voulu dire simplement : « satisfaisant, suffisant pour s'acquitter, pour donner satisfaction » . . .

Autres Singularités de notre Jargon judiciaire

M. Mimim, président de Chambre à la Cour d'Angers, a publié, il y a quelque temps, dans le « Journal des Tribunaux » de Bruxelles, sur les « Mots de robe en Belgique », l'article suivant :

« Un certain nombre de termes de pratique, en usage en Belgique ne le sont plus en France, bien qu'ils aient une saveur délicate de vieux français. Le moyen d'une partie est un « soutènement », un jugement choqué d'appel est un jugement « querellé ». Certaines tournures ont gardé l'élégance du grand siècle : la « hauteur » du dommage, c'est l'importance du préjudice; « les faits relevants », la « relevance ». Un arrêt est tel le bronze « coulé en force de chose jugée ». Si c'est un arrêt d'incompétence, il « délaisse les parties à se pourvoir ». Certaines de ces tournures pourraient être importées en France. »

Certaines de ces tournures sinon toutes, sont également d'un usage courant à Luxembourg. A côté d'autres encore comme « renseigner une chose », « fonctionnaire rangeant dans une catégorie » et « à l'ingrès de ma plaidoirie ». Je suis persuadé que M. le Président Mimim ne demanderait pas l'importation en France de ces « monstres ». Mais peut-être bien que « Dépenses voluptueuses » pour « voluptuaires », expression que j'ai récemment rencontrée dans des conclusions, aurait ses suffrages ?

* * *

« Volupté » mise à part, je ne suis pas d'accord avec le président Mimim. Ni avec sans doute nombre d'avoués et d'huissiers d'ici et d'ailleurs. En revanche, je le suis tout à fait avec feu Aristide Briand. Feu Aristide Briand qui, il y a cinquante ans, alors qu'il était garde des sceaux, tenta la réforme du jargon judiciaire, en exigeant que ces

Messieurs de la Bazoche écrivissent le langage des « honnêtes gens ». L'initiative du Ministre de la Justice, si elle avait eu du succès, eût causé une véritable révolution dans le monde de la chicane. Mais : faire comprendre ce qu'on écrit ! Quel crime abominable ! Et la circulaire de M. Briand resta lettre morte.

Mais pourquoi notre Ministre de la Justice ne reprendrait-il pas à son compte l'initiative d'Aristide Briand, et n'obligerait-il pas nos huis-siers, nos avoués, nos notaires (s'il en reste, parmi ces derniers, qui emploient encore le français comme avant l'autre guerre !) de rédiger leurs actes dans un style qui n'aurait pas besoin d'être celui d'Anatole France, mais que le commun des mortels comprît ? Ce serait enlever aux traîtres et aux imbéciles, qui veulent faire de l'allemand la langue juridique et judiciaire (il y a eu la veille de la guerre de 14 et en 57, une campagne à ce sujet !) le meilleur de leurs arguments. L'imcompréhension du justiciable en présence des grimoires rédigés en jargon « pro justicia » est totale. Il est vrai que ce serait pis encore s'ils étaient en allemand de chancellerie. Tout le monde chez nous comprendrait plutôt un français clair, correct et simple mis à sa portée.

Monsieur le Ministre de la Justice, une occasion s'offre à vous de faire œuvre immortelle !
(*Journal*, 1957.)

IL ECHET

C'est, dans l'acception qu'on lui prête, et dans la forme qu'on lui donne, le plus curieux de nos luxembourgeoisismes.

Il y a trois siècles, « échet » s'employait encore concurremment avec « échoit », mais jamais il n'a voulu dire ce à quoi nous l'obligeons.

Troisième personne du singulier de l'indicatif présent du verbe neutre, impersonnel, irrégulier et défectif « échoir » (ouf !), « il échoit » (ou « il échet ») se rencontre, dit Littré, en termes de pratique, sous la forme « Si le cas y échoit ou échet » ou, simplement « il y échet », ce qui veut dire « si l'occasion se présente, s'il y a lieu ».

De là, sans doute, mais avec une idée de contrainte en plus, notre « il échet » national ? En outre, ou plutôt principalement, « échoir » veut dire : 1°) Etre dévolu par le sort : « les immeubles qui étoient aux époux » (Code civil, Art. 1404) ; 2°) Arriver, se produire, arriver à échéance : « le terme échoit (jamais « échet ») le 15 janvier » ; 3°) en termes de palais ou de pratique, pour les peines imposées : « A cela il échoit amende. »

Expressions : « échoir bien, échoir mal, le cas échéant ». Participe passé : « échu ». Futur : « écherra ».

La palme en la matière appartient à ceux qui le conjuguent au futur au passé, etc., comme « échouer ». Cela se rencontre assez

souvent ! J'ai lu tout récemment, dans un journal local : « Une certaine somme lui échoua. »

L'emploi, chez nous, de « il échet » est surtout d'ordre judiciaire et administratif. Les conclusions, attendus, considérants, jugements, décisions, arrêts, etc., en fourmillent, et les rapports gouvernementaux en sont bourrés. Ses remplaçants éventuels seraient légion : « il convient, il sied, il importe, il appartient, il s'impose, il y a lieu, il est indispensable, indiqué, urgent, c'est le cas de, etc. »

Il « écherrait » rudement de le mettre au rancart !

INGRÈS

Il ne s'agit pas de Monsieur Ingres, connu en peinture pour son violon, mais d'un mot d'une saveur essentiellement luxembourgeoise et que l'on chercherait vainement partout ailleurs, du moins dans l'acception que nous lui donnons.

« Forgé du latin et inusité », dit Littré dans ses *Additions à son Supplément*, « il appartient à la doctrine hermétique, et veut dire communication, interpénétration entre esprits : Il n'y a que les esprits qui ont ingrès ensemble, c'est-à-dire qui s'agrègent, qui se communiquent. » Sainte-Beuve, dans ses « *Causeries du Lundi* » dit : « L'abbé de Saint-Pierre n'avait pas l'ingrès, comme le disait un jour Leibnitz, et, pour parler français, ses idées ne sont pas entrantes ».

D'après le Larousse, ce mot vient du latin « *ingressus* », action d'entrer, (d'où « *ingression* », qui est un terme d'astronomie, sinon d'astrologie), et signifie, en accord avec les livres dits d'Hermès Trismégiste « *entrée d'un corps céleste dans une constellation* ». Enfin « *ingresso* », mot italien, marque, suivie d'un chiffre, sur les volumes des bibliothèques d'Italie, la date d'entrée...

On se demande avec effarement ce que viennent faire, au Barreau de Luxembourg, Leibnitz, Hermès Trismégiste, Sainte-Beuve, les constellations et les bibliothèques d'Italie, quand un de nos avocats, avec le plus grand sérieux, profère : « Messieurs, à l'ingrès de ma plaidoirie ... à l'ingrès de ma carrière ... à l'ingrès de mon bâtonnat ... etc. », cependant qu'il serait si facile de dire, avec Petit-Jean, des Plaidiers : « au commencement » ou « au début ». (*Luxembourg, 1938*).

* * *

Dans quel dictionnaire, Monsieur et cher confrère en basoche, et vous, cher Monsieur et député, et vous encore, cher critique, avez-vous rencontré ce mot étrange ? Point, certes, dans le Dictionnaire de l'Académie, ni dans le Littré le plus volumineux ou le Darmesteter le plus complet. Vous le trouverez bien dans le Larousse du XX^m Siècle, mais alors se rapportant à la doctrine hermétique et voulant dire en ce cas,

«entrée en communication». Quant à la doctrine hermétique, autrement dit l'alchimie, Hermès Trismégiste n'a rien à voir, ni avec le droit, ni avec la politique, ni même avec la littérature.

Or, «ingrès» (attention n'oubliez pas l'accent grave, car il ne s'agit pas de Monsieur Ingres, célèbre par son violon !), c'est là un terme auquel il semble que le Luxembourg surtout ait fait un sort. Pas un député qui ne se trouverait déshonoré s'il ne disait : «A l'ingrès de la séance», cependant qu'un simple mortel parlerait de l'ouverture . . . Pas un avocat qui, doctement, ne rappellerait «l'ingrès de sa plaidoirie», tandis que je me contenterais, pour mon compte, si je défendais encore la veuve et l'orphelin, de parler, avec Petit-Jean, du « commencement » . . . Pas un critique littéraire, qui n'évoque «l'ingrès» de son travail, cependant que je m'en tiens à «début» . . .

Ce mot «ingrès», dont on se gargarise avec onction à Luxembourg, vient évidemment de «ingressus», qui veut dire, chez Virgile, Vitruve et Quintilien : «début» ou de «Ingressio» qui, chez Cicéron, veut dire : «début, exorde, entrée en matière». Mais est-ce une raison pour que nous ressuscitions en Luxembourg l'écolier limousin ?

Union, 1949.

PASSER CONDAMNATION

Dans un journal luxembourgeois bilingue, ceci : «C'est une injure pour laquelle il passera condamnation devant le tribunal correctionnel si celui-ci en est saisi.»

Et plus loin, dans un autre article : «L'inculpé devra passer condamnation sur la base de l'arrêté en question, nos tribunaux n'ayant pas qualité pour décider de la légalité des textes d'arrêtés ou de lois leur soumis.»

Une autre fois, en fin de plaidoirie de la partie civile : La faute de l'inculpé est évidente! Vous passerez donc, Messieurs, condamnation en lui infligeant . . .»

Or, que veut dire *passer condamnation* ? En jargon juridique, lequel, quoiqu'en dise Stendahl, n'est pas toujours un modèle d'élégance, ce terme veut dire : «Consentir que la partie adverse obtienne jugement à son avantage» et, en français de France, plus simplement, «reconnaître qu'on a tort». Plus familièrement, cette expression est presque l'équivalent de cette autre : «Passer à l'ordre du jour», voire «passer l'éponge», cela par extension de l'idée : «reconnaître qu'on a tort». C'est ainsi que l'interlocuteur que vous aurez persuadé, à peu près, de l'insuffisance de ses arguments, pour masquer sa défaite, vous dira : «Bien, bien ! Je passe condamnation et parlons d'autre chose !»

On reconnaîtra sans peine que le contexte dans quoi se trouve enchâssée l'expression que je relève, ne permet aucune des interpré-

tations ci-dessus, et que les auteurs qui l'ont employée n'ont pas voulu dire autre chose que « L'inculpé, à mon sens, sera condamné » ou « condamnez l'inculpé ».

POSER UN ACTE

Plusieurs anciens confrères m'ont demandé mon opinion au sujet de l'expression dont il est fait, en Luxembourg, un si abondant usage, surtout comme terme de pratique, mais que le français de France ignore : « Poser un acte. »

On dit par exemple : « Le prévenu a posé des actes délictueux. » « Les actes posés par le prévenu. » Cela veut dire à peu près : « Le prévenu a commis tels ou tels délits; il a fait telle ou telle chose reprehensible ; de là les faits mis à sa charge. » Cela dit peut-être bien ce que cela veut dire, mais, que voulez-vous, cela ne se dit pas !

On pose un principe, on pose une doctrine, on pose comme indubitable, on pose comme certain. On pose un problème, on pose une question, on pose ses conditions. On pose un lapin. On dit : « cela posé » pour : cela supposé ou même : cela admis. On dit : Le cas posé, ce qui équivalait à « si la chose était, alors . . . »

Cette expression, que certains estiment très distinguée, nous vient de Belgique, où des écrivains de valeur, des professeurs d'université, des ministres et des parlementaires, quelques-uns même après l'avoir combattue, en usent avec frénésie. Au cours d'une plaidoirie qui dura une heure, j'ai entendu l'avocat-député-sénateur-ministre-général Paul Tschoffen, la sortir quatorze fois !

Ce que l'on « pose d'actes » en Belgique et en Luxembourg, c'est inouï ! Mais on ne pose pas que ça ! J'ai rencontré dans la « Dernière Heure » et dans « Meuse-Luxembourg », qu'on « pose un mot », qu'on « pose un geste », qu'on « pose un conseil » et que le Gouvernement non pas « proposait » une réforme, mais la « posait » ! Je ne désespère pas que quelque jour « on pose une décharge » de browning dans l'estomac d'un « pante » et des satellites atomiques dans les espaces interplanétaires !

Or, « poser », c'est en réalité « immobiliser », « rendre immobile ». Voyez le « temps de pose » en photographie et, dans l'atelier de l'artiste, le « modèle qui pose ». Je dirai même, jouant sur les mots, qu'il y a « la pause », suspension momentanée d'une action ou repos silencieux en musique. (A propos, je vous prie, ne dites pas, comme vous n'avez que trop l'habitude de le faire « la pause » pour la « récréation » !). « Poser un acte » serait donc rendre immobile ce qui est essentiellement mobile !

On pose un vase sur une cheminée, la soupière sur la table, sa canne dans un coin et l'oiseau se pose sur la branche . . . On pose la première pierre d'un édifice. En musique, on pose un son, on pose la voix, on pose la main (au piano). Aux dominos, on pose le double-six et, en argot, on « pose sa chique » autrement dit, on se tait.

On « le fait à la pose » ou « on pose » absolument, quand on affecte telle ou telle attitude. Enfin on « se pose un peu là », car il arrive qu'un « acte posé un homme » . . . Mais jamais sinon en mauvais français, un homme ne « pose un acte » !

On pose en principe. On pose en fait. On pose deux et on retient un. Mais on ne pose pas des actes. On les fait, on les exerce (des actes de charité), on les accomplit (plutôt des actions que des actes), on les commet (des actes délictueux !), on s'en rend coupable, on y procède, on les pratique, on en exécute, mais on ne les pose pas. L'ennemi a fait un acte d'hostilité et non posé cet acte . . .

Où voudriez-vous d'ailleurs qu'on les posât, ces actes ?

Cela pourrait sans doute se dire, cela devrait peut-être se dire mais je n'y puis rien : encore une fois, cela ne se dit pas !

* * *

SOMPTUAIRE — VOLUPTUAIRE

Question de Dommages de Guerre. Appréhendant — à tort — de ne pas être payé par l'Office des Dommages de Guerre, un fournisseur impatient me cita directement en justice, déclarant, pour motiver ses prix, par l'organe de son avocat, qu'il s'agissait de « dépenses voluptueuses ». Moqué comme il convenait, le Cicéron en question, qui aurait pu se contenter, comme tout le monde de parler de dépenses estimées par lui exagérées, extraordinaires, excessives même, remplaça alors « voluptueuses » par « somptuaires ». « Le besoin d'éblouir, de produire un effet oratoire, la soif du prestige verbal, qui n'est qu'une forme de snobisme, amène certains, dit Armand Bottequin dans « Difficultés et Finesses du langage », à confondre les mots et à en déformer le sens. » Or, somptuaire est le terme s'appliquant aux lois romaines, destinées à réfréner les excès du luxe et veut dire « concernant les dépenses ». « Dépenses concernant les dépenses » venait donc remplacer, dans l'esprit de notre Démosthène local « dépenses dispensatrices de volupté », et était idiot tout autant. « C'est, dit Hanse, faire preuve d'ignorance que de parler de dépenses somptuaires ». Mais c'est faire preuve de quoi, que de les qualifier de « voluptueuses » ? Voici cette perle du plus bel orient :

« Attendu, cependant que le défendeur a uniquement cherché de « mettre les dépenses dont litige au compte de l'Office des Dommages

« de guerre malgré la décision de refus de ce dernier de supporter ces dépenses qu'il ne cessa de qualifier de purement voluptueuses. »

Passons sur « chercher » pour « cherché » et le « de » pour « à », passons sur le « dont litige » qui pue à plein nez le plus fâcheux jargon judiciaire, passons sur la décision de refus (?) avec son cortège de génitifs, passons sur le « cessa », passé défini qui devrait être, ou un présent ou un passé indéfini, mais arrêtons-nous à « dépenses voluptueuses » alliance de mots dont notre Cicéron local, notre national Démosthène, attribue à l'Office des Dommages de guerre la regrettable paternité.

Evidemment, ce maître du barreau voulait dire « dépenses voluptuaires » ou, ne reculant pas devant le pléonasme « dépenses somptuaires ». Mais alors que ne l'a-t-il dit ? Quant le prix d'un dictionnaire ne dépasse pas celui d'un médiocre dîner, vins non compris, on ne s'expose pas, pour une demi-coupure, à la risée de tout un pays.

Consolons-nous, nous ne sommes pas les seuls

La « France hebdomadaire » du 6—12 avril 1956, avait, sous le titre « Grisaille correctionnelle » écrit, au sujet d'une audience de vacation du tribunal correctionnel à Paris, et de la plaidoirie d'un jeune avocat, ce qui suit :

« Vacances ! Vacances ! Tout aujourd'hui est en vacances. A commencer, hélas par la grammaire et le vocabulaire du jeune Barreau parisien :

« Ma cliente a volé quoi ? plaide l'avocat de la prévenue. Un mouchoir, larcin plus que minime (sic) dans un de ces immenses magasins achalandés (sic) de tout ce qui peut induire en tentation le pauvre monde où il n'est que trop facile de s'accaparer (sic) d'une babiole tombée à terre. Elle possède (sic) une extrême sensibilité... »

« Un petit cours de vacances, chers maîtres, » continue Maîtrejean, auteur de l'article. « Une modeste leçon de français... Retenez donc s'il vous plaît, qu'un chaland est un client et non une denrée ; que rien ne saurait être plus minime que minime, vu que le superlatif n'admet pas de comparatif ; qu'on ne s'accapare pas de quelque chose sans faire un cuir épouvantable et qu'on ne « possède » pas une sensibilité, mais plutôt c'est elle qui vous possède.

« Cette leçon vaut bien sans doute qu'avant d'ouvrir un large bec, on ouvre seulement un petit, tout petit Larousse. »

Cet article ayant fait l'objet d'une plainte adressée par l'avocat visé au Conseil de l'Ordre, le Barreau de Paris, MM. Expédit & C^{ie} de Luxembourg entendus à titre d'experts, a décidé de ne plus plaider qu'en langue allemande. Suivi en cela par le Barreau luxembourgeois,

décidé à ne pas rester plus longtemps exposé « à être cloué au pilori par moi ! »

Ne dites pas mais dites

Saynète en trois actes

(La scène est à Paris, le Paris du lendemain de la guerre 14/18). Café-brasserie-taverne-restaurant — Salles pour Noces et Banquets — Salons et Cabinets particuliers — Clientèle, pour le moment, restreinte, bien qu'on soit à l'heure de l'apéritif matinal.

Personnages : Le client, le garçon, la dame entre deux âges.

ACTE PREMIER

Scène première

Le client. *(Il a une vingtaine d'années, l'air emprunté et hésitant. Aplomb affecté, fausse assurance. Incontestablement, il vient en droite ligne de sa province . . . lointaine!)* Garçon ! Un thé !

Le garçon *(à part)*. Du thé comme apéro ! C'est un Angliche, bien sûr ! *(L'air important)*. Quel thé Monsieur désire-t-il ? Russe ? Chinois ? Caravanes ? Ceylan ? *(à part.)* Avec ça que c'est pas kif-kif ! Ah ! Misère !

Le client *(catégorique)*. Un thé de menthe !

Le garçon *(le reprenant sans en avoir l'air)*. Ah ! Monsieur désire une infusion menthe ! Bien Monsieur ! *(A la cantonade.)* Une infusion-menthe, une ! Au quatre !

(Tête du client.)

Le client . . .

Le garçon . . .

(Cinq minutes passent, rejoignant l'éternité.)

Le client *(saisissant son courage à deux mains)*. Garçon, ne le laissez pas trop longtemps tirer.

Le garçon *(avec inquiétude)*. Tirer ? Qui ça ? *(Soudain illuminé.)* Pas plus de cinq minutes, Monsieur. *(Servant.)* Boum ! Voilà, Servez chaud !

(Tête du client.)

(Un deuxième ange passe. Le client « se sucre ».)

Le garçon *(avec sollicitude)*. Monsieur éprouve quelque malaise ? Monsieur est indisposé ?

Le client *(avec étonnement)*. Pourquoi donc ça ? Je ne suis donc pas malade !

Le garçon *(docte)*. A voir Monsieur prendre une infusion en guise d'apéritif, je m'imaginai . . .

Le client *(surpris)*. Mais ça est donc égal ! Alors donnez-moi un apéritif !

Le garçon (*récitant*). Pernod ? Cinzano ? Martini ? Saint-Raphaël ? Byrrh ! Dubonnet ! Mandarin ! Vermouth-grenadine ? Amer Picon ?

Le client (*perplexe*). Moi, je ne sais donc pas ! Comme vous voudrez, garçon.

Le garçon (*confidentiel, geste vers les lèvres de l'index et du pouce réunis.*) Je vous recommande le Mandarin . . . Hors ligne !

Le client (*résigné*). Alors un Mandarin. (*à part.*) Ça doit être un produit chinois !

Le garçon (*à la cantonade*). Un Mandarin, un ! Bien tassé ! (*Il va pour en réunir les ingrédients.*)

Le client (*le rappelant*). Garçon ! Ça tire ! (*Un geste vers la fenêtre à guillotine, insuffisamment baissée.*)

Le garçon (*s'arrêtant, épouvanté*). ? ? ?

Le client (*renouvelant son geste et esquissant celui de relever le col de son veston*). Ça tire !

Le garçon (*avec indignation*). Monsieur ! Rien dans ma conduite . . . (*Soudain rasséréiné, à part*). Ah ! En deux mots ! (*au client*). Ah ! Monsieur se plaint du courant d'air ! (*Il va pour fermer la fenêtre.*)

Le client (*qui prend de l'assurance*). Merci, garçon !

Le garçon (*exit*).

Le client (*in petto avec un regard circulaire*). Il n'y a pas beaucoup de monde ici ! Tiens ! Une cliente !

(*Arrivée du Mandarin et, simultanément,*
Scène deuxième

entrée froufrouante de la dame entre deux âges. Élégance mitigée. Restes passables. Parfum bon marché. Entre le garçon et elle, un dialogue muet s'engage. Clignements d'yeux. Jeu des paupières. Le client, qui contemple, médusé, la dame entre deux âges, n'y voit que du feu.)

La dame entre deux âges (*s'asseyant à la table à gauche du client, en minaudant*). Vous permettez, Monsieur ?

Le client (*de plus en plus médusé*). Faites !

La dame entre deux âges (*au garçon*). Jules, vous me donnerez un Dubonnet ! (*Au client.*) C'est si anodin ! (*Au garçon.*) A l'eau, bien entendu !

Le client ? ? ?

Le garçon : Un Dubonnet, un ! Au cinq ! Boum ! Voilà ! (*Sous prétexte d'un coup de cachemire, il rapproche les tables.*)

(*Passé le troisième ange. Jeu de scène.*)

(*Cinéma genre Max Linder. Travaux d'approche. Dialogue muet. Le garçon semble pousser à la roue. Murmures féminins indistincts, masculins hésitants. Sourires réciproques. Unification des tables. Chuchotements. Intervention d'un deuxième Mandarin et d'un deuxième Dubonnet. Le client gagne en assurance ce qu'il perd en self-contrôle. Le garçon s'écarte, faisant virevolter sa serviette d'un air détaché.*)

- Le client** (*à voix haute, et non sans préparation*). Garçon, il y a-t-il une restauration annexée à l'établissement ? (*Il est très fier de sa phrase.*)
- Le garçon** (*suspendant le vol de sa serviette, comme, d'après Lamartine, le temps devrait faire du sien*). Un restaurant ? Certainement, Monsieur !
- Le client** (*pris d'une belle témérité*). Où ça ? Au parterre ?
- Le garçon** (*se baissant pour regarder sous la table*). Non, Monsieur ! Au rez-de-chaussée !
- Le client** (*presque in petto*). Zut ! (*Il fait rouler l'« r »*.) Ce sacré boche ! Pourquoi notre professeur de français ne nous a-t-il pas dit qu'on ne dit pas « parterre ». (*Au garçon, avec un excès d'assurance.*) Et des chambres séparées ?
- Le garçon** (*compréhensif*). Des cabinets particuliers ? Parfaitement, Monsieur. A l'entresol. (*Il indique l'escalier dans le fond de la salle.*)
- Le client** (*à part*.) Zut de zut ! (*Il continue à faire rouler les « r »*.) J'allais dire « bel-étage ! » Ce sacré boche ! (*Il se dirige vers l'escalier du fond. La Dame entre deux âges emboîte le pas. Le garçon suit.*)

ACTE DEUXIÈME

Scène première

(*Une heure après. La scène représente le cabinet particulier classique : divan profond comme le tombeau de Baudelaire. Gravures galantes aux murs. Sièges bas et rembourrés. Sur la table, reliefs d'un repas soigné. Dans le seau de ruolz, une Cliquot plutôt vide. Personnages : Le client, la dame entre deux âges.*)

- Le client** (*élocution embarrassée, voix pâteuse*). Nous avons bien dîné, n'est-ce pas ché . . . ché . . . chérie ?
- La dame entre deux âges** (*condescendante*). Oui, mais on déjeune mieux à la Tour d'Argent. Quand tu auras passé quelques semaines à Paris . . .
- Le client** (*à part*). Déjeune ! Déjeune ! C'est vrai. C'est le soir qu'on dîne ici ! (*A la dame entre deux âges.*) Je pense que je resterai à Paris jusqu'aux vacances de Pâques . . .
- La dame entre deux âges** (*l'embrassant*). Oh ! le gosse qui a encore des vacances. Mais que fais-tu donc dans la vie, petit môme ?
- Le client** (*fier comme un paon*). J'ai absolvé mes études . . . au . . . g . . .
- La dame entre deux âges** (*avec étonnement*). Absolvé ? Quès aco ?
- Le client** (*en a parte, avec inquiétude*). Absolvé ? Absolvé ? je crois qu'il faut dire « absous » . . . (*Il reprend.*) J'ai absous mes études . . . au gy . . .

- La dame entre deux âges** (*à part*). Ciel ! Il se croit au confessionnal ! (*Soudain illuminée à son tour.*) Tu as terminé tes études . . .
- Le client** (*illuminé lui aussi*). Oui, c'est ça ! Terminé. (*A part.*) Ce cochon de boche ! (*Haut.*) J'ai terminé mes études au gymnase de . . .
- La dame entre deux âges** (*à part*). Un jeune athlète ! Chic ! (*Haut.*) Tu es gymnaste ?
- Le client** (*qui n'en est pas à une syllabe près*). Oui ! Quoi ! Gymnaste . . . (*Triomphant.*) Mais je ne le suis plus : j'ai ma maturité !
- La dame entre deux âges** (*enchantée*). Je l'espère bien, mon chéri . . .
- Le client** (*continuant*) et j'ai quitté l'athénée . . .
- La dame entre deux âges** (*prenant le Pyrée pour un homme*). Tu as fait du théâtre ?
- Le client** (*continuant d'un ton de plus en plus triomphant*) et maintenant je suis académicien.
- La dame entre deux âges** (*sidérée*). Académicien ? A ton âge ! C'est formidable ! (*Elle s'évanouit ou fait semblant.*)
- Le client** (*très embêté*). Garçon ! Garçon ! Venez vite ! Elle tombe faible !
- Le garçon** (*accouru, humecte d'un doigt léger le front de la dame.*) Une syncope à la noix de coco . . .
- La dame entre deux âges** (*revient à elle. Coup d'œil irrité au garçon. Au client.*) Ce n'est rien chéri ! Une défaillance passagère . . . Mais académicien à ton âge . . . Ça m'a émue !
- Le client** (*rassuré, buvant du lait et faussement modeste*). Och ! Ça n'est donc rien. Nous sommes presque tous académiciens à Luxembourg, à l'Assssossss et à la Faou (*bluffant*). Plusieurs centaines ...
- La dame entre deux âges** (*admirative mais sceptique*). Tu cherres . . .
- Le client** (*attendri et reconnaissant*). Chère toi-même ! Je suis content avec toi ! « Io volo bene à te », comme on dit en espagnol . . ., ou en portugais . . ., ou en italien. (*Fièrement.*) Car nous connaissons toutes les langues à Luxembourg ! (*Il passe la main sur l'avantageux balcon de la belle, et regarde le divan avec insistance. Il a sans doute sommeil ?*)

Scène Troisième

- Le garçon** (*survenu sur ces entrefaits, à part*). Si tu causes italoche et le reste comme tu parles français, t'as encore à l'apprendre ! eh ! ballot ! (*A la dame entre deux âges*). Madame est remise ? Madame n'a besoin de rien ?
- (Dialogue muet comme Acte II scène 2ième.)*
- La dame entre deux âges** (*au garçon*). Non, ça va bien. Merci, Jules. Laissez-nous ! (*Elle le congédie d'un geste régence !*)

Le client (*de plus en plus entreprenant, continue avec entêtement*).
Nous parlons aussi américain à Luxembourg. Good fellows les Sammies. O. K. Et anglais ! Et belge ! Et luxembourgeois ! Nous sommes très poly . . . pol . . . poly . . . (*Il ne trouve plus le reste, mais jette un coup d'œil suggestif, alternativement sur la dame entre deux âges et sur le divan.*)

Rideau

ACTE TROIS

Scène unique

(*Deux heures après . . . Même décor qu'à l'acte 2. Personnages : Le client ; Le garçon — La dame entre deux âges a disparu.*)

Le client (*seul, assis sur l'un des sièges bourrés, fredonne sur un air qui ne rappelle que de fort loin la composition de Gluck, une chanson de circonstance. Puis, il sonne languissamment le garçon.*)

Le garçon (*surgeant du sein de l'immanent mystère*). Monsieur désire ?

Le client (*pâteux*). Gar . . . hup ! . . . Garçon, n'avez-vous pas une tablette. Hup !

Le garçon (*impitoyable*). Une tablette ? De chocolat ?

Le client (*accablé*). Non . . . hup ! . . . d'aspirine . . . hup !

Le garçon (*réprobateur*). Monsieur désire un comprimé, ou un cachet ?

Le client. M'est égal . . . comment ça s'appelle ! Aspirine seulement . . . Hup !

Le garçon. Bien Monsieur ! (*Geste de prestidigitateur. Le comprimé surgit au bout des doigts et le verre d'eau semble sortir miraculeusement de la manche.*) Voilà, Monsieur !

Le client (*boit et déglutit, puis, d'une voix éteinte.*) Garçon, le compte !

Le garçon. L'addition ! Bien, Monsieur ! (*Même geste de prestidigitateur, et l'addition paraît.*)

Le client (*après en avoir pris connaissance avec épouvante, pris de réminiscence, car il a quelques lettres.*)

« Pension paternelle, en un jour tu vécus »

(*Il paye.*)

Le garçon (*protecteur*). Je crois que Monsieur ferait bien de prendre un taxi !

Le client (*complètement abruti*). Moi, je n'ai rien contre !

Le garçon (*même jeu*). Du moment que Monsieur n'y voit pas d'inconvénient. (*Il va vers la fenêtre, l'ouvre et siffle un taxi**).
(*Coup de claxon à la cantonade. Le garçon sort.*)

*) Preuve que la scène se passait en des temps très anciens.

Le client (*seul*). Zut et puis zut et puis encore une fois zut. (*Il roule les « r » avec frénésie.*)

Le garçon (*revenant avec le vestiaire*). C'est cent sous, Monsieur !

Le client (*s'exécutant, d'un air embarrassé et contrit*). Garçon, je crois que je me suis rudement blâmé !

Le garçon (*paternel et indulgent et qui a saisi, ou presque*). Mon Dieu, Monsieur, qui ne commet pas de gaffes en sa vie ! ?

(*Nouveau coup de claxon à la cantonade. Ils sortent.*)

RIDEAU

* * *

Cette saynète, écrite vers 1920, à l'usage d'un de mes jeunes compatriotes, alors étudiant à Paris, vient de m'être restituée par lui, devenu sur les entrefaites un respectable père et même grand-père de famille. Je ne dévoilerai pas s'il est avocat, médecin, magistrat, ingénieur, fonctionnaire, industriel ou rentier. En tout cas, il parle et écrit irréprochablement le français, prétendant le devoir, ainsi que d'autres avantages, à cette leçon, donnée sur le mode plaisant... Je la publie telle quelle, en formant toutefois des vœux, pour que sa lecture n'aiguille pas, selon les pronostics d'Expedit, sur Berlin ou Bonn ou Munich, nos jeunes « universitaires » . . .

RENCONTRE CHEZ LE LIBRAIRE

Extrait de l'Indépendance luxembourgeoise 1934.

Chasseur, gastronome et « puriste » le baron Piç n'a pas seulement redoutables le coup de fusil et le coup de fourchette, mais également le coup de langue. Toutefois convient-il de donner à la troisième de ces expressions une acception qu'elle n'a point à l'accoutumée. Le baron doit sans doute son souci d'acribologie à cette curiosité grammaticale d'une cédille terminant son nom.

Comme j'entrais chez le libraire, celui-ci venait de lui remettre, enveloppé de blanc, ficelé de rose, un menu paquet rectangulaire, que le baron se mit à balancer du bout des doigts d'un air badin. « C'est, me confia-t-il, « le "Livre d'Or de l'Alliance française en Luxembourg", occasionnel cadeau, sympathiquement conjugal, destiné à la baronne. Certes, elle n'y apprendra rien qu'elle ne sache déjà, sinon que le titre, ainsi conçu, est judicieux et correct, n'en déplaît aux pédants ! »

Car le baron a les pédants en horreur, non pour leur pédanterie ou pour leur pédantisme, mais pour leur physique. A l'en croire, ce sont d'âcres personnages à l'air amer, mal mis et peu lavés, et qui dégagent un parfum intimidant. J'ignore où il puisa cette science.

— Apprîtes-vous, me dit-il, que ce titre mit en ébullition tels chercheurs de solécismes ? S'inspirant de « Plætzens französische Schul-

grammatik für die reifere Jugend » bréviaire autrefois de la studieuse jeunesse luxembourgeoise, ils soutinrent que, si pour situer des lieux, la préposition « en » s'emploie avec les pays du genre féminin : « en France, en Belgique », il est strictement interdit d'en faire usage quand il s'agit de notre patrie luxembourgeoise, celle-ci étant grammaticalement virile, si l'on peut s'exprimer ainsi.

— De là : Fère-en-Tardenois, Conflans-en-Jarnisy, Jouy-en-Josas, Caudebec-en-Caux, Crépy-en-Valois, récitai-je tout d'une haleine.

— Bruxelles-en-Brabant, selon la complainte du Juif errant, s'exclama le baron !

— Steinfort en Luxembourg », intercala fort à propos le libraire, qui a des lettres, et qui n'en est pas encore à prétendre, avec l'intellectuelle jeunesse de nos jours, — en quoi elle ne fait que réfléter l'antique Renan ! — que Victor Hugo n'est qu'un imbécile.

— Parfaitement, reprit le baron. Le père Hugo, malgré ses séjours à Vianden, n'en conserva pas moins quelque maîtrise en langage françois ! Du reste, « en Paris » se disait du temps du bon roi Henry, Molière écrivait « en Alger », et « en Avignon » se prononce encore maintenant, même sans l'acceng . . .

— Fort bien, baron. Mais vos deux derniers exemples sont mal choisis, en ce sens que les pédants consentent le « en » avant un pays dont le nom commence par une voyelle . . .

— . . . ou une « h » muette . . .

— ou une « h » muette, même s'il est du sexe mâle, mais tiennent *mordicus* à l'« au » pour les autres : au Danemark, au Portugal . . .

— En quoi ils se trouvent en contradiction avec Voltaire, MÉRIMÉE, Paul-Louis Courier et quelques autres, qui emploient tantôt « en », tantôt « au » —

— Je me souviens, interrompit le libraire, avoir vendu d'une façon inespérée, il y a de cela une trentaine d'année, voire davantage, plusieurs exemplaires de « Une nuit au Luxembourg » de Remy de Gourmond ! Sans doute les acheteurs, confondant le jardin avec le Grand-Duché, s'attendaient-ils à d'attrayantes aventures nocturnes, se déroulant dans notre pays !

— Plus lointainement, crus-je bon d'ajouter, feu le marquis de Rochefort, ayant accusé « les caïmans réunis au Luxembourg », autrement dits les sénateurs, des pires méfaits politiques, un journal bien-pensant et grand-ducal, confondant autour avec à l'entour, exigea du pamphlétaire des excuses, qu'il attend encore, comme bien vous pensez !

A ce souvenir le baron sourit. Il avait, en effet, fait et gagné le pari que les « puristes », adversaires du « en », ne manqueraient pas de prendre le Pyrée pour un homme.

— Mais, reprit le libraire, que, décidément, les choses de l'esprit intéressent, ne pensez-vous pas qu'en usant de la préposition « dans », c'est-à-dire, en écrivant : « L'Alliance française dans le Grand-Duché de Luxembourg », ces Messieurs de notre comité régional — auxquels je serais, je me hâte de le dire, le dernier à contester l'autorité en la matière —, en auraient dit tout autant, et, du coup, évité la controverse, qui ne pouvait manquer de s'élever dans un pays comme le nôtre, où Gros-Jean ne cesse d'en remonter à son curé !

— Pour Dieu, s'écria le baron, je connais mes gaillards ! La controverse n'est pas pour les épouvanter, bien au contraire. Quant à supposer que « dans le Luxembourg » et « en Luxembourg » puissent s'employer indifféremment, je proteste ! Que seraient en droit de nous objecter nos voisins arlonais, pour qui « dans le Luxembourg » est seul exact, comme pour les Hennuyers « dans le Hainaut » et pour les gens de Hasselt : « dans le Limbourg ». Il faudrait tout au moins l'alourdisant « dans le Grand-Duché de Luxembourg ».

— Que non ! Que non ! fit le libraire. Passée l'illusoire frontière nous sommes le Grand-Duché *kat'exochen*, le seul, l'unique, nos amis belges se réservant comme un monopole le droit d'appliquer à leur province le nom de notre capitale. Nous sommes les « grands-ducaux », un point c'est tout . . . Heureusement qu'il n'y a plus ni Mecklembourg, ni Varsovie et que la Finlande est une république.

— Ce qui, par *a contrario* nous interdit de rétorquer par « les royaux » vu la multiplicité encore actuelle de ce genre de gouvernement.

— Baron, pas de politique ! Je vous rappelle à l'ordre et à la question : « en » ou « au » ? Quant à moi, avec Monsieur Philippe Martinon qui jouit d'une certaine autorité en la matière, j'admets « en Luxembourg » opinai-je.

— Mille grâces ! railla le baron . . . Monsieur admet ! Ah ! Vous admettez, cher ! Et bien moi, je n'admets pas, j'exige ! « Au » nous met à Paris : jardin, Sénat, quartier, théâtre, et malgré tout l'amour que je professe pour mon pays natal, je ne puis m'empêcher de reconnaître que ces quatre acceptions sont d'un retentissement universel plus considérable que l'étiquette de nos 2500 kilomètres carrés . . . « Dans » nous loge en Belgique, ce qui, en soi, n'est pas désagréable, mais nous diminue. « En », seul, nous installe chez nous. Dirai-je que je ne fus pas étranger au choix de cette préposition, car je n'use que d'elle depuis cinquante ans et plus. A telles enseignes, qu'un journaliste luxembourgeois de langue allemande, qui n'avait de sa vie écrit ligne en français, me conseilla de l'abandonner « vu qu'elle lui donnait sur les nerfs » . . .

— Non !

— C'est comme je vous le dis ! Je compatis grandement aux souffrances névrosiques de ce mimosa, mais n'en continuai et n'en continuerai pas moins avec Martinon, déjà nommé, Thérive, Bruneau, Dauzat et divers, sans compter les classiques, à dire « en Luxembourg » si cela me convient et « au Luxembourg », si je juge pouvoir le dire sans équivoque. Mais « en » conservera toujours mes préférences, ne serait-ce que parce qu'il fait fumer les infirmes. En Luxembourg, que diable, en Luxembourg !

— Tarte à la crème ! baron !

— Tarte à la crème tant que vous voudrez. Mais quelle indigence intellectuelle dénonce quiconque conteste cet « en » . . .

— Mais, osai-je : « au Japon » . . .

— Le baron haussa les épaules. Le génie de la langue française vous serait-il aussi étranger, émit-il avec un air de souverain mépris, que vous est étrangère, apparemment, la tradition historique, laquelle interdit la préposition « en » aux pays non-européens, si leur nom ne commence pas par une voyelle . . .

— ou une « h » muette . . .

— ou une « h » muette : Au Japon, au Mexique, au Pérou, au Congo, au Sénégal, au Dahomey, au Thibet . . . mais « en Luxembourg », Monsieur . . . Quelles lettres de noblesse pour notre pays . . .

L'autorité linguistique du baron Piç, s'ajoutant à celle de l'A. F. (encore que ce sigle ne soit pas celui de l'Académie !), il n'y avait qu'à s'incliner. C'est ce que nous fîmes, le libraire et moi !

D'ailleurs, à quoi cela nous aurait-il servi de n'en rien faire ? Avec Piç on n'a jamais le dernier mot !

HORS SÉRIE

BEL-AIR I

Si tel diplomate-poète — Paul Claudel — dans une interview, excuse la faute de français et encourage la faute d'orthographe ; si l'Académie introduit dans son dictionnaire des termes anglais, allemands ou espagnols, que ni cet exemple, ni cette autorité ne vous incitent à agir de même.

D'abord vous n'y avez nul droit !

Certes, et si c'est là l'idée de derrière la tête — la « Tête d'or » — de l'auteur de l'« Echange », rallions-nous à ses vues. Mieux vaut, chez nous, user d'un français abondant en barbarismes que de l'allemand. Certes, encore, (et si c'est là le sentiment des Quarante, donnons leur

raison) mieux vaut franciser un terme luxembourgeois, que de laisser sans état civil une idée inédite ou un objet nouveau. Arrière donc le purisme, l'acribologie, le pédantisme, s'ils font du tort à l'expansion de notre langue française, et, vivent, s'ils y travaillent, les plus lointains provincialismes, les helvéticisms, les belgicisms, les canadisismes, les haïtismes, et même les luxembourgeoisismes . . .

Mais procédons avec discrétion, et que nos autorités, et ce qui émane d'elles, cessent de nous donner le fâcheux exemple de l'incorrection, de l'illogisme, de l'inutilité !

Hélas ! Au Palais, au Gouvernement, à la Chambre, au collège, « octroyer remplace imposer ». Singulier phénomène d'aphasie collective et permanente, qui identifie deux contraires ! Il est vrai que certains, une fois le nez dans leur erreur, vous expliqueront, astucieusement, qu'ils n'ont fait, en employant ce verbe, que manier l'ironie et l'antithèse. Admettons cette défaite ! Mais comment s'expliquer alors l'intrusion incongrue de l'apostrophe dans « Bel-air » écrit « Bel'Air » ?

Comme Paris du côté de Saint-Mandé, comme Genève, comme Lausanne, et combien d'autres villes capitales, Luxembourg, du côté de Merl, a son quartier de « Bel Air ». Mais là s'arrête la ressemblance. Officiellement, administrativement, municipalement, gouvernementalement, du premier jour de son existence luxembourgeoise, « Bel-Air » est devenu « Bel'Air » ! Or, ce monstre graphique prolifie : Echternach, centre de tourisme, a son « Hôtel Bel'Air » ; Diekirch va sans doute avoir le sien ; il y a un « Bel'Air » à Esch-sur-Alzette ; Luxembourg, peut-être, l'a déjà ? Si l'on n'y prend garde, dans le pays entier, partout où la pureté nationale de l'atmosphère y autorisera, cette apostrophe, bientôt, claquera au vent comme une enseigne !

Selon toute vraisemblance, on ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Il n'y a aucune raison pour ne pas remplacer, par l'apostrophe, tout trait d'union. Préparons-nous donc à voir calligraphier à la luxembourgeoise : chef-d'œuvre — arc'en'ciel — plait'il — va't'en, etc. cependant que les héros de Léon Claudel verront les démocratiques tirets de leurs noms à rallonges, remplacés par d'anoblissantes apostrophes.

Il ne faut pas que nous en arrivions là. Il ne faut pas que nous élevions la faute de français à la hauteur d'une institution luxembourgeoise. Sinon, de lapsus en lapsus, de négligence en négligence, d'ignorance en ignorance, nous prononcerons quelque jour « vessie » quand nous voudrions dire « lanterne ».

Ind. lux., 5 juin 1930

BEL-AIR II

Vingt ans après ! « Bel'Air », cyniquement, continue à apostropher les passants. Mais il a mis une sourdine, quelques-uns s'étant

rendus à mes objurgations. Ils ont enfin compris que ce signe graphique ou typographique ne rimait à rien, et qu'il n'y a pas plus de raison d'en gratifier le lieu dit « Bel Air », qu'on n'en aurait de l'infliger à « Bel ami » de Maupassant, ou à écrire : « un bel'enfant, un bel'habit ou un bel'esprit »!

Je me suis souvent demandé ce qui avait pu motiver cette apostrophe saugrenue ? Phénomène uniquement luxembourgeois, et que je n'ai retrouvé nulle part dans le monde. Les places, les avenues, les rues « Bel-Air » ou « du Bel-Air », qu'on écrit aussi « Bel Air » ou même « Belair », — ce qui est inexact — sont innombrables. A ma connaissance, Paris, Genève, Lausanne, Oran, Bruxelles, Alger, Lyon, Québec, etc. ont fait un sort urbain à cette désignation et, sans aucun doute, cent autres localités encore. Seul, Luxembourg, s'avisa d'une apostrophe, prouvant par là, ou une ignorance regrettable, ou une condamnable prétention.

L'apostrophe n'a jamais remplacé qu'une lettre absente, qu'une lettre éliée. En français : « a », « e » et « i », devant une voyelle ou une « h » non aspirée : l'âme, l'enfant, s'il, l'homme, il n'y a, c'est, d'avoir, etc.

Mais il n'y a rien à remplacer dans « bel » suivi de « air », même en admettant que l'on ignore le genre de ce mot, et qu'on le féminise, comme fait parfois le populaire : « l'air est fraîche ! » Cela obligerait l'apostrophe à remplacer deux lettres : « le » et serait une innovation aussi insolente que ridicule.

Assez longtemps on a écrit — et écrit encore — : grand'mère, grand'messe, grand'rue, etc., en partant de la fausse supposition que l'apostrophe remplaçait un « e » muet, féminin et absent ! « grand » médiéval est également féminin (cf. « ma mère grand ») et, il convient par conséquent d'écrire « grand-mère », etc., avec trait d'union, ces deux mots n'en formant d'ailleurs qu'un seul en réalité.

Au fond, le trait d'union est inutile dans « Bel-Air », et son absence n'est pas une faute. Il est toutefois d'usage, en France, d'unir entre eux par ce signe typographique et en matière d'urbanisme seulement, les mots constituant une désignation d'artère : Avenue Victor-Hugo, rue Alfred-de-Musset, etc. On devrait donc chez nous, écrire : « Boulevard de la Grande-Duchesse-Charlotte » et « Boulevard des Archiducs-Albert-et-Isabelle », comme on a, à Paris, la « Rue du Pas-de-la-Mule » et celle du « Chat-qui-pêche ».

N'en rien faire et écrire Bel Air, Bel air, voire Belair n'est pas même faute vénielle et prouve tout au plus un certain insouciant des conventions ce qui, au fond, n'a rien de répréhensible, cependant que

« Bel'Air » avec apostrophe, est un péché mortel et, qui plus est, une sottise !
(*Union*, 1950.)

MONSIEUR, MADAME, MADEMOISELLE

Pour l'amour de Dieu, corrigez-vous, et n'écrivez plus ni « Mons » ni « Mame » ni « Melle » ! « Mons est une insulte, Mame un éditeur célèbre et Melle, au choix, une ville en France, une ville en Belgique ou une ville en Allemagne . . .

Ecrivez à l'avenir, je vous en supplie, ou bien Monsieur en entier ou, à la rigueur M. avec un point ou, n'en déplaie aux puristes, Mr sans point (c'est aussi de l'anglais pour « Mister »). Ecrivez Madame en entier, ou Mme si vous y tenez (toujours sans point, bien entendu) et surtout écrivez « Mademoiselle ou Mlle » (sans point !). J'insiste sur l'absence obligée du point, quand il s'agit d'abréviations dont la dernière lettre est également la dernière lettre du mot entier.

Particulièrement ce « Melle » pour Mademoiselle, est d'un aspect tellement bizarre et imprévu en France, qu'en le lisant, à première vue, ça vous a l'air d'une exclamation que je dirais déplacée !

(*Ind. Lux.*, 1929.)

Melle

Je profite donc de l'occasion pour recommander particulièrement « Mademoiselle », qui peut être abrégée en « Mlle » (sans point), et ne s'écrit jamais « Melle », ceci étant, au choix une ville du département des Deux-Sèvres, ou une localité allemande près d'Osnabruck ou une commune flamande près de Gand . . .

MONS

Certes, j'ai tout lieu de me féliciter de voir nos familles luxembourgeoises persister à honorer leurs morts par l'emploi de la langue française, et je trouve quelque chose de touchant, à la fois, et de réconfortant, à constater que celle-ci est employée presque seule dans les manifestations mondaines de l'Etat civil, naissances, mariages, décès. Mais puisqu'il s'agit justement, de respect, qu'on y oblige au moins les typographes et les correcteurs. Quelles que soient les exigences de la justification, qu'on interdise, tant pour le mort que pour les vivants, l'emploi de Mons » et qu'on exige « Monsieur » tout entier, ou, à la rigueur, un « M. » abrégatif. Car il serait difficile de trouver dans le plus copieux répertoire de termes désobligeants, un terme qui le serait davantage que « Mons » !

Ce n'est pas là seulement, comme dit le dictionnaire, « l'abréviation familière de Monsieur », abréviation qui est déjà par elle-même une insolence, mais c'est devenu un terme de mépris et de dénigrement.

« Mons Mazarin », disaient les Frondeurs, dans l'intention de moquer le cardinal par l'abréviation de « Monseigneur », « Mons Untel », écrivent les pamphlétaires pour désigner leur victime.

Que les typographes ne m'objectent point que « Mons. » suivie d'un point, n'est que l'abrégé de « Monsieur », et que l'insuffisante largeur de la colonne exige parfois cette réduction. Erreur ! « Mons. » avec un point, n'est qu'une faute de français, car « Monsieur » ne connaît, en fait d'abréviation, que « M. » avec un point ou — peu recommandé et peu recommandable — « Mr », sans point. *Union 1949.*

(Cet article et le suivant, publiés il y a une dizaine d'années ont eu quelque succès. « Mons. », depuis, a disparu presque complètement de notre presse locale, bien que je l'aie encore rencontré il y a quelques semaines.)

L'étroitesse des colonnes de certains de nos journaux nous expose, après notre mort, à de fâcheux désagréments. On peut être — ou avoir été, plutôt — de son vivant l'homme le plus pacifique du monde, le plus honorable, le plus respectable et le plus respecté, on peut, en mourant, n'avoir eu — cela arrive ! — que des amis sur cette terre, et laisser le souvenir de l'honnêteté la plus scrupuleuse... puis il suffit d'un espace trop restreint dans la page annoncière d'un journal, pour que l'on passe, aux yeux des non-prévenus, pour un personnage peu recommandable . . .

« Pour tenir lieu de billets de faire part », ce journal-ci ou tout autre annonce le décès de « Mons Untel, pleuré par sa famille éplorée ». Sans doute, celui que les héritiers chargèrent de faire insérer l'avis mortuaire, avait-il écrit « Monsieur Untel ». Mais les exigences typographiques, sinon les habitudes épistolaires de certains, firent de ce mot un abrégé inexistant. « Monsieur » s'abrège en « M. » (avec point) ou Mr (sans point), et jamais, jamais, jamais, à moins qu'on n'y mette une intention désobligeante voulue, en « Mons » avec ou sans point.

Car, avec point, c'est une faute, et sans point, c'est une insulte ! « Mons » est une façon méprisante, ou à la rigueur extrêmement familière, plaisante et toujours ironique, de s'exprimer. Les exemples abondent dans Saint-Simon, cet effrayant et admirable polémiste unilatéral, grand seigneur plein de dédain pour la bourgeoisie et la petite noblesse. Il y a une cinquantaine d'années, l'appellation de « Mons » motiva un duel dans la haute société parisienne et je sais, pour l'avoir employée intentionnellement moi-même, que ce n'était pas par souci d'abrégé que je l'avais fait . . . « Mons Joset » !

C'est vainement qu'on m'objectera que les rois de France d'avant les Bourbons, usaient du « Mons » en s'adressant aux évêques et arche-

vêques. « Mons », en effet, était comme sa prononciation l'indique, le diminutif de Monseigneur et non de Monsieur, et les rois, réservant le « Monseigneur » à leurs fils et frères, et ne voulant pas désobliger les princes de l'Eglise en les intitulant « Monsieur », avaient trouvé ce moyen terme, devenu depuis péjoratif.

Messieurs les typos accepteront-ils un conseil ? Si oui, ils mettront à l'avenir, malgré l'étroitesse de la colonne et la longueur des noms et prénoms « Monsieur » en toutes lettres . . .

(*Journal d'Esch*, 1952.)

SIEUR

Il y a plus de 3 siècles que le terme de « sieur » employé pour « Monsieur » est une insulte.

Insulte d'ailleurs d'usage courant à Luxembourg, où on l'emploie dans certains milieux juridiques, judiciaires ou parajuridiques et parajudiciaires, sans intention blessante, mais par pure ignorance. (*)

En 1631, la « Gazette » de Théophraste Renaudot, qui donnait du titre à tous les gens titrés, marquis, comtes, etc., intitulait « Monsieur » les nobles et gens à particule, et « sieur » le menu fretin.

Voltaire, dans son « Dictionnaire encyclopédique » verbo « Gazette » écrit : « Les auteurs de la « Gazette de France » ont toujours employé certaines formules, qui ne paraissent pas être dans la bienséance de la Société, en ne donnant que le titre de « Monsieur » à certaines personnes, et celui de « sieur » aux autres. Ces auteurs ont oublié qu'ils ne parlaient pas au nom du Roi. »

Grimm, non plus, ne peut digérer ce mot. Le 15-1-1769, il intitule la « Gazette de France » « la plus impolie de toutes les gazettes, à cause de l'affectation ridicule qu'elle a de ne donner le titre de « Monsieur » à personne et de traiter tout le monde de « sieur », ce qui est impertinent et fort plat ! »

D'après les dictionnaires, l'emploi du terme « sieur », autrement qu'en termes de Palais ou de pratique, est un terme de dénigrement.

Littré, dit que, même sans intention de dénigrement et de mépris, « sieur » n'est employable que de supérieur à inférieur. De là, l'emploi qu'en fait la supériorité — supposée — de la basoche à l'égard du simple justiciable.

Comme « Mons » pour « Monsieur » est une insulte, la contraction de « seigneur » en sieur est un fait exprès.

« Sieur », dit le « Grand Larousse », s'emploie par mépris ou par plaisanterie dans le langage ordinaire. Actuellement, en France du

(*) J'ai encore reçu ce 16 décembre 59 une « décision » ministérielle où je suis qualifié de « sieur » !

moins, dans les grands barreaux, tout avocat ou avoué qui se respecte et qui a de l'éducation, emploie dans ses textes judiciaires, conclusions, notes de plaidoirie, plaidoyers, etc., le terme de « Monsieur ».

J'ai donc le regret de devoir déclarer que n'usent du terme de « Sieur » que ceux qui, intentionnellement, tiennent à dire une grossièreté à la personne ainsi désignée, ou alors, ceux qui manquent d'une façon déplorable, à la fois, d'éducation, d'instruction et d'intelligence.

LETTRE À PANGLOSS *)

A vous lire, Pangloss, vous seriez sur le point de remiser la plume du puriste ? Si m'en croyez, vous n'en ferez rien. Que vous importe qu'un ignorant vous qualifie de pion, ou qu'un incapable revendique le droit aux erreurs du langage ? Il est poli, il est utile, il est logique de s'exprimer correctement. A le faire, nul pédantisme ! Je ne demande pas qu'un commis-voyageur parle comme écrivait Anatole France, mais je prétends pouvoir comprendre ce qu'il veut dire. Qu'il néglige la règle des participes et se livre à des liaisons audacieuses, voilà qui m'indiffère ! Mais qu'il ne « pose pas un acte », qu'il ne « perde » point, qu'il ne « m'octroie » pas son opinion, qu'il ne fasse pas de l'adverbe « respectivement » l'équivalent imprévu de la conjonction « et », qu'il ne commence point ses phrases par un propitiatoire « par exemple », précédé d'un toussotement crispant !...

A apprendre, Pangloss, que Madame X. occupe un « quartier » de cinq « places » et emploie une « femme d'ouvrage » qui manie la « loque à poussière » dans la « chambre d'étrangers », me voilà tout interloqué ! Avec moi, quarante millions de Français mettront une seconde, ou plusieurs, à comprendre que Madame X. occupe un appartement ou un logement de cinq pièces, et que sa femme de ménage donne un coup de torchon dans la chambre d'amis. Ceci est-il plus compliqué que cela ? Alors, pourquoi nous obliger à un truchement mental ?

Puisque l'occasion s'en présente, souffrez, Pangloss, que j'attire ici votre attention (ne me faites pas écrire « que je vous rende attentif » qui n'est français que depuis la désannexion de la Lorraine) sur une faute d'autant plus regrettable, qu'elle est puissamment contagieuse, à telles enseignes que j'ai entendu des Français de France la commettre sans sourciller, après quelques semaines de séjour en Luxembourg : « Quand il a sagi ... ! » Oui, parfaitement, Pangloss ! Cela, qui, imprimé, vous fait sursauter, n'avez-vous jamais été choqué de l'entendre ? Madame Z., née Française et même Parisienne, a été

*) Pseudonyme littéraire du professeur Joseph Hansen (autre pseudonyme : Jean de Crécy), auteur d'articles acribologiques.

contaminée et M. X., qui est un ancien lauréat du Concours général ! Je connais une autre dame de la meilleure société qui parle admirablement, qui écrit avec élégance et qui dit « Quand il a sagi » ! M. XX., votre ami et le mien, qui nous tenait sous le charme de sa parole : « Quand il a sagi ! » Et ZZ, vous vous souvenez de ZZ, qui troussait si galamment l'anecdote ? : « Quand il a sagi ! » Et vous même, Pangloss, vous, l'acribologue, pas plus tard qu'hier, ne vous êtes-vous pas arrêté à temps et n'aviez-vous pas déjà commencé : « Quand il a s. . . ? »

Il y a huit ou dix jours, je jetai en passant un coup d'œil sur la vitrine d'un marchand de tableaux local. Des pancartes manuscrites y flanquaient les œuvres exposées et mentionnaient, entre autres, des « gravures en bois ».

Quel joliti couplet à ajouter à la « Chanson bachique » de Franc-Nohain sur l'infortuné Benjamin, où le « Chœur des Buveurs » après que le « Récitant » a constaté que les chevaux, le pavé et le cercueil sont en bois, reprend le refrain :

Pas tant que nos gueules, crois-moi

Pas tant que nos gueules !

(10 mars 1927)

A la vôtre, Pangloss !

M. N.

LETTRE A AIGREBILE

(Extrait de « La Patrie Luxembourgeoise », 1946.)

Je viens, Monsieur, de prendre connaissance de vos doléances grammaticales, et j'y trouvai grand intérêt, car j'ai comme vous le culte de la correction du langage, culte que vous pratiquez de façon si méritoire.

Souffrez toutefois qu'en ma qualité de tiers désintéressé, puisque je ne sais même pas à quel texte — et de qui — vous faites allusion, j'estime exagéré votre souci d'épuration, car les termes que votre purisme incrimine ont, à la fois, l'avantage et le désavantage de n'être fautes aucunement.

Selon vous, en effet, « camper » ne serait pas verbe transitif ? N'auriez-vous donc jamais vu un peintre, « camper un bonhomme » ? Et Voltaire, que l'on a l'habitude d'invoquer, en Luxembourg, dès que l'on veut, par périphrase, désigner la langue française, n'écrivit-il pas dans son « Siècle de Louis XIV » : « Le Maréchal de Villeroi campa son armée. » Et vous-même, ne vous est-il jamais arrivé de « camper », d'un geste désinvolte, votre chapeau sur votre tête ?

Vous n'entendez point qu'on « replante des fondements », encore qu'en ces temps de reconstruction, ce soit là une louable initiative ! Mais l'abbé Raynal « plantait des cabanes », Lamartine, dans ses

« Méditations », « plantait des pavillons » et, d'après Littré, « planter un édifice » équivaut à « faire les premiers travaux pour le construire ».

Le « profond des bois » vous épouvante ! Ah ! Monsieur ! Ne vous enfonçâtes-vous jamais, avec ce même Lamartine, « au plus profond des forêts », avec Boileau, « au profond des enfers » et, toujours avec Voltaire, ne fîtes-vous pas la rencontre de ce « fantôme éclatant ... qui, du profond d'une nue ... se présenta à sa vue » ? Et, lisant la « Henriade », pour congrûment vous endormir, ne plongâtes-vous point, avec Littré, « au plus profond du gouffre » du sommeil ?

Ce même Littré, Monsieur, pour lequel « vieil homme » et « vieux homme » sont également corrects, ce qui réhabilite entièrement, du moins je le suppose, le « vieux adage » que votre acribologie condamne ...

Enfin, Monsieur, citez-vous devant le tribunal de Bouvard et Pécuquet quiconque emploie « pallier » avec « à » ? Certes, ni Littré, ni l'Académie, ni même Larousse n'y autorisent. Mais l'usage qui, au lieu d'y voir le synonyme de « recouvrir », le confond avec « remédier » (voyez « palliatif » et « remède »), loin de proscrire cette préposition, l'applique tant et si bien que, depuis maintes décades, il n'est journaliste qui n'y aille de sa petite recette pour « pallier aux difficultés » de l'heure présente, parmi lesquelles me débattant, j'ai l'honneur, Monsieur, de me dire votre très humble et très dévoué serviteur.

*Le Payen de Pencrom *).*

P. S. — Superfétatoirement quant à ce qui nous occupe, mais essentiellement quant au principal, n'estimez-vous pas, Monsieur, avec moi, que mieux vaudrait, en Luxembourg, un français fautif qu'un allemand correct ? J'aime mieux sous la plume ou le clavier de mes compatriotes trouver les preuves de cette perturbation dans l'emploi des temps qui est le signe distinctif de Luxembourg, que de devoir reconnaître la persistance, affirmée par l'écrit ou la parole, d'une mentalité haïssable.

LETTRE A UN PROFESSEUR

Faire-part

... Quant aux « familles apparentées », c'est là, je crois, une invention luxembourgeoise d'après-guerre. Peut-être est-elle due au jargon électoral qui se sert d'« apparentement » pour des raisons de représentation proportionnelle. En tout cas vous ne le trouverez pas en France en matière de « faire-part », celle qui nous occupe. On y cite les familles par leur nom et une fois la liste épuisée, on en reste là, comme le veut la logique. Qu'on y ajoute chez nous « les familles apparentées » et

*) Pseudonyme anagrammatique de l'auteur Marcel Noppeney.

même, par raffinement sans doute « toutes les familles apparentées », cela n'a aucune raison d'être. Je dirais même que c'est absurde. Le plus souvent ces « familles apparentées » (où s'arrête cet « apparentement » ?) apprennent par la lecture de l'avis mortuaire, l'événement qu'elles sont sensées annoncer !

Quant à « apparenter » c'est un verbe transitif qui signifie « donner à quelqu'un une parenté, des parents par alliance ». Nous y voilà : « par alliance ! » Alors, dites « alliées » ! Dites « parentes », si vous y tenez ! Mais ne dites pas « apparentées », participe passé qui exige, ou un adverbe, ou un complément.

Au surplus en admettant pour « apparenté » une signification que ce mot n'a pas, c'est-à-dire la signification approximative de parent ou allié, de consanguin, de cognat ou agnat, selon l'ancienne Rome, quel rôle auraient donc à jouer dans le faire-part d'un décès, ces familles, que l'énumération nominale qui précède, situe dans l'obscurité d'une parenté anonyme et lointaine ? Personnellement, on n'est point parent de la belle-famille de son fils, de sa sœur. On ne lui est même pas allié, à quelque titre que ce soit, heureusement, parfois ! Quelle vraisemblance il y a-t-il que des arrière-petits cousins au 12^{me} degré annoncent au même titre que les époux, fils et fille, père et mère, frère et sœur, oncle et tante, cousins et cousines, que l'on s'en est allé retrouver ses ancêtres ?

Laissez donc, si m'en croyez, les « familles apparentées » au dehors de vos préoccupations posthumes et, avant que de mourir, recommandez à vos héritiers, s'il y a lieu — ou d'énumérer par nom, prénoms, titres et distinctions jusqu'aux plus lointains — et flatteurs — descendants d'une souche commune — comme cela se fait en France dans les 200 familles — ou de s'en tenir aux stricts témoins, réels ou possibles, de votre mort.

Ainsi soit-il. M. N.

ACCENT

Se moquer de l'accent de qui que ce soit est une grande sottise. Généraliser le reproche, et attribuer un accent particulier, régional, à tous les « indigènes » du lieu, est une sottise plus grande encore. Dans les pays de langue française, l'accent est une question de milieu social : il y a l'accent des honnêtes gens comme on disait autrefois (ce qui n'a avec l'honnêteté proprement dite qu'un lointain rapport). Il est le même à Paris qu'à Tours, qu'à Marseille, qu'à Strasbourg, qu'à Bruxelles, qu'à Luxembourg. Je ne parle pas, bien entendu, de l'accent populaire, qui a sa saveur particulière, mais de l'accent de l'élite.

Avec un peu de bonne volonté et quelque application, n'importe qui peut se libérer de son accent, dirai-je natif ou natal, ou s'empêcher

d'acquérir malgré lui l'accent du terroir où les circonstances le transplantent. Je connais, ou plutôt j'ai connu, maints Liégeois qui n'avaient pas l'accent belge, maints Provençaux qui ne parlaient pas marseillais et les amis de Mulhouse, de Strasbourg et de Colmar, que je me fis en captivité, à Dietz pendant la première guerre et à Dachau pendant la deuxième, s'exprimaient en un français aussi pur, aussi dénué de tout accent, que celui des Ardennais, des Champenois, des Normands, des Parisiens, qui partageaient notre infortune. Et il y a des étrangers qui ne le cèdent en rien aux Tourangeaux les plus authentiques. Pour l'accent luxembourgeois, j'estime qu'il n'existe pas. C'est question individuelle. L'insistance sur la première syllabe des mots trisyllabiques, que l'on rencontre le plus souvent, provient de l'amalgame des deux langues, j'entends le français et le luxembourgeois. Et non pas l'allemand, qui n'est pas parlé à Luxembourg, sinon — très mal, disent les Allemands — au catéchisme, au prône et aux cours d'allemand ou à ceux où il sert de truchement.

ACCENT, TERMES, TEMPS

Notre excellent confrère Batty Weber part en guerre contre l'accent de nos compatriotes quand ils parlent français. Nous ne sommes pas puristes à ce point : quiconque passa par Marseille ou Bordeaux, par la campagne bourguignonne ou auvergnate, alsacienne ou picarde et s'attarda quelque peu chez nos amis belges, tant Flamands que Wallons, n'estimera pas que le franco-luxembourgeois coutumier se distingue par une majeure cacophonie. Et mieux vaut, somme toute, blesser même les moins académiques oreilles dans la langue dite de Voltaire, que de baragouiner l'allemand, surtout avec cet accent qui nous est particulier et qui fait la réjouissance des gens d'outre-Moselle. Gërres, déjà, exprima son horreur à ce sujet !

De plus, nous n'avons pas remarqué, malgré une oreille avertie par de longs séjours en France, que le Luxembourgeois parlât avec un accent aussi désastreux que notre confrère veut bien le dire. Nous connaissons personnellement nombre de nos compatriotes, jeunes et vieux, de qui l'accent pourrait servir d'enviable modèle à celui par exemple, dont s'honorent le boulevard Anspach ou la Canebière !

En revanche — et ceci est infiniment plus grave — l'ignorance de la propriété des termes et de l'emploi des temps caractérise fâcheusement les indigènes d'entre Chiers-et-Moselle, et nous éprouvons un sentiment d'étonnement pénible, quand nous devons constater qu'on emploie couramment, par chez nous : « agronome » pour « cultivateur », « spéditeur » pour « entrepreneur de messageries », « octroyer » pour « imposer », « protocole » pour « procès-verbal », « quartier » pour

« appartement », « convalescence » pour « convalescence », « femme d'ouvrage » pour « femme de ménage », « loque à poussière » pour « torchon » ou « serpillière », « revirement » pour « virement », « publiciste » pour « agent de publicité » et « industriel » pour « représentant de commerce ».

Il arrive trop souvent que l'on emploie « solide » comme équivalent de « digne de confiance, honnête, sérieux », « prégnant » (quoique employé dans le même sens par Ronsard) pour « remarquable », « il échet » pour « il convient, il importe » ou à la rigueur pour « il échoit ».

Une pétition adressée récemment au Ministre d'Etat commençait par « Excellence » ce qui est peut être un peu exagéré, dans notre minuscule et démocratique pays, et se terminait par « dans cette attente agréés nos sentiments anticipés et l'expression de notre considération la plus distinguée » ! Nous entendîmes un jour un de nos plus distingués avocats, maître de la parole en matière correctionnelle et criminelle, parler de la « Camarde inassouvable » et d'une « puissante intelligence desservie par une parfaite érudition ».

Mélange de germanismes et de belgicisms, à quoi une certaine tendance à l'exagération verbale vient s'ajouter, il suffirait, pour que ce langage fût assaini quant au vocabulaire, que nos professeurs de français y insistassent un peu.

Quant à la perturbation à laquelle est soumis l'emploi du passé défini, de l'imparfait et du passé indéfini, perturbation qui confine presque au fait-exprès, je crois que la lecture à haute voix d'extraits littéraires modernes (romans, théâtre, critique, pages narratives) par un maître français, habituerait bientôt l'oreille et, par l'oreille, le subconscient, à les distinguer l'un de l'autre, et à nous éviter un emploi des temps qui fait l'étonnement discret de nos hôtes, tant français que belges.

Car de ces fautes de langage-là, on ne peut pas rendre responsable notre bilinguisme ! C'est notre cerveau qui est réfractaire aux nuances . . . Corrigeons-le !

(« Luxembourg », 1935.)

PURISME A LA MANQUE

Employez hardiment « solutionner », malgré snobs, prétendus puristes et journaliers en quête de copie.

Ce « néologisme » — qui n'en est pas un ! — n'est pas plus laid ni plus immotivé, que tout autre verbe en « ionner », d'emploi traditionnel.

Tels : Affectionner, qui est dans Bourdaloue, J.-J. Rousseau, Montesquieu et La Bruyère.

Ambitionner, qui est dans Th. Corneille et dans Molière.

Perfectionner, qui est dans Descartes, Bossuet et Buffon.

Collationner, conditionner, soumissionner, perquisitionner, confec-tionner, mentionner, actionner, impressionner, révolutionner, collec-tionner, etc., etc., etc. qui sont dans toutes les bouches et sous toutes les plumes, certains depuis tantôt trois ou quatre siècles.

« Solutionner » est aussi légitime et utile que nombre de substan-tifs, contre lesquels nul ne s'élève, par exemple : missionnaire, per-missionnaire, démissionnaire, commissionnaire, révolutionnaire, action-naire, fonctionnaire . . . dictionnaire . . .

Et puis, mieux vaut l'employer correctement que, à l'instar d'« absoudre », donner à son presque homonyme « résoudre », un participe passé inventé de toutes pièces (voir à absoudre).

Au surplus, il y a, entre « solutionner » et « résoudre », une diffé-rence assez nuancée pour qu'ils ne puissent se remplacer mutuelle-ment.

Dans le même ordre d'idées je ne vois pas la raison de s'opposer à « émouvoir » qui, d'ailleurs n'est nullement le double d'« ému-voir » !

Et enfin, c'est faire de l'esprit à bien bon compte que de « prolongationner » tous les substantifs se terminant par « tion », ainsi que le fit récemment un réputé critique.

DITES HARDIMENT

J'irai plus loin : Dites hardiment et sans vous gêner le moins du monde malgré puristes, snobs, grammaticistes, acribologues, pédants et mauvais coucheurs : « Pommes de terre en robe de chambre — parler français comme une vache espagnole — il y a belle lurette — des billets de théâtre — le dôme de Cologne — faire semblant d'être ma-lade — décommander des convives — pression barométrique — les dimanches et jours fériés — tomber dans les pommes, etc. » et souriez de ceux qui recommandent doctement de ne dire que :

« Pommes de terre en robe des champs — parler français comme un Basque espagnol — il y a belle heurette — tickets ou coupons de théâtre — la cathédrale de Cologne — feindre d'être malade — contre-mander un dîner — pression atmosphérique — les jours fériés — tom-ber dans les paumes ou les pâmes (!) ».

Dites aussi, sans appréhension ni gêne aucune : l'accidenté, le sinistré, l'usager, l'emprise, se baser, discriminer, courbaturé, villégia-turer, etc. », mais évitez : « parution, réaliser ,instances, formidable, parler politique, ambiance, panacée universelle », etc., si même il vous arrive de les rencontrer chez les meilleurs auteurs . . . Et n'imitiez pas

la majorité des journalistes, tant français que belges, pour lesquels le participe adjectivé « bouleversant » semble être le fin du fin !

Enfin, guérissez-vous de votre manie luxembourgeoise de renforcer un superlatif par deux ou trois autres. Par exemple, pour dire : « Le seul », ceci : den allerézechsten vun alleguerten op der ganzer weider Welt : Le plus totalement seul et unique de tout le monde entier !

AVANTAGE

« J'ai l'honneur » : coutumière entrée en matière épistolaire ou funéraire ! « On a l'honneur d'accuser réception, l'honneur de confirmer . . . l'honneur de faire part . . . l'honneur d'informer » etc. Soit ! Encore que l'honneur, en ces espèces, je ne le voie guère. Mais que dire de son remplacement chez certains, par « avantage » ? « J'ai l'avantage de porter à votre connaissance » s'imagina d'écrire un jour quelqu'un, croyant peut-être, par l'emploi de ce terme, sortir du banal, — mais c'était s'enfoncer dans le vulgaire —, en remplaçant une insipidité par une sottise. C'est style de garçon épicier, et sent la caque ! « Messieurs dames, et la compagnie, j'ai bien l'avantage » ! dira, avec un sourire béat, l'invité des Pipelet. Et il ajoutera « Pardon excuses » ! S'il est tout à fait distingué, il commencera toutes ses phrases par « Excusez-moi » et, en prenant congé, ne manquera pas de dire « A l'avantage ».

Laissez donc de côté votre « J'ai l'avantage » cher Monsieur, et revenez à la prochaine occasion, à « J'ai l'honneur » coutumier et quotidien . . .

Sinon, il vous arrivera quelque jour, après avoir eu « l'avantage d'informer » vos « amis et connaissances » d'un mariage ou d'une naissance, d'employer le même mot pour faire part d'un décès !

A ce sujet d'ailleurs, tenez-vous-en également à « honneur » car, tout bien considéré, ce n'est pas de l'annonce de la mort d'un être cher que vous éprouverez de la « douleur » (nous avons la douleur d'annoncer) mais de cette mort même.

Et puisque nous voilà, effleurant le terrain épistolaire, soyez, dans vos lettres à vos supérieurs, poli mais non obséquieux, respectueux mais non servile. Rien n'est plus désagréable pour celui qui la reçoit, qu'une lettre à l'en-tête dithyrambique et à la formule finale se noyant dans l'humilité et la platitude.

Pour celles-ci, tenez-vous-en à la considération à plusieurs degrés ou, si m'en croyez, aux sentiments distingués, respectueux, cordiaux, dévoués etc., et n'imités pas les snobs et les sots qui, voulant faire de l'inédit, protestent de « leurs sentiments particulièrement choisis ».

Pourquoi pas « intimement sélectionnés » ou « triés spécialement sur le volet » ou encore « suprêmement éclectiques » ?

ACCEPTER UNE DÉMISSION

« Accepter » a nombre de synonymes approximatifs et nuancés : accueillir, agréer, recevoir, adopter, admettre, trouver bon, supporter, subir, se soumettre, se résigner, etc. et marque un consentement, une approbation : On accepte ou on n'accepte pas des excuses, un cadeau, une donation, un conseil, une offre, une proposition, etc., sans qu'aucune contrainte puisse résulter, pour l'une ou l'autre des parties, du fait de ne pas les accepter.

C'est ainsi que « accepter une démission » c'est l'enregistrer. Même en admettant qu'elle soit refusée — question de politesse, allant le plus souvent au-devant des désirs du démissionnaire — une démission est absolument indépendante d'une acceptation, qui n'est que pure formalité et preuve tout au plus de civilité. Elle est toutefois nécessaire, afin que le nom du démissionnaire ne continue pas à figurer sur les rôles administratifs, ce qui pourrait amener de la perturbation et du désordre. Elle consiste en matière de société particulière, à biffer le nom du sociétaire récalcitrant, à quoi on peut joindre une lettre de polis regrets, si on l'estime nécessaire !

Chacun est donc libre de quitter un milieu qui lui déplaît et de s'en aller planter ses choux ailleurs. S'imaginer le contraire, vouloir voir dans l'expression « accepter une démission » un obstacle, une contrainte, s'estimer obligé, persécuté, ressortirait au psychiatre, si ce n'était preuve manifeste d'une connaissance hésitante de la langue française.

Or, il arriva un jour, qu'un membre d'une société particulière de Luxembourg adressa au président de cette société une démission rédigée dans les termes suivants :

« J'ai l'avantage de vous informer que je donne ma démission en qualité de membre de votre société. Je vous invite à en prendre bonne note. Ma cotisation est payée. »

A quoi le président répondit courtoisement, qu'il n'y voyait, pour sa part, nul inconvénient, mais que la démission pour pouvoir être acceptée (lisez « enregistrée ») aurait dû, statutairement, être adressée au Conseil d'Administration, souverain en matière d'admission, de démission et de radiation, auquel il se hâterait toutefois de la soumettre.

Réfractaire aux finesses de la langue française, comme le prouvent, au surplus, l'expression « J'ai l'avantage » et la maladresse de tout le texte, le démissionnaire répondit textuellement ce qui suit :

« Monsieur, ma démission est irrévocable, en dépit du statut auquel vous faites allusion. J'entends librement disposer de ma personne. Nous ne sommes pas en Prusse. » (sic !)

A se représenter l'infortuné démissionnaire ramené « manu militari » dans son sein déserté, le Conseil d'administration, tout entier, fut pris d'une douce hilarité. Ce brave homme a dû se dire, plus tard, dans son patois : « Je me suis blâmé » !

INLASSABLE — ILLASSABLE

Le 1^{er} avril 1914, « une abonnée eschoise » et anonyme, ayant chaussé ses bas bleus et lu les *Annales politiques et littéraires*, écrivit au directeur du journal *l'Indépendance luxembourgeoise* que j'avais alors l'honneur d'être, le poulet que voici « Monsieur Marcel Noppeney en voudra-t-il à une abonnée qui a l'audace de lui apprendre que d'après M. Emile Faguet, le mot « inlassable » n'est pas français, et qu'il faut mettre « illassable ». Monsieur Noppeney a employé ce mot l'été dernier dans un de ses billets, et dans le toast que notre grande-duchesse a porté à la reine de Hollande récemment, lors de sa visite à Amsterdam, il figurait encore ».

A quoi je répondis dès le lendemain, par voie du journal, bien entendu :

« Et d'abord, Madame ou Mademoiselle, et charmante, encore qu'inconnue correspondante, recevez ici tous mes remerciements pour la féminine attention avec laquelle vous versez, sitôt après l'avoir faite, du baume sur ma blessure. Aux côtés de la gracieuse souveraine de ce pays je fais bonne figure.

Aussi autorisez-moi à m'environner de toute la série des Larousses, de la plupart des dictionnaires édités depuis un siècle, de la presse parisienne tout entière, et de la presque totalité des écrivains contemporains de langue française.

Et me voilà en assez honneste compagnie, pour pouvoir me consoler d'être, à ce point, ignorant des subtilités de ma langue maternelle ...

Cependant que seuls, se dressent à vos côtés, d'une part, la sympathique silhouette de Monsieur Emile Faguet, académicien notoire, polygraphe remarquable et latiniste impénitent, de l'autre, faisant pendant à notre grande-duchesse, M. Raymond Poincaré, souverain démocratique d'une puissance voisine et que vous oubliâtes de mettre au rang de vos références.

J'oubliais, tout comme vous, l'excellent ouvrage de M. Ph. Martinon. « *Comment on prononce le français* », où je trouve, page 277, la note suivante au sujet de l'M double : « Pour conserver la

nasale, on devrait écrire plutôt in-mangeable, comme on écrit *inlassable* (exemple unique et déplorable encore inconnu des dictionnaires) à côté de *illisible* et *illogique*, qui pourtant ont été formés directement, eux aussi, sur des mots français. Puisque l'occasion s'en présente, je voudrais joindre ma protestation à celle de M. Faguet contre l'intrusion extraordinaire de ce barbarisme inutile, à la place d'*infatigable* qui était excellent. Mais c'est un fait qu'on ne peut plus aujourd'hui ouvrir un livre ou un journal sans y trouver *inlassable* ou *inlassablement* et qu'*infatigable* a complètement disparu. Qui nous dira pour quoi ? »

Or, M. Martinon, bien qu'accessoirement, commet dans cette seule note trois erreurs :

1° L'adjectif de formation récente *inlassable* est si peu inconnu des dictionnaires, qu'on n'a qu'à ouvrir à la page 900 3^e colonne le 1^{er} volume du « Larousse pour tous », édité par la maison qui édita aussi les ouvrages de M. Martinon antérieurs à *Comment on prononce le français*, pour y trouver cet introuvable antonyme de lassable !

2° *illisible* : qualitatif qui tient lieu d'exemple, s'écrivait et se prononçait *inlisible* jusque vers le milieu de siècle dernier, et le Dictionnaire de l'Académie, édition de 1845, à laquelle ne collaborait sans doute pas encore l'immortel M. Faguet, dit textuellement ce qui suit :

« Inlisible : adj. des deux genres. Qu'on ne peut lire ou qu'on ne lit que très difficilement. *Ecriture inlisible*. Des caractères inlisibles Plusieurs disent et écrivent : *illisible*. »

D'autre part, le mot « illisible » renvoie à « inlisible », sans plus !

3° M. Martinon, dans son énumération des mots en « ILL », néglige : « illégal, illicite, illimité etc. etc. »

Quant à la protestation de M. Faguet, j'ai dû la lire récemment sans y attacher d'importance, bien que j'estime beaucoup cet écrivain de grand talent, homme d'une simplicité admirable, critique vigoureux, paradoxal et fin. Je n'ai jamais partagé le dédain grotesque et de commande qu'affectent à son endroit la plupart des écrivains de ma génération. Mais tout cela n'empêche pas M. Faguet de se moquer parfois agréablement de ses contemporains, et les sources latines d'*illassable*, la rencontre de la liquide dentale N terminant l'« in » privatif, et de la liquide « L » inaugurant « lassable », l'exemple l'illimité, ou d'illégal, ou d'illogique, tout cela me semble constituer une de ces mystifications linguistiques où il excelle.

MM. Faguet et Martinon et vous-même, Madame, oui, vous-même vous employeriez illassablement le mot illassable, que vos efforts méritoires et combinés ne suffiraient pas à introduire dans les dic-

tionnaires récalcitrants, non plus que, quelque jour encore lointain, à l'Académie, ce vocable rébarbatif, tandis que je continuerai à employer non moins inlassablement, le mot connu, intrônisé, partout accepté d'inlassable.

Mais comment en voudrais-je à une femme charmante, lettrée et qui plus est, eschoise, et qui daigne encore se souvenir au printemps d'un article hâtif que j'écrivis en automne ? »

* * *

Abel Hermant, Poincaré et maints autres, en condamnant « inlassable », condamnent entre autres également M^{me} de Sévigné, Voltaire, d'Alembert et tous ceux qui n'ont pas la superstition du latin et qui ne généralisent pas — toute règle connaissant des exceptions qui la confirment, dit-on — la règle latine de l'assimilation (in privatif et con cumulatif, sans compter des élisions-liaisons des vers : praesidium et dulce decus prononcé praesidiet ou encore « pulverem olympicum » prononcé pulverolympicum).

Inlassable qui dit bien ce qu'il veut dire (non lassatus) est certes plus français que « illassable » qui étonne. Quant à l'in non assimilé devant un mot commençant par la lettre « L », nous le trouvons dans « inlisible » employé par Voltaire, M^{me} de Sévigné et d'Alembert, et parfaitement accepté par Littré et l'Académie. Dans Mercier du Tableau de Paris nous rencontrons « inlouable » et non illouable...

PERDURER

Un verbe indésirable : perdurer.

Nous trouvons dans l'« Etoile belge » une excellente leçon de français à l'adresse de nos amis de Belgique, plus spécialement avocats et parlementaires, voire journalistes et magistrats.

Nous reproduisons ce filet à l'adresse de nos amis de Luxembourg, plus spécialement parlementaires et avocats, voire magistrats et journalistes.

« Un fidèle lecteur, dit l'« Etoile belge », nous demande dans quel dictionnaire de la langue française il pourrait trouver le verbe « perdurer », qu'il rencontre à tout bout de champ en Belgique. Il a eu beau parcourir Littré et le Grand Larousse, il n'y a découvert que les vieux mots « perdurable » et « perdurablement », mais non le verbe « perdurer ». Les journaux de Paris ne se servant pas non plus de ce vocable, il suppose donc que ce verbe n'est pas français. »

« C'est, ajoute l'« Etoile belge », également notre avis ! »

Non plus que l'« Etoile belge » en Belgique, l'« Indépendance luxembourgeoise » en Luxembourg n'est parvenue à extirper ce ridicule barbarisme, fils bâtard de « durer » et de « persister ». Et aujourd'hui

d'hui même, 15 septembre 59, comme je revois les épreuves de ce livre, j'ai dans un journal local pris connaissance d'un article à tendances « européennes » et j'y ai rencontré : « Aula » pour « Salle des Fêtes », « par ailleurs », pour « en outre », « il échète (!) » pour « il importe », « standing » pour « niveau », « revaloriser » pour « valoriser » (ce qui est plutôt désobligeant !), « perdurer » pour « continuer » et, bien entendu, « ambiance » pour ne pas rater l'occasion d'employer ce mot à contresens !

* * *

ANNUAIRE DU TÉLÉPHONE

Ecrit en juin 1946

Je viens de feuilleter l'« Indicateur officiel des Abonnés aux Réseaux téléphoniques luxembourgeois ». C'est l'équivalent de ce que l'on intitule en France l'« Annuaire du Téléphone ». Les deux volumes qui le constituent sont pleins d'enseignement, et je serais désolé de ne pas faire participer mes lecteurs au bénéfice que j'ai retiré de cette lecture.

Vous saurez donc :

Que « domicile particulier » se prononce, le plus souvent, en Luxembourg, « demeure privée ». Ne me demandez pas de quoi elle est privée, vu qu'à l'heure présente on est à peu près privé de tout. Mais était-il nécessaire d'afficher ses privations avec tant de retentissement ?

Que nos « représentants » sont des représentants de commerce, et non pas, comme en Belgique, et, du temps de l'Empire, en France, des députés.

Que « Melle » est le diminutif de « Mademoiselle ».

Qu'il y a des gens qui sont « cafetiers », ou « entrepreneurs », ou « boulangers », ou « épiciers », et d'autres qui sont « cafés », « entreprises », « boulangeries », ou « épicerie ».

Qu'il y en a qui sont « notaires », et d'autres qui sont « notariats ». Renseignements pris, « notariats » veut dire, en Germanie et au Grand-Duché de Luxembourg, « Etude de notaire ».

Que nous avons en Luxembourg un nombre considérable d'« agronomes ». Je n'aurais jamais cru que parmi mes compatriotes, il y eût tant d'émules de Dombasle.

Que nous avons également beaucoup de « directeurs ». Malheureusement, il n'est pas toujours fait mention de ce qu'ils dirigent.

Que nous avons perdu, sans que mort s'en soit suivie, beaucoup d'« industriels ». Au lendemain de l'autre guerre, se qualifiaient « industriels » tous ceux qui vendaient quelque chose sans tenir boutique. C'était exagéré !

Que, Dieu merci, nos « gymnases » sont devenus des « lycées ». En revanche, nous avons toujours un « convict », ce qui fait que nos hôtes anglo-saxons font un grand détour quand ils passent à proximité de l'internat, dit aussi « pensionnat épiscopal ».

Que nous avons beaucoup d'« établissements ». Ça fait plus riche que « fabrique » ou « maison de vente » ou « magasin », voir « boutique ».

Que nous avons aussi, comme en Amérique, nombre de « distributeurs », qui sont venus remplacer les simples « agents » d'autrefois. A quand les « dispensateurs » ? Nous avons déjà les « diffuseurs » !

Que le « spéditeur » de naguère et sa traduction en prétendu français « expéditeur » ont vécu ou presque. Il en reste encore deux ou trois de qui le contraire nous eût étonné. A présent, nous avons, heureusement, des « entrepreneurs de transports et de déménagements ».

Qu'il y a des gens qui se disent « consum » ! Cet aveu est dénué d'artifice.

Qu'on n'a pas trouvé une traduction française pour « Viehverwertungszentrale ».

Qu'il n'y a d'ailleurs plus dans le pays qu'une demi-douzaine d'irréductibles, persistant dans l'emploi de désignations professionnelles en langue allemande. J'ai particulièrement goûté à ce sujet la « Schornsteinaufs.- u. Hohlblockefabr., Baumaterialien, Wand- und Bodenplattenlager » de je ne sais plus qui ! « Comment, direz-vous, avec (ou à peu près) le *Bourgeois gentilhomme*, si peu de choses en de si longs mots ? » Et je répondrais avec Covielle : « Oui. La langue allemande est comme cela, elle ne dit rien du tout en beaucoup de paroles ! »

Que nous sommes toujours les heureux détenteurs d'une « Gewerkschaft Lützelburg ». Il est vrai qu'elle est en liquidation.

Qu'il y a quelqu'un qui a traduit « Boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte » par « Großherzogin Charlotte Reng » ! L'infortuné s'est sans doute imaginé avoir fait preuve de patriotisme.

Que les traductions en luxembourgeois, pourvu qu'elles s'inspirent des traditions de notre parler local, sont chose louable, mais qu'elles ne facilitent pas les recherches que sont parfois obligés de faire dans notre annuaire, les usagers, français, belges, suisses ou hollandais.

Que l'on pourrait, sans aucun ennui pour qui que ce soit, hors pour ceux qui nous en ont tant causés et si longtemps, remplacer « Hof » et « Mühle » par « haff » et « millen ». Un bon point à celui qui a osé mettre « ferme », et à celui qui a remplacé « Landwirt » (qui y figure encore) par « fermier ».

Quoi encore ? Que le « Lamperbërg » continue à s'intituler, regrettablement, « Limpertsberg », ce qui ne rime à rien, au lieu d'adopter

également le nom de « Mont-Saint-Lambert » qui, lui au moins, rime à quelque chose ? Que nous avons constaté avec plaisir que le château de Kokelscheuer (à vos souhaits !) a adopté officiellement le nom de « La Cléchère », proposé par nous conformément aux antécédents, il y a un quart de siècle, au grand scandale de M. Jules Vannérus !

Et enfin, que l'Annuaire du Téléphone, tel qu'il nous est présenté, pour 1947, est en progrès, et qu'il suffirait des quelques rectifications esquissées ci-dessus et de sa condensation en un seul volume pour qu'il soit presque parfait. »

13 ans après

C'est d'ailleurs actuellement le cas. L'Annuaire du Téléphone sauf quelques menus détails, plutôt accessoires, est considérablement amélioré. Félicitons-en l'actif et distingué directeur des P.T.T.

VOCABULAIRE

Le vocabulaire, c'est l'homme !

Lisant nos journaux et même le « Mémorial » — je constate avec satisfaction, qu'après la disparition de nos « gymnases » et de nos « Ecoles industrielles et commerciales » — à quand celle de l'« Athénée » ? — nos fameux « examens de maturité et de capacité » ont également fait leur temps. Nous disposons actuellement de « Lycées classiques et modernes » de « lycéens » et de « lycéennes » et « d'examens de fin d'études secondaires ».

Cela est réconfortant.

On ne prendra donc plus, à l'avenir, nos « professeurs au gymnase » pour des maîtres de gymnastique, et nos collégiens pour des élèves de quelque Joinville allemand. On ne se demandera plus avec épouvante de quelles capacités — et de quel genre — de quelle maturité — et de quelle espèce — nos « étudiants » devaient faire montre après avoir quitté, dûment parcheminés, nos établissements d'enseignement . . .

Je me souviendrai toujours de la réponse d'un secrétaire de la Faculté de Droit de Paris à un de mes condisciples, excipant de sa « maturité » : « Mais, Monsieur, cela ne m'intéresse pas ! Etes-vous bachelier ? »

Félicitons-nous d'en avoir fini une bonne fois avec ces laissés-pour-compte d'une époque qui était déjà surannée il y a plus de cinquante ans, avec ces traductions pédantes de pédantes appellations allemandes et espérons que l'on n'en restera pas à un changement d'étiquettes, mais que la marchandise intellectuelle, elle aussi, différenciera de celle dont les générations antérieures ont été les obligés acquéreurs.

ENSEIGNEMENT

Au lendemain de l'autre guerre, un mouvement se dessina, ayant pour but la réforme de l'enseignement. Je crois même me rappeler que des commissions furent nommées à cet effet, et que le professeur Esch, mort depuis, écrivit à ce sujet une brochure pleine de sens et riche d'idées nouvelles et fécondes.

Mais autant en emporte le vent . . . Et peu de choses, ou même rien du tout ne fut changé aux principes d'éducation intellectuelle et d'enseignement secondaire dont nous jouissions auparavant, et à leur application.

Or, n'en déplaise à ceux de ma génération qui subsistent encore, je ne me rappelle pas, sans un frisson rétrospectif, l'abîme d'ignorance dans lequel la plupart d'entre nous pataugeaient en quittant le collège vers la fin du siècle dernier ! Seuls, ceux que la lecture — d'ailleurs interdite — de journaux de Paris et d'auteurs divers, depuis les plus classiques jusqu'aux plus modernes, ainsi que la fréquentation de camarades étrangers avaient formés, se distinguaient un peu de la médiocrité ambiante.

Certes, nous connaissons les verbes irréguliers latins et grecs, les neuf façons de traduire : « César jeta un pont sur le Rhin », la date de la bataille d'Azincourt et l'emploi de la Table des Logarithmes. Mais je manquai être mis à la porte du collège pour avoir révélé que je lisais, à 17 ans — agréable macédoine ! — Rabelais, Anatole France et les Contes de Voltaire !

Qu'auraient-ils dit, ces estimables cuistres, s'ils avaient su que j'étais abonné au « Mercure de France » et que j'étais traité en camarade par Maurice Barrès, mon aîné de 15 ans ?

Ecrit en 1947 (*Union*)

DANS LE CADRE ET SOUS LE SIGNE DE L'ORDRE

Voilà un titre qui, logiquement, ne veut absolument rien dire. C'est vraisemblablement ce qui fera son charme aux yeux de ceux qui emploient inconsidérément les trois termes le composant.

Depuis quelques années, impossible d'ouvrir un journal, particulièrement en Belgique et, par raccroc, à Luxembourg, sans tomber sur l'une ou l'autre de ces expressions. Tout s'exécute, tout se fait, tout se déroule « sous le signe » ou se situe « dans le cadre » et, somme toute, se trouve toujours être « de l'ordre » de quelque chose.

Ce ne sont certes pas là les seules expressions que leur répétition, inutile et déplacée, a rendues crispantes. A leurs côtés, il y a *ad usum* des infirmes, les qualificatifs « formidable » (côté Messieurs) et « ravissant » (côté dames). Mais encore ceux-là expriment-ils un semblant

d'idée, de même que cette autre expression : « le cher Untel » à l'adresse des confrères en littérature. Je l'ai, il y a deux ou trois ans, rencontrée 14 fois dans un même numéro d'un hebdomadaire parisien de 6 pages !

Mais revenons à nos trois locutions :

Dans le cadre

Je ne dis pas que l'expression soit incorrecte, mais sa perpétuelle répétition, hors de propos le plus souvent, est énervante. Cadre (de quater, carré) : Cadre d'un tableau (le populaire intitule « cadre » le tableau lui-même). Cadre : décor, montage. Cadre : tout ce qui limite, circonscrit, entoure, consolide un sujet : les cadres d'un régiment, le cadre d'une bicyclette. Une partie de billard au cadre . . . Mais n'ai-je pas lu, il y a peu, au sujet de quelque banale mésentente entre époux, ce sous-titre « Dans le cadre de l'amour conjugal » ?

Sous le signe

Le « signe » est un phénomène sensible, destiné à manifester un phénomène qui ne l'est pas. On fait des signes. On connaît les signes de la ponctuation. Le signe de la Croix. *In hoc signo vinces*. « Sous le signe » est un terme d'astrologie. On naît sous le signe de telle ou telle constellation, de telle ou telle planète. Il y a les signes du zodiaque. Chaque mois, du Verseau au Capricorne, a son signe.

D'où, « sous le signe » se dit en astrologie pour « sous l'influence ». Les dictionnaires vous diront qu'on emploie ce terme parfois à tort dans le sens de « sous l'emblème de », « à l'enseigne de ».

Or, les gens qui de nos jours écrivent, voient des « signes » un peu partout, comme on voit trente-six chandelles. Tout, ou presque tout se passe « sous le signe » de quelque chose et c'est d'une stupidité . . . insigne.

Certes, on peut dire que Hitler et sa bande agissaient « sous le signe » de la croix gammée, la svastika étant réellement un « signe » selon la signification originare. Et on peut « naître sous un signe » sans inconvénient grammatical . . . De là, l'emploi du terme pour « sous l'influence de » ou « sous les auspices de » est encore, à la rigueur excusable.

Mais permettez-moi de ne pas comprendre ces titres : « Sous le signe de l'amitié », « du désespoir », « de la guerre », « du grand Nord », rien ne permettant de reconnaître dans l'article ainsi intitulé qu'il s'agissait d'une influence, d'une protection, d'une enseigne, d'un emblème, d'un « signe », quoi.

Ceux qui emploient ce terme en dépit de son sens et du bon sens s'imaginent sans doute que « sous le signe » veut dire « pendant » et

ajoutent à cette localisation dans le temps une idée de causalité et un rien de fatalité ? Il faut du moins admettre que c'est là ce que l'auteur a voulu dire ou tout au moins insinuer, à moins de supposer qu'il n'a rien voulu dire du tout, et qu'il ne fait que se gargariser d'un terme qui, à ses yeux, mais à ses yeux seulement, est original, imprévu et plein d'un sens intime et profond.

De l'ordre de

De l'ordre de qui ? De l'ordre de quoi ? quel ordre ?

« De l'ordre » doit avoir une signification . . . Ainsi, le prix de cette auto est « de l'ordre de 260 000 francs ». Cela excuse peut-être la majoration ? La population d'une ville est de l'ordre de 80 000 âmes. « De l'ordre » voudrait-il peut-être signifier « à peu près » ou « en chiffres ronds » ? Alors pourquoi la population de cette autre ville est elle « de l'ordre » de 61 747 habitants ?

Ce qui se rapprocherait le plus d'un sens serait de faire de « ordre » l'équivalent de catégorie, de classe, de division ?

Mais, dit la Bruyère, si vous voulez dire qu'il pleut, dites : « il pleut » . . . « De l'ordre » n'est selon moi que remplissage et verbiage, incorrection et prétention. Il suffit de dire, pour être clair, simple et compris de tous : « La dépense est, était ou sera, de 20 millions à peu près » au lieu de prendre un air savant, vaguement mystérieux et de dire : « la dépense est, était ou sera de l'ordre de 20 millions ».

ENCORE ET TOUJOURS LE THÈME

Récolte d'octobre/novembre 59. *Meuse-Luxembourg* : « LL. AA. RR. accompagnées du D' D. . . et de M. d'H. . . , Président, resp. Trésorier de (cette association) se rendent, etc. . . » *Le Wort* (publicité) : Une entreprise de construction recherche un employé expérimenté ayant absolvé service militaire (Dienstzeit absolviert). Un troisième journal, bilingue, dans un article économique, qui serait bien fait, si l'auteur se décidait à consulter, de temps à autre, un dictionnaire, nous révèle que la situation « s'empire » (verschlechtert sich).

Et enfin, un avis officiel « faisait rappel qui si l'un ou l'autre des jours légaux fériés tombait sur un dimanche, etc. »

Il fallait : « respectivement, président et trésorier » — « cherche », « terminé », « empire », « rappeler », « tomber un dimanche ». Aussi n'ai-je pas poussé plus avant la lecture de ces journaux car il est vraisemblable que j'eusse rencontré maintes encore de ces « incorrections ». Et je le répète : Plutôt, chez nous, un mauvais français qu'un bon allemand ! Toutefois cela ne devrait pas empêcher nos autorités

de réformer aussi promptement et aussi radicalement que possible un enseignement qui, en matière de langue française, a vraiment prouvé de trop scandaleuse façon sa radicale insuffisance.

Une expérience plus que centenaire démontre qu'une langue vivante, loin de s'apprendre par le thème, se désapprend. Nous devons à ce système les incorrections de notre « franco-luxembourgeois. Être « fort en thème » est même considéré comme un certificat d'indigence intellectuelle. S'il arrive à un Français de savoir s'exprimer suffisamment en allemand et à un Allemand en français, ce n'est ni au lycée, ni au gymnase qu'ils l'auront appris. En obligeant nos jeunes Luxembourgeois à peiner sur les phrases d'une absurdité insigne qu'on leur fait traduire d'une langue étrangère dans une autre, on perd presque tout le bénéfice que leur procure l'enseignement des autres branches par l'intermédiaire de la langue dite « véhiculaire ».

La traduction, quand on connaît à fond les deux langues, est un excellent exercice intellectuel. Le thème détruit la connaissance de l'une sans procurer celle de l'autre.

Je ne dis pas qu'il faille éliminer entièrement le thème. Il est, à un certain point de vue, sinon indispensable, du moins utile en tant que truchement, et à condition d'être réduit au rôle d'intermédiaire entre la langue d'enfance et celle de la pensée. Tout comme on enseigne aux enfants à remplacer « lolo » par « lait » et « dada » par « cheval »! Mais pour l'amour de Dieu, qu'on en reste là, et qu'au collège tout au moins, les phrases allemandes, aux embûches grammaticales soient remplacées par des phrases françaises laissant en blanc l'objet de la question et abandonnant à l'élève le soin d'en trouver la solution grammaticale exacte. Il ne traduira plus alors « sich verschlechtern » par « s'empirer » et n'essayera pas d'enrichir la langue française par l'invention luxemburgo-luxembourgeoise du verbe « absolver ».

ÉTRENNES

Pères, tuteurs, parrains, amis de la famille, qui vous creusez les méninges à vous demander quelles étrennes ou quel cadeau de première communion faire à ce collégien, à cette lycéenne, achetez-leur tout simplement un dictionnaire avec la manière de s'en servir ! Ainsi rendez-vous un éminent service : à vous-même, que vous débarrassez de l'embarras du choix; aux jeunes donataires, qu'enchanteront, pour commencer, les images en attendant qu'il ou elle reconnaisse à l'usage, qu'un répertoire de mots, avec, en regard, leur sens et leur emploi, est le plus précieux instrument qui soit de travail intellectuel et l'arme la plus avantageuse pour combattre l'humaine sottise.

LA MARIÉE EST TROP BELLE

Remercier de — Remercier pour. — A un jeune écrivain luxembourgeois, qui avait bien voulu me soumettre son manuscrit, avec prière de lui faire connaître mon opinion, j'avais répondu, en lui exprimant, à la fois, mes remerciements et mes félicitations. De quoi je n'eus d'autres nouvelles que d'apprendre par un tiers que mon correspondant m'accusait d'une faute de français que j'aurais commise en le remerciant « pour » l'envoi qu'il avait bien voulu me faire. A en croire sa compétence, c'était là un luxembourgeoisisme, pis, un germanisme, et c'était « remercier de » qu'il fallait dire.

Ce jeune — d'ailleurs de valeur — ignorait fâcheusement ses plus récents auteurs. Il devait n'avoir lu que d'un œil distrait Louis Veuillot, les frères Tharaud, E. Peisson, E. Estaunié, Michel Arland, le « Figaro » et les « Décisions de l'Office de la Langue française », ne rien savoir de « Vie et Langage », n'avoir jamais entendu parler du « Grammaire-Club » et être trop jeune pour avoir jamais ouï Fragon « remercier pour la langouste » . . .

Voilà bien des ignorances pour un seul homme !

« Remercier pour » que j'avais employé à dessein est, dit l'Office de la Langue française, preuve d'une expressivité plus forte et ne saurait s'accompagner d'un refus ». Si je l'avais au reçu de sa lettre « remercié de son envoi » c'eût été insinuer que je n'avais pas l'intention de lire les textes envoyés.

En le remerciant « pour » je le comblais !

Je recommande à mon jeune Mentor non seulement l'acquisition du présent « Complexe » mais, à son choix, l'achat, toutes choses cessantes, du « Dictionnaire des Difficultés de la Langue française » d'Adolphe Thomas, ou des « Difficultés grammaticales et lexicologiques de Joseph Hanse, ou, simplement, du récent Petit Larousse illustré. Il y apprendra maintes choses surprenantes pour sa jeune ignorance.

Relevons ici un luxembourgeoisisme assez fâcheux : « Je me remercie pour le beau cadeau » (ech bedanke mech) est une phrase écœlière et même féminine, qu'on entend souvent entre le 6 décembre et le 1^{er} janvier !

Il est vrai qu'elle peut aussi équivaloir à un refus et même à une impertinence.

PUBLICITÉ MORTUAIRE

Un correspondant me fait l'honneur de me demander quelques renseignements d'ordre peut-être plus mondain que littéraire, au sujet des billets de faire-part et des annonces dites mortuaires.

Je ne prétends à aucune compétence en la matière mais me félicite — si tant est que dans cette matière des félicitations puissent être de mise — que nous en soyons revenus dans notre pays aux usages d'autrefois et de toujours, qui exigeaient que ces billets et avis fussent presque exclusivement rédigés en langue française. L'obligation d'employer l'allemand a incité pendant l'occupation bien des familles à renoncer à cette publicité mortuaire d'ailleurs rare en France et qui semble réservée au Luxembourg, à la Belgique et à la Suisse.

Pour ce qui est des « remerciements » le « merci spécial pour les belles fleurs et couronnes » est un peu enfantin. La politesse exige que l'on adresse un mot de remerciement direct et écrit par la poste à ceux qui ont marqué leur symyathie au défunt et à ses proches, par l'envoi de gerbes ou de couronnes. Vraiment, la banalité d'un remerciement par voie de la presse est chose insuffisante.

DILEMME — ALTERNATIVE

Non plus qu'en France ou qu'en Belgique, on n'est fixé chez nous quant aux termes « alternative » et « dilemme ».

Pour bien m'expliquer la chose à moi-même, je prendrai un exemple personnel :

Dilemme : Avant de mettre le feu aux 20 000 volumes de ma bibliothèque, les Allemands, ressuscitant le fameux dilemme d'Omar, en vertu duquel celui-ci incendia la bibliothèque d'Alexandrie, environ l'an 644, (Ce que la « culture » a fait des progrès en 1300 ans!) raisonnèrent comme suit : « Ou bien les livres composant la bibliothèque de cette vieille truie crasseuse (« diese alte Drecksau », terme dont, coutumièrement les Nazis nous qualifiaient, moi et les membres défunts de ma famille) sont, ou germanophiles ou germanophobes. S'ils sont germanophiles, leur contenu est résumé dans « Mein Kampf ». Ils sont, par conséquent, inutiles, et doivent être brûlés. S'ils sont germanophobes, ils constituent un danger « für die Belange des Reiches » et doivent être brûlés. Donc, en toute hypothèse, mettons-y le feu ! »

Voilà un dilemme : proposition disjonctive, dont les deux membres sont pris successivement comme principe, et d'où l'on tire la même conséquence.

Alternative. — Il ne s'agit pas, bien entendu, d'une succession de choses qui reviennent tour à tour : alternative des nuits et des jours, par exemple, mais de l'obligation où l'on se trouve, de choisir entre deux partis, imposés par la logique ou les circonstances, et qui sont tels, que la vérité de l'une des deux branches de cette alternative entraîne la fausseté de l'autre, et réciproquement.

Je reprends mon exemple personnel. Je me suis trouvé le 27 mars 1941, en présence de cette alternative : ou bien accepter la proposition de la Gestapo « mich zu den Deutschen zu bekennen » et alors conserver « liberté et fortune » ou perdre l'une et l'autre en m'y refusant. On ne m'e fera pas, je présume, l'injure de supposer que j'aie pu, une seule seconde, balancer...!

Sur quoi, nos actuels alliés confisquèrent toute ma fortune et m'envoyèrent à Dachau. Je n'ai pas appris que, depuis, ils m'aient restitué quoi que ce soit ou payé le moindre dédommagement.

La différence entre dilemme et alternative étant ainsi bien établie, on peut toucher du doigt la faute de logique, de français et de sens, que commettent, depuis plus de vingt-cinq ans, une foule d'écrivains de langue française, en parlant, comme récemment encore Jean Schlumberger, de « deux alternatives », quand il fallait parler des « deux propositions d'une seule alternative » !

SNOBISME

N'est-ce que snobisme ? je lis dans le *Figaro littéraire* du 18 juillet 59 : « Aujourd'hui il est indubitable que dans la Weltanschauung populaire, une route ne représente rien qu'un sentier ou une piste muletière, pour réjouir des pieds vivants. » (sic!)

Ce snobisme est aussi particulier à André Gide, qui, rassemblant les quelques bribes d'allemand et d'anglais dont il dispose, entrelarde son « Journal » de termes étrangers : La « Weltanschauung » y joue un grand rôle !

Ce n'est toutefois pas par snobisme, mais plutôt par paresse que, au cours de conversations en langue française exclusive, nombre de Luxembourgeois disent « La Warte » pour « Perspectives » et le « Escher Tageblatt » pour « Journal d'Esch ». Qu'ils brisent ainsi le rythme français de leur phrase, est le cadet de leurs soucis.

ARGUTIES

Par ignorance, par incapacité de pouvoir distinguer « autour » d'avec « alentour », par daltonisme intellectuel, certains, trop nombreux, confondent « correction » et « purisme ». Que je demande l'élimination des germanismes qui déshonorent notre langue française, de tous côtés des voix s'élèvent, m'accusant d'acribologie prétendument désuète et me reprochant de décourager, par de subtiles chicanes, les bonnes volontés littéraires qui, à les en croire, abonderaient chez nous, si ma manie de fendre en quatre chaque cheveu, ne les annihilait dès leur première manifestation.

Je veux bien admettre que ceux qui profèrent de pareilles absurdités soient de bonne foi bien que, depuis cinquante années que ce petit jeu dure, les faits n'aient cessé de leur donner tort, et que, malgré les ukases promulgués du haut de Mon Importance, nous soyons actuellement, de la demi-douzaine de « manieurs de plume », que nous étions il y a un demi-siècle, quelque cinquante devenus. Je suis même disposé à croire qu'ils ne prêchent pas pour leurs saints et que nul souci personnel ne leur dicte leur aimable appréciation. Et comme je suis bon prince, je leur pardonne, mais en haussant les épaules !

(*Union*, 1950.)

René GeorGIN, mainteneur du bon français, « épingle » les fautes de français de Jacques Perret dans le « Caporal épinglé » et celles, au choix, de Radiguet, de Daninos, d'Edmond Jaloux, d'André Gide, de Pierre Fisson, de Simone de Beauvoir, de Sartre, de Fargue, de Cendras, de Montherlant, de Vaudoyer, de Claudel (qui d'ailleurs s'en vante), de Hériat, de Proust, d'Aragon, et de cent autres.

Il n'en résulte nul duel, nulle « astreinte devant les tribunaux » (Ça, c'est réservé à Luxembourg !), personne ne va pleurnicher dans le giron d'un influent critique, et aucun de ceux-ci ne prend la défense des coupables ! Je n'ai pas appris non plus que l'un ou l'autre des écrivains ainsi visés ait pris la résolution de n'écrire plus qu'en allemand, anglais ou conchinchinois . . . ou celle, plus grave encore, de cesser d'écrire . . .

* * *

D'après M. Ygrec, qui doit le savoir, puisqu'il est professeur de littérature française, plus personne en France ne s'occupe d'arguties grammaticales et analogues, cette manie étant digne tout au plus de retenir l'attention de quelques rares Luxembourgeois, arriérés et stupides. Hélas ! Qu'advient-il de la langue française, le jour où, selon le vœu de M. Ygrec, il n'y aura plus, installés aux carrefours, les mainteneurs du bon langage, criant halte-là à l'invasion des fautes, des erreurs, des néologismes et à l'antieuphonie de mots nouveaux, créés par des écrivains que le vocabulaire actuel ne satisfait pas, et qui, forts des déclarations d'Horace et de Littré, inventent en série des vocables inédits (André Gide en cite 79 différents) ?

* * *

Bien intentionné, mais d'un médiocre courage, l'anonyme qui m'écrivit : « Vous retardez, Monsieur ! De l'aveu même des puristes, le français de France ne connaît plus aujourd'hui le passé simple et l'imparfait du subjonctif. Mettez d'autres cordes à votre arc, si vous voulez tirer juste ! » — Je remercie mon aimable correspondant, non pas pour,

mais de son conseil, car j'ai bien l'intention de ne pas le suivre. Et je lui répondrai en souriant, avec la généralité des « honnêtes gens », « que ces formes pour désuètes qu'elles semblent à quelques-uns, n'en demeurent pas moins des pièces maîtresses de la morphologie de la langue française » qu'on n'écrit pas comme on parle et réciproquement que le style de Céline, par exemple, n'est pas plus un modèle à suivre que ne le serait celui de Bossuet, et que je le mets au défi de me soumettre un livre, écrit autrement qu'en charabia, d'où le passé simple serait exclu. Quant à l'imparfait du subjonctif, le fait d'être attaqué avec tant de vigueur suffirait à en justifier l'emploi, si celui-ci ne s'imposait pas en outre à l'humoriste.

Comme, toutes corrections faites, je relis les « bonnes feuilles » de ce livre, j'y tombe encore sur nombre de négligences, d'inadvertances, d'incorrections, d'erreurs, voire sur l'une ou l'autre « énormité ».

Inutile chers lecteurs, de me les signaler, même anonymement ! N'ai-je pas prévenu que je n'étais pas impeccable ?

Comment voudriez-vous, d'ailleurs, qu'aient passé sur moi, sans laisser de traces, les sept années d'enseignement du français tel que j'ai dû le subir dans nos collèges luxembourgeois ?

Monsieur le Ministre de l'Education nationale, une réforme immédiate s'impose !

A partir de la première année de l'école primaire jusqu'au dernier doctorat universitaire !

Postface

Le Complexe d'Esopé ! Ce titre est absurde, me dira-t-on. J'en tombe d'accord. Aussi absurde que son symétrique « Le Complexe d'Œdipe ». Mais non moins que celui-ci, il dit bien ce qu'il veut dire. Par la seule évocation du nom d'Esopé, inséparable du mot « langue » ! Et cela déjà m'eût suffi, si l'esclave phrygien n'eût en outre, été réputé pour un certain franc-parler indifférent aux conséquences.

En réalité, ce livre n'est qu'une anthologie, qu'un choix parmi les innombrables articles que, depuis 60 ans, en une inlassable et vaine répétition, j'ai publiés dans nos journaux et périodiques luxembourgeois, mu par l'espoir, toujours leurré, d'arriver à éliminer du français, tel que chez nous on le pratique, les barbarismes locaux les plus répréhensibles, particulièrement les germanismes.

En quoi je ne faisais que suivre de loin ce qui s'est fait et continue de se faire, dans tous les pays du monde, où l'on cultive le français, ou, simplement, l'étudie. Voir Nyrop en Danemark, Wartburg en Suisse, Dietz en Allemagne. Mais cependant que dans les autres pays, totalement ou non de langue française, les ouvrages spéciaux, destinés à rectifier le sens glissant des mots, abondent, et que la plupart des journaux et périodiques ont une rubrique vouée aux « questions de langage », par une conception, étonnamment étroite et mesquine de notre situation particulière, les meilleurs esprits, même d'entre mes amis, s'évertuèrent pour me réduire au silence.

Si mon premier article, écrit en 1898, passa inaperçu et reste inobservé, ainsi que ceux, sporadiques, qui lui succédèrent, il n'en fut pas de même d'une série parue 10 ans après ! Celle-ci suscita la levée de boucliers, répétée et chronique, qui, par trois vagues successives, dont la troisième déferle encore actuellement, prétendait me réduire au silence et empêcher mes tentatives d'épuration linguistique, en ayant recours aux accusations les plus ridicules et les plus odieuses. Elles ne tendaient à rien moins qu'à représenter celui, qui a consacré son existence entière à la défense de la langue en laquelle il voit la sauvegarde de son pays, comme l'ayant, au contraire, desservie. Cela, sous l'admirable prétexte, qu'en stigmatisant les fautes de français coutumières chez nous, je faisais le jeu de l'allemand, et détournais, par ma sévérité, mes compatriotes de l'emploi de la langue française.

La pauvreté de l'argumentation est extrême, et une flagrante ignorance ou le mensonge le plus parfaitement conscient l'inspirent.

Tous mes antagonistes, l'un après l'autre, se démarquant, se plaigiant, se copiant, doctement, pédantesquement, et sans que jamais aucun d'eux ne se donnât la peine de contrôler ses sources, déclarèrent :

« En dénonçant comme vous le faites, les infortunés qui commettent quelque faute de français, vous ne faites que décourager les bonnes volontés, et aiguillez vers l'abandon de la langue française et son remplacement par l'allemand, les auteurs que "vous clouez ainsi au pilori du ridicule" (terme consacré!) »

Ce qui est ridicule, c'est ce raisonnement.

Et il est d'autant plus ridicule qu'il est, comme je viens de le dire, entièrement mensonger.

Je n'ai jamais dénoncé personne.

Autrement dit : je n'ai jamais, attirant l'attention de mes lecteurs sur les fautes de français se rencontrant dans trop de bouches et sous trop de plumes, cité le nom des coupables. Je défie qui que ce soit de me prouver le contraire.

Dans les autres pays, les censeurs du mauvais ou les fervents du bon langage, citent leurs sources, indiquent les noms, ameulent parfois le public, sans considération aucune des personnes. Lisez GeorGIN, Moufflet, Abel Hermant, Dauzat, Thérive, Bruneau, et combien d'autres. Feuillitez les six volumes « Corrigeons-nous » du R. P. Deharveng qui n'éprouve aucun scrupule à donner l'état civil des fautifs. Ceux-ci sont le plus souvent désignés par nom et prénoms ou par de transparentes initiales : parlementaires, ministres, journalistes, académiciens, professeurs, poètes et romanciers belges. Que là-dessus, découragés, l'un ou l'autre ait changé son fusil d'épaule et se soit mis à écrire en flamand, j'en doute fort ! Ce n'est sans doute qu'en terroir luxembourgeois que croît et fleurit ce mimosa, enfant boudeur, jetant sa plume et s'exclamant « Je ne joue plus » ! Il semble vraiment, que ceux qui ont soutenu pareille thèse n'aient pas compris son absurdité, n'aient pas compris, surtout que, si elle avait été exacte, c'eût été dans l'intérêt de la langue qu'ils prétendaient défendre qu'on eût ainsi débarrassée d'aussi tristes recrues, capables, par susceptibilité malade et par amour-propre enfantin, de renoncer à la langue primitivement élue, celle de leur pensée et de leur cœur, pour adopter par représailles la langue étrangère. Tel un petit élève, se mettant en grève scolaire et décidant de ne plus suivre que le cours d'allemand, son professeur de français ayant abusé, à son endroit, de l'encre rouge ou du crayon bleu . . .

Mais j'y songe ! Depuis 61 ans, exactement, que je « décourage » les bonnes volontés littéraires des Luxembourgeois et les dirige, à coups de plume, vers l'Allemagne, il doit y en avoir quelques-uns qui ont changé de camp ? Mes adversaires seraient bien aimables de m'en citer UN SEUL ! En revanche, des quelque 5 ou 6 qui écrivaient en français il y a un demi-siècle, nous voilà plus de 50 ou 60 devenus ! Mes persécutions ont décidément du bon !

Je reviendrai avec plus de détails — dont certains extraordinaire-ment savoureux — sur cette affaire, dans le prochain volume de mes « Mémoires », car je compte fermement que, pour l'édification de mes contemporains et compatriotes, Dieu me prêtera vie encore assez longtemps pour que je puisse les publier de mon vivant. Ici, je ne poserai encore que cette question : Comment se fait-il, que, dans la presse luxembourgeoise, on puisse impunément échanger les termes les plus déplaisants, les mots les plus blessants, les allusions personnelles les plus déplacées, « clouer au pilori » les personnalités, parfois les plus irréprochables, s'insulter réciproquement à longueur de colonnes, mais que cette même presse se dresse comme un seul homme et vous voue aux dieux infernaux parce que vous avez osé prétendre que celui-là a tort, qui prend « absolvé » pour le participe passé du verbe « absoudre » ?

On a trouvé dans le cours de cet ouvrage, à plusieurs reprises, des échos de cette longue guerre, où la mauvaise foi ou l'incompréhension de mes antagonistes sont bien mises en évidence. Qu'il me suffise de dire ici, une fois de plus, que ceux qui m'accusèrent d'avoir, dénonçant la faute, dénoncé aussi, même indirectement, le coupable, en ont menti.

C'est Pierre Frieden, mieux placé que qui ce fût pour se rendre compte des motifs faisant agir mes adversaires et leurs porte-parole, qui me fit toucher du doigt l'inanité de cette campagne, et me conseilla de passer outre. « L'épuration de notre français, m'écrivit-il, est trop nécessaire et de trop d'urgence pour que des considérations personnelles puissent vous retenir plus longtemps. J'attends votre livre avec impatience. »

Il ne devait plus le lire, mais il en connaissait déjà les passages les plus importants, parus dans la presse locale, et avait même, s'en inspirant, par circulaire au personnel de ses ministères, recommandé l'abandon de termes fautifs et leur remplacement par l'expression exacte. En quoi il fut imité par M. Victor Bodson, au ministère de la Justice et des Transports et, grâce à l'initiative de M. Jérôme Anders, conseiller de Gouvernement, par M. Raskin, au ministère des Affaires économiques.

J'ai donc suivi le conseil de Pierre Frieden, et publié cet ouvrage, dont la seule mise en souscription a déjà assuré le succès. Pour la première fois en Luxembourg, un livre français « couvre ses frais », preuve convaincante de l'intérêt que suscite parmi notre élite intellectuelle et particulièrement dans le monde de l'enseignement, tant primaire que secondaire, tout ce qui concerne la langue française.

* * *

L'instable situation géographique, politique et, comme il est de mode de s'exprimer de nos jours, « culturelle » du Grand-Duché de Luxembourg, devait, nécessairement exercer une certaine influence sur notre parler officiel, réputé le français. La langue encore pure des lecteurs des classiques, de Rousseau et de Voltaire, de Chateaubriand et des premiers romantiques, celle que sous l'influence surtout d'Yves-Hippolite Barreau, Parisien, pratiquaient nos premiers écrivains : Clavareau, Thyès, Schrobilgen et quelques collaborateurs, malheureusement anonymes de notre presse d'avant 1870, commença à s'abâtardir vers 1855. Elle emprunta à la Belgique ses flamandismes et ses wallonismes et fut contaminée par les inévitables germanismes dus, beaucoup moins au parler populaire, qu'à la déplorable méthode scolaire du thème instaurée dans notre enseignement par l'Allemand Friedemann et qui y persiste encore. Tous nos germanismes sont des traductions littérales de date récente. Nos premiers auteurs ne les connaissaient pas, non plus que nos textes officiels de la première moitié du 19^e siècle.

Certes, tous ne furent pas frappés. Le style d'Emmanuel Servais, par exemple, est presque irréprochable, tandis que déjà des auteurs, qui, à l'origine avaient encore maltrisé leur plume, se laissent aller. Des fautes, parfois grossières, et qui détonnent sur le fond en général correct, commencent à apparaître. A partir de la fin du 19^e siècle, si j'excepte les timides essais de jeunes écrivains trop tôt disparus comme Kayser et Meyer, les trop rares manifestations littéraires de certains professeurs, comme Martin d'Huart, Bielecki, Glaesener, et parfois, les plaidoiries presque sans tares d'avocats tels Edouard Simonis, Paul Elter et Robert Brasseur, le français comme on le parle et l'écrit en Luxembourg, est « farci de belgicismes et truffé de germanismes ».

En 1898, effaré de ce que je lis et entends autour de moi, quoique simple élève de philosophie, je publie dans l'*Indépendance luxembourgeoise* — qui d'ailleurs, seul journal de langue française, a plus besoin que tout autre, de réforme ! — un article, où je m'élève plus particulièrement contre les germanismes « octroyer » pour « imposer », « ranger » pour « prendre rang » et « respectivement » pour « et », préconise un « meilleur français » et plante le premier jalon d'un mouvement

littéraire luxembourgeois de langue française, dont Joseph Hansen, en 1901, par sa thèse « Les Poèmes du Souvenir », Félix Servais, en 1906, par sa pièce de théâtre, « Le duc de Saint-Firmon » et moi-même, en 1907, par un recueil de poèmes, « Le Prince Avril », affirmons la possibilité, la réalité, l'existence.

Depuis, nous n'avons cessé, Hansen jusqu'à sa mort, en 1954, et moi qui continue, d'ajouter à l'exemple la théorie et la démonstration. Et je puis dire que depuis 61 années, je n'ai arrêté d'insister auprès de mes compatriotes, malheureusement sans résultat appréciable, afin que soient abandonnés les barbarismes dont notre langage est saturé.

Imperturbablement et impunément, malgré les 287 articles que j'y ai consacrés depuis 1898 dans *l'Indépendance luxembourgeoise*, dans *Luxembourg*, dans *l'Echo*, dans les *Temps Nouveaux*, dans *Floréal*, dans la *National Zeitung*, dans *l'Union*, dans le *Journal d'Esch*, dans le *Luxembourg-Journal*, dans les *Cahiers luxembourgeois*, dans les *Pages de la SELF*; malgré ma collaboration aux *Fleurs du Terroir* de mon ami Joseph Hansen, malgré une plaquette du professeur Mathias Tresch et la brochure de l'instituteur Kannivé « Les faux Amis », toute une partie de notre élite intellectuelle se passe fidèlement, de génération en génération, les mêmes erreurs, les mêmes fautes, les mêmes inconséquences lexicologiques, les mêmes ignorances syntaxiques. Tel stagiaire de 1958 répète à la barre les belgicisms qu'y proférait, en 1898, le grand-père de son patron, tel jeune professeur, les germanismes, propres, il y a un siècle, aux professeurs bilingues, tels de nos professeurs, avocats, magistrats, médecins, journalistes, écrivains, lycéens et lycéennes, maîtres et élèves, fonctionnaires et parlementaires « rangent, renseignent, octroyent, absolvent et desservent », à rebours, et du sens commun, et du sens correct, comme « rangeaient, renseignaient, octroyaient, absolvaient et desservaient », tels de leurs prédécesseurs en ces mêmes dignités, en ces mêmes fonctions, en ces mêmes professions ! Néologisme local, encore inconnu en mon enfance, ils insinuent dans chaque phrase un « respectivement » que l'écriture abrège en « resp. »

Et je me suis demandé : comment se fait-il que parmi ces hommes faits, parmi ces jeunes gens, qui appartiennent tous à une élite, qui ont poussé leurs études jusqu'aux plus hauts grades, qui affirment, pour la plupart, une intelligence supérieure, qui s'expriment avec aisance, parlent en majorité avec facilité, font preuve de qualités parfois exceptionnelles, étonnent par la profondeur de leurs connaissances, dépassent même en bien des matières la moyenne de leurs confrères ou collègues de l'Etranger, comment se fait-il, dis-je, qu'il s'en trouve, qui semblent ne pas se rendre compte des fâcheuses incor-

rections et inexactitudes se glissant sur leurs lèvres et sous leurs plumes ? Ne suffirait-il pas d'un répertoire rectificatif de ces erreurs et des quelques quarts d'heures que sa lecture exigerait, pour leur faire toucher du doigt les fautes qu'ils commettent et en moins de deux ou trois séances, les en guérir ? Je crois que le plus rétif des « ronds de cuir » à qui, une seule fois, l'on dirait sérieusement : Monsieur, on ne dit pas, comme en allemand, « ranger dans une catégorie », mais on dit « y prendre rang, ou y être rangé », se le tiendrait pour dit, et remiserait à jamais ce germanisme.

Aussi ne puis-je que m'étonner de devoir constater que le répertoire rectifiant les fautes les plus usuelles — une vingtaine, au plus ! — n'est pas, dès le collège tout au moins, inculqué aux jeunes élèves. On leur enseigne les subtilités de l'accord des participes, mais on ne leur dit pas que si on « renseigne quelqu'un », on ne « renseigne pas quelque chose », qu'« absolver » est de pure invention locale et que « resp. » est plutôt un borborygme inconvenant qu'un adverbe, même passe-partout. Il est moins important de faire une faute de syntaxe que de dire une sottise lexicologique.

Je me suis donc décidé à publier ce livre, persuadé qu'il suffira de le feuilleter et de tomber sur les bons endroits, pour apprendre sans souffrance à s'exprimer de manière à ne plus scandaliser personne.

Bien entendu ce livre ne plaira pas à tout le monde et j'entends dès à présent des voix s'élever qui me condamnent. Il y aura ceux qui me reprocheront de ne pas être du bâtiment. C'est exact ! De m'occuper de ce qui ne me regarde pas ! Voire ! Il y aura ceux qui arboreront de pédantes lunettes et, à leur tour feront ce qu'ils me reprochent, et iront chercher la petite bête, afin de me trouver en défaut moi-même. Mais j'ai dit avant eux que je n'étais pas infailible ! Il y aura ceux que des motifs plus bas inspirent, et qui profiteront de l'occasion pour essayer de m'accabler sous le poids de leur compétence frelatée. Je les attends de pied ferme ! Et enfin — et j'y reviens — il y aura ceux qui auront donné lieu à mes observations et qui, bien qu'aucun nom, aucune précision n'aient été indiqués par moi, se reconnaîtront ou s'imagineront se reconnaître, car l'égoïsme est chez nous maladie fort répandue.

A ceux-là je dirai : Nul n'est forcé d'écrire, ni en français, ni en allemand, ni en luxembourgeois ; à moins que ses fonctions ne l'y obligent. Ecrire c'est courir des risques. Si quelqu'un s'y sent poussé par son démon, qu'il ait au moins l'honnêteté de mettre quelque soin à son travail. Un peu d'attention, un dictionnaire scolaire et une grammaire élémentaire y suffisent.

J'espère que le livre que voici, contribuera du moins dans une certaine mesure, à l'élimination des plus grossières erreurs, de celles qui nous déshonorent et nous diminuent et qui feront de nous la risée de la future Europe, si nous ne nous décidons pas à les reléguer dans le néant d'où nous les avons fait sortir.

NOTES TERMINALES

Ce livre n'est pas encore sorti de presse, qu'il a déjà sa légende. Il paraît que j'en veux au corps enseignant et que je m'en prends aux instituteurs et professeurs !

*Accusation non encore formulée publiquement, mais qui le sera, je n'en doute point, et qui est aussi ridicule et aussi perfide que celle, qui tend à me représenter comme « clouant au pilori, etc. » . . . (voir plus haut, **passim** !)*

Il n'en est rien. Je condamne une méthode d'enseignement, et non point ceux qui sont obligés de l'appliquer. A peine ceux qui l'ont inventée il y a 150 ans ! Et je plains, plutôt que je ne désapprouve, ceux qui depuis n'y ont pas porté remède.

Les résultats le démontrent : depuis plus d'un siècle, nous faisons fausse route, en enseignant aux jeunes Luxembourgeois le français comme on l'enseigne en Allemagne aux jeunes Allemands, avec des manuels allemands ou inspirés par la méthode allemande. Nous avons, en moins de 100 ans, décuplé nos germanismes !

Et cela, malgré les efforts et le dévouement des éducateurs de la jeunesse luxembourgeoise. J'admire même que, en dépit du système qui leur est infligé et des moyens dont ils disposent, ils arrivent à maintenir dignement notre bilinguisme. Les Luxembourgeois de langue française leur en expriment, par ma voix, leur gratitude.

Je répète ici, peut être pour la dernière fois, ce que je déclare depuis plus d'un demi-siècle : La langue française est, politiquement notre sauvegarde, économiquement une nécessité, ethniquement une évidence. Il est indispensable que son enseignement soit modifié et intensifié et que, « grande dame » comme a dit Voltaire, elle soit anxieusement respectée.

* * *

INDEX ET TABLE DES MATIÈRES

A, au, dans, en	149 ss.	Belair, Bel-Air, Bel'Air (!)	152 ss.
Abonner	69	Bel-étage	146
Absolver (!), absoudre		Belgicismes	passim
	9, 25, 68, 146, 175	Bien (assez)	114
Académicien	70, 97, 147	Bien sûr	126
Accent	83, 161 ss.	Billet, ticket, coupon	93
Accepter une démission	166	Blâmage (!)	76, 83, 149
Acception, acception	84	Blâmer (se) (!)	76, 149, 167
Accord (d')	84	Bombe (atonique la)	12, 25, 40, 47, 63 ss.
Accordéon, harmonica	113	Bon (de)	114
Achalandé	84	Bouleversant	165
Acompte, à compte	113	Briand (Aristide)	137
Acte (poser un) (!)	25, 84, 141	Brique (de savon)	115
Activité (revenir en)	133	Brûle (ça, il) (!)	120
Addition	86	But (dans le)	93
Adresses	84, 165	Ça (comme)	98, 116
Affaire, à faire	113	Ça (brûle, pleut; je sais)	115
Agir, agir (!)	85, 158	Ça (goûte)	78
Agronome	113, 162	Cabinet particulier	105
Ailleurs (par)	85, 121	Cachemire (coup de)	103
Ajournement	128	Cachet	148
Ajoute (!)	85	Calendrier, almanach	83
Alliées (familles parentes et)	160	Cadre (dans le)	173
Almanach calendrier	83	Calculatoire	134
Alternative	178	Camper	159
Alzette (Esch-sur-)	90	Capable, susceptible	115
Ambiance	83, 86	Carnet mondain	29
Amidonner	87	Carrousel, carroussel (!)	25, 83
Amis (chambre d')	158	Cartable	125
Annexer (annexer) (!)	76	Carte-vue (!), carte illustrée	115
Annuaire du Téléphone	176 ss.	Casino, Cassino (!)	25, 115
Aperceptible	134	Catastrophique, catastrophal (!)	90
Apparentées (familles)	160	Causar, parler	105
Appartement, logement,		Chambre séparée (!),	
quartier	123	cabinet particulier	146
Apprendre	87	Chaque, chacun	115
Après (attendre)	113	Chasser (se - par, s'envoyer dans	
Arguties	179 ss.	(une balle)	77
Assez bien	114	Cher (le)	174
Athée, athéiste	77	Chercher, rechercher	115
Athénée	87, 147	Chez, à, dans, en	91
Atheneum	87	Chiffres	91
Atonique (la Bombe)		Civil, civiliste	77
	12, 25, 40, 47, 63 ss., 74	Clanche, clenche, cliche (é)	115
Atoniques (les formes)	66	Cléchère (la), Kockelscheuer	172
Attentif (rendre)	88	Climatisé	116
Attirer en justice	114	Comme ça	98, 116
Aubette	114	Commissionnaire de transports	83
Aula	70	Compartiment, coupé	83
Aussi, si	114	Compendieusement	116
Autant, tant	107, 114	Componiste (!), compositeur	77
Avatar	88	Comprimer, compresser	83
Avantage	165	Compte, addition	148
Avec	114	Compte (à la fin du)	92
Avérer	114	Conclure, concluer (!)	116
Aveux (entrer en)	114, 135	Condamnation (passer)	140
Avis mortuaires	165, 177	Conjugaison	116
Avoir facile	114	Connaître, savoir	92
Baigner, se baigner	89	Conséquent	116
Balletteuse (!), ballerine	89, 96	Consum	77, 171
Baser (sur)	114		

Contacter, prendre contact	77, 171	Enseignement (réforme de l')	173
Contre (avoir)	116, 148	Entrecats	96
Contre (par)	93	Entrecôte	118
Contremander	117	Entrepreneur	71
Contrôle	116	Entrer, rentrer	96
Convalescence,		Entresol	146
reconvalescence (!)	77	Entrez seulement	24
Convict	171	Esch-sur-Alzette	96
Coquille, écaille	116	Essuie-mains	118
Corrections, correctures (!)	83	Etablissements	171
Correctionnelle (en)	143	Etrangers (chambre d') (!)	158
Coupé, compartiment	83	Etrennes	176
Couper, découper	83, 116	Etudiant	97
Coupon, billet, ticket	93	Examens	129
Courbe, courbe (!)	83	Exemple (par)	83, 98
Couvert	41, 83, 94	<i>Expédition (Explications et)</i>	27 ss.
Critère, critérium	94	Export, import	79
Croire (ça je veux)	89	Exprès, express, par exprès	99
Crolles (!), boucles	83	Extra	118
Crucial	117	Fabricat	78
Culture, culturel	77	Facile (avoir)	114
Cuvette, lavoir	102	Faible (tomber)	127, 147
Dater	117	Faire (se)	118
Dans, à, au, en	149 ss.	Faire part	160, 165
Déclinaison, déclinaison (!)	83	Famille (attendre) (!)	118
Décommander	117	Famille (et)	118
Décor	41	Familles (apparentées, alliées,	
Déjeuner	117, 146	parentes)	118
Délicat	117	Farde	135
Denture, dentition	83	Fascicule	102
Dépenses (voluptueuses,		<i>Fautes majeures (les)</i>	49 ss.
sommptuaires, voluptueuses (!)	142	<i>Fautes mineures (les)</i>	84 ss.
Descendre (en bas)	118	Femme d'ouvrage, etc.	
Desservir	163		103, 119, 158, 163
Digestible, digestif, digeste	117	Festivité	99
Dilemme	178	Forme tonique	65, 66
Directement	78	Formidable	123
Directeur	95	Formulaire, formule	119
Distancer (se) (!)	95	Formules finales	163, 165
Distributeur	171	Français	
Docteur, Doktor	73	(le - administratif lux.)	74
Documenter	134	<i>Française</i>	
Domicile particulier	83, 144 ss.	(<i>défense de la langue</i>)	15
Donner (se)	78	Frapper	126
Douceur	78	Fréquenter	129
Drache	117	Frivole	99
Drôle (se sentir)	117	Fruitier	119
Echauffourée	117	Fuir	119
Echet (il) (!)	138	Fût-ce, fusse (!)	119
Echoir, échouer	138	Gagner	78
Eh bien, et bien	118	Galoche	119
Embêtant	118	Gens	100
Eminent, prominent (!)	118	Germanismes	76, 119 passim
Emotionner	164	Geôle, geôlier	76
Emouvoir	164	Goûte (ça) (!)	78
Empirer (s') (!)	175	Grades	130
Emprunter, prêter	118	Grand', grand-	119
En haut, en bas	12, 118	Gratter, griffer	119
En, au, dans, à	149 ss.	Guide, indicateur,	
Encore toujours (!)	78	livret, annuaire	120
Endéans	129	Gymnase	79, 147
Enseigner	87	Gymnasiaste	177

Pouvoir, savoir	109	Septante, nonante	125
<i>Préface</i>	7	Sergent, sergent (!)	82
Prégnant	163	Serpillière	105, 163
Prémices, prémisses	81	Serviette	125
Présidium	71	Seulement (entrez)	125
Prester	136	Si aussi	114
Pristin	123, 136	Si pas, si non, moi si, moi pas	126
Privé	121	Sieur	157
Profond	160	Signe (sous le)	173
Programme	133	S'il-vous-plaît	109
Prominent (!)	78	Singularités judiciaires belges	137
Promouvoir	123	Snobisme	179
Propriété des termes	162	Soi-disant	126
Protocole, procès-verbal	81, 83	Solide	163
Publicité, mortuaire	177	Somptuaire	142
<i>Purisme à la manque</i>	163	Soutènement	137
<i>Purisme (les Méfaits du)</i>	26	Spécialisé	111
Quai	83	Spéditeur (!)	82, 162
Quarteron	39	Stade, stadion (!)	75
Quartette (!), quatuor	83, 123	Strapasses (!)	83
Quartier, appartement, logement	83, 123, 162	Stupéfait, stupéfié	126
Qu'autant que	107	Superlatif (la manie du)	165
Quel, qui, quoi	123	Tablette	83, 148
Rang	83	Talent	126
Ranger	9, 25, 41, 47, 53 ss.	Tant-autant	107, 114, 126
Rappeler (se)	108, 123	Tantôt (après-midi)	126
Rauque	123	Taper, frapper	126
Ravissant	123	Tapiserie, tenture	83
Réaliser	108	<i>Temps (emploi des)</i>	30 ss., 162
Rebattre les oreilles	124	Termes propriétés des	162
Réceptable	124	Terminales (notes)	188
Recette	124	Thé, infusion	82, 126, 144
Réciplendaire	25, 131	Thème (les méfaits du)	68
Reconvalescence (!)	82, 163	Thème (encore et toujours le)	175
Réflécter (!)	82	Ticket, coupon, billet	93
Réforme (la - nécessaire)	30, 181	Tirer, infuser	83, 144
Relâche	108	Tirette, fermeture-éclair	127
Relaissement, relaisser	132	Tomber dans les pommes	127
Remédier	160	Tomber faible (!)	127, 147
Remercier (pour et de)	124, 177	Tomber sur	175
Rencontre chez le libraire	149	Trafic	127
Renseigner 9, 10, 25, 41, 47, 56 ss.		Troublion, trublion	127
Rentrer, entrer	83	Universitaire	97
Représentant de commerce	163	Vacances, congé	80
Respectivement 9, 25, 41, 60 ss.,	175	Vaille, vale	112
Restauration	146	Véhiculaire	133
Retour de, retour	82	Vénelés (péchés)	113
Rogue	123	Vieux, vieil	160
Saint	124	Virage, courbe, courbe (!)	83
Satisfaction (avec)	129	Vive, vivant	80
Satisfactoire	137	Voie étroite	112
Savon (brique (!) de)	115	Voir, voire	112
Savoir, pouvoir	92, 109	Vocabulaire	172
Saynète		Voluptuaire, voluptueux, somptuaire	142
(Ne dites pas mais dites)	144 ss.	Weltanschauung	179
Schibboleth	66	Yeux (ce que mes - ont lu)	90
Scolie	108, 125	Ygrec (Monsieur)	15 ss.
Scripteur	125		